This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

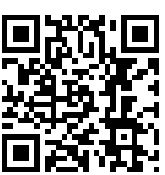

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 126 859

Digitized by Google

EXCHANGE

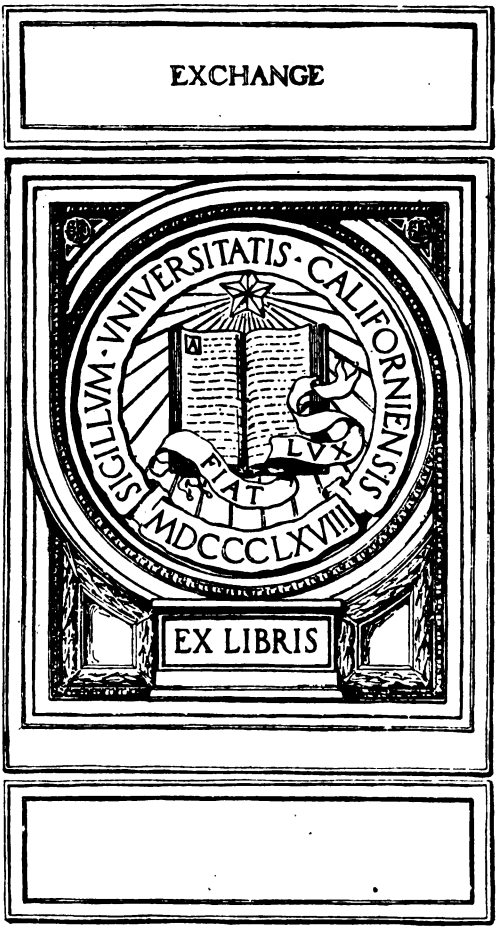

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
MAY 4 1914

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1912-1913

CLXIIIe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME X

NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT
18, RUE DES GLACIS, 18

1913

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1912-1913

CLXIII^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME X

UNIV. OF
CALIFORNIA

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1913

Digitized by Google

AS162
A12
ser.6
v.10

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 1913

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Émile AMBROISE

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Il y a trois ans (1), un de vos distingués collègues rappelait ici même que, depuis un siècle et demi, l'Académie de Stanislas représente la Lorraine, avec ce qu'il y a de plus intime dans son âme, avec ses forces vives et ses espoirs.

Pour rester fidèles à cette mission traditionnelle, vous auriez pu, Messieurs, vous auriez dû peut-être, réserver la consécration si enviée de vos suffrages, à tant de travailleurs éminents qui, dans tous les domaines de l'art et de la pensée, incarnent en réalités vivantes les espoirs que nos pères n'ont caressés qu'en rêve.

(1) *M. A. S.*, 1910. Discours de M. Dessez.

276725

Digitized by Google

Mais il vous a plu, en m'accueillant au milieu de vous, d'honorer d'une insigne et toute spéciale faveur l'un des moindres, parmi la foule des simples curieux, à qui l'on donne communément le nom d'amateurs; amants bien plutôt, amants candides et fervents de leur pays et de son passé, dont les laideurs ne les charment pas moins que les beautés, parce que la piété de leurs recherches, même quand elle s'égare en essais stériles, croit y retrouver toujours les traits énergiques et douloureux de l'âme lorraine.

Je n'oublie pas non plus que la chicane, en ma personne, franchit pour la première fois le seuil du sanctuaire ouvert par Stanislas, à la sérénité des spéculations de l'esprit; et je me sens bien mal préparé à la mission dont m'honore votre confiance imprudente, de glorifier en votre nom des actes de vertu.

Avez-vous pensé que quarante ans de pratique de l'infirmité humaine, de ses vulgarités, de ses calculs féroces et de ses replis mesquins, puissent en définitive, comme par un effet de contraste et de réaction, ouvrir des vues plus claires et plus sereines sur les splendeurs des humbles mérites qui s'ignorent ou se cachent?...

Je ne sais. Mais quel qu'ait été votre dessein, je ne puis que vous exprimer ma confusion et ma profonde gratitude.

Les vertus que l'Académie honore cette année par l'attribution de vingt-quatre prix, sont celles qui éclosent au foyer, ou tout près de lui.

Mais si ces vertus modestes sont de tous les temps,

Digitized by Google

l'idéal du bonheur familial n'échappe pas, nous allons le voir, à l'évolution des besoins et des mœurs.

Aussi est-ce une attachante étude que celle des efforts, merveilleux de souplesse et de ténacité, par lesquels, au sein de la famille moderne, ces mêmes vertus, toujours égales à elles-mêmes, s'ingénient à la poursuite de tout ce qui constitue, à l'heure présente, l'idéal des pauvres et des déshérités.

M. Vauthier (1), employé au chemin de fer, occupait depuis quinze ans le même logement. Il y avait élevé dix enfants. Au onzième, un propriétaire égoïste le congédie. La famille Vauthier est sortie de cette impasse par un effort d'énergie que l'Académie rencontre et salue pour la première fois.

Elle s'est confiée à une société d'habitations à bon marché. Tous, dans cette pauvre famille, déjà accablée sous le poids d'un lourd loyer, se sont imposé une privation de plus, pour payer les annuités d'amortissement, la prime d'assurance sur la vie; et aujourd'hui, dans la fraîcheur de ses plâtres neufs, une maison coquette que chacun, grand ou petit, s'ingénie à embellir de quelque parure ou de quelque confort, abrite toute la famille libérée de la promiscuité et des servitudes du taudis.

Qui a pris la plus lourde part, dans cette œuvre d'édification du foyer, sinon la mère, dont l'économie dans les plus petites choses, le retranchement impitoyable du moindre superflu et, dans les heures cri-

(1) Mme Vauthier, 117, rue de la Colline.

Digitized by Google

tiques, l'abnégation totale de soi-même, ont rendu possible la réalisation du chef-d'œuvre.

C'est à elle que, par l'attribution d'un prix Gouy de 300 francs, l'Académie témoigne sa haute estime, ou plutôt son admiration respectueuse.

Un pareil exemple, et plus émouvant encore, d'heureuse adaptation des plus modernes institutions sociales aux suggestions de la piété filiale, nous est fourni par Mlle Grandcolas (1), une jeune fille de vingt-deux ans.

Le devoir familial s'imposait à elle dans toute sa rigueur; elle était l'aînée de huit frères et sœurs; sa mère était veuve.

Quand elle vit les siens repoussés de partout comme trop nombreux, elle eut un magnifique sursaut d'énergie et de volonté. En secret, elle amassa, — au prix de quelles privations! — quelques centaines de francs, qu'avec une téméraire audace, elle courut, elle aussi, offrir à une société de logements ouvriers. On ne la découragea pas, on l'aida même un peu; et depuis un an, la famille est installée seule dans une maison construite pour elle. Dans ce milieu désormais soustrait aux rancœurs des cours malsaines et aux dégoûts de la maison-caserne, les santés sont florissantes; tout ce petit monde échappe aux dangers de la rue, un idéal commun l'anime : payer la maison; et la famille demeure la cellule saine sur laquelle n'aura plus de pouvoir la hantise des désertions,

(1) Mlle Grandcolas, 59, Chemin-Blanc.

Digitized by Google

ayant réalisé sans le savoir une œuvre de la plus haute portée sociale.

Ne pouvons-nous pas souhaiter qu'un ami généreux de l'Académie et des ouvriers ait un jour la bonne pensée d'honorer comme vertu l'effort persévérant vers l'indépendance du foyer, et veuille bien aider quelques-uns de ceux auxquels l'étape aurait été particulièrement rude et douloureuse, à obtenir un peu plus tôt cette quittance dernière et définitive, pour laquelle ils auront tant peiné, et dont le timbre libérateur est à leurs yeux comme le sceau de leur dignité d'homme, conquise du même coup que la stabilité de leur *home*.

En attendant, un prix Bour de 300 francs est décerné à Mlle Grandcolas.

Pour les âmes d'élite, hantées du besoin de se dévouer, la famille immédiate est souvent un théâtre trop étroit. Il faut à leur sainte manie, plus d'espace, plus d'imprévu, plus d'obstacles.

Mlle Marie Baudry (1), à laquelle est attribué le prix de la fondation Ferdinand-Lachasse, s'est d'abord consacrée à une tante âgée et paralytique, ensuite à une nièce; plus tard, à un neveu qui l'a quittée, puis lui est revenu veuf et chargé d'un enfant. Et comme il n'y a pas de terme pour exprimer la force et la sainteté du sentiment qu'inspire cette prodigalité de tendresses, pour toutes ces épaves qu'elle a recueil-

(1) Mlle Marie Baudry, 56, rue Jeanne-d'Arc.

Digitized by Google

lies et qu'elle console, Mlle Baudry est « la grand'-mère ».

Mme Pierray (1), elle, est une vraie grand'mère qui, de seize enfants qu'elle a élevés, n'a plus auprès d'elle qu'une petite-fille, dont elle a voulu soustraire la jeunesse à l'aversion d'une marâtre, et aux dangers d'un milieu malsain. Ce fardeau ne lui suffit pas; et c'est en gardant les enfants des autres avec le même soin, et presque le même amour, que cette pauvre femme poursuit sa lourde tâche.

L'Académie lui décerne un prix de 100 francs de la fondation Gouy.

Mlle Élisa Braun (2), après avoir soutenu son père, a trouvé dans sa succession, à côté d'un très modeste commerce, la charge de deux orphelins. Elle n'a répudié ni l'un ni l'autre. Elle travaille pour ses neveux beaucoup plus que pour elle-même.

A défaut de neveux, c'est à une amie malade et infirme que Mlle Maria Beaumont (3) se dévoue, au déclin d'une vie dont le soulagment de sa grand'mère, puis de sa mère a rempli tous les instants. Elle a soixante-dix ans; elle n'aura jamais vécu que pour les autres.

---

(1) Mme Pierray, 29, rue des Fabriques.

(2) Mlle Élisa Braun, 120, rue Saint-Dizier.

(3) Mlle Maria Beaumont, 52, rue de Metz.

Digitized by Google

Au même rang que Mlles Braun et Beaumont, pour l'attribution du prix Simonin de 150 francs, et de deux prix d'égale valeur prélevés sur les fondations de M. de Goussaincourt, se place le jeune George Sabourin (1).

Il est infirme, et ses forces sont trop souvent inférieures au courage qu'il lui faut déployer pour faire vivre, dans une baraque de la prairie de Tomblaine, une aïeule paralysée, sa mère, et quatre autres enfants. C'est la misère ennoblie par la douleur.

Misère plus douloureuse encore, celle qui, à soixante-quinze ans, attache Catherine Georgeot (2), aux soins de tous les instants que lui demande sa pauvre fille sourde et muette de naissance, infirme et inconsciente, incapable par conséquent d'apporter le moindre répit à l'aridité, à l'amertume des journées, auxquelles il faut suffire avec un salaire de 1f 50, non plus qu'à l'angoisse du lendemain qui sera fait à la pauvre créature, jetée dans la vie comme une épave.

L'Académie, émue de tant de peines acceptées sans une plainte, a voulu, par l'attribution d'un prix Gouy de 200 francs, y apporter l'accalmie d'un soulagement passager.

A côté des actes de vertu dans la famille, il n'est que juste d'honorer celui des serviteurs qui, par leur fidélité et leur dévouement, ont mérité de prendre

(1) M. George Sabourin, rue de Tomblaine.

(2) Mme Catherine Georgeot, 37, rue de la Hache.

Digitized by Google

auprès de leurs maîtres, une place honorée et respectée.

Deux prix de la fondation de M. de Goussaincourt, de chacun 100 francs, et qui répondent à cette pensée, sont donnés l'un à Mlle Rose Dedenon (1), qui depuis quarante-sept ans, à travers les angoisses du siège de Strasbourg, l'exode douloureux après la guerre, et des épreuves cruelles, reste attachée à la même famille; à Mlle Clémence Cambrésy (2), devenue, après vingt-huit ans de service dans la même maison, l'objet de la reconnaissance des maîtres et de l'affection respectueuse des enfants.

Nous devons à une générosité supplémentaire de M. de Goussaincourt — l'Académie ne les compte plus — la joie de pouvoir récompenser Mlle Wilhelm (3), moins pour ses mérites comme servante de ferme pendant vingt ans, moins encore pour son dévouement comme mère adoptive de deux orphelins, que pour sa vocation irrésistible d'infirmière au chevet des malades contagieux. Ce n'est que dans une épidémie de scarlatine en 1907, de diphtérie en 1910, qu'elle a vu des occasions vraiment dignes de son courage et de son dévouement.

Enfin, dans la foule des femmes vaillantes, où l'Académie ne peut malheureusement distinguer que

(1) Mlle Rose Dedenon, à Tanconville (Meurthe-et-Moselle).

(2) Mlle Clémence Cambrésy, à Saint-Éloi-les-Mines (Puy-de-Dôme).

(3) Mlle Marie-Anne Wilhelm, à Méréville.

Digitized by Google

celles dont la vie, assombrie de quelque grande épreuve, s'élève, par la continuité de l'effort, à un plus haut degré de vertu, s'est signalée Mme Cœur (1), dont le mari, après une maladie de six ans, a dû être admis dans un hospice. Depuis lors, elle a élevé seule quatre enfants valides et une pauvre fillette mal remise des suites d'une opération; elle trouve encore le moyen d'assurer à tout ce petit monde, par le paiement régulier de ses cotisations à la Société des Familles, les bienfaits de la Mutualité.

Le prix de 250 francs de la fondation de Mlle Clotilde Humbert nous a paru répondre aux mérites de cette mère si éprouvée et si vaillante.

Mlle Marie Jacquemin (2) s'est faite la compagne et la servante, depuis vingt ans, d'une tante paralytique, dont la raison finalement s'est affaiblie. En plaçant cette tante dans une maison de retraite, elle pouvait, sans manquer à aucun devoir, recouvrer sa liberté et songer à son propre avenir. Elle s'y refuse, et entend se résigner jusqu'au bout aux soins pénibles d'une santé détruite, et aux rudesses d'un caractère aigri par la douleur. C'est bien là le dévouement volontaire qu'honore le prix de 100 francs, fondé par M. Mangeon.

Mlle Madeleine Muckensturm (3) est une des ou-

(1) Mme Maria Cœur, 25, rue du Ruisseau.
(2) Mlle Marie Jacquemin, 54, Grande-rue Ville-Vieille.
(3) Mlle Madeleine Muckensturm, 17, rue Saint-Michel.

Digitized by Google

vrières modèles de la maison Barghon. Elle y est estimée pour sa bonne tenue, son sérieux, son application, sa conscience minutieuse, son impeccable probité.

Et cependant, à son retour de l'atelier, Mlle Madeleine trouve au logis, dont ses salaires sont l'unique soutien, un père paralysé des deux jambes, une mère souffrante depuis cinq ans, et qu'une sœur plus jeune ne peut qu'imparfaitement suppléer. Elle prétend encore, après les fatigues de sa journée, et non sans dommage pour sa santé, apporter à ce milieu douloureux le réconfort de sa vaillance et de sa gaieté.

Une situation semblable s'est imposée à Mlle Hélène Doter (1), avec ce surcroît de mérites que, ayant été élevée par un grand-père, officier supérieur, elle avait pu rêver d'aisance et de confort. Elle n'a retrouvé au foyer de son père malade, de sa mère aveugle et de six frères ou sœurs, dont elle est l'aînée, que la gêne et la tristesse. Mais elle a pris son parti, et avec une entière abnégation, s'est astreinte au rude labeur auquel rien ne l'avait préparée. Et elle persévérera, en dépit de la faiblesse de sa vue, provoquée par l'excès de fatigue, jusqu'à ce que tous les petits soient en état de se tirer d'affaire.

A chacune de Mlles Muckensturm et Doter, est décerné un prix Gouy de 100 francs.

Le prix Cardin-Roussel de 200 francs est destiné

(1) Mlle Hélène Doter, 87, rue du Sergent-Blandan.

Digitized by Google

à une ouvrière dévouée à sa mère veuve. L'Académie la rencontre cette année en la personne de Mlle Émilie Contal (1). Nous la trouvons aux côtés d'une mère épuisée par le travail, vieillie avant l'âge par les privations de toute sa vie, et d'une sœur restée débile à la suite d'une grave opération. Le travail seul d'Émilie doit suffire à l'existence des trois femmes. Il lui faut encore trouver le courage de rire pour y répandre quelque douceur.

Mlle Émilie Gazay (2) reste seule avec deux frères trop jeunes pour subvenir à leurs propres besoins. Elle a obstinément refusé pour eux l'asile qui leur était offert à la maison des Apprentis, et résolument, sacrifiant les projets d'avenir qu'elle était en droit de former pour elle-même, elle a pris au foyer commun la place de la mère, en se donnant la tâche, non seulement d'assurer la vie matérielle de ses frères, mais surtout de fortifier en eux le sentiment du devoir et l'amour du bien, dont son abnégation leur donne le plus touchant exemple.

A ce dévouement à la fois filial et maternel est attribué un prix Bour de 300 francs.

Avec Mlle Angèle Habercorn (3), nous abordons, dans l'ordre des vertus filiales, une suite de manifestations particulièrement touchantes, où les mérites

(1) Mlle Émilie Contal, 21, rue des Carmes.
(2) Mlle Émilie Gazay, 135, rue Charles III.
(3) Mlle Angèle Habercorn, 4, rue des Fabriques.

Digitized by Google

de l'héroïne semblent grandir en face des défaillances ou des désertions qui laissent peser sur elle seule, tout le poids d'une dette dont elle ne doit pourtant que sa part.

Mlle Habercorn a pris le parti de rester auprès de sa vieille mère, veuve depuis longtemps, et que ses forces, épuisées au services des autres, trahissent au moindre effort. De l'atelier où elle peine dix heures par jour, Mlle Angèle ne rapporte que 2f 50; et aux côtés de ces deux femmes, déjà si éprouvées, le ménage d'un fils aîné avec sa femme malade et un enfant en bas âge, est venu chercher refuge.

Dans cet intérieur, où la vie se présente sous un aspect si rude, on voudrait saluer comme un rayon d'espoir la présence du dernier des fils, le seul de la famille que le sort ait suffisamment armé de force et de santé. Mais il n'a pu se résigner à ce milieu douloureux de deux malades et d'un enfant confinés dans deux pièces étroites.

Combien cette destinée d'une fille demeurée seule la gardienne du foyer est plus poignante et plus austère, lorsqu'une infirmité physique vient l'assombrir encore du sentiment de son impuissance et de l'amertume de ses souffrances personnelles.

Mlle Affolter (1), fille d'un employé de chemin de fer, a quitté l'Alsace avec son père, après le siège de Strasbourg. A quatorze ans, et à la suite d'une fièvre typhoïde, elle a contracté une infirmité qui fut soignée

(1) Mlle Caroline Affolter, 18, rue Saint-Lambert.

Digitized by Google

trop tard et, de l'avis des médecins, ne pouvait que s'aggraver, si la jeune fille continuait à tirer l'aiguille. En pleine connaissance du danger, Caroline Affolter a continué. Elle s'est acquis une clientèle de choix et très fidèle.

Mais la prédiction du médecin s'est réalisée au moment même où d'autres malheurs s'abattaient sur cette famille. La mère, aujourd'hui âgée de soixante-quinze ans, est devenue impotente, une autre de ses filles, accablée elle aussi d'infirmités, est venue se réfugier chez elle, et Caroline, désormais incapable de travailler, contemple et subit, impuissante, sa misère et les misères qui l'entourent.

Mlle Clémence Stein (1), qui a vingt-cinq ans, vit auprès d'un père prématurément infirme et d'une mère épuisée par les fatigues et les soucis de treize maternités.

Simplement, courageusement, elle a résolu de demeurer l'ange gardien de ce foyer de vieilles gens. Non sans un brisement douloureux, elle a refusé un parti vers lequel inclinait son cœur, et, pour faire vivre ses parents, elle continuera son métier de coupeuse, dans l'atelier où son excellente conduite et son aménité lui assurent, auprès de ses compagnes, le respect et toute l'autorité d'un bon exemple.

Mais pourquoi faut-il qu'un si lourd fardeau pèse sur ses seules épaules, alors qu'une sœur aînée, trois frères plus âgés et un autre plus jeune, ont déjà quitté

(1) Mlle Clémence Stein, 102, faubourg Saint-Georges.

Digitized by Google

la maison paternelle, où — et pour peu de temps sans doute, — Mlle Clémence n'est plus aidée que par une jeune sœur?

Nous trouvons de même au chevet d'une veuve alitée depuis quatre ans, Mlle Joséphine Baillard (1), qui a mesuré à sa passion de dévouement, l'étendue de son devoir familial. A cette tâche d'abnégation et de labeur, elle a compromis sa santé, sans que le sacrifice ait altéré ni son égalité d'humeur, ni la sérénité souriante qui rendent ses mérites plus sympathiques.

Bien plus, elle a laissé un frère plus jeune, chercher au loin les joies de la famille et les satisfactions d'une heureuse carrière.

Mlle Waag (2) nous fournit un exemple tout semblable. Un vieillard de quatre-vingt-six ans, paralysé et se traînant à peine, une mère de soixante et un ans, ont pour unique soutien cette jeune fille, que son patron déclare très avisée et très intelligente; à laquelle il confie les affaires les plus délicates de son bureau, et qui ferait par conséquent une excellente femme d'intérieur.

Augustine Waag a renoncé à cet avenir, que sa grâce personnelle lui présentait facile et très doux; et si elle dérobe à ses vieux parents quelques heures de ses dimanches, c'est pour instruire et distraire les jeunes filles d'un patronage.

---

(1) Mlle Joséphine Baillard, 30, rue de Strasbourg.

(2) Mlle Augustine Waag, 61, rue de Metz.

Digitized by Google

Elle a pourtant une sœur mariée et un frère établi aux colonies.

Mlle Rosalie Deffry (1) est une ouvrière exemplaire, digne de servir de modèle à tout le personnel de l'usine où, depuis vingt-huit ans, sa tenue parfaite, sa complaisance lui assurent l'affection de tous. En consacrant aujourd'hui les mérites éminents, l'énergie et la correction de cette belle vie, l'Académie est sûre de n'être que l'interprète fidèle du vœu unanime des compagnes de Mlle Deffry.

Mais nous savons aussi qu'elle n'a fait le sacrifice de ses rêves d'avenir et ne s'est vouée à un travail sans répit, que pour assurer à son père, atteint d'une affection purulente, à sa mère souffrante depuis vingt-cinq ans, la dignité de leur vieillesse, et que sur elle seule pèse ce fardeau que cinq frères et sœurs mariés ne partagent que dans une moindre mesure.

Est-ce donc le hasard qui nous met en présence du spectacle affligeant de tant de vaillantes femmes surchargées, dans l'accomplissement du devoir familial, de leur propre tâche, et par surcroît de celle des autres, et qui s'y épuisent et s'y consument, dans le silence et l'oubli?

Sans doute, le relâchement du lien familial est la cause première de cette plaie sociale; mais il ne faut pas hésiter à ajouter que l'ingratitude des enfants

(1) Mlle Rosalie Deffry, rue de Bonsecours, cité Lang, lettre F.

Digitized by Google

a trouvé dans les dispositions malhabiles d'une loi récente une complicité involontaire et inattendue.

Vous savez de quelle généreuse conception de la justice sociale s'est inspirée la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards. Elle s'est proposé d'affirmer, par une précision nouvelle et des sanctions, ce principe de l'obligation d'assistance des parents par leurs enfants, inscrit depuis le décalogue dans toutes les lois des peuples civilisés.

Que fallait-il pour en raffermir la notion? Réagir par la force de la loi contre l'ingratitude et l'indifférence; placer, entre la vieille mère et son fils ingrat, une juridiction toute proche, très accessible, très paternelle, dont l'influence, grandie par une connaissance directe des choses et des personnes, se fut exercée, pour la paix et l'union, par l'autorité bienveillante du magistrat, beaucoup plus que par la rigueur de ses jugements.

La loi de 1905 a fait autre chose.

Elle a bien affirmé le droit du vieillard, mais, à l'obligation personnelle de l'enfant, qui dérive cependant de ce qu'il y a de plus intime dans le sentiment, elle a substitué l'intervention de la collectivité sans entrailles, de l'être automatique, la commune, le département, l'État.

« Tout Français, dit-elle, privé de ressources, et soit âgé de soixante-dix ans (1), soit atteint d'une

(1) Étendu sous certaines conditions aux personnes ayant soixante-cinq ans, par l'article 7 de la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières.

Digitized by Google

infirmité ou maladie reconnue incurable, reçoit une assistance... *de la commune* où il est domicilié. »

La loi n'a pas aboli le devoir d'assistance (1), mais elle l'a complaisamment abrité derrière l'État-Providence dont elle a fait, non seulement le garant de l'enfant ingrat, mais, à sa place et avant lui, le débiteur principal de la dette familiale.

En vain, la collectivité pourra-t-elle, après avoir payé, exercer un recours — s'il y a lieu — (art. 5) contre les personnes tenues de l'obligation d'assistance. Que pourra cette menace administrative contre celui dont le cœur est resté sourd à l'appel du sentiment?

Le recours se produira-t-il durant le délai de cinq ans, jugé nécessaire pour armer et documenter la prudente circonspection des bureaux? Et s'il se produit, ce recours, quelle action aura-t-il sur la mobilité, la ruse, l'indigence apparente ou réelle, ou seulement la dispersion de ceux qui voudront s'y soustraire?

Ne recherchons pas ici comment, en dépit du désarroi des budgets écrasés sous la masse et l'avidité des réclamants, les administrations municipales demeurent inertes ou impuissantes; pourquoi l'aiguillon des circulaires, puis des ordres formels (2) n'a rien

(1) *Journal officiel,* 1908, p. 5294. — Rapport sur l'application de la loi de 1905, par M. Clemenceau. Circulaire de M. Maujean, sous-secrétaire d'État, du 15 janvier 1908.

(2) *Journal officiel,* 1910, p. 2039. — Les recours exercés par les préfets qui avaient été de 174 en 1909, passent à 833 en 1910; 789 furent admis.

Digitized by Google

pu contre l'inaptitude native des bureaux, à scruter dans les consciences les raisons délicates qui peuvent faire excusable ou condamnable la négligence des enfants.

En fait, et c'est la conclusion qu'impose irrésistiblement la pratique des offices d'assistance, ou des commissions d'appel, la loi de 1905, dans l'opinion de la masse égoïste, affranchit l'enfant et charge l'État de la subsistance du vieillard. Elle lui fait « une rente », sans avoir mis, ni son effort, ni celui de ses enfants à la base de sa constitution (1).

Saluons donc bien bas les vaillantes filles qui, rebelles à la contagion des défaillances et indifférentes aux utopies, prennent simplement le fardeau des mains de ceux qui le rejettent et ne se demandent même pas s'il est trop lourd (2).

J'ai dit leurs noms : ce sont M^lles^ Habercorn, Baillard, Stein, Waag, Deffry et Affolter, auxquelles l'Académie décerne une partie des prix Gouy et de la fondation Bour, avec le regret que les conditions diverses et parfois très strictes imposées à ses choix, ne lui permettent pas d'honorer toujours d'un égal hommage des mérites égaux.

Enfin, pour clore ce rapport, que je n'ai point réussi à dépouiller de la sécheresse des palmarès, je dois dire les raisons qui déterminent l'Académie à attribuer

(1) *M. A. S.*, 1904. — Rapport de M. Guyot sur les prix de vertu.

(2) Cf. *M. A. S.*, 1886. — Rapport de M. Cuvier sur les prix de vertu.

Digitized by Google

à Mme Galet (1) la plus haute des récompenses dont elle dispose : le prix quinquennal de 1.500 francs, de la fondation Chassignet. C'est une belle histoire de vaillance et de courage presque surhumain.

Mme Galet et son mari, un ouvrier mineur, honnête, doux et laborieux, ont réussi à acheter, pour eux et leurs enfants, une petite maison à Eulmont. C'est déjà la vertu du travailleur sous son aspect le plus moderne. La maison est propre, mais petite, une pièce à chaque étage. Pour soustraire la mère de sa femme aux excès d'un mari violent, Galet consent à donner la grande chambre au ménage de ses beaux-parents. On reléguera les enfants dans un cabinet obscur, et les maîtres du logis, si chèrement payé, se réfugieront sous la tuile. Ils y montent par une échelle. Le père vivra longtemps encore, tandis que le brave Galet, frappé d'un mal horrible, entrera à l'hôpital. Il y subit une terrible opération; puis quand la science ne peut plus rien pour lui, il rentre à la maison, pour mourir après une agonie de treize mois.

Les soins qu'exige ce pauvre homme sont douloureux pour lui, répugnants pour tous, excepté pour sa femme. Pour trouver à sa souffrance un soulagement momentané, que le médecin conseille de chercher dans de fréquents bains, elle imagine d'installer au grenier, à défaut de baignoire, une cuve à lessive que, trois fois par semaine, elle remplira de 3 ou 4 hectolitres d'eau, puisée et montée seau par seau.

---

(1) Mme veuve Zélonie Galet, à Eulmont (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

La misère, on le devine, précède dans ce ménage désemparé, la mort du chef de famille. Pour faire vivre ses quatre enfants, dont le dernier est né pendant la maladie du père, Mme Galet n'a pu que dérober quelques heures aux soins incessants qu'exige le malade, pour les donner comme femme de ménage, aux personnes qui la demandent. Il faut encore qu'elle coure à la forêt, pour rapporter du bois mort, sans quoi, plus de feu; et, en dépit de cette extrême détresse, les enfants sont propres, décemment vêtus, bien élevés. L'aîné, qui entre dans la vie comme apprenti maçon, ne sera ni un révolté ni un dégénéré.

Depuis lors, Mme Galet est moins absorbée chez elle. Elle accourt partout où on l'appelle auprès des malades. Elle se dépense en soins éclairés. On vient la réveiller la nuit. Elle ne se retire qu'au jour. C'est une sœur laïque.

Où classer une telle vie?

Piété filiale, abnégation maternelle, sollicitude pour tout ce qui souffre, ingénieuse prévoyance, héroïque courage, toutes les vertus ont fleuri en cette âme d'une trempe supérieure. Fille, épouse ou veuve, Mme Galet est bien l'émouvante synthèse de tous les dévouements.

Messieurs, le contact de telles âmes éveille invinciblement de profondes, de salutaires impressions.

On les sent vibrer dans les récits si scrupuleux de vos enquêteurs, et vous pourriez en goûter le charme pénétrant, si les redites de ce rapport n'en étouffaient toute l'émotion.

Digitized by Google

Mais, par ces visites répétées au logis des humbles, où elle prend sa part des souffrances, applaudit aux efforts, glorifie les mérites, l'Académie, chaque jour davantage, communie avec le monde où l'on peine. Elle fait œuvre de vie, elle s'intéresse, elle s'associe, nous l'avons vu, aux plus généreuses initiatives du mouvement social.

Certes son royal fondateur n'avait pas conçu pour elle une tâche aussi pratique.

Mais que nous importe, puisque, par les émotions et les solennités qu'elle provoque, cette nouveauté, devenue très vite populaire, ranime chaque année et perpétue dans la conscience lorraine, la fidélité des respects traditionnels, qui l'attachent à la mémoire de Stanislas le Bienfaisant.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX HERPIN

PAR

M. Robert PARISOT

L'Académie de Stanislas, toujours accueillante aux historiens, en particulier à ceux qui s'occupent de faire revivre le passé de notre Lorraine, m'a fait le grand honneur de me donner une place parmi ses membres. Je suis d'autant plus heureux d'être entré à l'Académie de Stanislas que j'y retrouve le souvenir de parents et d'alliés qui, depuis un siècle, en ont fait partie comme titulaires ou comme associés; c'est l'agronome A. Bertier de Roville, député de la Meurthe aux Cent-Jours; c'est l'un de ses gendres, l'avocat général de Thieriet, dont le père avait appartenu, lui aussi, à l'Académie; c'est l'un de ses petits-neveux, l'intendant général Ch. Robert, épigraphiste et numismate; c'est, plus récemment, M. H. Druon et M. E. Audiat, dont le souvenir reste encore bien vivant parmi nous.

Digitized by Google

Non contente de me nommer d'abord associé, puis titulaire, l'Académie a bien voulu, cette année-ci, me donner un témoignage d'estime et de confiance, en me chargeant de rendre compte des travaux présentés pour le prix Herpin.

Les trois questions suivantes avaient été proposées aux concurrents :

1° *Transcription, en vue de l'impression, d'un nécrologe lorrain, avec étude critique et notes ;*

2° *Le morcellement des terres en Lorraine et les réunions de parcelles. — On joindrait à cette étude celle de l'installation rurale en villages agglomérés et de la division des cultures en soles ou saisons ;*

3° *Les noms des lieux habités qui ont été créés dans la région lorraine aux époques pré-romaine et gallo-romaine.*

Ces trois sujets ont tous été traités, et l'Académie s'est trouvée en présence de quatre mémoires, dont trois ont plus spécialement retenu son attention.

Ce sont d'abord deux obituaires lorrains : celui de Saint-Mihiel et celui des Cordeliers de Nancy.

L'abbaye de Saint-Mihiel a eu depuis quelque temps l'heureuse fortune d'attirer l'attention de deux érudits sérieux : le cartulaire du douzième siècle vient d'être édité avec beaucoup de soin par M. Lesort, jadis archiviste de la Meuse, aujourd'hui à Versailles; regrettons que ce ne soit pas une des sociétés savantes de la région, mais la Société nationale des Antiquaires de France, qui ait pris à sa charge les frais de ce cartulaire, paru dans la collection des *Mettensia.* Il faut que l'obituaire de Saint-Mihiel ne nous échappe pas

Digitized by Google

et que la Société des Lettres de Bar-le-Duc ou la Société d'Archéologie lorraine se charge de l'éditer.

L'abbaye de Saint-Mihiel compte parmi les plus anciennes abbayes bénédictines de la région lorraine. Elle eut pour fondateur au début du huitième siècle le comte Wulfoald, devint plus tard une abbaye royale, à qui les Carolingiens octroyèrent libéralement des terres et des privilèges. Mais au dixième siècle, les premiers ducs de Haute-Lorraine, devenus ses avoués, ne se firent aucun scrupule de l'exploiter et de la dépouiller : c'est en partie avec les possessions de Saint-Mihiel qu'ils constituèrent le comté de Bar. L'abbaye ne se releva jamais de la déchéance qu'elle avait subie.

A Saint-Mihiel, comme dans toutes les abbayes, on inscrivait sur un registre les noms des abbés, des moines, des bienfaiteurs du monastère; l'inscription était faite le plus souvent au jour de la mort du personnage, en vue des prières à dire pour le repos de son âme. On appelait obituaires ou nécrologes les recueils ainsi formés. Au dix-huitième siècle, Saint-Mihiel possédait encore trois de ces obituaires; le plus ancien, antérieur au treizième siècle, a disparu depuis la Révolution, mais on en retrouve le contenu dans les deux autres.

Ceux-ci, après avoir appartenu à un collectionneur, M. Marchand, sont entrés en février 1854 aux archives départementales de la Meuse. De ces deux obituaires, le premier en date, commencé entre 1455 et 1465, est en parchemin; la plus ancienne des notices qu'il renferme remonte à l'année 709, la plus moderne est de

Digitized by Google

1619. Presque toutes les notices sont rédigées en français. C'est d'ailleurs bien moins un véritable nécrologe qu'un livre d'anniversaires et de distributions. On y indiquait non point le jour de la mort des personnages inscrits, mais bien celui où ils désiraient que fût célébré leur anniversaire. Très souvent aussi la notice fixait « la pitance », en d'autres termes la rétribution, soit en nature, soit en argent, attribuée aux moines qui avaient assisté au service. Enfin, l'obit des bienfaiteurs de l'abbaye rappelait d'habitude les donations qu'ils avaient faites. La moitié environ des personnages inscrits appartient au quinzième siècle. Tandis que, jusqu'au treizième siècle inclusivement, seuls des membres de la noblesse et du clergé, surtout du clergé régulier, avaient trouvé place dans l'obituaire, celui-ci accueillit au quatorzième et au quinzième siècle des bourgeois et même des paysans : preuve évidente de l'importance de plus en plus grande qu'avaient acquise les roturiers. On constate que le seizième siècle n'a fourni qu'un petit nombre de noms; c'est la conséquence des progrès de la Réforme à Saint-Mihiel et de la décadence de l'abbaye, tombée alors en commende.

L'autre recueil, en papier, date de la première moitié du dix-septième siècle; il a, bien plus que le précédent, le caractère d'un nécrologe. Les éléments dont il se compose ont été empruntés pour une part à l'obituaire que nous venons d'analyser, pour une autre au vieux nécrologe aujourd'hui perdu; on y trouve en outre des additions faites durant le dix-septième siècle. Les notices tirées du nécrologe du treizième

Digitized by Google

siècle sont en latin, les additions datant du dix-septième siècle en français; les dernières seules mentionnent les donations faites par les défunts à l'abbaye.

Dans son introduction, l'auteur expose l'histoire des deux nécrologes, indique quelle en est la nature, comment, à quelle époque, à l'aide de quelles sources ils ont été rédigés. Il rappelle ensuite quels érudits anciens ou modernes ont consulté les deux recueils, énumère enfin les services que ceux-ci rendront aux travailleurs futurs. Si peu de faits historiques font l'objet d'une mention dans les nécrologes de Saint-Mihiel, si l'onomastique n'a que peu de profit à en tirer, il s'y trouve au contraire nombre de renseignements précieux concernant la chronologie, l'histoire des églises, des abbayes et des familles, l'archéologie, ainsi que la vie économique au quatorzième et au quinzième siècle.

L'introduction est suivie de la bibliographie, qui précède elle-même le texte intégral du nécrologe du quinzième siècle. Pour le recueil du dix-septième siècle, l'éditeur s'est contenté de reproduire les notes empruntées au vieux nécrologe perdu et celles qui se rapportent à des personnages du dix-septième siècle. Un appendice, où sont transcrits des textes ou des analyses de textes, un lexique des termes rares et des expressions empruntées au dialecte local, un index archéologique, enfin une table des noms de personnes et de lieux complètent le travail. Ajoutons que l'auteur donne le fac-similé d'une page de l'obituaire du quinzième siècle.

Dès les premières pages de l'introduction, on goûte

Digitized by Google

le plaisir d'être en présence d'un érudit au courant des méthodes historiques; l'auteur soumet à un examen attentif et réfléchi chacune des questions qui se présentent à lui, il ne propose une solution qu'après une étude approfondie et en pleine connaissance de cause. Aussi, après avoir lu l'introduction, sait-on exactement ce que sont les nécrologes, ce qu'ils contiennent, le parti qu'on en peut tirer.

L'édition même des deux nécrologes n'est pas faite avec moins de soin. Les additions qu'a reçues chacun des deux recueils sont distinguées de la rédaction primitive par des écritures différentes. Les notes destinées soit à établir le texte, soit à l'expliquer, à le commenter, à identifier en particulier les personnes et les localités citées, ne méritent pas moins d'éloges. Pour les rédiger, l'auteur n'a ménagé ni son temps ni sa peine; nombreux sont les documents, manuscrits ou imprimés, qu'il a consultés, plus nombreux encore les travaux d'érudits anciens ou modernes, dans lesquels il a fait des recherches; parmi les livres utilisés, seuls les principaux sont indiqués dans la bibliographie, qui suit immédiatement l'introduction.

Ce travail si remarquable a pour auteur M. le chanoine Aimond, professeur au collège Saint-Louis de Bar-le-Duc, déjà connu de l'Académie, qui lui a décerné en 1910 une partie du prix Dupeux pour sa *Monographie de la cathédrale de Verdun.* On doit encore à M. l'abbé Aimond deux bonnes thèses de doctorat, dont la principale, *Les Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552,* a obtenu en 1911, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le

Digitized by Google

prix A. Prost. La seconde thèse, une édition critique de l'obituaire de la cathédrale de Verdun, avait préparé M. l'abbé Aimond au travail qu'il a présenté pour le prix Herpin. Malgré des occupations nombreuses et absorbantes, M. l'abbé Aimond trouve le loisir d'écrire d'excellents travaux, comme celui que récompense aujourd'hui l'Académie de Stanislas. L'Académie souhaite, nous le répétons, que cet obituaire soit édité à Bar-le-Duc ou à Nancy par les soins d'une des sociétés savantes de la région. Le rapporteur se permet d'exprimer en son nom personnel le vœu que l'auteur trouve bientôt dans l'enseignement supérieur libre une situation plus en rapport avec ses remarquables qualités d'érudit que celle qu'il occupe aujourd'hui.

Si le couvent des Cordeliers de Nancy n'a pas joué dans la formation du duché de Lorraine un rôle aussi important que l'abbaye de Saint-Mihiel dans celle du Barrois, il n'en éveille pas moins d'émouvants souvenirs dans l'âme des Lorrains, parce qu'il a reçu et qu'il conserve encore la dépouille mortelle de nos anciens ducs.

Les Cordeliers, fils spirituels de saint François d'Assise, ne s'établirent que fort tard à Nancy; alors qu'à Metz, à Toul et à Verdun on constate, dès la première moitié ou le milieu du treizième siècle, la présence d'autres membres de la grande famille franciscaine, c'est en 1482 seulement que les Cordeliers furent installés par René II et par sa mère Yolande dans la capitale du duché de Lorraine. Le premier duc

Digitized by Google

inhumé dans leur couvent fut René II lui-même, dont le monument funéraire, malheureusement défiguré, se voit encore aujourd'hui dans l'église des Cordeliers. Peu à peu, dans le cours des siècles, les restes mortels de nombreux membres de la maison ducale vinrent rejoindre ceux du vainqueur de Charles le Téméraire. Ils y sont toujours, malgré les profanations des vandales de 1793.

De bonne heure, les pères cordeliers de Nancy avaient tenu un nécrologe, qui ne nous a pas été conservé. Par bonheur, le célèbre Thierry Alix, dont notre éminent confrère, M. Pierre Boyé, a écrit la biographie, commença en 1594 un autre nécrologe, sur lequel il reporta les notices du plus ancien obituaire. On sait que Thierry Alix était fort attaché aux franciscains en général et en particulier au couvent que ces religieux possédaient à Nancy. Puis, dans le courant du dix-septième siècle et du dix-huitième, une trentaine de cordeliers ajoutèrent des notices à celles qu'avait écrites Thierry Alix. Le plus ancien de tous ces obits est de 1470, le plus récent de 1764; le nécrologe commencé par Thierry Alix embrasse donc un espace d'environ trois siècles. Presque toutes les notices ont été rédigées en français; elles rappellent les libéralités dont le couvent des cordeliers a été l'objet de la part des défunts.

A la Révolution le nécrologe fut sauvé de la destruction par un cordelier, le père Munier, qui devint plus tard curé de Malzéville. Le père Munier le donna sous la Restauration à M. Dufeugray, secrétaire particulier de Séguier, préfet de la Meurthe de 1816 à 1820.

Digitized by Google

M. Dufeugray, à qui l'Académie de Stanislas conféra le titre d'associé, s'occupait des sépultures des ducs de Lorraine; il fut ainsi amené à entrer en relations avec le père Munier, qui consentit à lui céder le nécrologe de son ancien couvent. Le précieux manuscrit quitta la Lorraine, passa ensuite aux descendants de M. Dufeugray, et c'est ainsi qu'il se trouve aujourd'hui à Saint-Vaast-sur-Seulles (Calvados), dans le château de M. de Brunville. On ignorerait encore aujourd'hui en Lorraine ce qu'était devenu le nécrologe des Cordeliers, si un ecclésiastique normand, M. l'abbé Bourrienne, qui en connaissait l'existence, n'avait eu l'heureuse idée de le transcrire et de l'annoter pour le concours du prix Herpin de 1913. N'eût-elle obtenu que ce résultat, l'Académie de Stanislas pourrait se féliciter, et avec elle tous les lotharingistes, d'avoir mis au concours l'édition d'un obituaire lorrain.

M. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon dans le Calvados, à qui nous devons le mémoire sur le nécrologe des Cordeliers, a fourni un travail très estimable. Dans son introduction, il décrit l'état matériel et la forme du nécrologe, en détermine la provenance; puis il fait ressortir l'intérêt de ce recueil, qui fournit de nombreux renseignements biographiques sur la maison ducale, sur beaucoup de personnages, attachés ou non à la cour, ecclésiastiques ou laïcs, enterrés dans l'église des Cordeliers : la plupart ont été les bienfaiteurs du couvent, quelques-uns des laïcs ont fait partie du tiers ordre franciscain. Vient ensuite le texte annoté du nécrologe.

L'auteur a distingué par des écritures différentes

Digitized by Google

la rédaction primitive de Thierry Alix, les additions dues à différents pères cordeliers, enfin les remaniements — plutôt malheureux — qu'un religieux a opérés au dix-septième siècle.

A la suite du nécrologe vient une série d'appendices qui occupent près des deux tiers du manuscrit. On y trouve des documents qui intéressent le couvent des Cordeliers de 1491 à 1592, la duchesse Philippe de Gueldre, la translation au dix-huitième siècle des corps de princes et de princesses de la maison de Lorraine, la pompe funèbre de Charles V, l'église des Cordeliers au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, les tombes ducales, enfin les services anniversaires.

Le travail se termine par une table alphabétique des noms des personnes et des localités mentionnées dans le seul nécrologe.

Enfin l'auteur donne la reproduction photographique, mais à une échelle réduite, d'un des feuillets de l'obituaire.

Le nécrologe des Cordeliers a pour éditeur, nous l'avons déjà dit, un prêtre du Calvados, étranger à la Lorraine par ses origines et travaillant loin de notre pays. Si l'on songe aux conditions défavorables où il se trouvait pour exécuter son travail, l'on reste surpris qu'il se soit aussi bien tiré d'affaire. Pour parvenir à identifier soit les auteurs des additions faites dans le cours du dix-huitième siècle au travail de Thierry Alix, soit les religieux inscrits au nécrologe, M. l'abbé Bourrienne a fait venir aux Archives du Calvados, où il les a consultés, deux registres provenant des Cordeliers de Nancy et aujourd'hui con-

Digitized by Google

servés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (H 829 et H 831). Parmi les ouvrages dont il a fait le plus fréquent usage et qu'il cite le plus souvent dans l'introduction ou dans les notes, citons le Dictionnaire de Moréri, dom Calmet, Lionnois, Cayon, l'abbé Guillaume, Pfister. Seulement l'auteur ignore la plupart des travaux, livres ou articles, qui ont été publiés en Lorraine durant les quarante dernières années. Nous ne croyons pas qu'il ait eu à sa disposition les *Mémoires* ni le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine;* l'on doit le regretter, car ils lui auraient fourni nombre de renseignements utiles et l'auraient préservé de plus d'une erreur. Quant aux identifications des noms de lieux, elles sont parfois inexactes, ce qui d'ailleurs n'a pas lieu de surprendre de la part d'un homme peu familiarisé avec la topographie de la Lorraine. L'annotation du nécrologe demande donc, pour que le travail puisse être imprimé, une revision attentive et sérieuse. En outre, l'auteur ferait bien d'annoter les appendices, de rejeter en notes dans l'introduction des indications bibliographiques qu'il a laissées à tort dans le texte, de revoir la forme, qui n'est pas toujours assez soignée, de rendre plus clairs quelques passages embrouillés et d'une compréhension quelque peu difficile.

Enfin, M. l'abbé Bourrienne n'a-t-il pas une trop haute opinion de la véracité des Cordeliers, quand il affirme que l'on doit accepter et prendre au pied de la lettre toutes les louanges que ces religieux ont décernées aux princes leurs bienfaiteurs? Les membres de notre ancienne maison ducale n'ont pas toujours

Digitized by Google

été des saints, il s'en faut de beaucoup; l'on sait de reste aujourd'hui que la vie publique ou privée de quelques-uns d'entre eux donne prise à la critique. Certes, les Cordeliers auraient manqué de charité chrétienne et de reconnaissance s'ils avaient relevé dans leur nécrologe les fautes commises par les membres de la famille ducale; peut-être auraient-ils pu se montrer plus réservés dans les éloges adressés à tel prince ou à telle princesse. Était-il bien utile, par exemple, d'affirmer qu'Henriette, la sœur de Charles IV, avait vécu « en toute chasteté »? On peut, il est vrai, avancer à la décharge du religieux qui a risqué cette assertion inexacte ou qu'il ignorait Puylaurens, ou qu'à ses yeux la prescription trentenaire couvrait la liaison de M^me^ de Phalsbourg avec le favori de Gaston d'Orléans.

Bien que le travail de M. l'abbé Bourrienne ne dénote ni la même connaissance de la bibliographie du sujet, ni la même sûreté de méthode, ni, en un mot, la même maîtrise que celui de M. l'abbé Aimond, il n'en présente pas moins un grand intérêt; l'Académie serait heureuse qu'il fût édité en Lorraine, après avoir subi les corrections et les remaniements nécessaires.

Il ne s'est trouvé qu'un auteur pour traiter la deuxième des questions proposées par l'Académie : *Le morcellement des terres en Lorraine et les réunions de parcelles.*

Laissant de côté la montagne vosgienne, qui présente des conditions particulières d'habitation et de

Digitized by Google

culture, l'auteur ne s'est occupé que du plateau lorrain et il a porté de préférence son attention sur le département de Meurthe-et-Moselle.

Le mémoire a été divisé en deux parties. Dans la première, qui est une étude historique, l'auteur recherche comment se sont constitués dans notre pays les villages agglomérés, pourquoi les habitants ont adopté un mode de culture qui a nom l'assolement triennal, pourquoi enfin chaque sole ou saison a fini par se morceler en un nombre infini de parcelles.

Pour l'auteur ce sont les Celtes qui, lors de leur établissement dans notre pays, groupèrent leurs huttes en villages agglomérés ou *vici;* les terres cultivées formèrent autour de chaque village une banlieue, qui fut divisée d'abord en deux, puis en trois soles ou saisons. L'occupation du pays par les Romains aurait eu pour conséquence la superposition de la *villa*, du grand domaine rural, au *vicus* gaulois, mais sans rien changer aux modes d'habitation et de culture que les Celtes avaient introduits. Ni les invasions germaniques, ni les transformations qui se sont produites dans le cours des âges n'auraient, affirme l'auteur, détruit cette ancienne organisation celtique, qui subsiste encore de nos jours. L'exposé dont nous venons d'esquisser brièvement les grandes lignes appellerait plus d'une objection, plus d'une critique. D'abord, pourquoi l'auteur traite-t-il de Celtes les Leuques et les Médiomatriques, qui peuplèrent autrefois notre pays? Il n'ignore pourtant pas que ces deux tribus se rattachaient au groupe belge. Nous aurions également des réserves à faire sur l'itinéraire que l'au-

Digitized by Google

teur fait suivre aux Celtes, sur le régime de la propriété qu'il leur attribue. N'a-t-il pas oublié que d'autres peuples, Néolithiques et Ligures, ont précédé les Gaulois sur les bords de la Moselle et de ses affluents? N'a-t-il pas trop réduit l'importance du rôle qu'ont joué les Romains sous le double rapport de la propriété et de la mise en valeur des terres? Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas tiré meilleur parti de l'ouvrage magistral de Camille Jullian sur la Gaule; il y aurait trouvé, outre des renseignements exacts et précis, la discussion des hypothèses dont les migrations des Gaulois et leur civilisation ont été l'objet de la part des érudits contemporains.

Pourtant, reconnaissons-le, il résulte des données de l'archéologie préhistorique qu'avant l'occupation romaine nos ancêtres vivaient groupés; ce fait peut s'expliquer d'ailleurs aussi bien par la nécessité où ils se trouvaient d'assurer leur défense que par des motifs d'ordre économique. Plus tard, autour de la *villa* du grand propriétaire gallo-romain, se massèrent les habitations des colons et des esclaves chargés de cultiver le domaine. Là où les Germains, Francs ou Alamans, s'établirent en nombre, ils constituèrent également des villages agglomérés. On peut donc dire que, la région vosgienne mise à part, le village a toujours été le mode d'habitation en usage dans la région lorraine. Mais, pour ce qui est des systèmes de culture, nous sommes beaucoup moins bien renseignés; force nous est de confesser que nous ignorons de quelle manière on procédait à l'époque gauloise et même durant l'occupation romaine. Le régime de

Digitized by Google

l'assolement triennal ne nous est attesté par des documents certains que pour le Moyen Age, ce qui du reste ne veut nullement dire qu'il date seulement de cette dernière époque.

Si la première partie du travail dont nous parlons appelle donc de sérieuses réserves, il n'en est pas de même de la seconde, qui traite du morcellement et du remembrement; beaucoup plus développée que l'autre, elle occupe les deux tiers du travail, 166 pages sur 250.

Un premier chapitre est consacré au morcellement du sol, et par ce terme il faut entendre non point la division de la terre en petites propriétés, mais celle de la propriété en nombreuses parcelles, éloignées les unes des autres. L'auteur montre que ce morcellement, dont il faut chercher la cause principale dans les partages successoraux, ne répond plus aux nécessités actuelles de la culture : il en fait ressortir les inconvénients multiples, au double point de vue de la propriété elle-même et de l'exploitation. Le morcellement grève la propriété de charges multiples, la rend instable, constitue surtout un obstacle sérieux aux progrès de la mise en valeur des terrains; qu'il s'agisse de machines agricoles, pour compenser le défaut de main-d'œuvre, d'engrais chimiques, pour suppléer à l'insuffisante richesse du sol, en un mot de tous ces moyens que la science met à la disposition des cultivateurs pour qu'ils obtiennent au moindre prix les rendements les plus élevés, rien de tout cela n'est aisé, ni même possible avec des propriétés subdivisées à l'infini; seules des pièces de

Digitized by Google

terre d'une grande étendue se prêtent à l'emploi des machines, des engrais chimiques, bref des méthodes perfectionnées qui s'imposent de plus en plus.

Quels sont les remèdes à cet état de choses? Pour le présent, il faudrait reconstituer des domaines plus cohérents, plus ramassés; des échanges conclus à l'amiable entre propriétaires donnent des résultats, mais des résultats incomplets; mieux vaut exécuter un remembrement total, c'est-à-dire réunir toutes les terres de chacune des soles d'un village en une masse, que l'on partage ensuite entre les propriétaires, chacun d'eux recevant en un bloc compact l'équivalent comme quantité et comme qualité des terres qu'il possédait avant l'opération sous forme de petites parcelles. En même temps, on aborne les propriétés et l'on crée des chemins d'exploitation rurale assez nombreux pour donner accès à tous les champs.

D'autre part, comment faire pour empêcher à l'avenir le morcellement de la propriété? Actuellement, on recourt à un remède pire que le mal : la limitation volontaire du nombre des enfants. Pour obvier tant au morcellement qu'à la dépopulation, n'y aurait-il pas lieu de modifier les règles de notre régime successoral, d'accorder, par exemple, au père de famille la liberté de tester? L'auteur, qui n'envisage pas cette solution, en propose une autre, beaucoup plus modeste, qui ne deviendrait vraiment efficace que si le remembrement était opéré dans toutes les communes.

L'auteur a recherché quels travaux de remembrement avaient été entrepris dans la région lorraine

Digitized by Google

au dix-huitième siècle d'abord, puis au cours des cinquante dernières années. Il étudie les lois, surtout celle de 1865 (de 1884, de 1898), à l'aide desquelles, depuis bientôt un demi-siècle, on a pu, dans certaines communes, arriver à supprimer ou à réduire le morcellement. Il a fallu donner à ces lois une extension qu'elles n'avaient pas à l'origine; l'Association foncière, prévue par la loi de 1865 pour procéder à la création de chemins de culture, a été un peu détournée de sa destination primitive, ce qui a permis d'opérer un certain nombre de remembrements. Seulement, que de difficultés la constitution des associations de cette nature ne rencontre-t-elle pas! C'est l'inertie des gens de la campagne, c'est leur parti-pris contre toutes les innovations, c'est leur jalousie à l'égard du voisin, ce sont enfin, et nous avons peine à comprendre que l'auteur n'en ait rien dit, les dissensions politiques qui troublent les villages aussi bien que les villes. L'auteur donne l'exemple d'une commune du département, Méhoncourt, où l'association qui s'était constituée n'a réussi qu'au prix de mille peines à triompher du mauvais vouloir de quelques propriétaires. En 1903 un nouvel organisme a été constitué au ministère de l'Agriculture, le service des améliorations agricoles. Depuis 1907 il a déjà facilité plus d'un remembrement; nul doute qu'à l'avenir il ne rende de plus grands services encore aux opérations de cette nature. Les associations foncières ont en outre bénéficié en Meurthe-et-Moselle de l'appui du Conseil général, qui leur a généreusement alloué des subventions importantes. On avait espéré que la revision du cadastre faciliterait

Digitized by Google

le remembrement, mais l'opération, qui n'a d'ailleurs été faite que dans un petit nombre de communes, n'a pas eu pour le remembrement les conséquences heureuses sur lesquelles on comptait.

Ce qu'il faudrait, dit l'auteur dans le dernier chapitre de son travail, c'est, d'une part, soit une loi nouvelle, soit tout au moins une addition à la loi de 1865, pour permettre, — en vue du remembrement, — la formation d'associations syndicales autorisées; on donnerait ainsi à cette opération si nécessaire une consécration légale. Il ne serait pas moins indispensable de faire l'éducation des populations agricoles, de les amener à comprendre l'utilité, les bienfaits du remembrement. On a, d'autre part, besoin de géomètres instruits pour reconstituer, sans léser aucun intérêt, la propriété rurale sur de nouvelles bases. Le département de Meurthe-et-Moselle a possédé jadis en M. Gorce un géomètre excellent, qui a exécuté de la façon la plus satisfaisante le remembrement dans plusieurs communes. M. Gorce a bien formé quelques élèves, continuateurs de son œuvre; mais quand ils ne seront plus là? Au lieu d'abandonner à l'initiative privée l'éducation des géomètres, l'État et les départements ne devraient-ils pas la prendre en main?

La seconde partie du travail de l'auteur a été écrite par un homme qui, à un coup d'œil juste et pénétrant, à un bon sens ferme, joint l'expérience des affaires, la connaissance de la campagne et des paysans et qui sait d'ailleurs présenter en un style clair et précis le résultat de ses observations et ses idées personnelles.

Cette seconde partie forme un travail excellent,

Digitized by Google

très neuf, et qui, une fois publié, rendra, croyons-nous, les plus grands services en appelant l'attention sur les fâcheux effets du morcellement, en faisant connaître ce que l'on a déjà tenté pour y remédier, en indiquant les moyens les plus propres à détruire partout le mal. Les qualités dont témoigne cette partie du mémoire n'étonneront personne quand on apprendra qu'elle a pour auteur M. Hottenger, docteur en droit, ancien notaire, qui vient de publier un bon travail sur le pays de Briey et qui, plus récemment, étudiait les agrandissements de Nancy dans des conférences très goûtées de nos concitoyens.

Je ne dirai que quelques mots d'un mémoire consacré à la troisième des questions qu'avait proposées l'Académie : *Les noms des lieux habités qui ont été créés dans la région lorraine aux époques pré-romaine et gallo-romaine.*

L'auteur de ce travail, d'ailleurs intéressant, n'avait peut-être pas reçu l'éducation historique et philologique que demandait l'étude de la question; de plus, il n'a traité qu'une partie du sujet. Dans ces conditions, l'Académie n'a pas cru pouvoir lui décerner de récompense, et cela d'autant moins que les mémoires des trois autres concurrents se recommandaient par les qualités les plus sérieuses.

En résumé, l'Académie a décidé de partager le prix Herpin de la façon suivante : elle attribue 500 francs à M. le chanoine Aimond, professeur au collège Saint-Louis, de Bar-le-Duc, pour son édition critique de l'obituaire de Saint-Mihiel; 300 francs à M. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon (Calvados), pour

Digitized by Google

son édition critique de l'obituaire des Cordeliers de Nancy; 300 francs à M. Hottenger, docteur en droit, ancien notaire, pour son étude sur le morcellement des terres en Lorraine et les réunions de parcelles.

L'Académie ne peut que se féliciter des résultats du concours; sur les quatre érudits qui avaient répondu à son appel, trois lui ont présenté des travaux du plus sérieux mérite; même l'un des mémoires est excellent de tous points.

Puisse le prochain concours apporter, comme celui-ci, une nouvelle preuve de la vitalité des études historiques et économiques dans notre chère Lorraine!

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DUPEUX

PAR

M. Edmond DES ROBERT

MESSIEURS,

Votre Commission pour le concours du prix Dupeux m'a chargé de résumer devant vous ses délibérations.

En 1910, plusieurs travaux d'histoire étaient proposés aux suffrages de l'Académie de Stanislas; en 1911, c'était l'auteur d'une étude sur la géographie physique qui sollicitait le prix Dupeux. Tous ces ouvrages intéressaient la Lorraine au sens étendu du mot, comme on doit l'entendre, suivant la juste remarque présentée ici même il y a trois ans par celui de nos confrères chargé de ce rapport en 1910.

Cette année, trois livres d'inégale importance ont été soumis au concours pour le prix Dupeux; tous trois doivent cependant être mentionnés.

Digitized by Google

Le premier dont nous vous entretiendrons est une *Étude de généalogie lorraine : La Famille Parisot, de Plombières,* par Jean Parisot. Dans la préface, l'auteur insiste sur le caractère exclusif de cette « publication essentiellement privée qui n'intéressera pas la critique et qui ne paraîtra pas en librairie ».

Malgré tout le soin et la méthode qui ont présidé à la rédaction de ce travail et auxquels il convient de rendre hommage, votre Commission, trouvant qu'il ne contribuait pas suffisamment à l'histoire en raison des situations des personnes, et qu'il n'apportait que peu de matériaux à l'étude des conditions sociales et économiques, n'a pas jugé à propos de le retenir.

Après l'histoire d'une famille, c'est celle d'un village : *la Monographie historique de Laneuveville-devant-Nancy* (*Nova Villa*), par le commandant Thouvenin, dont nous allons vous donner une courte analyse.

Nous souscrivons pleinement à l'épigraphe que l'auteur imprime sur la couverture de son livre : *De l'amour du clocher naît le patriotisme.* Dernièrement encore, un membre du clergé lorrain, M. le chanoine Martin, développait cette pensée, si souvent exprimée et jamais banale cependant, tout au début de la seconde édition de son utile travail : *Comment faire une monographie de commune lorraine?*

Le commandant Thouvenin ne suit pas les divisions méthodiques qui y sont données, nous le regrettons pour lui.

Après une introduction où il jette un coup d'œil rétrospectif sur la contrée qui a vu naître le village,

Digitized by Google

il aborde la première des trois parties de son livre : « Le village, ses origines et son histoire jusqu'à la Révolution. »

Les objets trouvés au cours de fouilles fortuites, semblent établir l'existence d'un *vicus* gallo-romain détruit lors des grandes invasions, puis celle de quelques métairies reconstruites peu après; enfin, au septième siècle, une donation faite à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains, de Metz, révèle l'existence du domaine de Laneuveville. Comme, à l'avènement de Gérard d'Alsace, la vouerie de Saint-Pierre-aux-Nonnains faisait partie du domaine ducal, les ducs de Lorraine devinrent, par le fait, seigneurs de Laneuveville. Quelques chartes concédant des biens aux abbayes du voisinage marquent ensuite le cours de la vie bien modeste du petit village.

En 1257, le duc Ferry III applique pour la première fois, en Lorraine proprement dite, la loi de Beaumont, et c'est justement le village de Laneuveville qui bénéficie de ce mode d'affranchissement.

Les siècles passent, c'est près de Laneuveville que s'engagent les combats d'avant-garde de la bataille de Nancy, et René II, peu après, fait remise de douze années d'impôts aux habitants du village pour les indemniser des dommages causés par la guerre.

Au dix-septième siècle, des fiefs sont érigés sur le ban; le duc Charles III y avait fait construire une « vacquerie ».

C'est à Laneuveville, alors quartier général de Louis XIII, que fut signé, en 1633, par les deux cardinaux de Lorraine et de Richelieu, un des nombreux

Digitized by Google

traités conclus entre le roi de France et le duc Charles IV.

A la fin du dix-huitième siècle, le prélat de Bouzey fit construire le château de Laneuveville qui subsiste encore.

L'auteur termine l'histoire du village sous l'ancien régime par des détails nombreux sur la vente des biens nationaux.

La seconde partie de l'ouvrage concerne les écarts : Arentières, cité dans des textes du dixième siècle; Sainte-Valdrée, ermitage et chapelle érigés, sous le vocable de Valdrade, canonisée comme fondatrice du monastère de Saint-Pierre-aux-Nonnains, à proximité de cinq sources dans le voisinage desquelles furent trouvées plusieurs sculptures gallo-romaines. Parmi ces dernières, les archéologues ont cru reconnaître Hygie, déesse de la santé, dont la statue voisine au Musée lorrain avec celle de sainte Valdrée, datant du quinzième siècle, également de même provenance.

La Madeleine ou Malaurupt est un autre lieudit, où, au cours des siècles, furent élevés léproserie, couvent de Précheresses et ermitage.

Le nom de Montaigu que porte maintenant un château, vient encore d'un autre ermitage érigé aux environs de 1600 en l'honneur de Notre-Dame de Montaigu en Brabant; au moment de la Révolution, le domaine ou cense-fief appartenait aux Augustins de Nancy et fut vendu comme bien national; ce fut un des propriétaires suivants qui bâtit, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, le beau château

Digitized by Google

actuel. D'après des renseignements sûrs, la chapelle qui s'élève contre la voie ferrée coupant actuellement en deux tronçons le parc de Montaigu ne serait pas celle de l'ancien ermitage, dont l'emplacement se montre à quelques centaines de mètres, au nord-ouest, toujours dans le parc.

L'auteur nous fait ensuite brusquement remonter le cours des âges de plusieurs millénaires et relate que des stations préhistoriques ont existé aux confins des bans de Laneuveville et de Fléville.

Les fouilles exécutées en divers endroits de la commune rendirent au jour d'intéressants vestiges du *vicus* gallo-romain; en plus des sculptures mentionnées plus haut, deux jolies statuettes de bronze : Lucifer et l'Enfant à la boule, se comptent parmi les curiosités de l'époque gallo-romaine conservées dans les vitrines du Musée lorrain.

La cure de Laneuveville, évêché de Toul, dépendait du doyenné de Port; longtemps succursale, elle fut érigée en paroisse en 1702 sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption. Le patronage en appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz et plusieurs décimateurs s'en partageaient les revenus.

L'église, qui semble dater du commencement du treizième siècle, a perdu à peu près tout caractère par suite des mutilations et agrandissements de l'édifice primitif.

Viennent ensuite des paragraphes consacrés aux écoles, aux mesures, à la milice, à la garde nationale, aux sapeurs-pompiers, à la justice, aux coutumes, usages et patois.

Digitized by Google

Si l'ordonnance de cette seconde partie de l'ouvrage paraît un peu confuse, nous soulignerons, d'une façon particulièrement bienveillante, ces trois derniers paragraphes. Le commandant Thouvenin — qui reconnaît humblement avoir commis, il y a un peu plus d'un demi-siècle, le méfait d'avoir fait tomber à coups de pierres l'enseigne : « Au Coq gaulois », maintenant conservée au Musée lorrain (section V) — l'auteur, disons-nous, a su faire revivre tous ces vieux usages, disparus maintenant, que le progrès a effacés, tout ce qui donnait de l'originalité et de la couleur à la vie d'autrefois.

La troisième et dernière partie comprend l'histoire du village de la Révolution à nos jours. Le commandant Thouvenin distingue avec raison dans cette période la phase agricole qui va jusqu'en 1870 et la phase industrielle qui suit. Pour la première de ces phases, l'auteur reproduit de nombreux documents touchant les limites de la commune, le partage des biens communaux et d'autres pièces analogues. Au cours de la seconde phase, l'industrie s'est développée et la population de Laneuveville s'est considérablement accrue : un nouvel écart, Saint-Phlin-La-Madeleine, est devenu le siège d'une importante saline, et, vers les confins de Jarville, ce sont des hauts fourneaux qui se sont élevés.

Fermant ce livre, richement illustré, nous conclurons avec son auteur que « rien n'est plus instructif, plus agréable, plus réconfortant que de rechercher, dans leurs faits et gestes, l'âme de nos ancêtres ».

Nous ne reprocherons pas à l'auteur des développe-

Digitized by Google

ments qui seraient hors de propos dans un ouvrage exclusivement destiné aux lettrés, mais à leur place dans un livre de vulgarisation.

Si parfois nous n'avons pas complètement approuvé la méthode suivie, si un léger manque de critique a laissé l'auteur se référer, comme à des sources autorisées, aux chroniques plus que suspectes de Bournon, d'Haraucourt et de Thierriat, nous estimons, et ce sont là les conclusions de votre Commission, que l'effort louable du commandant Thouvenin, la somme de travail fournie, dans son ensemble l'œuvre présentée, sont dignes d'être récompensés par les suffrages de l'Académie de Stanislas.

Le troisième ouvrage dont nous avons à vous entretenir est le tome IV du *Pouillé du Diocèse de Verdun*, par M. l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Gillant, curé d'Auzéville, chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun et associé-correspondant lorrain, dont votre Compagnie déplore le décès survenu le 12 septembre 1912, peu de temps après que l'auteur eut déposé son livre en vue du concours pour le prix Dupeux.

Sarrovard, chancelier de l'Église de Verdun au onzième siècle, rédigea un Pouillé dont les historiens ne connaissent que les premières lignes; ces derniers sont mieux documentés sur les âges plus récents, grâce au patient labeur du prêtre meusien!

La méthode rigoureusement scientifique, l'ordre logique des classifications, les notes copieuses qui enrichissent les articles font de l'ouvrage présenté un modèle du genre et, comme son mérite n'est pas contestable, nous passerons rapidement sur son analyse.

Digitized by Google

C'est l'abbé Robinet, chapelain de la cathédrale de Verdun, qui publiait en 1888 le tome I comprenant le catalogue des évêques, les notices sur le chapitre, les collégiales, abbayes et couvents, puis sur l'archiprêtré de Verdun. A la mort de l'abbé Robinet, en 1894, il n'y avait que six feuilles tirées du tome II et des notes réunies en vue du reste de l'ouvrage. L'abbé Gillant se mettait alors à la besogne, et quatre ans plus tard paraissait le tome II relatif aux établissements religieux et à l'archiprêtré de Bar-le-Duc; en 1904, c'était le tome III, consacré à l'archiprêtré de Commercy; enfin, en 1910, le laborieux ecclésiastique, grâce à une persévérance qui se rencontre plus fréquemment sous la règle que dans le siècle, mettait entre les mains des érudits le tome IV et dernier (archiprêtré de Montmédy). Deux cartes, des pièces justificatives, documents sur l'époque de la Révolution, un index général alphabétique des paroisses, annexes et autres établissements religieux contenus dans les quatre volumes du *Pouillé*, complètent cet excellent instrument de travail.

L'abbé Aimond, lauréat lui-même de l'Académie de Stanislas, écrivait tout récemment : « Sans autre formation technique que celle qu'il se donna lui-même, loin des centres intellectuels et des grandes bibliothèques, ce simple curé de campagne s'éleva, par son labeur intense et son admirable conscience scientifique, au rang de nos meilleurs érudits lorrains. »

Nous ne pouvons que souscrire à ce jugement, et votre Commission vous a proposé de donner une bonne partie du prix Dupeux au tome IV du *Pouillé du Dio-*

Digitized by Google

cèse de Verdun et d'honorer ainsi la mémoire de l'abbé Gillant, qui laisse un neveu de son nom, comme lui prêtre du diocèse de Verdun, et, comme lui aussi, curieux du passé de sa petite patrie.

En conséquence, l'Académie a décidé d'attribuer au tome IV du *Pouillé du Diocèse de Verdun*, de feu M. l'abbé Gillant, une somme de 200 francs, et à l'*Histoire de Laneuveville-devant-Nancy*, de M. le commandant Thouvenin, une somme de 150 francs.

Le but poursuivi par le bienfaiteur éclairé qui fonda le prix que nous décernons en ce moment, nous paraît atteint par la répartition que nous avons soumise à la ratification de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

QUELQUES

DICTONS DE L'ANCIENNE LORRAINE

Par M. L. MICHON

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Les aînés ont souvent pour leurs cadets des réserves de bienveillance et d'affectueux intérêt. Votre Compagnie, qui achèvera bientôt le deuxième siècle d'une existence continuellement rajeunie, professe sans doute un sentiment de ce genre à l'égard de la jeune Faculté de droit de Nancy, qui arrivera l'an prochain seulement à son cinquantenaire. Et c'est à ce sentiment que je dois probablement le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant, il y a deux ans déjà, à prendre place parmi vous. Vous m'avez ainsi donné, au retour d'une assez longue absence, la fierté du « réenracinement », et il me semble que, pour bien des raisons qui ne sont pas seulement littéraires, un Lorrain doit, plus qu'un autre, être sensible à cette satisfaction. Laissez-moi vous en exprimer ma vive

Digitized by Google

gratitude, mais aussi mon appréhension de n'être qu'un bien faible continuateur des juristes qui m'ont précédé parmi vous. Si la coutume existait dans votre Compagnie de confier aux nouveaux venus l'éloge de leurs prédécesseurs, j'essaierais de m'abriter derrière leur patronage, et spécialement derrière les souvenirs de bienveillante austérité, de haute conscience qu'a laissés derrière lui celui qui fut pendant longtemps votre doyen, comme il fut le nôtre (1). Mais vous pratiquez jusqu'au delà de la vie la règle de l'effacement des personnes, pour vous mieux attacher aux traditions de notre petite patrie, dont vous êtes les dépositaires. Je crois donc répondre à votre sentiment intime en vous parlant d'une manifestation instinctive, spontanée de la vie de notre ancienne Lorraine, de quelques vieux dictons ou adages populaires, qui se rapportent à ses vicissitudes historiques ou à sa vie juridique.

Les adages du temps passé se perdent et ne sont pas remplacés. Ce sont des formes de penser toutes locales, qui s'oublient à notre époque, où tout se mélange et s'uniformise; elles s'en vont, comme s'en vont les costumes, les usages, les croyances particulières à telle région. C'est qu'il faut à l'adage pour naître et pour vivre, c'est-à-dire pour devenir une vérité familière et populaire, une ambiance aujourd'hui difficilement réalisable ; comme certains organismes, il ne peut se développer que dans une atmosphère

(1) M. Eugène Lederlin (1831-1912), doyen de la Faculté de droit, doyen et deux fois président de l'Académie de Stanislas, dont il fut membre de 1877 à 1912.

Digitized by Google

calme, où les idées sont simples et courtes, les passions amorties. L'adage est une formule condensée, née d'une réflexion lente; il a dans notre monde moderne deux ennemis, le livre et la presse. Le livre, qui donne sur les choses des formules abstraites et savantes, frappe l'adage d'infériorité et de discrédit; il le rend également inutile; car l'adage était souvent, comme la poésie primitive, un moyen mnémotechnique de transmettre certaines traditions. Et quant à la presse qui répand les nouvelles en quelques heures jusqu'aux extrémités du pays, avec les commentaires, les contradictions, les alternatives qui enveloppent un fait tout actuel et encore inachevé, elle remue trop d'idées pour que de ce chaos puisse se dégager une formule qui soit comme la synthèse et la moralité du fait. Pour que la pensée populaire puisse formuler son jugement sous la forme d'un dicton, il faut aux événements cette sorte de recul et d'achèvement, que leur donne une transmission lente et rudimentaire; les nouvelles se répandent ainsi sans secousses, à la façon dont se propagent en ondes frissonnantes les vibrations de l'eau agitée, et c'est dans ce milieu ouaté que naissent les dictons, qu'ils se déposent, pourrait-on dire, dans la conscience populaire. Beaucoup ont pu naître dans les *villeuils*, dans les *écraignes*, c'est-à-dire au cours de ces conversations posées et méditatives tenues dans les veillées, autour du *pi-ouri*, cet ancêtre meusien et rustique de nos lampes à pied (1). Et c'est ainsi que sur les grands faits histo-

(1) Labourasse, *Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés du département de la Meuse*, 1903, p. 14, 77.

Digitized by Google

riques, les adages ont pu se développer comme une végétation parasite, et suivre leur fortune, sans l'appui d'aucun parrainage et par leur valeur propre; car ils n'ont point de père connu; ce ne sont pas des mots d'auteur; ils sont peut-être moins ingénieux; mais ils sont plus frappants et plus pittoresques, et par là même mieux adaptés à l'intelligence populaire.

A côté des adages qui se sont formés autour des grands événements, il en est d'autres qui se sont cristallisés autour de la loi. Les lois d'autrefois étaient brèves, et beaucoup moins encombrées qu'aujourd'hui de termes savants et techniques, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer en partie par ce fait que les cas soumis à leur empire étaient beaucoup plus simples. Les coutumes du seizième siècle, celles de la Lorraine comme les autres, établies par des praticiens de la région, étaient elles-mêmes souvent rédigées en style de proverbe, comme le montre l'absence caractéristique d'articles : *Lettre passe témoin, souffrance vaut foi.* Autour de ces coutumes se formaient des dictons, qui en étaient comme l'application, la traduction pratique. La coutume d'autrefois n'était, suivant une comparaison devenue classique, qu'une ossature, un squelette, que recouvrait la chair vivante, constituée par la jurisprudence des tribunaux, dont l'initiative était plus libre qu'à notre époque, et par ces adages, dont quelques-uns peuvent provenir artificiellement de praticiens, mais dont la plupart sont d'origine anonyme et vraiment populaire.

En Lorraine comme ailleurs, on trouve des maxi-

Digitized by Google

mes populaires autour des grands faits de son histoire et autour de sa coutume. Et dans ces maximes se manifestent l'esprit un peu brusque de nos ancêtres, brusque comme leur climat, et leur humeur passablement narquoise, moyen de défense d'un petit peuple frontière, placé entre deux convoitises.

L'époque décisive de l'histoire de la Lorraine n'est point celle de sa réunion officielle à la France, au dix-huitième siècle, réunion alors depuis longtemps prévue et acceptée. C'est bien plutôt l'époque où cette union se prépare, celle où notre pays commence à subir l'emprise de cette force d'attraction, que la France, puissante ou faible, a toujours exercée, exerce encore autour d'elle; c'est au seizième et au dix-septième siècle, alors que la Lorraine, à la fois victime et objet de conflits incessants entre la France et ses voisins de l'Est, Autriche ou Prusse, est un couloir à invasions. Les temps sont durs alors pour les Lorrains, qui n'ont plus de sécurité dans leur propre pays. *Les carouses* (*carouges*, carrefours) *sont plus dangereuses en Lorraine qu'en Allemagne*, dit un proverbe de cette époque. L'affection naissante de nos aïeux pour la France n'est pas encore appréciée à sa valeur; on leur fait grief de leur attachement à leurs ducs, à leur autonomie.

Lorrain, mauvais chien,
Traître à Dieu et à son prochain (1),

(1) Le Roux de Lincy, *Le Livre des proverbes français*, 1859, t. I, p. 360.

Digitized by Google

telle est l'étiquette qu'on leur inflige et qu'ils adoptent eux-mêmes, comme autrefois les gueux de Flandre. Et pourtant ils méritaient mieux. En 1675, qui fut l'année de la mort glorieuse de Turenne, en plein triomphe, sur le champ de bataille de Salzbach, l'affection de la Lorraine pour la France se traduit déjà par un de ces mots spontanés et simples, qui en dit long sur l'élan de sympathie provoqué dans notre pays par la consternation des Français. Nos paysans, voulant exprimer qu'un malheur n'est pas sans remède, disaient : *Ce n'est pas la mort de Turenne.* Et cela se répète, paraît-il, encore aujourd'hui dans quelques localités des Vosges (1).

Au cours de cette période difficile, les Lorrains ont aussi à souffrir de la négligence de certains de leurs princes, qui se laissent attirer par les séductions de la cour de France, celle de François Ier notamment, et qui ne leur reviennent qu'après brouille ou lassitude de plaisirs. C'est ce qu'exprime un proverbe irrévérencieux du seizième siècle : *Les princes lorrains ressemblent les coursiers de Naples, qui sont longs et tardifs à venir; mais venant par l'âge, ils sont très bons* (2).

A cette époque, Metz est déjà conquise et constitue une enclave française au milieu de la Lorraine; mais cette conquête ne s'est pas faite sans péripéties, et c'est de l'une d'elles qu'est venue l'expression « *se*

(1) Richard, *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine*, 1848, au mot *Pérou*, p. 241, 242.

(2) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. I, p. 360.

Digitized by Google

confesser comme les Cordeliers de Metz », ce qui veut dire se battre et s'entre-tuer. Cette locution fait allusion à un événement qui se passa au mois d'avril 1555, trois ans après l'annexion à la France. Le P. Léonard, gardien du couvent des Cordeliers de Metz, avait formé le projet de livrer la ville aux Impériaux, ses anciens maîtres. Il fut découvert, jeté en prison avec vingt de ses moines, qui étaient ses complices, et tous furent condamnés à mort. Enfermés dans la même chambre et invités à se préparer à la mort, en se confessant les uns les autres, ces malheureux éclatèrent en reproches contre le P. Léonard, le massacrèrent sur place, et blessèrent plusieurs d'entre eux (1).

Les Messins avaient d'ailleurs, à l'égard de certains de leurs conquérants, la critique aussi libre que les gens de Lorraine. Au temps lointain où les ducs de Bourgogne étaient pour notre région des voisins dangereux, un écuyer du duc de Bourgogne, qui s'appelait Jean Poinssat, venait souvent à Metz par ordre de son maître. Il y venait sans prestige, monté sur un vieux cheval, toujours le même, et les Messins, devenus familiers, le saluaient au passage, en lui criant dans leur patois : « *Hai evant!* Poinssat! » Cette expression a subsisté à Metz jusqu'au siècle dernier, pour se moquer d'un malotru monté sur une haridelle (2).

Les grands bourgeois de l'évêché de Metz, fort atta-

(1) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. I, p. 364.
(2) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. II, p. 60.

Digitized by Google

chés à leurs pariages et à leurs libertés communales, se montraient également susceptibles à l'endroit des Lorrains, lesquels leur répondaient par un adage qui devait les piquer au bon endroit : *Metz est en Lorraine* (1).

Si la Corse a eu cette fortune singulière de donner, à peine devenue française, un empereur à sa nouvelle patrie, la Lorraine fut bien près de faire mieux. Alors qu'elle était encore indépendante, elle faillit donner un roi à la France. Le duc de Guise, petit-fils d'un simple cadet de Lorraine, fut, pendant quelques journées du mois d'avril 1588, le vrai roi de Paris révolté, le roi des barricades. Soutenu par une immense popularité, il fût sans doute monté plus haut, s'il n'avait pas, en cette circonstance, manqué de décision, qualité qui ne fit point défaut au roi de France Henri III, lorsqu'il se débarrassa par le poignard de ce rival inquiétant, dans une salle du château de Blois. On connaît le mot du Roi, poussant du pied le corps pantelant de son ennemi, en s'écriant : « Nous ne sommes plus deux! je suis roi maintenant! » Tant qu'avait duré cette rivalité, on commentait avec passion la devise ambiguë qu'avait adoptée le duc de Guise : « A chacun son tour. » Était-ce une menace, ou une simple allusion à l'inconstance des choses humaines? Déjà avant le règne de Henri III, les Guises étaient bien encombrants; s'ils n'élevaient pas encore de prétention à la couronne, ils s'enrichissaient avec une inquiétante rapidité, et le roi d'alors, Fran-

(1) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. I, p. 364.

Digitized by Google

çois II, disait amèrement : « Ceux de Guise mettent les rois de France et leurs enfants en chemise (1). »

L'avidité de ces seigneurs lorrains était quelquefois punie et, si l'on en croit Brantôme, ce fut à l'occasion d'un accident de ce genre qu'un brave Lorrain dota en mourant la France d'un proverbe bien connu. Écoutons Brantôme : « Le grand prieur de Lorraine (François de Guise) envoya en course, vers le Levant, deux de ses galères sous la charge du capitaine Beaulieu, l'un de ses lieutenants; il y alla estant brave et vaillant. Quand il fut vers l'Archipel, il rencontra un grand vaisseau vénitien bien armé et bien riche; il commença à le canonner. Mais celui-ci luy rendit si vigoureusement le change, que de la première volée il lui emporta deux de ses bancs avec leurs forçats et son lieutenant, qui s'appelait le capitaine Panier, bon compagnon, qui pourtant eut le loisir de dire ce seul mot : *Adieu paniers, vendanges sont faites !* et puis mourut, et Beaulieu se retira. Depuis cela passa en proverbe (2). » Le récit de Brantôme peut être exact en ce qui concerne la France, qui sans doute ne connut le proverbe lorrain qu'à cette occasion retentissante. Mais il n'était probablement pas nouveau pour la Lorraine, qui était déjà à cette époque un pays vignoble; on disait au seizième siècle : *Les vins de Bassigny et de Lorraine ne portent point d'eau, ni l'eau de vin* (3). Il est vraisemblable qu'autrefois, comme aujourd'hui,

(1) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. II, p. 12.
(2) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. II, p. 58.
(3) Le Roux de Lincy, t. I, p. 360.

Digitized by Google

les rigueurs de l'hiver, de cet hiver, qui, dit encore un adage, *passe par Lorraine en France* (1), venaient souvent anéantir les espoirs de nos vignerons, et leur arracher ce mot : Adieu paniers, vendanges sont faites ! Et il est supposable que le pauvre capitaine Panier, au moment suprême, se rappelait un dicton appris dans son enfance; il est, semble-t-il, trop ingénieusement appliqué dans la circonstance rapportée par Brantôme, pour avoir été inventé *in articulo mortis*.

Quittons ces époques agitées, et cherchons maintenant les dictons dans le milieu plus calme qui leur convient mieux, autour de la coutume. Ceux-ci sont, plus sûrement que les précédents, des produits du terroir; en général, ils se disent en patois. Vous me permettrez de leur laisser leur forme native, avant de les traduire en langage académique; ils sont déjà accrédités auprès de vous; c'est grâce aux patientes recherches de plusieurs membres de votre Compagnie, MM. Lucien Adam, Richard et Favier, qu'ils ont été sauvés de l'oubli.

Regardons d'abord autour du mariage. Si l'on en croit un vieux dicton du treizième siècle, les travaux d'approche devaient être facilités à nos ancêtres par leur réputation : *Li meilleurs danseurs sont en Loheraine* (1). Cette renommée, peut-être surfaite, paraît s'être éclipsée depuis, sans doute devant la réputation plus justifiée de nos voisins d'Alsace; à en juger par les aptitudes des Lorrains d'aujourd'hui

(1) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, *t.* I, p. 360.

Digitized by Google

et par certains de leurs grands hommes, il semble que les danseurs d'autrefois aient fait place à des calculateurs, ou plutôt à des mathématiciens; cette transformation peut avoir ses côtés fâcheux; elle n'est pas, je pense, une déchéance.

Mais si nos aïeux, en quête d'un mariage, avaient les jambes éloquentes, leur parole l'était moins, semble-t-il. Ils n'ont point l'humeur démonstrative ni sentimentale; tout au moins expriment-ils leur répugnance pour les expansions trop vives, dans un ordre d'idées moins riant, à propos de funérailles; ils ne sont point faits pour comprendre les pleureuses ou les voceratrices du Midi, et ils se défient extrêmement des grandes douleurs qui ne sont point muettes; ils le disent dans un proverbe qui est bien à eux : *Qui s'en va criant revient en riant* (1).

Malheureusement, et ceci est moins justifiable, ils paraissent aussi peu expansifs dans la manière de dépeindre à la belle qui les intéresse l'état de leur cœur, si j'en juge par le procédé bizarre qu'employait dans certaines régions de la Meuse un galant pour faire sa déclaration :

Qu'jitte pirottes
Jitte amourottes (2),

c'est-à-dire :

Qui jette pierrettes
Jette amourettes.

(1) LABOURASSE, *op. cit.*, p. 52.
(2) LABOURASSE, *op. cit.*, p. 78.

Digitized by Google

Cela peut se traduire ainsi : qui aime bien, taquine bien. C'est une méthode primitive et disgracieuse, et il est permis de soupçonner chez notre aïeul plus que de la réserve, mais de la gaucherie, de la timidité; les beaux yeux qui l'attirent lui font peur et lui enlèvent toute façonde. Après tout, c'est là la marque d'un sentiment sincère, plus sûre que l'éloquence enflammée.

L'amoureuse ne paraît d'ailleurs pas plus hardie, ainsi qu'en témoigne le procédé silencieux et rude de congédiement auquel elle recourt dans quelques villages des Vosges, au Val-d'Ajol notamment, pour signifier à un galant que ses sentiments ne lui agréent point; elle éteint le foyer sans rien dire, et prenant une braise, la lui met dans la poche, sans doute pour le faire courir plus vite (1). C'est là évidemment l'acte d'une personne qui n'aime pas les explications.

Au reste elle est peut-être bien avisée, en ayant la braise facile; car on ne lui présente pas toujours le mariage sous des couleurs bien engageantes. L'expression « traîner le boulet » n'a jamais passé pour obligeante en cette matière, et si on la rencontre quelquefois, ce ne peut être qu'après un temps de vie conjugale, entre époux désillusionnés, dont le ciel matrimonial est obscurci par un petit nuage frais, le *fribusculum* des Romains. Aussi est-il assez étrange de voir la locution : *traîner le bloqué* employée le jour même du mariage, et non seulement employée, mais vécue. Le *bloqué*, c'est le bloc ou billot qu'on attache

(1) LABOURASSE, *op. cit.*, p. 29.

Digitized by Google

au pied des bœufs pour les empêcher de s'échapper. Or, à Deuxnouds-devant-Beauzée, dans la Meuse, le soir même de ses noces, la jeune mariée *traînait le bloqué ;* on lui attachait le billot à la jambe, puis on la conduisait sur le coteau voisin, d'où elle devait descendre en courant, à travers les haies et fossés, sans souci de sa toilette (1).

Un vieux proverbe vosgien indique bien au jeune homme désireux de s'établir un moyen de se bien marier, sans se donner aucune peine pour les préliminaires :

Qui va à Bouzemont sans monter
A la plus belle femme du monde sans la demander (2).

Malheureusement, la recette était, pour nos aïeux du moins, d'une application impossible, le village de Bouzemont, de la région de Mirecourt, étant perché sur la pointe d'une colline.

Quand le mariage est accompli, les époux deviennent, si jeunes soient-ils, complètement indépendants de leurs familles d'origine. Mariage émancipe, disent nos vieux coutumiers (3), voulant exprimer par là que le nouveau ménage essaime et constitue une nouvelle famille autonome. Un dicton lorrain, qui nous vient du Tholy, traduit cette idée à sa façon, sous la forme d'un avertissement adressé aux beaux-parents :

---

(1) Labourasse, *op. cit.*, p. 45.

(2) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. I, p. 325.

(3) Loysel, *Institutes coutumières*, édit. Dupin et Laboulaye, 1846, maxime 109.

Digitized by Google

Jars et bru, c'ost bein d'autru (1); gendre et bru sont biens d'autrui.

Les adages abondent également autour des procès et ont presque tous le même sens, celui qui est contenu dans une maxime encore connue aujourd'hui : mauvais accommodement vaut mieux que bon procès. En général les Lorrains craignent les procès, sauf peut-être ceux de Dompaire :

Qui va à Dompaire sans affaire
Peut aller par toute la terre (2).

Et cette méfiance à l'égard de la justice leur a été, dit un adage du seizième siècle, inspirée par leurs femmes : *Les femmes hayent* (haïssent) *les arrêts de Lorraine qui sont par semblant et au plus près du droit*, c'est-à-dire qui ne sont pas définitifs, qui restent susceptibles d'appel, et qui sont rendus selon la rigueur du droit (3). Ce sentiment est exprimé dans plusieurs

(1) Lucien ADAM, *Le Patois lorrain*, 1881, p. 398.

(2) LE ROUX DE LINCY, *op. cit.*, t. I, p. 344. — Ce proverbe s'entendait quelquefois autrement. Pour les gens de Mirecourt, il signifiait que Dompaire est un pays perdu, où l'on ne se rend point sans nécessité.

(3) LE ROUX DE LINCY, *op. cit.*, t. I, p. 360. — A ces arrêts s'opposent les décisions des *arbitrateurs* ou *amiables compositeurs*, arbitres choisis par les parties, qui statuaient d'après l'équité et définitivement. Les tribunaux étant fort nombreux et les limites de leur compétence respective étant mal déterminées, les justiciables préféraient souvent s'adresser à des arbitres de leur choix. D'après le proverbe cité ci-dessus, les femmes lorraines auraient été les inspiratrices de cette coutume, ce qui fait honneur à leur sens pratique. Sur ces questions, voir Charles SADOUL, *Essai historique sur les institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold Ier* (*Thèse de doctorat en droit.* Nancy, 1898, p. 105

Digitized by Google

formules qui d'ailleurs n'ont pas une origine nettement populaire et pourraient bien provenir du poète lorrain Gringoire, suivant la supposition de M. Favier (1) : *Selon le juge est faite la sentence. Tel n'a meffait qui en reçoit le blâme. Au retour des plaids on est sage. Peu vaillans sont ceux qui ont trop de plets. Procès mangent plus que taille royale. Tard vit en paix qui a procès pour terre.*

Si le Lorrain n'est pas plaideur, il n'est pas non plus prêteur; il exprime à sa manière le risque que court le prêteur de ne point rentrer dans ses avances. *La mise excède assez tôt la recepte*, dit Gringoire; mais cette formule trop fine n'est pas du cru, comme la suivante, qui vient du Tholy : *Qui qu'prote so levain manque sé fouayé de pain ;* celui qui prête son levain manque sa fournée de pain. Si notre ancêtre décourage le prêt, il déconseille tout autant sa contre-partie, l'emprunt. On dit à Vexaincourt : *Lo ci qu'imprinte ost l'esclave do ci qué prote* (2); celui qui emprunte est l'esclave de celui qui prête. Toutefois, le Lorrain n'a point trouvé pour exprimer cette idée courante la formule originale de son voisin du sud, le Franc-Comtois de Gray; le Graylois, quand il est sollicité, se met en garde contre les faiblesses de son cœur, contre

---

et 165). — Les jugements rendus en dernier ressort se terminaient par la formule « *Et ainsy le dict et par droict* », tandis que les jugements susceptibles d'appel contenaient la formule suivante : « *Et ainsi le dict et par semblant.* »

(1) J. FAVIER, *Sentences et Proverbes français recueillis en Lorraine au seizième siècle.*

(2) Lucien ADAM, *op. cit.*, p. 397.

Digitized by Google

les tentations du bon diable, en se signant de la main gauche, qui est, dans l'opinion populaire, la main rituellement prescrite pour les exorcismes, et il répond : Je ne prête, — ni ne donne, — ni ne cautionne, — personne.

Le Lorrain est cependant moins exclusif, et un dicton, peut-être moins oublié que les autres, lui prête une fine distinction que connaissent bien les juristes. Il y a en droit deux sortes de prêts : le prêt à usage et le prêt de consommation. Celui qui prête seulement l'usage d'une chose, tout en en gardant la propriété, par exemple un livre, un cheval, une voiture, a d'assez grandes chances d'être remboursé, parce que le débiteur a dû garder la chose dans son identité; s'il l'avait aliénée ou détruite, il ne serait pas seulement négligent ou malheureux, mais délinquant; il commettrait un abus de confiance. Au contraire, dans le prêt de consommation, qui est le prêt d'une chose dont on ne peut tirer parti qu'en la consommant, comme de l'argent, des denrées, le prêteur fait preuve d'une confiance plus grande et court un risque plus sérieux; il ne donne pas seulement l'usage de la chose au débiteur, mais la propriété, et le débiteur, qui est en droit de consommer la chose prêtée, devra plus tard, pour restituer, s'en procurer une autre du même genre. S'il ne le fait pas, il sera seulement négligent ou malheureux, non délinquant. Le créancier est donc, dans ce second cas, en plus grand danger de n'être pas remboursé.

C'est exactement cette nuance que marque le vieux dicton en forme de dialogue entre le Lorrain et son

Digitized by Google

voisin : *Lorrain, prête-moi ton lard! — Non, ça s'use* (1). En langage juridique, c'est le prêt de consommation que refuse le Lorrain. Pourquoi maintenant la légende a-t-elle choisi le lard entre tant de choses qui se consomment? On peut trouver la réponse à cette question dans l'ouvrage du Brillat-Savarin de la Lorraine, dans la *Cuisine messine* d'Auricoste de Lazarque, conteur doublement savoureux, pour l'esprit et pour la gourmandise, fin diseur d'anecdotes, qu'il mélange à ses recettes culinaires avec une amusante fantaisie. Or il nous donne à entendre que le lard représente à peu près pour le Lorrain ce qu'était l'ambroisie pour les anciens, et lui sert de terme de comparaison pour désigner un agrément d'ordre tout à fait supérieur. Je me garderai bien de changer un mot à son alerte récit :

« L'illustre prédicateur, l'abbé Lacordaire, était venu prêcher à Metz une série de sermons qui émurent la ville et les alentours. (Cela se passait en 1838-1839.) A ce bruit, le bedeau de notre village se décida à faire tout exprès le voyage de la cathédrale. Il revint émerveillé, enthousiasmé, hors de lui : « Ah ! Monsieur, « quelle éloquence ! quelle force ! et un raisonnement ! « et une philosophie ! et ce geste ! et cette foi ! Voilà « ce que j'appelle un orateur ! Quand on entend parler « cet homme-là, on dirait qu'on mange du lard (2) ! »

Le dicton dialogué sur le prêt a une suite (3). Le

(1) Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. I, p. 360.

(2) Auricoste de Lazarque, *La Cuisine messine*, 4e édit., 1909, p. 213.

(3) *Lorrain, prête-moi ta femme. — La voilà !* Le proverbe se

Digitized by Google

solliciteur éconduit revient à la charge et propose un autre emprunt d'une nature plus scabreuse et aussi peu juridique que possible. Concluons simplement de là que le Lorrain a des voisins bien indiscrets, et gardons-nous de leur ressembler.

Enfin il est encore un point de la coutume autour duquel, en toutes régions, les adages sont nombreux, parce qu'il soulève des questions très pratiques, celles de culpabilité et de responsabilité pénale. Ici encore se révèle l'originalité pittoresque et ironiste de nos ancêtres. En tête de la série, on peut citer cette maxime, qui provient de Bainville et dans laquelle on trouve une réminiscence platonicienne : *Ce qu'ost peut est co malin* (1); ce qui est laid est encore méchant. Puis des dictons relatifs à l'accusation. Voici une double traduction de la parabole de la paille et de la poutre, la première d'Affracourt : *C'ast lo fôhe qué hoye lo molin : brelet!* c'est le four qui appelle le moulin : brûlé! la seconde de Vagney : *Pus liroux, pus vouète ;* plus nareux (2), plus sale. Voici également une transposition locale de la maxime : Qui trop vite se défend s'accuse; elle nous vient de Serres : *Li première gêline que caquele ost celle qué ponu ;* la première poule qui caquette est celle qui a pondu. On en trouve d'autres encore sur la complicité, notamment cette

---

trouve cité et commenté au complet dans un premier article du *Matin* du 16 février 1913.

(1) Pour ce proverbe et les suivants, voir Lucien ADAM, *op. cit.*, p. 395 et suiv.

(2) Nareux veut dire dégoûté, difficile, et le proverbe signifie : Il n'est si dégoûté qu'un dégoûtant.

Digitized by Google

adaptation naturaliste du vieil adage : Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es : *Que hante las chiés ecquote das puces ;* qui hante les chiens récolte des puces; il se disait à Grand-Bois, ou cet autre proverbe probablement inspiré de la maxime germanique : Voler et tenir le sac sont l'un comme l'autre (1), qui nous vient également de Grand-Bois : *L'aute qué tiet lo sac ost aussi coupabe qué l'aute qué mot d'dos ;* celui qui tient le sac est aussi coupable que celui qui met dedans. Enfin citons encore ce dicton, originaire de Rupt, qui illustre d'un joli trait final la maxime bien connue sur la méfiance à l'égard de l'eau qui dort : *E n' sé faut mi fié é l'eauve qué gùze, c'ost lé çule qué néye ;* il ne faut pas se fier à l'eau qui dort; c'est celle qui noie.

Que d'autres pensées ingénieuses on pourrait encore citer à propos de la température, de la culture, des fêtes de l'année, et c'est même sur ces sujets que la moisson serait la plus abondante. Mais peut-être ai-je réussi déjà à vous faire partager le sentiment de regret que provoque en moi la disparition progressive, la mort lente de ces idées autrefois si vivantes, non pas seulement dans l'esprit des individus, mais dans l'âme collective des peuples, idées éminemment communicables, interchangeables, monnaie courante de la pensée populaire, et par suite puissant instrument de sociabilité et de sagesse. Il y a dans ces adages

(1) CHAISEMARTIN, *Proverbes et Maximes du droit germanique*, 1891, p. 491 : *Stehlen und Sack aufheben ist eins wie das andere.*

Digitized by Google

toujours sensés, mais d'un bon sens ingénieux, amusant et jamais banal, tant de moralité pratique! Qui pourrait mesurer, pour citer un dernier exemple, l'effet bienfaisant qu'a dû exercer cette croyance, autrefois répandue chez nos paysans lorrains, que la ruche d'abeilles est pour le maître qui l'a placée à côté de sa maison, comme une conscience vivante, prospérant quand ce maître est honnête, dépérissant quand il l'a mal acquise, ou quand il se conduit mal : *Argent gagné avec beaucoup de peine est toujours le meilleur pour se procurer des mouchottes,* disait-on autrefois à Rochesson et à Cornimont (1). Supposez qu'il existe un jour un petit livre scolaire, destiné aux tout jeunes (ce sont eux qui souvent comprennent le mieux les ancêtres), et contenant le meilleur de toutes ces pensées courantes de la vieille France. Est-il téméraire de croire qu'ils trouveraient une affinité particulière entre leur propre esprit et les idées familières de leurs aïeux, et que leurs premiers raisonnements, ainsi étayés sur la sagesse traditionnelle de leur race, les rendraient plus résistants et plus fermés à l'égard de ces formules livresques, paradoxes littéraires, ou cris de colère et de passion, que de malheureux dévoyés, se croyant savants pour les avoir lues et mal comprises, prennent pour de lumineuses vérités!

Nos vieux dictons, formules ramassées et comme patinées par un long usage, qui ont été jadis de véritables forces sociales, rapprochant les hommes, et

(1) RICHARD, *op. cit.*, au mot *Abeilles*, p. 47, 48.

Digitized by Google

transmettant d'une génération à l'autre des expériences accumulées, nos dictons ont gardé aujourd'hui encore, de leur vie passée si intense, une étrange puissance de vitalité, de résurrection, pourrait-on dire. En les évoquant, on s'aperçoit qu'ils ont conservé à travers le temps et la distance un merveilleux pouvoir d'adaptation et d'explication même pour les faits actuels, semblables à ces graines desséchées qu'on a trouvées, dit-on, dans certaines momies d'Égypte, et qui, rendues à la lumière et à la terre après des milliers d'années de sommeil funèbre, reprennent leur vie interrompue et fleurissent. Vous me permettrez, pour terminer, de vous conter une expérience émouvante que je fis par moi-même, il y a quelques années, de cette actualité sans cesse renaissante des vieilles maximes. Ce ne sera point sortir de la Lorraine, mais au contraire pénétrer au centre de cette Lorraine guerrière, dont les fils tiennent tant de place dans les souvenirs de l'épopée impériale, et où Erckmann-Chatrian a placé les plus célèbres de ses récits militaires. Donc un certain jour du mois d'août 1909, nous nous promenions, ma femme, mon fils puîné, alors tout près de ses cinq ans, et moi, sur la grand'route qui, près de Phalsbourg, traverse le haut plateau lorrain, avant de déboucher en Alsace par le col de Saverne. Venait en sens inverse, marchant vers nous, un soldat à casquette plate et à uniforme sombre, que notre petit compagnon regardait avec la curiosité questionneuse des enfants, lorsqu'ils prennent pour la première fois conscience d'une nouveauté. Arrivé à notre hauteur, le soldat s'arrête,

Digitized by Google

salue et s'adressant en bon français à notre fils, dont il avait remarqué l'attitude : « Tu me regardes; mon costume t'étonne; tu es habitué à un autre, avec une culotte rouge; tu l'aimes bien celui-là !..... moi aussi ! » et il s'éloigne brusquement, sans que nous ayons pu placer un mot, ni un geste, tant nous avait émus ce cri du cœur spontané et pourtant contenu. Mais je me souviens nettement qu'en regardant s'éloigner cet ami inconnu, il me jaillit à l'esprit un adage romain, qui, vieux de près de deux mille ans, fait pour un tout autre cas, pour des esclaves, se trouvait pourtant contenir le sens profond et la moralité du fait dont je venais d'être le témoin muet : *Homines retinentur si revertendi animum haberent* (1), disaient les Romains, ce qui peut se traduire librement ainsi : les serviteurs éloignés de leur maître se conservent à lui, tant qu'ils gardent l'esprit de retour. Et à la lumière de cette lointaine formule, je me trouvais avoir pressenti ce qu'exprimait tout récemment le grand écrivain qui consacre aujourd'hui le meilleur de son cœur et le plus haut de son génie à dévoiler l'âme collective de la Lorraine intégrale. Il y a quelques mois, Maurice Barrès, interrogé par des journalistes belges sur les sentiments des Lorrains annexés, leur parlait de la résistance loyale, mais ferme, passive, mais obstinée, qu'ils opposent à leurs maîtres de l'heure présente, pour rester, malgré leur nationalité actuelle, ce qu'ils ont été si longtemps, le dernier rempart de la civilisation latine et française en face des Germains, pour

(1) Digeste, loi 47, de adq. vel amitt. poss., XLI, 2.

Digitized by Google

conserver enfin à leur pays son rôle historique et providentiel, celui des marches françaises de l'Est, et il terminait par ces mots : « Sous le casque à pointe, ces braves gens combattent encore pour nous (1). » C'est, au fond, la même idée que celle que m'avait suggérée un souvenir romain. Tant il est vrai que les adages morts, ces étoiles éteintes, peuvent encore aujourd'hui jeter des clartés sur les choses présentes, et donner à ceux qui les évoquent, pour un instant, l'instant d'un éclair, une clairvoyance, qui, en temps ordinaire, n'appartient qu'au génie.

(1) Dumont-Wilden et Léon Souguenet, *La Victoire des Vaincus*, 1912, p. 273.

Digitized by Google

RÉPONSE

DU PRÉSIDENT

M. l'Abbé L. JÉRÔME

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. R. PARISOT, L. MICHON et E. AMBROISE

Messieurs,

La sympathie qui vous accueille — et je puis ajouter les applaudissements qui viennent de souligner vos discours — témoigneraient, s'il en était besoin, que l'Académie de Stanislas ne s'est point trompée en vous ouvrant ses rangs. Ils ratifient en quelque manière nos suffrages, et de cette consécration bienveillante donnée aux libres élections de notre Compagnie par l'assistance d'élite qui nous fait l'honneur, chaque année, de prendre part à la cérémonie de nos réceptions, une fois de plus, nous sommes heureux et nous nous félicitons.

Monsieur (1), c'est de l'Université que vous nous

(1) M. Robert Parisot.

Digitized by Google

venez en droite ligne; mais c'est par un bien extraordinaire détour, avouez-le, que vous êtes arrivé à l'Université. Fils d'officier, avant de servir votre pays par la science, vous l'aviez voulu servir par les armes et c'est dans toute l'acception du terme que vous deviez vous faire à vous-même, après cinq années de vie militaire, l'application du vieux *cedant arma togæ*. Élève de Saint-Cyr, puis sous-lieutenant au 79e régiment d'infanterie, vous restâtes dans les rangs de l'armée active jusqu'en 1884, époque à laquelle vous donniez votre démission, sans quitter toutefois l'armée, à laquelle vous voulûtes rester attaché. De votre carrière militaire je ne dirai rien puisque, aussi bien, elle fut pour vous surtout le moyen de fixer les incertitudes de votre vocation. Je m'imagine cependant que ces quelques années consacrées au métier des armes ne furent pas sans communiquer à votre esprit plus d'une de ces qualités qui devaient, plus tard, vous être précieuses dans la culture d'une science qui en exige beaucoup.

Vous deviez être professeur, Monsieur, et aussi vous deviez être historien. Encore sous-lieutenant en garnison à Neufchâteau — ou au fort de Bourlémont, je ne sais, — vous utilisiez vos loisirs en préparant par correspondance une licence d'histoire, et vos professeurs d'alors se rappellent avec agrément ce temps — le spectacle ne manquait pas d'originalité — où, le dimanche matin d'ordinaire, un jeune officier, en tenue militaire, sabre au côté, venait leur soumettre quelque dissertation ou leur demander quelque conseil pour l'étude d'un texte. Licencié en 1886, agrégé

Digitized by Google

en 1888, docteur en 1899, vous entriez bientôt dans la carrière historique par deux œuvres magistrales : *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens* et *Les Origines de la haute Lorraine et sa première maison ducale.* Nul de nos confrères historiens ne me démentira si j'assure que ces deux ouvrages, fruit d'un travail intense de dix années, comptent parmi les meilleurs qu'ait produits depuis cinquante ans la science historique française : véritables monuments d'érudition solide et judicieuse, remarquables, à la fois, par l'ampleur de la documentation et l'intérêt de l'exposition. Vous y recherchez les origines, vous y étudiez la formation laborieuse de notre pays à travers la complexité des partages carolingiens. Vous connaissez admirablement les textes, tous les textes, du neuvième et du dixième siècle et, ce qui est mieux, vous savez l'art de vous en servir, car vous n'êtes pas seulement l'érudit qui les juxtapose, mais vous les pénétrez, vous les interprétez, vous les pressez d'une main ferme et sûre pour en exprimer le suc, je veux dire, toute la part de vérité qu'ils contiennent. Sans doute, on a pu craindre que la passion lotharingiste, passion contenue mais profonde, que l'on sent circuler à travers toutes les pages de votre œuvre, n'influe sur tel de vos jugements. Vous avez quelque faiblesse, et vous le dissimulez à peine, pour cette Lorraine carolingienne, longue bande de territoire qui se déroulait de l'Italie centrale aux bouches du Rhin et de l'Escaut, dont la bizarre constitution a toujours été pour les historiens un sujet d'étonnement. Vous en avez fait presque votre royaume à vous, vous le défendez avec

Digitized by Google

vigueur, vous montez bonne garde autour de lui et vous mettez, à le protéger contre quiconque menacerait de l'attaquer, une ardeur militaire et quasi chevaleresque. Peut-être vous montrez-vous très optimiste et bien indulgent lorsque vous supputez les chances de durée que pouvait offrir ce singulier État, bien mal placé, reconnaissez-le, entre des voisins de droite et de gauche également avides. On a pu trouver aussi que vous étiez sévère pour Charles le Chauve, peu indulgent pour Charles le Simple, pas aussi juste qu'on le désirerait pour le pape Nicolas Ier. Mais ce sont là légères exagérations de sentiment que vous pardonneront bien volontiers ceux qui ne les partageraient pas, car ces exagérations mêmes, on l'a dit avec raison, ne laissent pas d'avoir leur charme; elles animent votre exposition et elles achèvent de donner à vos livres leur caractère.

Votre œuvre de début, Monsieur, était une œuvre de maître. Nul ne s'y trompa. La Sorbonne en reconnut le solide mérite en vous décernant, après une soutenance brillante où vous fûtes vivement complimenté, la mention très honorable — la plus élevée dont elle dispose — et l'Académie des inscriptions en proclama la valeur en vous conférant successivement ses plus hautes distinctions, le grand prix Gobert et la première médaille du concours des antiquités de la France, tandis que l'Académie royale de Belgique, — aussi bien votre histoire de la Lorraine carolingienne n'était-elle pas l'histoire partielle des origines belges? — vous donnait le titre très envié et très honorable de membre associé.

Digitized by Google

Dans l'intervalle, vous aviez embrassé le professorat. Les lycées de Valenciennes, puis de Bar-le-Duc et de Nancy ne pouvaient être que de brèves étapes dans votre carrière. En même temps qu'elles vous classaient parmi nos meilleurs historiens, vos thèses doctorales vous ouvraient toutes grandes les portes de l'enseignement supérieur, et quand Paris nous reprit le confrère éminent et toujours aimé à qui vous deviez une si large part de votre éducation historique, nul ne fut surpris et tous furent heureux de vous voir appelé à lui succéder dans cette chaire magistrale de l'histoire de l'Est de la France qu'il avait illustrée et qu'il ne pouvait laisser à un disciple mieux préparé. L'héritage que vous receviez était lourd, il entraînait avec lui des charges et des fonctions multiples. Vous ne fûtes inférieur à aucune. Sans prétendre faire oublier M. Pfister, — votre gratitude et votre modestie étaient trop profondes, — vous avez eu à cœur, par votre activité, par votre intelligence, comme aussi par votre dévouement aux intérêts de notre Lorraine, de le continuer.

Je ne vous suivrai pas, Monsieur, dans l'accomplissement quotidien de cette tâche que vous remplissez au milieu de nous depuis bientôt dix ans, et je ne retracerai point par le détail cette vie de labeur incessant dont l'amour de la patrie lorraine et de son histoire fait l'harmonieuse unité. Vous menez de front, à la Faculté des lettres, avec un enseignement très apprécié de l'histoire générale du Moyen Age et la formation de vos jeunes étudiants aux bonnes méthodes historiques, l'enseignement de notre histoire régio-

Digitized by Google

nale. En discours ou conférences toujours riches de substance et d'une lumineuse clarté, vous évoquez les fastes glorieux de l'enseignement de l'histoire à la Faculté des lettres de Nancy de 1854 à 1905, discours prononcé à une séance de rentrée de l'Université; l'invasion prussienne de 1792 en Lorraine et en Champagne, leçon d'histoire militaire donnée par l'ancien officier que vous vous honorez d'être aux officiers du 20e corps d'armée; vous tracez enfin, magnifique programme et plus magnifique promesse encore, une esquisse de l'histoire de cette région lorraine à laquelle, décidément, vous tenez par toutes les fibres de votre âme. Et je ne puis donner qu'une brève mention à votre collaboration, toujours précieuse, car votre critique s'inspire d'une toujours juste sincérité, à nos revues de Paris ou de Nancy. Vous avez porté, durant plusieurs années, du moins pour la partie lorraine, le poids de nos *Annales de l'Est et du Nord* trop tôt disparues, et, aujourd'hui encore, nous savons ce que vous doivent de travail patient, modeste et désintéressé nos Annales de Bibliographie lorraine.

Et vous ne vous contentez pas d'écrire et d'enseigner, Monsieur. Vous ne refusez votre concours à aucune initiative généreuse dès là qu'elle a pour but de faire mieux connaître la Lorraine dans le présent comme dans le passé, de développer en quelque sens que ce soit nos énergies régionales, d'étudier leurs manifestations ou leurs formes multiples et de mettre en valeur les forces vives de notre pays lorrain. Vous fûtes l'un des fondateurs et des membres actifs de la Ligue lorraine de décentralisation. Vous êtes vice-pré-

Digitized by Google

sident de l'Union régionaliste lorraine, et, tout récemment encore, vous aidiez à fonder et vous acceptiez de présider, pour la Section de Meurthe-et-Moselle, la Société lorraine des Études locales dans l'enseignement public. Dans l'une et l'autre de ces sociétés, où tous les partis, comme ici, peuvent se rencontrer, s'estimer et collaborer, et aux efforts desquels nous ne pouvons que nous associer, vous représenterez avec autorité l'Académie de Stanislas, et nous savons tout ce que, déjà, elles doivent à votre intelligence et à votre dévouement.

Permettez-moi, Monsieur, de formuler un vœu. Vos goûts, vos fonctions, vos travaux, tout vous prépare et vous désigne, par un admirable et rare concours, pour une grande œuvre. Nous avons, désormais, une magistrale et définitive histoire de Nancy que bien des cités nous envient. Nous voudrions avoir, par vous, une définitive histoire de Lorraine — et de toute la Lorraine, car l'épée d'un vainqueur peut bien, pour un temps, détourner une frontière, elle se brise impuissante aux invincibles résistances du passé. Vous êtes à l'âge de la pleine vigueur. Poursuivez cette vaste entreprise à laquelle, depuis vingt-cinq ans, vous avez voué votre vie et réalisez enfin, après un siècle et demi d'attente, l'œuvre immense que Stanislas avait assignée comme tâche collective à notre Compagnie et qui n'a pas encore atteint son parfait achèvement. Le dix-huitième siècle a connu l'effort vigoureux de Dom Calmet; le dix-neuvième, la très estimable abréviation et mise au point qu'a donnée de l'œuvre bénédictine Augustin Digot; puissiez-

Digitized by Google

vous doter le vingtième, Monsieur, de l'œuvre qu'il a le droit d'attendre de votre science, de votre impeccable érudition, de votre culte passionné pour ce qui touche à la terre lorraine. Nous assistons, en ce moment, sur tous les points de la France, à un réveil, à une renaissance de l'esprit régional. Vous aurez été pour notre pays lorrain — terre d'élection, depuis plus d'un demi-siècle, pour les idées de sage décentralisation — l'un des excitateurs les plus avertis de ce réveil, l'un des bons ouvriers de cette renaissance. Nous saluons en vous un apôtre de l'idée régionaliste, en attendant que, demain, nous puissions applaudir en vous l'historien de la région lorraine.

Lorrain, Monsieur (1), vous l'êtes aussi. Vous l'êtes même doublement, puisque vous nous venez de nos provinces perdues. C'est en Lorraine, à Lunéville, à Nancy, à Verdun, que vous accomplîtes le cycle de vos études, cycle brillant dont nos confrères qui furent vos maîtres de rhétorique et de philosophie parlent avec une juste fierté. C'est à notre Faculté de droit qu'ensuite vous vous êtes inscrit, poursuivant de boules blanches en boules blanches, jusqu'au grade de docteur, une carrière des plus honorables. Reçu agrégé au concours de 1893, après des épreuves remarquées, vos maîtres de Nancy, qui vous connaissaient et vous estimaient, eussent voulu vous attacher sans tarder à cette Faculté dont vous aviez été l'honneur et dont vous deveniez l'espoir. Des nécessités admi-

(1) M. L. Michon.

Digitized by Google

nistratives leur imposèrent une attente de quelques années, pendant lesquelles vous enseignâtes, brillamment, à la Faculté de Poitiers, l'histoire du droit. Mais vous n'étiez que prêté à Poitiers, tous ici le savaient; vous n'aviez pas le droit, vous n'eûtes même pas la pensée d'y prendre racine, et en 1903, une vacance s'étant produite dans notre Université lorraine, vous nous reveniez pour ne plus nous quitter, nous l'espérons bien, et vous apportiez à vos maîtres d'hier, vos collègues et vos amis d'aujourd'hui, une collaboration aussi agréable que féconde. Dans la chaire de droit romain, qui vous est désormais confiée, comme aussi dans les cours complémentaires d'histoire du droit public et d'histoire du droit coutumier dont vous voulez bien vous charger suivant les occurrences, vous alliez rendre, sans compter, à votre chère Faculté de droit, durant les années fécondes de votre maturité, ce qu'en avaient reçu les années studieuses de votre jeunesse.

Vous avouerai-je, Monsieur, que j'éprouve un peu d'appréhension à vous suivre sur le terrain bien spécial — et quelquefois bien austère — de vos travaux? J'ose compter sur votre indulgence si je ne donne que très imparfaitement à votre œuvre juridique la louange qu'elle mérite. Dès vos années d'études, vous vous étiez distingué aux concours de la Faculté. J'ai eu la curiosité d'ouvrir les palmarès d'alors et d'y chercher votre nom. Je l'y ai trouvé sans peine, dès la première page, et il m'a été très facile de vous y suivre d'année en année, et aussi de succès en succès.

Dès cette époque, vos maîtres apprécient en vous

Digitized by Google

une rigueur juridique qui frappe chez un étudiant de première année. Ils louent votre esprit ingénieux et lucide, en même temps qu'original et vigoureux. Vous vous montrez déjà, au rapport de l'un d'eux, un fervent du droit romain. Vous excellez à vous assimiler les idées et les principes juridiques de l'ancienne Rome, comme si vous aviez vécu en quelque sorte dans la vieille cité romaine, demandant, chose trop rare, paraît-il, non pas aux manuels, mais aux textes eux-mêmes, la solution des problèmes qui vous préoccupent. On est frappé enfin de la marque philosophique de votre esprit, de votre goût pour les considérations générales et les explications historiques. Si je prends plaisir à noter ces traits, Monsieur, c'est qu'ils vous révèlent déjà tout entier, avec un bel ensemble de qualités — combinaison très distinguée de dons imaginatifs et de facultés philosophiques — qui sont comme la caractéristique de votre talent. Le temps et l'effort n'ont fait que les affiner et nous en retrouvons aujourd'hui le plein épanouissement dans votre enseignement aussi bien que dans vos livres.

Vos thèses de doctorat avaient été remarquées. Il me souvient que, lorsque vous les offrîtes à notre Compagnie, vous les qualifiiez, agréablement et modestement, de péché de jeunesse et vous vous en excusiez presque. Les instants me sont trop comptés pour que je m'y arrête; laissez-moi pourtant vous rappeler ce que vous répondit alors l'un des nôtres et souhaiter avec lui que les étudiants de votre Université en commettent souvent de semblables. De bons juges en ont loué les qualités de claire intelligence, de

Digitized by Google

science précise, de ferme exposition et de sûre méthode.

Ce sont ces mêmes qualités maîtresses, Monsieur, qui pénètrent et animent votre enseignement. Nous savons que vos étudiants aiment vos leçons toujours claires et harmonieusement ordonnées. Nous savons aussi qu'ils aiment plus encore, s'il est possible, le professeur qui leur porte tant de bienveillant intérêt. Ajouterai-je — je me le suis laissé dire et je l'ai cru sans peine dès que je vous ai connu — que ce n'est pas seulement la distinction du talent et le dévouement à l'œuvre commune que vos collègues apprécient en vous, mais encore « un inaltérable entrain, les saillies et l'humour d'un esprit toujours en éveil ». Nous ne pouvons que nous féliciter, à notre tour, de posséder un confrère distingué dont la science nous profitera, mais dont, aussi, la société nous charmera.

Vous n'enseignez pas seulement, Monsieur, vous écrivez, et, pour vérifier les assises d'un enseignement que vous voulez, tout à la fois, captivant et solide, vous n'hésitez pas à scruter les problèmes les plus austères. Dans un article de la *Nouvelle Revue historique de droit*, vous repreniez naguère, en maître cette fois, et avec une maîtrise à laquelle des savants réputés d'outre-Rhin ont rendu hommage, l'étude de cette *Condictio* qui avait fait l'objet de vos premiers travaux et qui vraiment paraît vous tenir à cœur. Puis, ce sont, successivement, qui retiennent votre attention et fixent vos recherches, une étude sur la formation historique de la *Capitis deminutio*, à propos d'une théorie que vous étudiez et complétez; une préface

Digitized by Google

à un livre sur l'occupation de guerre dans ses rapports avec le droit de souveraineté et l'administration de la justice; enfin une interprétation d'un paragraphe obscur des Fragments du Vatican, parfait modèle de ces habiles constructions où, m'assure-t-on, vous excellez, détruisant tout pour, ensuite, tout rebâtir avec des matériaux soigneusement éprouvés. Vous paraissez, quelque part, ne pas vouloir vous faire d'illusion sur les résultats auxquels vous parvenez et vous nous dites qu'il est souvent difficile de réagir contre des habitudes prises qui ont bien des raisons d'être tenaces — ce sont vos propres expressions — celles d'être anciennes, d'être générales et d'être mauvaises. Votre modestie vous rend injuste, Monsieur. Vos solutions ne sont pas qu'ingénieuses, elles s'imposent aussi par la force de la démonstration. Pour être discrète, d'allure vivante et personnelle, et toujours d'essence bien française, votre érudition n'en reste pas moins sûre et votre critique victorieuse.

Il y a profit à s'asseoir au pied de votre chaire pour vous écouter, il y a profit aussi et plaisir — un plaisir dont l'agrément n'est plus mêlé d'aucune sévérité — à vous suivre lorsque vous en voulez bien descendre. Car si vous êtes juriste, juriste très écouté, vous êtes aussi un lettré du goût le plus délicat. Nous le constations tout à l'heure en entendant ces considérations si originales, si justes, et tout ensemble si agréablement exposées, sur la genèse de nos vieux dictons, leur vie profonde dans l'âme populaire, sur les réserves accumulées de sagesse, — la sagesse de la race, — de bon sens, d'expérience vécue et aussi de malice et

Digitized by Google

d'ironie qu'ils renferment. Vous dissertez avec profondeur, mais aussi vous contez avec agrément et avec émotion. Nous n'avons pas eu la satisfaction — et votre lecture d'aujourd'hui en avive nos regrets — de lire imprimées ces spirituelles conférences féministes sur le mariage et le ménage de la femme future que vous donniez, voici quelques années, sous les auspices des Amis de l'Université, dans plusieurs villes des Vosges, à Saint-Dié, à Épinal, à Remiremont, et qui vous valurent, par leurs qualités de belle composition, de finesse et d'humour, un si vif succès. Du moins nous avons eu la bonne fortune d'applaudir, il y a quelques mois, cette charmante étude, où, prenant prétexte de quelques lettres inédites de Voltaire retrouvées dans un héritage de famille, vous nous avez conté, avec une précision toute juridique, mais aussi avec la plus pénétrante psychologie, les embarras d'argent du grand écrivain alors créancier du duc de Wurtemberg : agréable et utile contribution à l'histoire de Voltaire financier, et qui nous montre par surcroît que l'histoire n'est qu'un perpétuel renouvellement. Ce n'est pas d'aujourd'hui que se trouve posée la question de l'exode des capitaux, puisque Voltaire, capitaliste imprudent, s'avisait déjà de placer les siens, tous les siens, sur les terres wurtembergeoises — ni la France, ni la Prusse ne lui paraissant offrir de garanties suffisantes, — et nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre, si étrange puisse-t-il paraître quelquefois, du formalisme des certificats de vie, puisque, aussi bien, vous nous révélez que Voltaire en connut, avant nous, le désagrément.

Digitized by Google

Vous nous rappeliez tout à l'heure, Monsieur, que notre Faculté de droit se dispose à célébrer, dans quelques mois, le premier cinquantenaire de sa naissance. Cette Faculté a été trop intimement associée à notre Compagnie, au cours de ces cinquante années, pour que nous ne prenions pas notre part et notre joie, le jour venu, de la célébration de son jubilé. Et je voudrais, à cette occasion, vous exprimer un désir. Jadis, à Poitiers, où vous ne fîtes que passer, vous avez attaché votre nom à une excellente histoire de la vieille Faculté poitevine, tirant pieusement de la poussière des registres universitaires les noms de ses gloires, notamment de deux de ses étudiants qui devaient tenir quelque place dans le monde, Bacon et Descartes. Pourquoi, à Nancy, où vous avez droit de cité, ne feriez-vous pas l'histoire de cette Faculté, jeune encore, mais déjà glorieuse, à laquelle vous donnez chaque jour le meilleur de vous-même, des maîtres éminents qui y enseignèrent, — parmi lesquels nous retrouverions de distingués confrères, — des élèves brillants qu'elle a formés, des œuvres qu'elle a produites? L'Université de Nancy et l'Académie de Stanislas, toujours si étroitement unies — la solennité de ce jour l'atteste — vous en seraient reconnaissantes. Ce serait une belle page ajoutée à votre œuvre, une belle page aussi du livre d'or de notre grande Université lorraine. Je ne sais, Monsieur, si mon désir peut être exaucé, mais ce dont je suis, ce dont nous sommes tous assurés, c'est que, à l'Académie de Stanislas comme à l'Université de Nancy, vous continuerez la brillante lignée des juristes qui les ont honorées

Digitized by Google

toutes deux. Votre enseignement et vos travaux serviront la science française et, pour nous, nous espérons avoir encore quelquefois l'heureuse fortune de vous suivre, si j'ose dire, en marge de vos études — en marge du droit romain aussi bien que de nos vieilles coutumes lorraines — nous y trouverons toujours, comme aujourd'hui, agrément et profit.

Vous étiez des nôtres, Monsieur (1), comme associé correspondant, depuis de longues années. Nous n'avions pas cessé de vous suivre d'une persévérante sympathie et nous fûmes heureux, sitôt que des loisirs bien mérités eurent fixé votre vie à Nancy, de fortifier encore le lien qui vous unissait à notre Compagnie en vous attribuant un fauteuil de membre titulaire.

Vous nous veniez de Lunéville, la ville de Léopold et aussi la ville de Stanislas, de Lunéville que vous aviez célébrée, que vous aviez aimée, que vous aviez longtemps et bien servie. Il me semble que Stanislas, qui affectionnait tant ce séjour aimable, avec son château de Boffrand et ses gracieux Bosquets — n'en avait-il pas fait le Versailles de la Lorraine et sa résidence préférée? — eût appuyé chaudement votre candidature, et, si son ombre vient encore quelquefois nous visiter, elle n'a pu, le soir où nous vous avons élu, que sourire avec bienveillance à notre choix et le ratifier.

L'œuvre qui vous recommandait aux suffrages de

(1) M. E. Ambroise.

Digitized by Google

l'Académie en 1887 était une étude lorraine, d'un vif intérêt, sur l'arrondissement de Lunéville avant Léopold. J'imagine que l'idée vous en était venue au cours des visites studieuses que vous aimiez à faire, pour détourner un instant votre esprit des laideurs et des vulgarités de la chicane, aux vieilles pierres, aux vieilles ruines, aux vieilles « collines inspirées » peut-être, aux vieilles archives aussi de ce délicieux coin de terre française qu'arrosent paresseusement la Meurthe et la Vezouse. Vous y aviez retrouvé un peu de l'âme lorraine, et vous aviez voulu le communiquer autour de vous en révélant à vos compatriotes une histoire que la plupart d'entre eux ne connaissaient pas ou connaissaient mal. Vous les avez promenés, à travers les villages, les bourgs, les villes des prévôtés lorraines et des châtellenies messines. Ils ont lu les pages attachantes que vous avez consacrées à la justice ecclésiastique, à celle des seigneurs et des communautés, à la justice ducale, et, sous votre conduite, ils se sont fait une idée plus exacte de ce régime, si différent du nôtre, qui certes avait ses abus, — et vous ne les dissimulez pas, — qu'il ne faut pas trop exalter mais dont il ne faut pas non plus trop médire. Et, depuis cette époque, vieille déjà d'un quart de siècle, vous n'avez plus cessé d'étudier et d'aimer votre pays de Lunéville. Vous avez poursuivi votre pèlerinage attendri — j'allais dire, votre pieuse flânerie, puisque le mot est de mode et que nous nous flattons de compter parmi nos confrères celui qui l'a mis à l'honneur — et, d'année en année, vous avez fait revivre, sous nos yeux, quelque page de l'histoire

Digitized by Google

lorraine : mystérieux souvenirs des châteaux de la Vezouse, Pierrepercée, Badonviller, château de Lannoy, Turquestein, Châtillon, que vous relevez un instant de leurs ruines en une claire vision; — vieux châtelains de Blâmont que vous ressuscitez des livres de comptes poudreux où ils dormaient depuis des siècles; — premières affirmations de la souveraineté populaire que vous dégagez, avec une juste précision, des assemblées municipales de 1788 et de 1790; — curieuse histoire enfin et si agréablement contée de cette Société des bals parés qui traversa trois révolutions sans perdre ni ses traditions, ni son originale physionomie, et dont la vie fut si intimement mêlée, pendant un siècle, à la vie bourgeoise et mondaine de l'ancienne résidence de Stanislas. Dernier président de cette société, vous en aviez retardé la fin, consolé en quelque sorte l'agonie, recueilli les dernières volontés. Nul n'eût pu, à son éloge funèbre, donner plus de sympathie.

Le jour où il vous présentait à l'Académie de Stanislas, Louis Lallement, qui vous estimait et vous aimait, nous faisait une promesse. Il est, dans la vieille législation coutumière de la Lorraine, nous disait-il, des points spéciaux qui mériteraient de faire l'objet de monographies. Et, se portant garant de votre compétence — vous veniez de vous faire recevoir avec éloge docteur en droit — il nous assurait qu'à ces monographies vous travailleriez et qu'elles seraient bien placées dans nos *Mémoires*. Vous êtes-vous rappelé cet engagement pris en votre nom? Je ne sais, mais ces deux chapitres singulièrement instructifs

Digitized by Google

que vous nous avez donnés naguère sur une prestimonie à Hénaménil, rare survivance, à notre époque, d'une curieuse institution familiale de l'Ancien Régime, et sur le procès des baronnies messines de la Voge, attestent que Louis Lallement ne s'était pas trompé. Vous continuerez votre œuvre, Monsieur, et, en ce temps d'universelles et nécessaires transformations qui voit disparaître, l'un après l'autre, nos vieux usages, nos vieilles maisons, même nos vieux dictons, vous aiderez à fixer, de votre plume alerte, en les enveloppant de ce charme mélancolique qui s'attache aux choses qui meurent et avant qu'ils tombent dans l'éternel oubli, les derniers souvenirs de notre passé lorrain.

Vos travaux historiques sont dignes d'estime. Cependant, qui ne vous connaîtrait que par vos livres ne vous connaîtrait pas tout entier et vous me pardonnerez, quelque bien que je pense de votre œuvre littéraire, de lui préférer, peut-être, ce que je veux appeler votre œuvre charitable. De très bonne heure, vous avez eu, à un haut degré, le sentiment du devoir social. Vous vous en êtes fait la conception la plus élevée. Souffrant de l'égoïsme stérile de trop de vies intelligentes, vous avez su organiser la vôtre, malgré des occupations professionnelles absorbantes, de façon à la rendre utile, utile à ceux qui travaillent, à ceux qui peinent, à ceux qui souffrent. Conscient des responsabilités qui incombent à chacun dans une société comme la nôtre, vous avez voulu, à Lunéville durant de longues années, et aujourd'hui encore à Nancy, donner, non seulement votre nom, mais votre con-

Digitized by Google

cours le plus dévoué et la collaboration la plus précieuse — collaboration du cœur et collaboration de l'intelligence — à la plupart des œuvres, quelle que soit leur forme, antique ou renouvelée, dont s'honorent nos vieilles cités. Sociétés de prévoyance ou de mutualité, charitables ou philanthropiques, libéralement vous avez donné à toutes l'appui de votre autorité, de votre expérience et de vos conseils. Vous avez été, à Lunéville, président du Comité de l'Alliance française; président — vous l'êtes encore — de la Société de prévoyance et de secours mutuels, et vous avez fait, à ce titre, une active propagande en faveur de la loi des retraites ouvrières, en même temps que vous aidiez à l'œuvre si intéressante des habitations à bon marché et que vous organisiez un patronage inspiré de la mutualité scolaire. A Lunéville encore, vous avez fondé et sagement administré un bureau d'assistance, rattaché à cette belle institution de l'Office central des Œuvres de bienfaisance que venait de créer un fils de notre chère Alsace, Léon Lefébure. Et aujourd'hui, à Nancy même, où vous êtes venu prendre un repos, mais un repos que vous ne concevez pas sans dévouement, vous êtes vice-président de l'Union mutualiste lorraine, président de la Société des Familles que notre confrère vénéré, M. le doyen Blondel, est heureux de voir entre vos mains, membre du Comité de l'Office central nancéien, vice-président de la Société française de secours aux blessés. Je m'excuserais de cette énumération, qui est loin, certainement, d'être complète, si elle ne portait en elle son éloquence. Ce sont vos états de service dans l'ar-

Digitized by Google

mée du bien, — j'allais dire vos campagnes — qu'elle place sous nos yeux, et notre Académie, qui n'oublie pas qu'elle fut fondée par Stanislas le Bienfaisant, les a voulu prendre en considération, aussi bien que votre œuvre littéraire. Elle n'a pas, en effet, que des préoccupations d'ordre intellectuel et scientifique. Rien de ce qui peut aider au soulagement des misères humaines et à l'amélioration de la condition des classes laborieuses ne saurait la laisser indifférente ou étrangère, et c'est de tout cœur que, de tout temps, elle s'est plu à accueillir, non seulement les théoriciens, mais aussi les praticiens des sciences économiques et des sciences sociales. Vous retrouverez ici, Monsieur, de généreuses traditions et de nobles exemples. Henry Déglin, Albert Friot, ces prévoyants et ces mutualistes convaincus qui ont si bien servi la cause de l'organisation de la charité à Nancy, étaient des nôtres; vous les continuerez parmi nous.

Mais, entre toutes les œuvres de bienfaisance sociale auxquelles vous prodiguez si largement les ressources de votre dévouement, il en est une qui me semble avoir, aujourd'hui, toutes vos légitimes préférences, et notre patriotisme à tous ne peut qu'en être ému et touché. Je veux parler de cette œuvre, si sympathique parce que si française et si humaine, que nous aimons d'appeler du nom populaire de la Croix-Rouge. Vous lui consacrez le meilleur de votre activité. Engagé volontaire en 1870, ayant vaillamment alors rempli votre devoir, mais aussi vu de près les horreurs de la guerre, vous savez tous les services que pourrait encore rendre, un jour, cette œuvre ad-

Digitized by Google

mirable, et vous avez voulu aider, par tous les moyens, à sa plus large diffusion. Délégué régional accrédité par le ministère de la Guerre auprès du 20e corps d'armée, vous vous êtes multiplié, organisant ou donnant vous-même des conférences, fondant des sections de brancardiers, créant de nombreux comités où votre rêve serait que chaque commune, que chaque famille même fussent représentées — ils n'étaient que quatre, il y a peu de mois, et vous fondiez, hier, à Flin, le cinquantième. Vous avez pris à tâche d'étendre, de jour en jour, la bienfaisante influence de cette société et vous avez voulu que, dans cette région frontière, plus qu'ailleurs, elle soit prête, maîtresse d'un personnel expérimenté et d'un matériel parfait, à répondre au premier appel, à faire face au premier danger. Aux heures anxieuses que nous venons de vivre, c'était un réconfort aux mères et aux femmes lorraines, ce nous était un réconfort à tous de penser que si l'horrible fléau venait à se déchaîner encore sur notre malheureux pays, grâce aux efforts des conseils de la Croix-Rouge, grâce aux vôtres, Monsieur, nous pourrions du moins espérer que les secours seraient à la hauteur des terribles circonstances. En ces jours d'inquiétude vous avez eu la reconnaissance de tous, et l'Académie de Stanislas ne peut que se féliciter à la pensée que vous continuez dignement, dans cette œuvre humaine et patriotique, le très regretté confrère dont nous sentons toujours vivement la perte et qui donna à la Croix-Rouge les dernières énergies de son âme vaillante, M. le doyen Lederlin.

Tout à l'heure, en vous entendant célébrer avec une

Digitized by Google

émotion que vous nous communiquiez à tous, les admirables dévouements que l'Académie de Stanislas est heureuse, chaque année, de reconnaître et de récompenser, hier aussi, en relisant cette page magnifique que vous avez su écrire avec votre cœur, mieux encore peut-être qu'avec votre plume, dans nos annales lorraines et françaises de charité et de bienfaisance, je me surprenais à songer. Ma pensée se reportait à quarante-deux années en arrière. Par une mystérieuse attirance, elle évoquait le souvenir d'un prélat, d'un prélat martyr qui succombait, en une sombre soirée de mai, presque à pareil jour qu'aujourd'hui, dans une prison de Paris, victime de nos discordes civiles et de nos luttes fratricides, alors que vous-même, jeune engagé volontaire, offriez généreusement à la patrie menacée l'ardeur de vos vingt ans. Une très honorable alliance allait vous associer intimement à la famille de ce prélat et je sais combien son souvenir vous reste glorieux et cher. Vous avez voulu que son nom demeurât attaché au vôtre et c'est sous la protection de sa mémoire vénérée que vous avez, en quelque sorte, placé votre existence. Vous l'avez noblement vengé, Monsieur, comme il convenait à l'homme de bien et au chrétien que vous êtes, en consacrant votre vie aux œuvres de paix, de charité et de justice sociales qui rendront à jamais impossible, nous l'espérons, le retour de pareils et si douloureux égarements. Permettez-moi, en ce jour, dans cette maison toute proche de celle qui fut sa demeure épiscopale, d'évoquer sa pensée et de vous dire que Mgr Georges Darboy, le grand évêque dont les sou-

Digitized by Google

venirs se perpétuent pieusement dans votre famille, mais aussi dans notre cité, eût été fier de vous. Il applaudirait, avec nous, au généreux effort de votre vie, toute de patriotique prévoyance et d'humaine charité.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1912-1913

Par M. Louis SCHAUDEL

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Arrivé au terme du mandat que vous lui avez fait l'honneur de lui confier, il reste à votre secrétaire annuel à s'acquitter de la tâche traditionnelle de rappeler le souvenir des confrères décédés, de souhaiter la bienvenue à ceux que vous avez élus pour leur succéder et de donner un aperçu très succinct des travaux accomplis au cours de l'exercice qui vient de finir.

Par une de ces oppositions, qui tiennent à la nature même de notre institution, c'est à un confrère, plus occupé à étudier les anciennes civilisations disparues qu'à suivre les travaux des maîtres de la science, des lettres et des arts modernes, qu'il incombe cette fois le devoir d'écrire cette page de nos *Annales*. J'en aurais été très embarrassé si je n'avais eu la ressource de recourir aux rapports si documentés de nos Archives. Grâce à ces matériaux de tout premier ordre, il m'a été possible de donner un compte rendu qui,

Digitized by Google

à défaut d'autre mérite, aura du moins celui de fournir des données puisées aux meilleures sources.

***

L'année qui vient de s'écouler a éprouvé douloureusement l'Académie de Stanislas, car la mort nous a ravi deux membres titulaires, M. de Meixmoron de Dombasle et M. Albert Martin; deux anciens membres titulaires, MM. Lafon et Albert Gigot, et quatre associés-correspondants, MM. Frédéric Passy, Henri Poincaré, l'abbé Gillant et Thureau-Dangin.

Deux confrères, MM. Imbeaux et Villard, sont passés, sur leur demande, dans la classe des associés-correspondants lorrains et figureront à l'avenir parmi les anciens membres titulaires.

Pour combler ces vides, l'Académie a élu : cinq nouveaux titulaires : MM. Pierre Parisot, comte Jules Beaupré, Charles Sadoul, Edmond Estève et Paul Souriau; quatorze associés-correspondants, MM. Georges Ducrocq, René Martz, Maurice Pottecher, Émile Hinzelin, l'abbé Eugène Mangenot, Louis Laffitte, baron René Guerrier de Dumast, Couderc de Fonlongue, comte Antoine de Mahuet, Édouard Binet, Lucien Brocard, Gustave Huffel, Dr Henry Zilgien et James Hyde, ce dernier au titre étranger.

Sur l'ensemble de l'Académie, il y a donc une augmentation de quatre associés-correspondants, dont l'effectif est passé de 114 à 118.

M. Charles **de Meixmoron de Dombasle,** qui nous a été enlevé subitement le 20 juillet 1912, était né

Digitized by Google

à Roville le 10 novembre 1839. Entré dans notre Compagnie, comme associé-correspondant lorrain, le 15 juillet 1887, il fut élu membre titulaire le 17 juin 1889. Notre président vous a dit quelle fut la vie si noblement remplie de l'industriel, de l'agronome, de l'artiste et du fin lettré qu'était M. de Meixmoron de Dombasle. Je rappellerai seulement que, successivement secrétaire et président de la Société des Amis des Arts, et président d'honneur de la Société des Artistes lorrains, il a publié une série d'articles très remarqués de critique artistique (1), et des notices très documentées sur nos artistes lorrains (2).

La physionomie, si expressive de franchise et de bonté, du confrère que nous pleurons, restera gravée dans notre mémoire; son souvenir est pour nous désormais indissolublement lié à celui de son illustre aïeul Mathieu de Dombasle. Comme lui, il a fait honneur à notre Compagnie et à la Lorraine.

Le 7 août 1912, un nouveau deuil vint frapper

---

(1) *Du Paysage* (*Journal de la Meurthe*, 1874); — *Callot jugé par Champfleury* (*Ibid.*, 1875); — *Les Artistes de l'Est au Salon de Paris* (*Ibid.*, 1880); — *Exposition des Beaux-Arts d'Épinal* (*Ibid.*, 1881); — *Nouveaux tableaux du Musée de Nancy* (*Ibid.*, 1885); *De la restauration des tableaux* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1890); — *Du Paysage d'après nature.* — *Le Paysage dans l'atelier* (*Lorraine Artiste*, 1890 et 1891); — *Autour du lac de Gérardmer* (*Annuaire du Club-Alpin français*).

(2) DEVILLY, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1889; — J.-J. GRANDVILLE, *Ibid.*, 1893; — E. FRIANT, *Ibid.*, 1895; — C.-A. SELLIER, *Ibid.*, 1896; — Victor DE BOUILLÉ, *Ibid*, 1899; — Charles COURNAULT, *Ibid.*, 1904-1905; — Claude LE LORRAIN, *Ibid.*, 1902-1903; — Aimé DE LEMUD, *Revue Lorraine illustrée*, 1912.

Digitized by Google

l'Académie dans la personne de M. le doyen Albert **Martin.** Dans un discours qui figurera dans nos *Mémoires,* notre président, en termes éloquents et émus, a rendu les derniers hommages à l'éminent et vénéré confrère si prématurément ravi à notre affection.

Né à Béziers, le 4 septembre 1844, M. Albert Martin vint suivre les cours de l'École des Hautes Études, de la Sorbonne et du Collège de France. En 1879, il est nommé membre de l'École française de Rome. Après trois années passées en Italie, il fut appelé comme maître de conférences de langue et de philologie grecques à la Faculté des lettres de Dijon, et l'année suivante, il vint au même titre à Nancy.

Il était déjà membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, quand il entra dans notre Compagnie comme associé-correspondant lorrain, le 5 décembre 1902. En cette même année 1902, la Faculté des Lettres de Nancy le choisit pour doyen. Élu membre titulaire de notre Académie, le 21 octobre 1904, il fut appelé à présider nos séances pendant l'année 1910-1911.

L'œuvre littéraire de M. Albert Martin est vaste et ne saurait être appréciée comme elle le mérite dans cette courte notice. En dehors de sa collaboration à la *Revue de Philologie* et à la *Revue critique d'Histoire et de Littérature,* il est l'auteur d'une série d'articles extrêmement intéressants du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio. Les quelques indications bibliographiques qui suivent (1)

(1) *Le Manuscrit d'Isocrate Urbinas,* CXI; un vol. in-8 de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Digitized by Google

donneront une idée de l'importance des travaux auxquels notre regretté confrère a consacré le meilleur de son temps et de son esprit.

M. **Lafon,** professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon, est décédé dans le courant de 1912. Il avait appartenu à notre Compagnie pendant cinquante-quatre ans, ayant été nommé associé-correspondant le 14 mai 1858. Élu membre titulaire le 7 janvier 1859, il passa, le 5 janvier 1866, dans la classe des anciens titulaires.

Professeur de mécanique appliquée à la Faculté des Sciences de Nancy, M. Lafon s'occupait de questions très élevées appartenant spécialement à la mécanique céleste. Par ses travaux, il a contribué au développement de la grande découverte de Newton et au perfectionnement de la mécanique des grands corps célestes, progrès qui sont dus surtout aux géomètres français.

M. Albert **Gigot,** né à Châteauroux en 1835, est décédé le 16 janvier 1913. Élu membre titulaire le 16 mars 1877, il devint associé-correspondant le 23 novembre de la même année, époque où il quitta

---

Paris, 1881; — *Urbinas III de la Vaticane*, 1881; — *Les Scholies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne.* — Un vol. in-8, dans la même collection. Paris, 1882; — *Les Cavaliers athéniens.* — Un vol. in-8, même collection. Paris, 1886; — *Quomodo Graeci ac peculiariter Athenienses fœdera publica jurejurando sanxerint.* — Un vol. in-8. Paris, 1886; — *Fac-similés de manuscrits grecs d'Espagne gravés d'après les photographies de Charles Graux.* Paris, 1891; — *Les Fouilles de M. Homolle à Délos et à Delphes* (*Mém. de l'Académie de Stanislas*, 1904-1905); — Notes sur l'*Ostracisme dans Athènes.* Paris, 1907.

Digitized by Google

la préfecture de Meurthe-et-Moselle pour prendre possession de la préfecture de police. « La science du droit ancien et moderne, disait le rapporteur de sa candidature, une dialectique vigoureuse, un style ferme, élevé, telles sont les qualités qui recommandent ses mémoires comme jurisconsulte, comme avocat, mémoires où retentit un écho des luttes libérales qui passionnaient les esprits vers la fin de l'Empire. L'économie politique, qui prit alors un grand développement, lui plut par le principe de liberté qui en est l'âme... »

M. Albert Gigot a publié, dans *le Correspondant*, des études sur la *liberté italienne au Moyen âge ;* sur la *Pologne en 1859* (1859); sur la *vie politique de M. de Tocqueville* (1861). Il a traduit les *Questions constitutionnelles* de W.-E. Gladstone.

M. Frédéric **Passy,** né à Paris en 1822, appartenait à votre Compagnie depuis le 4 juillet 1862. Il venait alors de faire un court séjour à Nancy et, dans son rapport, M. Alexandre de Metz-Noblat apprécie ainsi les mérites du candidat : « Tous ceux qui ont eu la fortune de l'entendre savent avec quelle ardeur il se livre à l'étude de la science, avec quel zèle pour ainsi dire apostolique il cherche à la répandre, avec quel talent il s'acquitte de la mission qu'il s'est donnée. Le souvenir des deux leçons qu'il avait données à Nancy, le souvenir de cette parole émue et vibrante, organe de convictions si visiblement profondes et sincères qu'elles commandent presque le respect, aurait seul suffi pour lui conquérir vos suffrages. »

Digitized by Google

La vie et l'œuvre de Frédéric Passy sont trop connues pour y insister davantage. Rappelons seulement qu'il fut élu, en 1877, membre de l'Académie des Sciences morales, que le 10 décembre 1901, il partagea avec Dunant le prix Nobel de la paix; qu'enfin, il a poursuivi jusqu'à la fin, avec la même énergie, sa propagande en faveur du pacifisme. La cause, dont il s'est fait ainsi l'apôtre éloquent est évidemment belle et séduisante; mais, nous savons par une dure expérience à quels dangers s'exposent les peuples qui voudraient réaliser ces beaux rêves de paix universelle. Tout en rendant justice au talent et aux sentiments nobles et généreux de notre regretté confrère, nous sommes cependant obligés de constater qu'aujourd'hui, comme aux temps les plus reculés de l'histoire, une nation ne peut obtenir le respect de ses droits et sauvegarder sa dignité et son indépendance qu'en s'appuyant sur une armée forte et disciplinée. Aussi, le vieil adage : *Si vis pacem para bellum,* restera-t-il longtemps encore l'expression d'un conseil qui, dicté par la sagesse antique, n'a rien perdu de son actualité.

Henri **Poincaré,** né à Nancy en 1854, est décédé à Paris le 17 juillet 1912.

Après avoir fait toutes ses études à notre lycée, il entra à l'École Polytechnique en 1873 et en sortit ingénieur des Mines. En 1879, il fut chargé du cours d'analyse mathématique à la Faculté des Sciences de Caen et, en 1881, il devint professeur à la Faculté des Sciences de Paris, où il enseigna successivement

Digitized by Google

la mécanique physique et expérimentale, la physique mathématique, la mécanique céleste. En 1887, il entra à l'Académie des Sciences.

Le 21 janvier 1889, il fut proclamé lauréat du grand concours ouvert par S. M. Oscar II, roi de Suède, entre tous les géomètres du monde; le rapporteur du concours exprima sa profonde admiration pour le génie du jeune Français que ce triomphe élevait au premier rang des géomètres de notre temps.

Ses premiers travaux sur les fonctions automorphes, par lesquels il a ouvert la série de ses brillantes publications, témoignent, à côté des dons éclatants de l'invention, une immense ampleur de généralisation qui lui a souvent permis de reculer bien au delà du point où elles étaient arrêtées avant lui les limites de nos connaissances dans les différentes branches des mathématiques pures et appliquées.

Ses mémoires sur l'équilibre des mers marquent une époque importante, non seulement dans l'histoire de l'astronomie évolutionnaire, mais aussi dans celle du domaine plus vaste de la dynamique générale. Les ouvrages qu'il a publiés sur la mécanique céleste font autorité parmi les astronomes et constituent une mine précieuse et inépuisable pour les chercheurs futurs.

Comme l'a fait ressortir M. F. Masson dans son discours de réception à l'Académie française, le 28 janvier 1909 : « M. Poincaré, de plus, est philosophe par le ton habituel de son esprit et par la direction donnée à ses travaux scientifiques; il l'est par l'étude directe à laquelle il s'est livré des grandes questions

Digitized by Google

qui font l'objet de la philosophie : les notions d'espace, de nombre, de continuité, le rôle de l'hypothèse et sa nécessité pour le progrès de la science ». Les trois admirables volumes consacrés à la philosophie scientifique (1) resteront comme un des titres de gloire de l'illustre mathématicien. Dans le dernier de ces trois volumes, Henri Poincaré s'attache aux questions de méthode et il commence par la plus considérable : le choix des faits. Sa démonstration, claire et limpide, justifie, « contre Tolstoï et autres moralistes utilitaires, la science désintéressée, la science pure, la science platonique pour ainsi dire, qui ne se préoccupe aucunement des applications qu'on pourra ou qu'on ne pourra pas faire d'elle... Seulement il se trouve que ce que le savant découvre uniquement pour s'amuser entre toujours, à un moment donné, dans le domaine de l'utile (2) ».

Henri Poincaré fut élu associé-correspondant de notre Compagnie le 17 février 1893. Le rapporteur, M. Blondlot, rappelait que le candidat portait un nom aimé et vénéré à Nancy et en particulier à l'Académie de Stanislas où l'on se souvenait des talents et des vertus du regretté professeur Léon Poincaré qui, pendant trente ans, fut un de ses plus éminents membres titulaires. Tous deux ont grandement honoré notre Compagnie et leur souvenir restera parmi nous éternellement vivant et vénéré.

(1) *La Science et l'Hypothèse* (Biblioth. de Phil. scientif. dirigée par M. Gustave Lebon. Paris, E. Flammarion, 1902); — *La Valeur de la Science* (*Ibid.*, Paris, E. Flammarion, 1905); — *Science et Méthode* (*Ibid.* Paris, E. Flammarion, 1908).

(2) E. FAGUET, *Philosophie scientifique.* Paris, 1909.

Digitized by Google

M. l'abbé J.-B. **Gillant,** chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, est décédé le 12 septembre 1912 à Auzéville (Meuse), dont il fut le curé pendant trente-six ans. Il devint associé-correspondant de notre Académie le 20 décembre 1901, après s'être signalé à vos suffrages par une série de monographies où se révélèrent ses talents d'historien : sûreté de la critique, impartialité de l'exposition, netteté du récit, éloquence du style.

Lorsqu'en 1888, à la mort de l'abbé Robinet, auteur du premier volume du *Pouillé du diocèse de Verdun,* on fit appel à son dévouement, M. l'abbé Gillant accepta courageusement la tâche ingrate de continuer l'œuvre commencée. Et, dans l'isolement de son presbytère de campagne, notre regretté confrère publia les trois volumes qui complètent aujourd'hui la collection, préparant ainsi aux historiens de notre province de nombreux et importants matériaux.

M. Paul **Thureau-Dangin,** mort le 24 février 1913, a été élu associé-correspondant de notre Compagnie le 7 juin 1889. Né à Paris en 1837, il fut d'abord auditeur au Conseil d'État. Mais ses goûts le portèrent vers l'histoire.

Il débuta dans sa carrière d'historien par deux études sur la Restauration : *Royalistes et Républicains* (1874); *Le Parti libéral sous la Restauration* (1876). Il s'y révèle écrivain brillant et critique avisé. Il commença, en 1884, sa grande *Histoire de la Monarchie de Juillet,* qui lui valut le grand prix Gobert dès l'apparition du second volume, en 1885, et son admission

Digitized by Google

à l'Académie française en 1893. Ce livre, dit Camille Doucet, « est un ouvrage de premier ordre, joignant avec bonheur le charme élégant de la forme à l'étude savante et approfondie des faits, à la recherche scrupuleuse et à l'habile emploi des documents nouveaux puisés en grand nombre aux meilleures sources, à la modération, à la probité, à l'impartialité des jugements portés sur les événements, comme sur les hommes ».

Les derniers écrits de Thureau-Dangin, *Saint Bernardin de Sienne* (1896) et *La Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle*, ont continué, dit M. Henri Welschinger, « de révéler en cet historien si laborieux, une âme profondément religieuse et un esprit largement instruit, au courant des besoins spirituels de son époque et qui savait parfaitement qu'écarter du cœur de l'homme, ou du sein des sociétés, ce grand moteur qui s'appelle la Religion, c'est amener fatalement des troubles, des désordres, des angoisses et même provoquer la dissolution finale ».

L'Académie française avait donné à M. Thureau-Dangin un témoignage particulier de sa haute estime en le faisant succéder comme secrétaire perpétuel à Gaston Boissier. Dans son dernier discours sur le prix d'éloquence, après avoir félicité les deux lauréats d'avoir recherché et établi la prééminence de notre langue, M. Thureau-Dangin se plaignait que l'on n'eût pas donné une larme à tant de vieux mots qu'on avait laissés mourir. Il s'étonnait, il s'émouvait des apports nouveaux de l'étranger ou même de cet argot familier des salons et des théâtres, profanant cette

Digitized by Google

langue jadis si pure, si réservée. « Ce n'est pas de notre côté, disait-il, qu'est le danger dont notre langue est aujourd'hui menacée. Il est dans l'insensible déliquescence à laquelle collabore, hélas ! aujourd'hui, presque tout le monde. Ainsi peu à peu, notre langue perd de son relief. Elle devient banale, imprécise et vulgaire. » Il terminait en conseillant l'amour et le respect de cette langue admirable que M. Étienne Lamy a si justement définie : « la langue de la conscience ».

« En suivant les conseils de M. Thureau-Dangin, dirons-nous avec M. Henri Welschinger, en respectant cette langue qui est le symbole vivant et sonore de la race et du caractère gaulois, en lui gardant sa fraîcheur, sa vivacité, ses allures si franches et si droites, nous rendrons un hommage mérité à la mémoire d'un excellent écrivain et d'un excellent Français. »

***

M. Pierre **Parisot,** professeur de médecine légale à la Faculté de Nancy, que vous avez élu membre titulaire le 19 juillet 1912, a soutenu en 1884 sa thèse de doctorat en médecine (1) et, en 1886, sa thèse d'agrégation (2).

En dehors de ses travaux de longue haleine, il a publié dans la *Revue médicale de l'Est* (3), de nom-

(1) *Recherches sur le pouls dans le cours, la convalescence, la rechute de la fièvre typhoïde.* Nancy, 1884.

(2) *Pathogénie des atrophies musculaires.* Nancy, 1886. — Les épreuves du concours pour l'agrégation comprenaient encore, à l'époque, la soutenance d'une thèse.

(3) Années 1887 à 1892, 1898, 1899.

Digitized by Google

breuses études sur la diphtérie et la fièvre typhoïde. En 1899, il étudia un certain nombre de questions générales et spéciales de la pathologie mentale, dans ses *Études sur les Maladies mentales.*

Ce court aperçu montre l'étendue des sujets traités par M. le Dr Pierre Parisot dans ses nombreux travaux. Tout le cycle de la médecine moderne transformée par les doctrines pastoriennes et leurs conséquences s'y trouve parcouru.

L'enseignement de M. le Dr Pierre Parisot est conçu dans un esprit pratique hautement apprécié. Les autopsies judiciaires, si importantes, aussi bien en matière civile qu'en matière criminelle, sont pratiquées par lui avec un talent, une conscience et un dévouement auxquels le chef de l'État a voulu rendre officiellement hommage, en lui conférant la croix de chevalier de la Légion d'honneur, distinction à laquelle tous nous avons été heureux d'applaudir.

Le comte Jules **Beaupré** a été élu membre titulaire le 24 janvier 1913, après être entré dans votre Compagnie comme associé-correspondant le 8 novembre 1901. Disciple du regretté Dr Bleicher, M. J. Beaupré vous a livré, en 1900, le fruit de plus de dix années de travail dans ses *Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1900, et Aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle,* ouvrage jugé digne du prix Dupeux.

En dehors du *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France,* publié en 1896 en collaboration avec Bleicher, et d'un *Répertoire archéolo-*

Digitized by Google

gique pour le département de Meurthe-et-Moselle, paru en 1897, M. J. Beaupré a publié, depuis, de nombreux articles et notices sur la période préhistorique comprenant surtout les époques hallstattienne et de la Tène. Ses travaux se distinguent par la clarté dans l'exposition, une grande précision dans la description et une sage prudence dans l'interprétation des faits. Grâce à ces qualités, précieuses surtout chez les préhistoriens, les travaux de notre nouveau confrère jouissent d'une légitime notoriété.

Associé-correspondant lorrain depuis le 3 avril 1908, M. Charles **Sadoul,** directeur du *Pays Lorrain* et de la *Revue Lorraine illustrée,* est devenu membre titulaire le 24 janvier 1913. Fondateur de ces deux revues régionales, qu'il dirige et administre depuis une dizaine d'années avec une activité et une compétence remarquables, M. Sadoul a vu son initiative et ses efforts couronnés d'un légitime succès. Il a été successivement lauréat de la Société d'Émulation des Vosges, de l'Académie de Stanislas et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il a débuté, en 1898, par une thèse de doctorat en droit, sur les *Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold.* En dressant ensuite la *Table alphabétique générale des publications de la Société d'Archéologie lorraine* (1849-1900), il a fait apparaître, dans toute sa grandeur, l'œuvre à laquelle ont collaboré pendant un demi-siècle les archéologues et historiens lorrains. Quelques années plus tard, il mit en lumière, avec le même suc-

Digitized by Google

cès, les travaux de la Société philomatique vosgienne, par sa *Table alphabétique des trente premiers volumes* que cette Société publia de 1875 à 1905.

Bien que Nancéien fortement enraciné, M. Sadoul reste attaché à sa petite ville natale si gracieusement épanouie au débouché de la belle vallée de Celles, dans un site charmant qui, avec les sommets arrondis qui l'encadrent, porte déjà l'empreinte caractéristique des plus pittoresques paysages vosgiens. Quand, dans ses *Traditions et vieilles histoires du Pays lorrain*, il nous conte les légendes, les usages et les coutumes des temps passés, on sent qu'il évoque des souvenirs d'enfance et qu'il se hâte de les fixer avant qu'ils ne s'effacent entièrement devant le cosmopolitisme moderne.

L'élection de M. Edmond **Estève** comme associé-correspondant, ne date que du 29 mars 1912 et, dès le 7 février 1913, vous vous êtes empressés de le choisir pour remplir une des vacances qui s'étaient ouvertes parmi les titulaires. Né à Saint-Brieuc, le 10 novembre 1868, il a l'heureuse fortune d'être l'un des plus jeunes membres de votre Compagnie. Agrégé des lettres en 1894, il fut nommé en 1910 à l'Université de Nancy, où il est professeur de langue et de littérature françaises.

Sa thèse de doctorat (1) est une étude remarquablement documentée et constitue un chapitre d'his-

(1) *Byron et le romantisme francais. Essai sur la fortune et l'influence de l'œuvre de Byron en France de 1812 à 1850.* — Paris, Hachette, 560 pages, 1907.

Digitized by Google

toire littéraire d'un vif intérêt. « C'est l'œuvre d'un lettré délicat, dit dans son rapport M. A. Collignon, versé dans la littérature anglaise comme dans la nôtre, d'un écrivain qui exprime sa pensée avec une élégance soutenue, en un style abondant et souple et en une langue d'une grande pureté. »

Comme thèse complémentaire, M. Estève a présenté l'édition d'un poème d'Alfred de Vigny : *Hélène* (1), avec un savant commentaire et une introduction qui discute un point curieux d'histoire et de chronologie littéraire.

M. Estève a publié dans *Minerva*, dans les *Annales romantiques* et dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, des articles littéraires remarquables.

L'accueil empressé que vous avez fait à votre nouveau confrère l'encouragera certainement à réserver à nos *Mémoires* quelques-unes de ses belles études.

Plus court encore fut le stage de M. Paul **Souriau** qui, élu associé-correspondant le 17 mai 1912, devint membre titulaire le 14 mars suivant.

Élève du lycée de Douai, sa ville natale, et du lycée Louis-le-Grand, M. Souriau entra à l'École Normale en 1873. Après avoir ensuite enseigné la philosophie aux lycées de Pau et d'Angers, il entra bientôt dans les Facultés. Il a passé successivement par celles de Lyon, de Besançon, d'Aix et de Lille avant d'arriver à Nancy, où il professe depuis 1893.

(1) *Hélène*, poème en trois chants, réimprimé en entier sur l'édition de 1822. Paris, Hachette, 1907.

Digitized by Google

L'œuvre du savant et du philosophe est considérable. Il a publié une série de livres dont les critiques se sont accordés à signaler les mérites et dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Sa thèse de doctorat, parue en 1881, et portant le titre : *La Théorie de l'invention*, est une étude de pénétrante psychologie. Selon l'indication de l'auteur, c'était une pierre pour un édifice à élever, une théorie complète de l'art. Dès cette première œuvre, ses recherches sont tournées vers l'esthétique.

En 1889, dans *L'Esthétique du mouvement*, M. Souriau étudie une multitude de faits jusqu'alors négligés. Le sujet de cette monographie est le plaisir esthétique que nous procure le spectacle des corps en mouvement.

Dans la *Suggestion dans l'Art*, paru en 1893, l'auteur expose les faits avec un rare talent d'analyse et de style. Deux autres ouvrages de moindre ampleur, publiés en 1901 et en 1906, exposent des idées analogues. Ils ont pour titres : *L'Imagination de l'Artiste et la Rêverie esthétique ; Essai sur la Psychologie du poète.*

En 1904, a paru le livre magistral auquel a été décerné le prix fondé par Charles Lévêque. Il porte le titre : *La Beauté rationnelle.* M. Brochard, en présentant l'ouvrage à ses confrères de l'Institut, en signalait la singulière hardiesse et il conclut : « L'auteur a cherché la vérité par un effort prolongé de réflexions toutes personnelles, en dehors de tout parti pris, de tout préjugé d'école..... Le livre est d'une belle ordon-

Digitized by Google

nance, d'un style à la fois très élégant et très ferme, rempli de vues ingénieuses, d'exemples frappants, de rapprochements suggestifs. »

En 1908, M. Souriau publiait un petit livre riche en vues nouvelles : *Les Conditions du Bonheur*, et le rapporteur de sa candidature, M. E. Châtelain, nous a laissé espérer l'apparition prochaine d'une œuvre considérable en préparation sur l'esthétique de la lumière.

***

M. Georges **Ducrocq,** que vous avez élu associé-correspondant le 7 juin 1912, est un écrivain de talent, à la fois poète et prosateur. Il a publié, en 1907, un recueil de vers : *Les Matins lumineux,* dont plusieurs pièces sont consacrées à la Lorraine et à l'Alsace.

Son voyage en Asie, qu'il a traversée d'ouest en est, a donné naissance à deux volumes (1) où il a rendu en traits nets et précis, l'extérieur, la physionomie des gens et des paysages.

Bien qu'étranger, par ses origines, à notre région, car il est du Nord, M. Ducrocq s'est pris d'affection pour Metz, le pays messin et l'Alsace. En 1905, il créait, pour le pays messin, une revue : *L'Austrasie,* qu'il a dirigée jusqu'en 1908. L'année suivante, il fondait les *Marches de l'Est,* dont le domaine, plus étendu, embrasse l'Alsace, la Lorraine, le Luxembourg, les Ardennes et les Pays wallons. Les articles

(1) *Du Kremlin au Pacifique.* Paris, 1905; — *Pauvre et douce Corée.* Paris, 1904.

Digitized by Google

qu'il a publiés dans ce périodique, sous le titre : *La Blessure mal fermée*, ont formé un volume que l'auteur a offert à l'Académie avec ses autres publications. C'est le récit d'un voyage aux pays annexés où habitants, villes et paysages sont étudiés, analysés, décrits avec autant de finesse et de pénétration que de sympathie émue.

M. René **Martz,** président de Chambre à la Cour d'appel, élu associé-correspondant lorrain le 21 juin 1912, est conservateur du Musée lorrain pour la section des Monnaies et Médailles. Il consacre à cette tâche la science étendue, acquise par de longues études, inspirée par une vocation véritable et l'expérience consommée exercée dans la réunion d'une riche collection personnelle.

Deux études (1), publiées par la *Revue Numismatique* et par le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, révèlent non seulement la forte érudition de notre nouveau confrère, mais la finesse et la sûreté de sa critique et la vaste étendue de ses connaissances historiques et générales. La numismatique, forcément négligée par l'Académie depuis la mort du regretté colonel de Vienne, y aura désormais un représentant d'une exceptionnelle compétence.

Vous avez été d'autant plus heureux d'accueillir le nouvel élu qu'il appartient à cette magistrature qui a déjà donné à l'Académie de Stanislas tant de

(1) *Monnaies barroises rares ou inédites.* Paris, 1907 ; — *Monnaies et Médailles. — Acquisitions récentes du Musée lorrain.* Nancy, 1910.

Digitized by Google

membres éminents et regrettés. M. le président R. Martz trouvera parmi vous la respectueuse estime qui l'entoure au Palais et les déférentes sympathies qu'inspirent sa dignité personnelle et, à la fois, l'élévation et la bienveillance de son caractère.

M. Maurice **Pottecher** est né à Bussang le 19 octobre 1867. Homme de lettres, il donne depuis plus de vingt ans, dit M. Estève dans son rapport, « la preuve d'une activité aussi heureuse qu'infatigable. Publiciste, poète, conteur, dramaturge, fondateur à Bussang du Théâtre du Peuple, initiateur en France du théâtre populaire, il peut, à un âge qui permet encore « les « longs espoirs et les vastes pensées », se glorifier déjà d'un passé bien rempli. Quand, en 1896, il prit en main, dans une éloquente lettre à Brunetière, la cause plaidée jadis par Michelet, il y avait près d'un an que le *Diable marchand de goutte* avait été représenté à Bussang avec le plus complet succès. Et seize fois depuis cette époque, la vaillante troupe d'acteurs volontaires, improvisée par M. Pottecher, a renouvelé sa réussite. Le théâtre du peuple de Bussang a son répertoire bien à lui, dont notre poète est le principal, pour ne pas dire l'unique auteur. Et quelle variété dans ce répertoire ! depuis le *Diable marchand de goutte* en 1895, jusqu'au *Mystère de Judas Iscariote* de 1911. Drame, comédie, tragédie, farce rustique, tous les genres y sont représentés. Histoire, légende, traditions, fantaisie, mœurs locales, tous les sujets y sont admis. La passion de Jeanne d'Arc y a trouvé place aussi bien que les grands souvenirs de la Révolution

Digitized by Google

française. Assez haute pour s'épanouir à tous les grands souffles qui passent sur l'humanité, conclut M. Estève, l'œuvre de M. Maurice Pottecher s'enfonce, par ses racines, profondément dans la terre natale ».

M. Émile **Hinzelin,** que vous avez élu associé-correspondant le 25 octobre 1912, a fait de fortes et brillantes études au lycée de Nancy, où il se faisait déjà apprécier comme élégant traducteur en vers de poètes latins. Après une bonne licence passée à la Faculté de Nancy, il enseigna la philosophie dans plusieurs collèges.

« Don rare, dit M. de Roche du Teilloy dans son rapport, ce qu'il improvise mérite d'être imprimé. Ses conférences, ses discours deviennent des livres sans avoir besoin du coup de baguette de la fée de Cendrillon. Ainsi en ont jugé l'Académie de Stanislas et l'Académie française qui ont couronné trois de ses livres. Ne fût-il que le dévot de Jeanne d'Arc qu'il mériterait déjà notre sympathie. *Chez Jeanne d'Arc* est le panégyrique de la Lorraine qui a formé le patriotisme de l'héroïne, car n'oublions pas qu'Émile Hinzelin aime tendrement la Lorraine. Ses œuvres, que son dernier livre résume si harmonieusement, en font foi. *La Terre et la Maison* célèbre surtout la Lorraine; c'est le chef-d'œuvre d'un bon citoyen qui joint à l'amour des temps présents, le culte du passé. »

C'est dans les sciences bibliques qu'est passé maître votre élu du 6 décembre 1912, M. l'abbé Eugène **Man-**

Digitized by Google

genot. Il fut pendant vingt ans professeur d'Écriture sainte au Grand Séminaire de Nancy, et, il y aura bientôt dix ans qu'il a été appelé à occuper la chaire d'Écriture sainte à l'Institut catholique de Paris.

Outre des articles en très grand nombre publiés par M. l'abbé Mangenot dans les *Dictionnaires de Théologie catholique*, de la *Bible*, et dans des revues périodiques, il est l'auteur de quatre ouvrages (1) très remarqués.

Sur la Lorraine spécialement, il a publié, en 1892, une importante monographie sur *Mgr Jacquemin, évêque de Saint-Dié* et, plus tard, un grand ouvrage : *Les Ecclésiastiques de la Meurthe martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française*, « trésor inestimable, dit le rapporteur de sa candidature, de renseignements sur les événements et les hommes de cette période, auquel il ne manque qu'une table alphabétique pour permettre à ceux qui travaillent sur l'histoire religieuse de la Révolution, de l'exploiter, comme il pourrait l'être, et pour révéler aux profanes la somme d'érudition qu'il renferme ».

M. Louis **Laffitte,** que vous avez élu associé-correspondant lorrain le 24 janvier 1913, se recommandait à vos suffrages comme un économiste ayant déjà fait ses preuves.

Après de brillantes études dans les Universités de Caen, Bordeaux et Paris, il obtint en 1894 le grade de

(1) *L'Authenticité mosaïque du Pentateuque*, 1905; — *Jésus, Messie et Fils de Dieu dans les actes des Apôtres*, 1907; — *La Résurrection de Jésus*, 1909; — *Les Évangiles synoptiques*, 1910.

Digitized by Google

licencié ès lettres, puis, en 1896, le diplôme des études supérieures d'histoire et de géographie. En 1898, il fut chargé d'une mission ayant pour objet principal l'étude de la navigation intérieure à l'étranger. En 1900, il fut nommé professeur à l'École supérieure de commerce de Nantes. En 1901, la Société de Géographie commerciale de Paris lui décerna la médaille Meurand.

La Chambre de Commerce de Nancy ayant fait appel à son concours, M. Laffitte a joué un rôle très utile dans la constitution de l'Institut commercial à notre Université, où il professe une des matières les plus importantes.

Mais l'œuvre principale de M. Laffitte en Lorraine est sa participation à l'Exposition internationale de l'Est de la France, dont il assura le succès. Pour commémorer dignement le souvenir de l'Exposition de 1909, il couronna l'édifice si laborieusement élevé par la publication d'un volume qui, sous le titre de *Rapport général sur l'Exposition internationale de l'Est de la France,* trace en réalité le tableau très exact et très attachant de tout le labeur et de toutes les richesses de la Lorraine.

A côté des publications, brochures ou articles que M. Laffitte a fait paraître sur les sujets les plus divers, il convient de signaler le *Bulletin de la Chambre de Commerce et de l'Office économique,* qui paraît régulièrement tous les deux mois.

Il est de ceux, dit dans son rapport M. Villain, « qui pensent que les manifestations de l'intelligence et les plus belles productions de la pensée peuvent et doi

Digitized by Google

vent aller de pair avec la prospérité et le développement du commerce ».

S'il est un nom particulièrement honoré par l'Académie de Stanislas, c'est celui de **Guerrier de Dumast,** qui, au siècle dernier, fut son président à quatre reprises et, par une cinquième élection, devint son président d'honneur. Son petit-fils, le baron René Guerrier de Dumast, que vous avez élu associé-correspondant, le 24 janvier 1913, avait, par lui-même, des titres fort sérieux à faire valoir. Ses thèses de doctorat remontent à l'année 1886. L'une expose, avec beaucoup de clarté, l'organisation financière de la République romaine; l'autre fait l'historique et la théorie du budget de l'État. Après ces premiers travaux très favorablement accueillis, M. René Guerrier de Dumast aurait pu entreprendre l'étude des plus hautes questions politiques, financières et économiques; mais il a préféré se vouer entièrement, comme son aïeul, à l'histoire de la Lorraine. Il fut attiré surtout par les recherches généalogiques, si intéressantes dans un pays où la noblesse était nombreuse et jouait un très grand rôle, et M. Duvernoy, rapporteur de sa candidature, nous apprend qu'il prépare depuis longtemps une refonte du Nobiliaire de la Lorraine, par dom Pelletier.

A côté de diverses études de détail, comme la *Relation du séjour à Nancy, en 1775, de l'archiduc Maximilien,* et une note sur *Les vieux bancs de l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc,* M. R. Guerrier de Dumast a publié deux volumes importants, l'un sur l'*Histoire*

Digitized by Google

généalogique de la famille de Joybert (1911) et l'autre, intitulé : *La Chambre des Comptes du Duché de Bar* (1907), fait l'historique de toutes les maisons qui se rattachaient à cette vieille institution.

M. Charles-Henri **Couderc de Fonlongue,** élu associé-correspondant dans la même séance du 24 janvier 1913, est né à Bergerac, le 16 juillet 1863. Capitaine en retraite, il a passé une partie de sa carrière militaire au 26e régiment d'infanterie. Son mariage, qui l'a fait entrer dans une des familles les plus honorables de notre ville, a resserré les liens qui l'unissaient à la Lorraine.

Deux ouvrages, qu'il a publiés après qu'il eut quitté le service actif, portent les titres : *L'Officier et ses ennemis ; La Pierre de touche, essai sur l'autorité dans l'armée.*

« La lecture, dit dans son rapport M. le lieutenant-colonel Le Joindre, de ces deux ouvrages, qui se complètent heureusement, est réconfortante et digne d'être recommandée à de jeunes officiers, au début de leur existence militaire; elle est aussi très attrayante par le charme du style, les rapprochements ingénieux, les comparaisons bien présentées et les citations bien choisies qu'on y rencontre. Les vues exposées sur le devoir, ainsi que sur le rôle social de l'officier, sur la solidarité des divers éléments de la famille militaire sont d'une grande élévation. »

Le comte Antoine **de Mahuet,** également admis dans la séance du 24 janvier, nous arrive avec un

Digitized by Google

bagage déjà considérable de trois ouvrages, fruit de longues et patientes recherches. Le premier, qui date de 1906, a été composé en collaboration de M. Edmond des Robert et a pour titre : *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains.* Le deuxième, intitulé : *Journalier de la famille de Marcol* (1909), est, en quelque sorte, un livre de raison, tenu par trois générations de magistrats, où sont consignés les principaux événements survenus en Lorraine de 1672 à 1786. Le troisième, enfin, et le plus considérable, est sa *Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy* (1911), qui renferme près d'un millier de notices biographiques.

Si, comme nous l'espérons, M. de Mahuet nous donne bientôt la biographie de la Cour des Comptes de Lorraine, à laquelle il consacre actuellement ses efforts, il aura droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire régionale.

M. le doyen Édouard **Binet,** que vous avez appelé, le 7 février 1913, à prendre place parmi les associés-correspondants lorrains, est originaire des Ardennes; mais il a largement conquis le droit de cité en Lorraine, où il est venu commencer ses études juridiques en 1864, l'année même de la fondation de notre Faculté de droit. Reçu agrégé le 17 mai 1873, à l'âge de vingt-six ans, il fut nommé professeur du Droit civil. Depuis quarante ans, M. Binet professe ce même enseignement à Nancy, avec une autorité et une compétence auxquelles rendent justice tous ceux qui

Digitized by Google

sont bien placés pour les apprécier. A côté de cet enseignement, M. Binet a pris, depuis plus de trente ans, la charge d'un autre cours qui est un complément approfondi du cours de droit civil, le cours d'enregistrement. C'est sur ce terrain que nous rencontrons M. Binet écrivain. Collaborateur du *Traité alphabétique des droits d'enregistrement*, ouvrage classique des fonctionnaires de l'Administration, il est aussi un des écrivains les plus assidus de la *Revue de l'Enregistrement*. Il fournit régulièrement, depuis 1894, à la *Revue critique de droit*, un examen doctrinal de la jurisprudence en matière d'enregistrement, et, depuis 1902 dans le *Recueil de Dalloz*, des dissertations sur divers arrêts de la Cour de cassation sur le même objet.

En 1909, M. E. Binet a été appelé au décanat de la Faculté de droit, dont la première période a été marquée par la fondation de l'Institut commercial.

M. Lucien **Brocard,** élu associé-correspondant lorrain le 21 février 1913, est originaire de la Haute-Marne, et c'est à Dijon qu'il a fait ses études de droit. Le premier de ses ouvrages est la thèse de doctorat dans laquelle il traitait, en 1896, *de l'émission des billets de banque et du privilège de la Banque de France.* Pendant les années qui suivent, chargé de conférences à Dijon et à Paris, chargé de cours à la Faculté d'Aix (de 1898 à 1902), M. Brocard retient l'attention par des travaux de différents genres. C'est, en 1900, une étude : *De la Répartition des primes entre les armateurs et les constructeurs de navires dans la législation fran-*

Digitized by Google

çaise ; en 1902, un livre d'histoire du plus haut intérêt : *Les Doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau ;* en 1905, un savant travail sur la *Production de l'or.*

La Commission spéciale de la Société d'études législatives, qui s'occupait en 1906 des réformes à introduire dans la loi sur le contrat de travail, fit à M. Brocard l'honneur de le distinguer en le chargeant d'un rapport. Ce rapport sur le *Contrat de travail* est un modèle, selon l'expression de notre confrère M. Châtelain. « Les opinions diverses, dit-il, y sont exposées avec un incomparable souci d'exactitude et de mesure, tout le détail du texte de vingt-huit articles commenté avec une admirable clarté. »

C'est en 1906 que M. Brocard arriva à notre Faculté de droit, comme agrégé. En 1908, il publie, dans les Questions pratiques de législation ouvrière, une étude sur *le travail des femmes à domicile dans la région de Nancy.*

En 1911, invité par la Fédération des industriels et commerçants français à examiner les relations commerciales entre la France et l'Allemagne, il exprime, dans une conférence, les principes d'une protection raisonnée, uniquement inspirée par l'intérêt de la nation. Dans une autre conférence, faite à Nancy, il indique les avantages qu'aurait le développement chez nous, de l'usage des chèques, et en général des dépôts et des paiements en banque. La même année, dans une préface magistrale au livre de l'Américain Ryan (*Salaire et Droit à l'existence*), il expose les vues du catholicisme social par rapport au droit à l'existence.

Digitized by Google

M. Gustave **Hüffel** est né à Haguenau. Il est donc Alsacien et forestier, comme l'a si bien dénommé notre secrétaire perpétuel. Nul n'étant plus compépétent et plus qualifié en matière forestière que M. Ch. Guyot, je me contenterai d'extraire quelques-unes de ses appréciations sur l'œuvre de notre nouveau confrère.

« Sorti de l'École en 1881, après quelques années d'apprentissage dans des cantonnements très divers, en Franche-Comté, en Lorraine et dans les Alpes, M. Hüffel fut désigné en 1888 pour remplir auprès du Gouvernement roumain une mission dont les résultats ont été féconds, non seulement pour la mise en valeur des forêts des Carpathes, mais aussi pour la formation scientifique du jeune agent dont la maturité précoce sut voir et s'assimiler des connaissances très diverses et élargir ainsi singulièrement son horizon. Grâce à sa parfaite connaissance de la langue allemande, encore peu répandue à cette époque chez les agents forestiers, M. Hüffel de retour en France, se donna pour tâche de faire connaître chez nous le meilleur de l'énorme production littéraire de nos voisins, et en même temps d'établir avec les revues étrangères des relations qui n'ont fait que s'étendre et se compléter ensuite. »

De ses nombreuses productions, nous ne retiendrons que deux livres : l'un, publié en 1893 : *Les Arbres et les Peuplements forestiers ;* l'autre, beaucoup plus étendu : *L'Économie forestière,* de 1904 à 1909. Ce fut surtout le premier de ces ouvrages, simple brochure de 210 pages, qui fut une révélation. Les principes

Digitized by Google

essentiels du développement des arbres et des massifs, la formation de la valeur des produits forestiers, s'y trouvent exposés avec tant de clarté que des connaissances, auparavant réservées à de rares initiés, devinrent désormais abordables pour tous les agents forestiers. Immédiatement après, M. Hüffel publia les trois volumes de son *Économie forestière*, sorte d'encyclopédie dans laquelle sont successivement passés en revue, analysés et magistralement traités, tous les problèmes dont la solution s'impose à la science de notre époque.

M. Henry **Zilgien,** élu associé-correspondant lorrain le 21 février 1913, est né à Saint-Avold en 1866. Il fit toutes ses études à l'Université de Nancy et fut ensuite successivement préparateur, puis chef des travaux d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine. En 1894, il fut nommé, après concours, professeur suppléant des chaires de pathologie interne et de clinique médicale à l'École de Besançon, où il enseigna pendant un an. Agrégé en 1895, il revint prendre rang parmi ses anciens maîtres. En 1910, la Faculté de médecine le chargea du cours complémentaire de thérapeutique et de matière médicale. En dehors de ce cours, M. Zilgien a publié de nombreux travaux de thérapeutique. Mais avant de se spécialiser dans cette branche, il avait montré une prédilection spéciale pour l'anatomie pathologique. A côté de mémoires importants sur cette partie de la médecine, il a publié un *Manuel théorique et pratique des autopsies,* édité en 1905 et complètement

Digitized by Google

refondu en 1910. « C'est dans ce livre tout particulièrement, dit M. le Dr Parisot dans son rapport, que se montre l'esprit clair et méthodique de l'auteur. »

Cet ouvrage est pour l'étudiant un guide à la salle d'autopsie, comme le *Manuel* de diagnostic l'est à la salle d'hôpital.

Longue est la liste des publications de M. H. Zilgien, relatives, soit à la médecine générale, soit à l'hygiène, et je ne puis les énumérer ici; mais, dans son rapport, M. Parisot déclare que tous ces mémoires « portent l'empreinte d'un esprit original qui sait observer, ose s'affranchir des dogmes médicaux et met parfois en lumière des faits nouveaux ».

M. James Haren **Hyde,** que vous avez élu associé-correspondant étranger, le 4 avril 1913, est né le 6 juin 1876, à New-York. En 1898, à l'âge de vingt-deux ans, il fonde à Harvard une chaire de « conférences françaises » qui fait venir chaque année un orateur éminent choisi parmi les professeurs et littérateurs parisiens. En 1904, il crée à Paris la contrepartie de cette fondation en faisant venir chaque année dans notre pays un professeur américain pour donner à la Sorbonne et dans nos Universités de province, des conférences en langue anglaise sur les États-Unis. Ces deux fondations prenaient fin, par voie de transformation, en 1911; à cette date, le ministère français de l'Instruction publique et l'Université Harvard se substituaient à M. Hyde et donnaient à sa double création un caractère officiel.

En 1902, M. Hyde avait organisé la Fédération de

Digitized by Google

l'Alliance française aux États-Unis et au Canada, qui travailla puissamment à répandre la culture française. Après avoir été le premier président de cette Fédération, il en est maintenant le président honoraire. M. Hyde s'est décidé à participer à cette œuvre de rapprochement intellectuel d'une façon plus directe encore, en payant cette fois de sa personne, en se faisant lui-même conférencier. Pendant le semestre de 1911-1912, il a parlé devant les Universités de Dijon, Grenoble, Bordeaux, Poitiers, Lyon, Lille et Tours. Le 24 janvier 1913, il est venu faire une conférence à Nancy sous les auspices des Amis de l'Université.

En donnant à M. James Hyde le titre d'associé-correspondant étranger, l'Académie de Stanislas a voulu honorer un homme d'une haute intelligence et un grand ami de la France.

Cette liste, fort longue, montre qu'après les pertes douloureuses subies dans le cours de cette année, nous avons eu la satisfaction de nous adjoindre un nombre tout à fait exceptionnel de nouveaux confrères. Après leur avoir, en votre nom, souhaité à tous une cordiale bienvenue, vous voudrez bien aussi exprimer nos remerciements au dévoué président et aux confrères qui, fidèles à leur mission de veiller à la prospérité de notre Compagnie, ont su la renforcer de tant de personnalités éminentes.

***

Nos séances ont été remplies, comme à l'ordinaire,

Digitized by Google

par des lectures et d'intéressantes communications. Ces travaux étant presque tous imprimés dans nos *Mémoires*, une simple énumération vous paraîtra sans doute suffisante. Je me contenterai donc de mentionner les communications de :

M. le général de Lardemelle, sur l'*Ordre de chevalerie de Saint-Hubert ;* de M. Millot, *Comment la lune pourrait influencer le temps ;* de M. Pfister, *Les Passages de Napoléon Ier à Nancy ;* de M. l'abbé E. Martin : 1° *Un Joyau de la Renaissance toscane créé en trois ans ;* 2° *Les Confréries religieuses en Lorraine ;* de M. Léon Germain : 1° *Notes de symbolique chrétienne ;* 2° *Études de folk lore — Saint Langueur ;* de M. Ch. Guyot : 1° *Souvenirs de la première invasion 1813-1814 ;* 2° *La Verrerie de Gironcourt ;* de M. G. May, *Note sur les relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas ;* de M. l'abbé Rogie, *Études sociales sur un village du Barrois.*

En dehors de ces lectures, M. Perdrizet, dans une causerie très instructive appuyée de belles reproductions, nous a donné une idée de la grande collection d'art français de Jacques Doucet. M. le doyen Floquet nous a vivement intéressés par sa communication, appuyée de projections lumineuses, sur l'éclipse de soleil du 17 avril 1912 et les observations faites par lui aux environs de Paris pendant la durée de ce phénomène. Enfin, votre secrétaire annuel vous a rendu compte des travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Genève en 1912, congrès auquel vous lui aviez fait l'honneur de le déléguer. Un résumé de ce compte rendu a paru dans

Digitized by Google

le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, de mai 1913.

Comme les années précédentes, de nombreux ouvrages ont été offerts à l'Académie; on en trouvera la liste à la fin de ce volume.

Je rappellerai ici qu'en dehors de la subvention de 1.500 francs, renouvelée par le conseil général de Meurthe-et-Moselle, M. le ministre de l'Instruction publique nous a alloué une somme de 300 francs pour le travail de M. le doyen Floquet sur l'*éclipse de soleil du 17 avril 1912*.

Après lecture, par notre honoré secrétaire perpétuel, dans la séance du 7 février 1913, du compte rendu financier de l'exercice 1912, des remerciements, pour sa gestion, ont été adressés à M. le questeur.

Il me reste à m'acquitter de la partie la plus agréable de ma tâche, celle de rappeler les distinctions dont plusieurs de nos confrères ont été l'objet et à leur renouveler l'expression de nos félicitations.

M. le Dr Pierre Parisot, M. le président Martz et M. Gaston May ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Imbeaux a été élu Correspondant de l'Académie des Sciences, dans la Section d'économie rurale.

Enfin, l'Académie française a élu deux de nos associés-correspondants : M. le général Lyautey et M. Émile Boutroux.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 24 JUILLET 1912

AUX OBSÈQUES

DE M. CH. DE MEIXMORON DE DOMBASLE

MEMBRE TITULAIRE

Par M. l'Abbé L. JÉRÔME

PRÉSIDENT

Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je prends la parole, sur cette tombe si subitement ouverte, pour adresser le suprême adieu de l'Académie de Stanislas au confrère éminent, aimé et respecté entre tous, auquel nous rendons les derniers devoirs. M. de Meixmoron nous quittait plein de force et de vie il y a quelques jours à peine, et voici qu'un cercueil nous ramène aujourd'hui sa dépouille mortelle. Alors que nous étions en droit d'espérer le garder longtemps encore, un coup foudroyant le ravit à notre estime et à notre affection.

Charles de Meixmoron de Dombasle était né à Roville le 10 novembre 1839. Petit-fils du grand agronome dont il devait perpétuer le nom dans notre

Digitized by Google

pays de Lorraine, il n'avait pas eu à chercher longuement la voie où sa vie pouvait être utile. Aussi bien les pensées de Mathieu de Dombasle lui étaient-elles devenues de bonne heure familières. Dès 1861, à peine âgé de vingt et un ans, il avait apporté un soin filial à la publication de l'œuvre maîtresse de l'illustre agronome, vaste traité où étaient exposées et discutées les plus importantes questions, non seulement techniques, mais encore économiques et sociales qui intéressaient l'agriculture. Il avait mieux compris dès lors, dans ce commerce de chaque jour avec les écrits de l'aïeul, que si l'on voulait efficacement venir en aide aux cultivateurs dans la crise si grave que commençaient à traverser nos campagnes lorraines, il fallait avant tout leur donner de bons instruments et les convaincre, malgré les préjugés et la routine, de la nécessité de réformer des méthodes défectueuses. C'est à cette noble tâche, vraiment sociale et patriotique, que M. de Meixmoron allait consacrer, pendant de longues années, son effort quotidien et le meilleur de sa vie. Président, de 1883 à 1894, de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, — société issue en 1820 d'un démembrement de notre Compagnie et dont le premier président avait été Mathieu de Dombasle lui-même — il en dirige les travaux avec la sollicitude la plus éclairée en même temps que la plus dévouée. Il profite de l'autorité que lui assurent son nom aussi bien que sa fonction pour donner aux cultivateurs lorrains les conseils les plus sages, pour défendre leurs droits avec une inlassable énergie, pour saisir aussi, quand il le faut, l'opi-

Digitized by Google

nion et les pouvoirs publics de leurs légitimes revendications. Orateur très écouté, exprimant avec clarté et concision, en un langage simple mais d'une simplicité qui n'excluait ni l'animation ni la couleur, des idées saines, des observations judicieuses ou des avis sensés, il eut plus d'une fois l'occasion, au cours de cette longue présidence, dans d'éloquents discours ou d'intéressantes communications, d'étudier les problèmes les plus graves d'économie politique et sociale : souffrances de l'agriculture et moyens d'y remédier, avantages des syndicats, dépopulation des campagnes, tarifs de douane, droits sur les blés, assurances rurales contre l'incendie, etc. Sa parole autorisée abordait avec une égale aisance les sujets les plus divers, dès là qu'ils intéressaient la cause de la culture lorraine. Elle était accueillie toujours avec la plus grande sympathie, et plus d'une fois il eut le mérite d'être un précurseur.

En même temps qu'agronome, il s'était fait chef d'industrie et se préoccupait de mettre aux mains des plus modestes agriculteurs de bons instruments qui leur permissent d'alléger leur travail et d'accroître tout ensemble leurs ressources. Déjà Mathieu de Dombasle et son gendre après lui avaient étudié, imité, perfectionné ceux que l'on construisait alors en Angleterre et en Allemagne. S'inspirant de ces vues fécondes, M. de Meixmoron crée à son tour et propage avec un rare désintéressement — car jamais il ne voulut prendre de brevet — de nombreux modèles de machines agricoles. Sous la forte impulsion qu'il avait su lui donner, la maison de construction, désormais

Digitized by Google

transférée à Nancy, prend une merveilleuse et rapide extension. Alors que le modeste atelier de Roville ne comptait que quelques ouvriers, la manufacture de la rue de la Prairie embrassa bientôt une surface de plus d'un hectare. A coup sûr, si Mathieu de Dombasle était revenu visiter son usine, il aurait eu quelque peine, on l'a dit avec raison, à la reconnaître dans ces importantes transformations, mais l'éminent agronome y eût certainement retrouvé — et il en eût été fier — l'esprit d'initiative, la haute compétence, l'intelligente et généreuse sollicitude, l'inlassable activité dont il avait donné lui-même tant de preuves.

Mathieu de Dombasle, Messieurs, avait été membre correspondant national de l'Académie de Stanislas, de 1809 à 1843. Il était juste que son petit-fils, qui avait recueilli son héritage et fidèlement continué son œuvre, vînt prendre un jour, dans les rangs de notre Compagnie, la place qu'avait si dignement occupée l'aïeul. C'est en 1887 que vous l'accueillîtes au titre d'associé correspondant, et moins de deux ans après, en 1889, vous vous l'agrégiez comme membre titulaire. La collaboration qu'il apportait à vos travaux allait revêtir une forme spéciale, bien faite pour surprendre si l'on n'eût su dès longtemps que cet industriel avisé, que cet agronome éclairé était aussi un artiste et un lettré, un artiste du talent le plus fin, un lettré du goût le plus délicat. De très bonne heure, il s'était épris de passion pour le dessin et la peinture et il aimait à consacrer aux arts les loisirs que lui laissaient d'absorbantes occupations.

Digitized by Google

Il avait traité avec succès le portrait et surtout le paysage. Avec une égale habileté il savait manier le crayon, le pastel et le pinceau. Plus d'une publication artistique de notre ville avait été ornée par lui de vues bien choisies et finement observées. Depuis 1866 il était admis au Salon de Paris, où plusieurs de ses envois avaient été remarqués, bien que diversement appréciés, car tous n'admettaient pas avec la même sympathie la manière impressionniste dont ils se réclamaient. La Société nationale des beaux-arts se l'était associé. Il présidait la Société lorraine des arts et il était président d'honneur de la Société des Artistes lorrains.

Lorsqu'il nous arriva, M. de Meixmoron avait déjà écrit, signés de son nom ou de divers pseudonymes, des articles de valeur sur Devilly et l'aquarelle, le paysage, le paysage dans l'atelier, le paysage d'après nature. Ces travaux abondaient en observations fines, sages, judicieuses et constituaient de véritables petits traités de technique. En 1890, il donnait encore à nos Mémoires quelques pages du même ordre, d'un tour pittoresque et charmant, sur la restauration des tableaux et les méfaits des restaurateurs. Mais c'est surtout comme critique d'art que nous devions le connaître et l'apprécier. Il avait entrepris de consacrer à nos artistes lorrains une intéressante galerie de portraits. De 1889 à 1905, il étudie ainsi successivement devant nous quelques-unes de nos célébrités et de nos gloires artistiques, anciennes ou contemporaines : Devilly, Grandville, Émile Friant, Victor de Bouillé, Charles Cournault, Claude le Lorrain. Entre

Digitized by Google

temps, dans son discours de réception, il avait célébré, en des pages émues que nous n'avons pas oubliées, la mémoire et le talent de Charles Sellier, et, accueillant à son tour Émile Gallé, qui n'eût pu trouver pour venir à nous d'introducteur plus qualifié, il avait interprété, avec une rare pénétration, dans une page qui reste une de ses meilleures comme aussi l'une des meilleures que l'on ait écrites sur le maître, la puissante originalité de son esprit et les merveilleuses créations de son génie. Ces belles monographies où l'auteur, avec un art consommé, excelle à faire revivre sous nos yeux chacune des figures qu'il étudie — j'allais dire qu'il peint — le caractère de l'homme et les qualités de l'artiste, les procédés de sa technique et l'évolution de son talent, l'histoire raisonnée et la physionomie d'ensemble de son œuvre, resteront parmi les chapitres les plus judicieusement pensés et les plus fortement écrits de nos Mémoires. Ce sont des œuvres qui vivront.

J'ai essayé, Messieurs, de redire la place que M. de Meixmoron de Dombasle occupa dans notre Compagnie durant le quart de siècle qu'il y siégea. Et je m'aperçois que si je vous ai parlé de l'artiste, du critique d'art, de l'écrivain, je n'ai rien dit ou presque du confrère dont nous ressentons si douloureusement la perte. Aussi bien ce que j'en pourrais exprimer ne resterait-il pas bien au-dessous du souvenir que nous garderons tous du parfait homme de bien que nous avons connu et aimé en M. de Meixmoron, de son affabilité prévenante, de son exquise courtoisie, de la sûreté et de l'agrément de son commerce, de la fer-

Digitized by Google

meté de ses convictions, mais aussi de sa grande bienveillance faite tout à la fois de mesure, de large tolérance et de délicate bonté. Nous pouvions espérer en jouir de longues années encore. Notre espoir a été déçu. Il venait de partir, comme il avait coutume de le faire chaque année, pour son cher petit village bourguignon de Diénay où il comptait goûter, au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants, la douceur d'un repos mérité. Hélas! c'est l'éternel repos qu'il y devait trouver. L'heure marquée par la Providence était venue pour lui. Il s'est endormi doucement, consolé par les espérances et les certitudes d'une foi profonde qui avait été la lumière et l'inspiratrice constante de sa vie, nous laissant à tous l'exemple d'une existence noblement remplie, consacrée tout entière au bien, au devoir et à l'honneur.

Il y a quelques mois, à l'une de nos séances publiques, M. de Meixmoron nous lisait, avec une filiale émotion dont nous entendons encore les accents, un éloquent rapport sur l'œuvre et la vie de Mathieu de Dombasle. Cette page, où nous sentions que toute son âme avait passé, devait être la dernière donnée par lui à nos Mémoires. Après s'être, lui aussi, dignement acquitté de sa tâche, il va rejoindre, dans ce tombeau qui s'ouvre pour l'accueillir, l'aïeul vénéré dont il a si bien compris et si admirablement continué l'œuvre. Les noms de Mathieu de Dombasle et de Charles de Meixmoron seront désormais inséparables dans la mort comme ils l'étaient dans la vie. Nous les associerons aussi, Messieurs, dans un même sentiment de respect et de gratitude. L'Académie de Stanislas

*

Digitized by Google

s'incline pieusement devant cette tombe qui va unir dans un même sommeil, jusqu'à l'éternelle résurrection, ces deux bons serviteurs de leur pays. A tous deux, qui l'ont honorée, elle gardera un fidèle souvenir.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 10 AOUT 1912

AUX OBSÈQUES

DE M. LE DOYEN ALBERT MARTIN

MEMBRE TITULAIRE

Par M. l'Abbé L. JÉRÔME

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas est douloureusement éprouvée. Il y a quelques jours à peine nous étions réunis pour rendre les derniers hommages à l'un des nôtres, et voici qu'un nouveau deuil nous assemble autour d'une nouvelle tombe. C'est avec une profonde tristesse que j'apporte encore le suprême adieu, dont la tradition de notre Compagnie nous fait un pieux devoir, au confrère excellent et vénéré que l'impitoyable mort vient de nous ravir en la personne de M. le doyen Martin.

M. Albert Martin était né à Béziers en 1844. S'il hésita un instant, au sortir de l'adolescence, sur l'orientation qu'il allait donner à sa vie intellectuelle, il semble bien, pourtant, que de bonne heure les études de philologie l'aient attiré. Venu à Paris en 1872, il y avait d'abord suivi, pendant deux années, un cours

Digitized by Google

de sanscrit. Mais bientôt, sous la direction de maîtres éminents tels que Weil, Charles Graux, Rayet, Egger, Tournier, Jules Girard, Foucaut, dont il est l'auditeur assidu à la Sorbonne, à l'École des Hautes-Études, au Collège de France, c'est à la science des antiquités grecques que vont décidément ses préférences et ses goûts. Il a trouvé sa voie. C'est à la Grèce, à l'étude de sa littérature et de sa langue, de ses institutions et de ses croyances, de son histoire et des manifestations multiples et diverses de sa civilisation, de son génie et de sa beauté qu'il va consacrer désormais, avec sa vie, l'effort constant de sa recherche et la vigueur de sa pensée. Sa route est tracée : avec une harmonieuse continuité, avec une inlassable persévérance, il s'y tiendra et la suivra jusqu'au terme.

Nommé membre de l'École française de Rome en 1879, il passe en Italie trois années, trois années fécondes en recherches heureuses dans les bibliothèques et en travaux de tout genre, où la paléographie grecque, cependant, tient la première place. Successivement, avec cette patience méthodique et scrupuleuse qu'il apportera toujours en tout, il explore les manuscrits grecs de la Bibliothèque vaticane à Rome, de la Marcienne à Venise, de l'Ambrosienne à Milan, de la Laurentienne à Florence, de la Malatestine à Céséna, de la Classense à Ravenne, et de ces voyages d'exploration à travers les richesses littéraires d'un passé encore mal compris, il tire le sujet d'utiles mémoires. A quelques années de là, son savoir reconnu le fera désigner par le ministre de l'Instruction publique pour une mission scientifique en Espagne, où il sera

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chargé de reprendre et d'achever l'œuvre commencée par Charles Graux. Il visite ainsi, tour à tour, du mois d'août au mois de décembre 1887, les plus riches dépôts de manuscrits de la péninsule : Saragosse, L'Escurial, Madrid, Tolède, Cordoue, Grenade, Séville, Lisbonne, Coïmbre. Il revoit, il complète l'œuvre de celui dont il s'honorait d'avoir été le disciple et d'être le continuateur, et bientôt il consigne le résultat de ses recherches dans un important ouvrage sous le titre de : *Fac-similés de manuscrits grecs d'Espagne, gravés d'après les photographies de Charles Graux.* Un volume de texte accompagnait cette magistrale publication : il était tout entier de M. Albert Martin.

En même temps, M. Martin poursuivait sa carrière universitaire. Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres de Dijon, puis à celle de Nancy, il avait soutenu, pour le doctorat ès lettres deux thèses remarquées, dont l'une surtout, la thèse française, sur les Cavaliers athéniens, était une œuvre considérable, pleine de faits et d'idées, de discussions et de textes, et de la plus haute valeur. Il avait aussi publié de doctes études sur un manuscrit d'Isocrate de la Vaticane et sur les scolies du célèbre Ravennas d'Aristophane. Au *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, aussi bien qu'à de nombreuses revues savantes : *Mélanges de l'École française de Rome, Revue de Philologie, Revue Historique, Revue Critique,* il avait donné des articles appréciés. A plusieurs de ces publications il assure, dès lors, une collaboration active et régulière qui ne devait cesser qu'à sa mort.

Digitized by Google

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je m'étende sur le mérite de l'œuvre historique et littéraire de M. Albert Martin. Des maîtres compétents l'ont louée ou la loueront mieux que je ne saurais le faire. Tous les travaux du regretté doyen attestent, en même temps qu'un dur et sagace labeur qui ne craint pas de s'appliquer aux problèmes les plus minutieux, des connaissances étendues et sûres, une science toujours exacte et précise, une méthode rigoureuse et ferme, une critique pénétrante, une probité scientifique parfaite. On a pu dire que désormais nulle édition, soit des pièces du grand comique, soit des autres écrivains d'Athènes, ne se publierait qui ne profitât largement du trésor de ses veilles. N'est-ce pas le plus bel et le plus complet éloge que l'on en puisse faire? L'œuvre de patiente érudition de M. Albert Martin lui fait honneur; elle fait honneur aussi à la science française. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'avait consacrée, dès 1900, en conférant à notre confrère le titre envié de membre correspondant.

C'est avec ce passé déjà long de travail, de science et de services rendus, que M. Albert Martin se présentait à votre Compagnie en 1902 et sollicitait vos suffrages, comme associé correspondant d'abord, puis bientôt comme membre titulaire. Depuis trop longtemps sa place était marquée parmi vous pour que vous ne lui fissiez pas un accueil empressé. Vous fûtes heureux, en recevant en sa personne l'un des membres les plus éminents de notre haut enseignement et le savant distingué qui avait pris rang parmi les maîtres les

Digitized by Google

plus réputés de la science des antiquités grecques, de rendre à l'hellénisme la place de choix qu'il avait jadis si brillamment tenue dans votre Académie avec Émile Burnouf, Paul Decharme, Charles Benoît, ces maîtres illustres qui furent nos confrères et dont je me plais à évoquer le souvenir sur la tombe de celui qui devait continuer leur tradition, au milieu de nous, avec tant d'autorité.

Profondément attaché à notre Compagnie, très assidu à nos séances et à nos travaux, M. le doyen Martin nous consacra, dès lors, une large part de son activité et de son dévouement. Il avait pris à cœur sa vie académique. Je ne vous redirai point longuement ce que fut sa précieuse collaboration pendant les dix années que nous le possédâmes. A deux reprises, dans des rapports où il avait su mettre toute sa science, mais aussi toute son âme, — car il y pouvait parler d'Athènes; d'Athènes, la terre de son rêve, d'Athènes, la terre promise qu'il n'avait fait qu'entrevoir, mais qui restait la patrie de son intelligence et de sa pensée, — il expose avec une visible complaisance les titres de candidats qui se présentaient à nos suffrages. En 1909, il accepte de se faire le rapporteur de nos prix de vertu et sait trouver, pour louer nos lauréats, des termes pénétrants et émus. A plusieurs de nos réunions intimes, dans des communications d'un vif intérêt sur l'ostracisme dans Athènes, sur les fouilles de Délos et de Delphes, sur la chanson de table dans la Grèce antique, il nous initie aux résultats de ses laborieuses et patientes investigations. Il savait alors, pour nous, dépouiller sa science de

Digitized by Google

l'austérité sévère dont il avait plutôt coutume de la revêtir, et la parer, à notre intention, d'une grâce presque attique et d'un vrai charme littéraire. Vous n'avez pas oublié non plus l'émotion sincère avec laquelle il évoquait un jour devant vous et devant un auditoire d'élite, à l'une de nos séances solennelles, le souvenir, toujours vivant dans sa pensée et dans son cœur, de ces trois années de Rome qui avaient compté parmi les meilleures de sa vie et au cours desquelles l'érudition ne l'avait pas tellement absorbé qu'il fût resté indifférent aux séductions de l'art ou étranger aux événements du jour, notamment à l'incessante et si curieuse transformation de l'Italie unifiée. En 1910, enfin, votre confiance l'avait appelé à diriger vos travaux. Je n'ai pas à vous dire avec quelle conscience et quelle maîtrise, avec quelle bonne grâce aussi, il s'acquitta de sa fonction présidentielle. Vous permettrez cependant à votre président d'aujourd'hui, Messieurs, de ne pas se défendre d'une profonde tristesse. Il était un de ceux auxquels, au terme de son année de présidence, M. le doyen Martin souhaitait une affectueuse bienvenue, et c'est lui qu'un triste retour des choses d'ici-bas appelle à rendre, en ce moment, votre suprême hommage à celui qui l'accueillait alors avec tant de courtoise bonté. Vous comprendrez qu'il entre dans son adieu au confrère affectueux et bon qui avait été son introducteur auprès de vous, après avoir été son maître, estimé et respecté, à la Faculté des Lettres, une particulière gratitude et une douloureuse émotion.

M. Albert Martin avait fait de Nancy sa patrie

Digitized by Google

d'adoption et nous n'avions plus à craindre que Paris nous le reprît, comme il nous avait pris trop souvent de distingués confrères. Il était en pleine activité scientifique. Malgré les fatigues d'une carrière déjà longue et bien remplie, sa puissance de travail restait entière, et nous espérions le garder longtemps encore, lorsqu'un mal inexorable, presque au lendemain du jour où il descendait du fauteuil de la présidence, vint le frapper au cœur. Il lutta, mais le mal, plus fort, devait bientôt le terrasser. Sa vie ne fut plus, durant de longs mois, qu'un douloureux martyre. Il se savait incurablement atteint et il voyait venir la mort, mais sans redouter son approche. Avec une sérénité souriante, avec une vaillance d'âme et une résignation que les sages de l'antique Grèce eussent dites stoïques, mais que vous me permettrez, Messieurs, d'appeler chrétiennes, il accepta le sacrifice de la suprême séparation de tout ce qu'il aimait. En pleine possession de lui-même jusqu'au dernier instant, il s'est éteint doucement, consolé par les immortelles espérances d'une vie future, conservant, jusqu'en face de la mort, toute la netteté de sa pensée, toute l'énergie de sa volonté. Nous garderons pieusement sa mémoire. Puissent nos unanimes regrets et le témoignage de notre estime, de notre affection, de notre vénération, adoucir, en quelque mesure, la grande douleur de sa famille en larmes, à laquelle, au nom de l'Académie de Stanislas, j'offre l'expression de notre respectueuse sympathie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AU SUJET D'UN BREVET DE CHEVALIER DE L'ORDRE NOBLE DE SAINT-HUBERT DE LORRAINE

Par le Général DE LARDEMELLE
MEMBRE TITULAIRE

M. Pierre Boyé, président de la Société d'Archéologie Lorraine, membre de l'Académie de Stanislas, a publié, en 1903, une étude très intéressante et très complète sur la *Compagnie du Lévrier blanc du Duché de Bar* (*1416-1422*). Il expose que le cardinal Louis, duc de Bar, en lutte avec ses sœurs pour la possession du duché, créa, le 31 mai 1416, l'*Ordre du Lévrier* ou *de la Fidélité*, composé de quarante-sept gentilshommes, dans le but de « s'entr'aimer, de se secourir mutuellement et de recourir à l'autorité ducale pour la solution des différends qui s'élèveraient entre eux ». La Compagnie avait pour insigne un lévrier blanc ayant en son col un collier où on lisait : *Tout Ung*. Cette association devait durer cinq ans; elle avait surtout pour but d'aider le cardinal dans ses reven-

Digitized by Google

dications; mais, en 1419, le cardinal avait fait donation du duché de Bar au fils de sa sœur, René d'Anjou, comte de Provence, roi de Sicile, auquel il fit épouser, en 1420, Isabelle, fille et héritière de Charles II, duc de Lorraine. L'association des quarante-sept chevaliers et écuyers, sur laquelle le cardinal s'était appuyé, perdait une partie de son objet; cependant, le 23 avril 1422, le duc la renouvela, mais elle prit un autre caractère que M. Boyé indique. Nous en trouvons l'historique dans une étude, écrite par V. Servais, dans la *Revue nobiliaire*, en 1868, sous le titre : *L'Ordre de Saint-Hubert du duché de Bar.*

En 1422, l'Association renouvelée prit pour patron Saint-Hubert, se plaça sous son invocation et créa un insigne qui consistait en *un image d'or du dict Sainct,* pendant sur la poitrine au bas d'un collier.

De 1422 à 1597, on ne possède aucune indication précise sur l'existence de cet ordre. En 1597, un nouveau règlement fut arrêté et approuvé, en 1605, par le duc Charles III de Lorraine et de Bar. Ce règlement ne paraît plus avoir d'autre objet que de conférer aux chevaliers de l'ordre un privilège de chasse aux lévriers. Depuis cette époque, le privilège fut renouvelé plusieurs fois par les ducs de Lorraine, puis par le roi Stanislas, et confirmé par le roi Louis XV, en 1767 et 1776, après la réunion de la Lorraine à la France.

Depuis 1619, le chef de l'Ordre portait le titre de grand maître et était assisté d'un conseil élu. L'ordre se recrutait lui-même parmi les familles nobles les plus importantes du pays de Bar. Une délibération

Digitized by Google

Digitized by Google

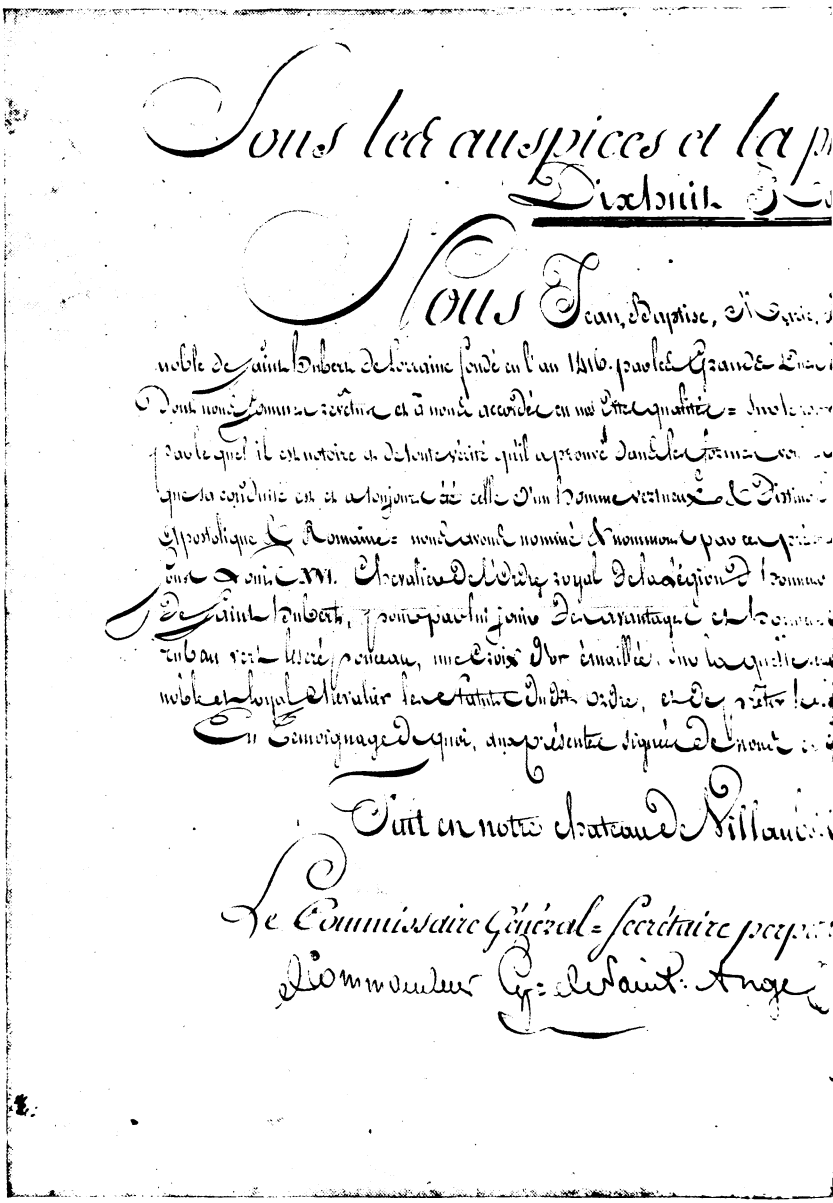

Sous les auspices et la p

Dix-huit

Nous Jean, Baptiste, Ch

noble de Saint Hubert de Lorraine fondé en l'an 1416. par les Grands Ma

Donné nomé Commandeur et à nous accordé en vertu [illegible]

par lequel il est notoire à tous et un chacun qu'il a approuvé dans le Grand Co

que la société est et a toujours été celle d'un Homme vertueux et Chrétien

Apostolique et Romaine: nous avons nommé et nommons par ces

Ordre de Saint Hubert, Commandeur Grand Croix et

Saint Hubert, [illegible] avec [illegible]

noble et royal Chevalier [illegible] Ordre, et de notre

En témoignage de quoi, nous présentes signées de notre

Fait en notre Chateau de Villanc

Le Commissaire Général = Secrétaire pro

Commandeur Gx de Saint Ange

Gal DE LARDEMELLE. — *Au sujet d'un Brevet de Chevalier de l'Ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine.*

Digitized by Google

ection spéciale de S. M. Louis=
France & de Navarre.

e, Comte de Lamorre, Maréchal-de-camp nommé Grand-Maître par Intérim de l'Ordre
ainte & de Bazas, en assemblée Capitulaire du 20. Novembre 1815. En vertu des pouvoirs
Commission spéciale à lui donnée à l'effet d'examiner les titres de Messire de Lardemelle
ertaine de l'Ordre Noble & Royale de noblesse requise pour être admise, dument informé
ci-devant Garde du Corps de Monsieur, Comte de Lardemelle, ancien Officier de Cavalerie
Jean Baptiste Joseph de Lardemelle, ancien Officier de Cavalerie
mmandant la Garde Nationale à Cheval de Metz, Chevalier de l'Ordre Noble
e dont est attaché, avec faculté de porter attachée à la Boutonnière du Habit, par un
présente l'image de St Hubert, avec condition par lui d'observer en tout, ses statuts,
esprit & l'accomplissement.
Signées du Commissaire Général, & revêtues par lui du Sceau de l'Ordre.

Deux Avril, de l'an de grâce Mil huit Cent Quinze

Le Grand Maître
Comte De La Morre

NANCY-PARIS, IMP. BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

de 1775 réduisit le nombre des chevaliers à vingt-cinq. La Révolution interrompit l'existence de cette association. En 1815, à l'avènement de la Restauration, quelques-uns de ses membres qui existaient encore tentèrent de faire revivre l'institution. Louis XVIII voulut bien reconnaître l'Ordre et l'honorer de sa protection.

Ce rapide résumé de l'histoire de cette institution nous amène à l'époque où fut établi le brevet objet de cette notice. Le titre dont nous reproduisons le fac-similé est établi sur un beau parchemin, à la date du 2 avril 1816, et signé, au château de Villaubois, par le grand maître de l'Ordre, le comte de La Morre (descendant de plusieurs conseillers de la Chambre des comptes de Bar). Ce brevet porte en exergue : *Sous les auspices et la protection spéciale de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre.* Il décrit la croix d'or émaillée, sur laquelle est représentée l'image de saint Hubert, avec faculté de la porter à la boutonnière de l'habit attachée par un ruban vert liseré de ponceau. Au bas se trouve le sceau très net de l'Ordre, représentant saint Hubert à genou devant un cerf ayant une croix entre les bois; derrière le saint on voit la tête de son cheval. Le sceau porte en devise : *Ordo Nobilis Sancti Huberti Barrensis institut. anno 1416.* Il est fixé au parchemin par le ruban de l'Ordre (1).

---

(1) Les mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, dans une note de Digot sur les décorations des Chapitres de Lorraine (volume de 1864, p. 38), donnent des détails sur le sceau et la décoration de l'Ordre de Saint-Hubert. Le sceau est pareil à celui du brevet que nous reproduisons, sauf que la devise

Digitized by Google

Servais termine sa notice en disant que l'ordre cessa d'exister par suite de l'extinction de ses membres, dont le dernier, le chevalier de Marne, est mort à Bar-le-Duc le 19 novembre 1853. Mais il n'indique pas la cause qui semble avoir déterminé la déchéance de l'institution, malgré la protection que lui accorda Louis XVIII, au début de la Restauration. L'insigne de l'Ordre pouvait passer pour une décoration, puisqu'il se portait à la boutonnière de l'habit. Or, le 16 avril 1824, le roi fit paraître une ordonnance relative *aux Français qui se décorent de divers ordres, qui ne leur ont point été conférés par Sa Majesté*, et leur enjoint de les déposer à l'instant. Le goût des décorations a existé en France dans tous les temps; en 1824, il était soumis à une règle, tandis que de nos jours il trouve satisfaction dans la prodigalité des décorations officielles et la tolérance des insignes des sociétés et des groupements les plus variés. C'est donc par erreur que Servais et M. Boyé disent que l'ordre fut supprimé par l'ordonnance royale du 16 avril 1824; le port de la décoration fut seul interdit par cette ordonnance, et le dernier chevalier de Saint-Hubert ne s'éteignit pas en 1853, car celui dont nous reproduisons le brevet est mort le 29 septembre 1855.

---

est : *Sigillum ordinis nobilis sancti Huberti Barrensis.* Quant à la décoration, dont Digot donne une reproduction gravée par Grug, elle a la forme d'une croix pattée en émail blanc, bordée d'or, avec au centre un médaillon en or représentant, au recto saint Hubert devant le cerf, au verso les armes de Bar. Ce médaillon est entouré d'un cercle d'or, tandis que, dans la croix que nous possédons, ce cercle a la forme d'un cor de chasse.

Digitized by Google

Mais une particularité curieuse, dont Servais ne parle pas dans sa notice et qu'il paraît avoir ignorée, nous est révélée par un article très intéressant de M. Fourier de Bacourt, paru dans la revue *Le Pays Lorrain et le Pays Messin* (1). Cet article est intitulé *Un chapitre de l'Histoire de la Rage en Lorraine et en Barrois.*

Il était naturel que saint Hubert, patron des chasseurs et de leurs chiens de chasse, protégeât ces derniers contre la rage, ce terrible mal propagé par la morsure des chiens enragés. De là à attribuer à saint Hubert le pouvoir de guérir de la rage les personnes mordues par un chien ou par un loup enragé, il n'y avait qu'un pas.

Dès 1479, le duc René II de Lorraine envoyait un messager à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes, pour demander « *les abstinences qui faut faire qui serait mors d'un chien enragé* ». L'abbé de Saint-Hubert avait répondu que le voyage au tombeau du saint, dans les quarante jours, était la condition essentielle de la guérison. On trouve, en 1604 et 1608, mention de secours donnés à des malheureux qui avaient été mordus, pour leur permettre de faire le pèlerinage.

Mais le pays de Liége, où était située l'abbaye de Saint-Hubert, était loin de la Lorraine, et les pèlerins n'y atteignaient dans les quarante jours que s'ils n'étaient pas morts en route. Aussi imagina-t-on, pour ne pas mettre en route les malades sous la terrible appréhension d'une crise de rage, de leur donner un

(1) Numéro du 20 janvier 1912.

Digitized by Google

répit pour accomplir le pèlerinage après les quarante jours, mais sans supprimer l'obligation du voyage au tombeau du saint Patron.

C'est ici que nous trouvons l'intervention de l'Ordre de Saint-Hubert, dont les chevaliers avaient le droit d'accorder le *répit.*

Il ne faut voir, dans ce besoin de protection contre un mal incurable, que le recours à la prière pratiqué dans tous les temps et par tous les peuples, quel que soit leur degré de civilisation, pour conjurer les souffrances et les misères humaines. Les formes varient avec les traditions séculaires, mais la prière est toujours la même pour obtenir la protection divine par l'intermédiaire d'un patron ayant, pendant sa vie, honoré de ses vertus la corporation qui s'est placée sous son invocation.

La *Compagnie du Lévrier blanc* fut, à sa création en 1416, une association de défense politique; mais l'*Ordre de Saint-Hubert,* qui en était issu cinq ans après, ne fut, à vrai dire, qu'une société d'un très petit nombre de notables du pays de Bar, se recrutant par elle-même, avec l'assentiment des ducs de Lorraine, puis des rois de France, ayant quelques privilèges de chasse, et un rôle public dans le règlement des pèlerinages accomplis au tombeau de saint Hubert par les personnes menacées de la rage. Il ne s'est jamais attribué le pouvoir de guérir de la rage, et, s'il recommandait de recourir à l'intercession de saint Hubert, c'était la preuve qu'un pouvoir surnaturel pouvait seul arrêter les effets d'un mal réputé incurable, jusqu'à ce que Pasteur eût trouvé le

Digitized by Google

moyen d'en neutraliser la virulence et les effets mortels.

La caractéristique de l'Ordre de Saint-Hubert est la durée de cette institution. Elle n'a laissé d'autre trace, pendant les quatre siècles de son existence, que celle de sa bienfaisance et de ses fondations charitables. Elle n'a pu longtemps survivre à la société dont elle était une tradition.

Digitized by Google

LES PASSAGES

DE

NAPOLÉON Ier ET DE JOSÉPHINE

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

Par M. Chr. PFISTER

I. Passage du général Bonaparte (13 frimaire an VI-3 décembre 1797).

Il n'était encore que le général Bonaparte ou Buonaparte, quand, pour la première fois, il mit le pied dans le département de la Meurthe; mais il était le général victorieux des Autrichiens, que sa première campagne d'Italie avait couvert de gloire, le héros de Mondovi, de Lodi, de Castiglione, d'Arcole et de Rivoli; il avait imposé à l'Autriche les préliminaires de Léoben et avait signé le traité dit de Campo-Formio. Les dernières difficultés avec l'Empire et l'Autriche devaient être examinées par un congrès réuni à Rastatt; Bonaparte, nommé plénipotentiaire de la France à ce congrès, avait quitté l'Italie, tra-

Digitized by Google

versé la Suisse et était venu à Rastatt le 5 frimaire an VI (samedi 25 novembre 1797); le 30, il avait échangé en cette ville avec les représentants de l'empereur François II les ratifications du traité de Campo-Formio; mais, prévoyant que les discussions seraient longues, craignant de s'ennuyer et d'être oublié en cette petite ville impériale, il partit de Rastatt le 12 frimaire (2 décembre 1797) de très grand matin, au moment même où M. de Metternich y arrivait (1). Il s'arrêta quelques heures à Strasbourg d'où il partit vers le soir, franchit dans la nuit la limite du département de la Meurthe et arriva le dimanche 13 frimaire (3 décembre) (2) à Nancy. Il quitta dans la même journée et arriva à Paris, en son hôtel de la rue Chantereine, le 15 (5 décembre) : la rue Chantereine allait devenir la rue des Victoires.

Ce passage de Bonaparte à travers le département

---

(1) METTERNICH, *Mémoires*, t. I, p. 345.

(2) De tout le récit qui suit, il résulte qu'il n'est venu à Nancy que le 13 frimaire (Voir, en particulier, la lettre de Mourer que nous publions dans le texte). Albert SCHUERMANS, *Itinéraire général de Napoléon Ier*, p. 61, se trompe par suite en lui faisant faire dans la journée du 12 l'immense trajet de Rastatt à Nancy qui exigeait le détour par Strasbourg. En octobre 1809, Napoléon, qui part de Rastatt le matin, n'arrive à Nancy qu'à 3 heures du matin (Cf. *infra*, p. 79). Schuermans a été induit en erreur par Noël que suit BÉGIN, *Histoire de Napoléon*, t. II, p. 410. Bégin prétend que le 12 frimaire Bonaparte coucha à l'hôtel des Halles. « Dès que le peuple lorrain apprit qu'il possédait dans ses murs le héros pacificateur, il courut à l'hôtel des Halles dont aucune sentinelle ne gardait l'entrée et plusieurs femmes lui offrirent des fleurs. » Mais ces détails nous semblent avoir été inventés par l'auteur. Nous ne croyons pas que Bonaparte ait couché à Nancy.

Digitized by Google

de la Meurthe à cette date était tout à fait imprévu; pourtant, on pensait bien qu'à un moment donné il quitterait Rastatt, pour retourner à Paris. Or le chemin traversait le département, passait par Sarrebourg, Lunéville, Nancy et Toul; aussi les imaginations se mirent-elles en branle. Les poètes du cru préparaient des vers de mirliton pour célébrer la gloire du vainqueur et les triomphes de la France. A Lunéville, les citoyens Delorme et Messuy — Delorme, farouche jacobin de la veille, maintenant assagi, Messuy, descendant d'une famille d'imprimeurs — composèrent un hymne de circonstance :

Quel beau jour, ô ma Patrie,
Couronne enfin tes succès!
A l'aigle de Germanie
Tu viens de dicter la paix!
O Bonaparte.
Ton indomptable valeur
Rend aux Français la splendeur
D'Athènes, de Rome et de Sparte..

Français, rivaux de Sparte,
Accourez tous à ma voix;
Du héros Bonaparte
Célébrons les grands exploits (1).

(Dès ce moment la rime *Bonaparte* appelait *Sparte.*)
A Nancy, Gentilliâtre compose une ode sur la paix;

(1) *Couplets qui devaient être présentés au général Bonaparte à son passage à Lunéville,* approuvés par l'Administration municipale le 12 frimaire an VI (*c'est-à-dire la veille même du passage*). Lunéville, imprimerie de Messuy, 4 p. in-8. Cf. Baumont, *Histoire de Lunéville,* pp. 413-414.

Digitized by Google

il la fait envoyer à Bonaparte par des citoyennes de la ville : « Citoyen-héros, si nous savions l'histoire, nous pourrions nous flatter de vous prouver qu'il est plus glorieux d'être appelé Bonaparte d'Italie par les Français que Scipion d'Afrique par les Romains. » On se demande à ce moment où le général établira sa résidence; il court un vague bruit qu'il se propose de s'installer dans la Meurthe. « Venez à Nancy, disent les citoyennes de la ville, vous l'embellirez encore. Nous savons dresser des autels à l'immortalité et y brûler l'encens de la reconnaissance; nous vous ouvrirons autant de temples qu'il y a de cœurs républicains... et vous aurez mille asiles pour un. » Et Gentilliâtre de chanter :

Au sauveur de la Nation
On devrait ériger un temple;
Il n'en veut point; dans Scipion
En tout genre il a pris exemple.
On dit qu'il veut chez nous un toit;
Ah! plaise à Dieu que cela soit (1)!

Et les autres poètes locaux, avec qui le citoyen Gentilliâtre avait des démêlés homériques, le citoyen Laugier, de Marseille, négociant en notre ville, — son rival l'appelait « faiseur d'indienne en papier et de vers en prose » — le citoyen Charles-Étienne Blaise, proclamaient à l'envi la gloire de Bonaparte et l'appelaient de leurs vœux.

(1) *Les Citoyennes de Nancy à Bonaparte d'Italie, en lui envoyant une chanson sur la paix.* Nancy, Duplan l'aîné, 20 p. in-12.

Digitized by Google

Mais le départ de Bonaparte à Rastatt fut si précipité que ni l'administration du département de la Meurthe ni celle de la ville de Nancy ne purent prendre aucune mesure pour le recevoir dignement. L'administration départementale, qui avait alors pour président Balland, comme membres Harlaut, Prugneaux, Viard et Villot et auprès de laquelle Mourer remplissait les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif, s'était réunie le 12 frimaire et le procès-verbal de la séance porte : « L'administration, instruite par le bruit public que le général Buonaparte doit passer demain en cette commune (*à Nancy*), persuadée que l'administration municipale de Nancy s'empressera de faire des dispositions pour accueillir dans sa cité le héros que la reconnaissance nationale accompagne en tous lieux, jalouse d'y mêler l'expression particulière de ses sentiments envers cet illustre général, a arrêté que le commissaire près de l'administration écrira à son collègue près l'administration municipale de Nancy pour l'inviter à donner avis à l'administration de l'arrivée du général Buonaparte et à lui faire connaître les dispositions qu'elle fera pour l'accueillir convenablement (1). » Le lendemain, 13 frimaire, Mourer exécuta la commission et écrivit à son collègue Richard, commissaire près l'administration municipale, en reprenant les termes de la délibération de l'administration départementale : « Instruit par le bruit public, citoyen collègue, que

(1) **A. D.,** série L., nº 93 (registres de l'administration départementale), fol. 101 et 102.

Digitized by Google

le général Buonaparte passe aujourd'hui en cette commune pour se rendre à Paris, je vous invite à me donner aussitôt avis de son arrivée, ainsi que des dispositions que votre administration municipale ne manquera sûrement point de faire, pour accueillir dans cette cité le héros que la reconnaissance nationale doit accompagner en tous lieux. Je vous préviens, comme vous le pressentez bien, que l'administration centrale du département se propose d'y mêler l'expression particulière de ses sentiments envers cet illustre général. Salut et fraternité (1). »

La lettre devait à peine être écrite quand le général se montra et la municipalité fut prise de court. L'administration municipale était en place depuis quelque temps seulement, aussi bien que l'administration départementale. Les administrateurs élus aux précédentes élections avaient été cassés par le Directoire, pour ne pas avoir montré une énergie suffisante contre les prêtres réfractaires et les émigrés, après le coup d'État du 18 fructidor. Ils avaient été remplacés en vertu d'une nomination du Directoire par Gormand, médecin; Jeanroy, Botta et Croizier, négociants; Lallemand et Briey, les deux seuls conservés de l'ancienne municipalité, et Saulnier. Ils avaient été installés le 9 brumaire an VI (30 octobre 1797), il y avait un mois, et dans leur séance du 9 frimaire (29 novembre), cinq jours avant le passage de Bonaparte, ils avaient voté une adresse de félicitations au Directoire pour sa politique énergique et fait placarder

(1) **A. D.,** série L., n° 133, lettre classée n° 202.

Digitized by Google

sur les murs de Nancy, à cent exemplaires, la proclamation suivante (1) :

Citoyens, appelés par le Directoire exécutif à l'administration de cette intéressante commune, nous devons vous faire connaître quels sont les principes qui nous animent dans nos diverses déterminations.

Dévoués franchement à la cause de la Liberté, nous sommes décidés à tout entreprendre pour assurer son triomphe; notre patriotisme s'irritera des obstacles si la malveillance tentait de nous en susciter et notre courage saura les surmonter.

Paix et repos aux bons citoyens, surveillance active contre ceux qui, méconnaissant le prix de la tranquillité dont cette commune jouit depuis le régime constitutionnel, chercheraient à nous entraver dans les opérations qui ont pour but la stabilité du gouvernement républicain.

Telle est la marche que nous suivrons invariablement.

Nous connaissons les maux causés par le fanatisme; mais nous saurons atteindre le ministre du culte perturbateur et lui faire appliquer les dispositions de la loi du 19 fructidor; il sera transféré loin de nous puisqu'il ne veut pas de nos lois et qu'il est sans cesse en rébellion contre la patrie.

Nous ne demandons d'autre récompense de nos travaux que de vous unir par la plus touchante fraternité, de vous voir tous animés de ce patriotisme toujours vrai, toujours pur, toujours sans excès.

Nous désirons aussi, mais nous désirons ardemment, que votre confiance dans le Gouvernement soit sans bornes; il l'a bien méritée par la moisson de gloire qu'il a répandue sur les Français et par le courage qu'il a déve-

(1) A. M. Registres de la municipalité.

Digitized by Google

loppé récemment contre ceux qui voulaient replonger dans les fers la grande nation.

C'est cette affiche qui frappa les yeux de Bonaparte, au moment de sa première entrée à Nancy. Il y était sans doute fait une allusion à la campagne d'Italie, « à la moisson de gloire » dont on faisait honneur au seul Gouvernement; mais la paix signée avec l'Autriche semblait moins préoccuper les officiers municipaux que les luttes intestines, la guerre à faire aux prêtres, aux émigrés; et, en fait, la période qui suivit le 18 fructidor fut la seule période de la Révolution où il y eut à Nancy des exécutions sanglantes. Nous ne possédons pas de détails sur la réception faite à Bonaparte; nous n'avons pas trouvé le numéro du *Journal de la Meurthe* où il a dû en être rendu compte au moins d'une façon sommaire (1). En tout cas, la réception ne coûta pas bien cher à la ville. Le lendemain du passage, le 14 frimaire an VI (4 décembre 1797), l'administration municipale tint séance et régularisa la dépense :

Vu l'état des dépenses faites à l'arrivée du général Bonaparte dans cette commune le jour d'hier, arrêté par le bureau de police à la somme de 83[f] 05;

Ouï le rapport et le commissaire du Directoire exécutif;

L'administration municipale arrête que son bureau

(1) Le journal portait alors le nom de *Patriote de la Meurthe ;* il avait commencé à paraître en vendémiaire an VI (22 septembre 1796); mais le tome I jusqu'au 20 avril 1798 est tout à fait introuvable; la bibliothèque de la ville et celle du Musée lorrain n'en possèdent que quelques numéros dépareillés.

Digitized by Google

d'administration ordonnancera le paiement de ladite somme de 83f 05 sur la caisse du trésorier de la commune, au profit du citoyen Georges, chef du bureau de police, pour en être fait par lui la distribution entre les fournisseurs et ouvriers rappelés audit état (1).

On avait dû mettre quelques drapeaux et allumer quelques pots à feu; et au compte de l'an VI (2) est reportée cette somme de 83f 05 parmi les autres dépenses pour diverses solennités, 439f 50 pour la fête de l'anniversaire de la République, 349f 85 pour la pompe funèbre du 30 vendémiaire (à l'occasion de la mort du général Hoche), 10 francs pour la plantation des arbres de la Liberté, etc.

Nous n'avons retrouvé aucune des allocutions prononcées, mais encore et toujours des vers par les poètes locaux : « Couplets chantés au général Bonaparte lors de son passage à Nancy; paroles du citoyen Ducaire, musique du citoyen Jadin. »

O toi! héros de l'Italie,
L'espoir et l'honneur des Français;
Entends-tu la France ravie
Répéter en chœur tes hauts faits?
Tu sus toujours, quand la Victoire
Épuisa pour toi ses faveurs,
Allier à l'art de la gloire
Celui de gagner tous les cœurs (*bis*).

Et un grenadier, Hyacinthe Jobart, qui fut, au

(1) Registres de la municipalité.
(2) Archives municipales.

Digitized by Google

début de la Révolution, l'un des héros de la garde nationale, est l'auteur de ce médiocre sixtain :

Qu'on ne me parle plus de Condé, de Turenne,
De Créqui, de Villars, de Churchill et d'Eugène :
Tous ces noms si fameux, le temps les a pesés;
Ce sont, quoi qu'on en dise, héros à la douzaine,
Sitôt qu'on les compare à ce grand capitaine
Qui les efface tous, ou présents ou passés (1).

Tels sont les détails strictement véridiques que nous avons trouvés sur ce premier passage à Nancy du futur Napoléon Ier. Or, parmi la foule de ceux qui acclamaient Bonaparte se trouvait un tout jeune homme, fils d'un greffier du tribunal, le jeune Noël. Ce Noël deviendra le grand collectionneur dont la bibliothèque a été dispersée de façon si malencontreuse. Dans le *Catalogue raisonné* de cette bibliothèque, paru en 1840, il nous raconte précisément de façon incidente ses souvenirs de cette journée du 3 décembre 1797 : « J'étais bien jeune alors; mais il me souvient parfaitement de l'impression que fit à Nancy le vainqueur d'Italie. Jamais je n'ai vu la ville dans une semblable agitation : toutes les maisons furent illuminées. Il fut convié d'aller au spectacle. Aussitôt qu'on sut qu'il avait accepté l'invitation, la salle fut envahie de vive force et sans paiement. On jouait *La Belle Arsène* (2). » C'était une féerie en quatre actes et en vers, paroles de Favart,

(1) A Nancy, chez Guivard, imprimeur, place Carrière, n° 21. 3 p. in-8.

(2) *Catalogue raisonné des collections lorraines*, t. I, p. 618.

Digitized by Google

musique de Monsigny, qui avait un très grand succès et dont les airs ont été vite parodiés ou sont devenus musique d'église. Noël dit encore que la célèbre actrice de Nancy, Mlle Rousselois, dans le fameux couplet : *Triomphez, bel Alcindor,* substitua, aux applaudissements de la foule : *Triomphez, Bonaparte.* Tous ces détails peuvent être exacts et avoir été conservés dans la mémoire de Noël : Bonaparte aurait fait une apparition au théâtre pour partir aussitôt après (les représentations avaient alors lieu à 5 heures du soir). Mais Noël ajoute : « Bonaparte vint visiter la loge maçonnique de Nancy, et, quoiqu'il ne fût que maître, il fut reçu avec tous les honneurs possibles. Introduit sous la voûte d'acier, le vénérable lui offrit le maillet. Si ma mémoire est exacte, le grand-père de M. Dumast était alors un des grands dignitaires de la Loge », et l'historien affirme avoir tenu entre les mains la « planche » qui constate ce fait. Il est exact que Claude-Joseph-François Dumast, commissaire ordonnateur des guerres, avait été agrégé comme maçon à la loge Saint-Jean-de-Jérusalem de Nancy le 6 septembre 1796, mais il ne deviendra dignitaire que plus tard (1) : il est aussi certain qu'il ne reste aucune trace de l'activité de la Loge du 6 septembre 1796 au 9 décembre 1797 (2); depuis plus d'une année au moment du passage de Bonaparte, la Loge était en sommeil, et jusqu'à preuve du contraire nous repoussons le récit de Noël.

(1) BERNARDIN, *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie de Nancy jusqu'en 1805,* t. I, p. 207.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 81.

Digitized by Google

II. Premier passage à Nancy de Joséphine, femme du général Bonaparte (26 fructidor an VI-12 septembre 1798).

A la fin du dix-huitième siècle, les eaux de Plombières jouissaient d'une grande vogue. A côté de l'ancien bain romain, le grand bain, où les baigneurs prenaient leurs ébats en plein air au milieu de la petite cité, avait été construit, en 1772, le bain tempéré; et chez certains particuliers des bains d'eau chaude avaient été disposés. Joséphine, femme du général Bonaparte, résolut une première fois de prendre les eaux de Plombières, tandis que son mari voguait vers l'Égypte. Elle l'accompagna jusqu'à Toulon, monta avec lui sur l'*Orient;* mais une chaloupe la ramena au port (29 floréal an VI-18 mai 1798) et Joséphine s'en vint directement de Toulon à Plombières (1). Son mari est couvert de gloire; mais il ne fait pas partie du Gouvernement; sa femme n'est encore que la « citoyenne » Bonaparte, et les journaux ne mentionnent point de façon régulière ses déplacements. Aussi n'est-il pas possible de reconstituer son itinéraire de Toulon à Plombières; sans doute elle n'est point entrée à ce moment dans le département de la Meurthe. Mais nous avons du moins quelques échos de sa vie à Plombières. Elle loge en face de l'hôtel des Dames, dans la maison Martinet (aujourd'hui maison Resal); elle prend ses bains avec l'exac-

(1) Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille,* t. I, p. 233.

Digitized by Google

titude minutieuse d'un baigneur qui a la foi. Elle fait des excursions dans la montagne, sur des chars rustiques garnis de verdure, des « feuillées »; elle fait des connaissances, mène une vie mondaine. Le Directeur Barras, dont elle a été la maîtresse, reçoit chaque jour du médecin des eaux un bulletin détaillé de sa santé. Mais voici qu'elle est victime d'un accident dont les suites eussent pu être graves. Le *Journal moral et politique de Nancy* (1) du 13 messidor an VI (1er juillet 1798) l'annonce en ces termes : « La citoyenne Bonaparte qui est à Plombières, est tombée d'un balcon avec deux autres personnes; on a répandu qu'elle avait été grièvement blessée et les deux autres tuées; nous assurons que cette chute n'a eu de suite dangereuse pour personne. » Elle était sur ce balcon en bois avec Mme Adrienne de Cambis, le général Colle et le citoyen Latour; aucune de ces personnes ne fut sérieusement atteinte; seul un colonel de cuirassiers sur lequel Joséphine tomba eut la jambe cassée. Mais Joséphine avait pris peur ; elle changea son genre de vie, fit venir à Plombières près d'elle sa fille Hortense de Beauharnais alors élève dans la pension de Mme Campan; pourtant ses résolutions ne durèrent pas trop longtemps. A la fin de thermidor, un personnage important vint à Plombières.

(1) Ce journal, d'abord *Patriote de la Meurthe,* parut sous ce titre pendant la seconde partie de l'an VI; à partir de vendémiaire an VII, il s'appellera le *Journal de la Meurthe.* Prévenons une fois pour toutes que ce journal est la principale source à laquelle nous avons puisé; à défaut d'autres indications, c'est à lui que nous avons emprunté nos renseignements.

Digitized by Google

Oh ! celui-là, tous les journaux signalent son déplacement : c'est l'un des cinq Directeurs, l'Alsacien Reubell. Il passe à Nancy le 24 thermidor (11 août 1798) à 8 heures du soir et en repart pour Plombières le lendemain. « Tous les bons citoyens, empressés de voir l'un de ceux qui ont sauvé la France au 18 fructidor, ont vu avec douleur son état affligeant », écrit le *Journal de Nancy*. Les honneurs militaires supérieurs lui sont rendus; les autorités constituées se rendent auprès de lui et il les reçoit, malgré la maladie. Les eaux de Plombières lui font beaucoup de bien; il offre bientôt une fête à la citoyenne Joséphine; l'administration du département de la Meurthe envoie une députation à Plombières pour le complimenter sur son rétablissement et quand, le 15 fructidor (1er septembre 1798), il repasse à Nancy, sa saison achevée, sa santé est entièrement raffermie. Quant à Joséphine, elle s'attarde à Plombières; elle n'en part qu'à la fin de fructidor, après y avoir résidé près de quatre mois. Cette fois-ci, elle visite Nancy pour la première fois, ce semble. Le *Journal moral et politique* de notre ville, à la date du 28 fructidor, contient l'entrefilet suivant : « La citoyenne Bonaparte est arrivée ici le 26 à minuit (*12 septembre 1798*). Les autorités constituées lui ont fait visite (*sans doute au matin du 26*). Le soir, à la Comédie, on lui a offert une couronne de lauriers qu'elle a refusé d'accepter, et à la fin de la pièce *Le Pari*, elle a reçu l'olivier qui lui a été présenté; plusieurs couplets à la gloire de son époux ont été chantés; elle a reçu le témoignage de la reconnaissance des Nancéiens

Digitized by Google

envers lui. » En ce moment son mari Bonaparte, qui venait à peu près de conquérir l'Égypte, l'attendait inutilement au Caire. Elle s'en retournait à Paris, alléguant que la mer, gardée par les Anglais, n'était pas libre.

Après Bonaparte et Joséphine, Nancy devait recevoir Joseph, frère aîné de Bonaparte.

Le général, retour d'Égypte, avait fait le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) : il était devenu le Premier Consul, et la victoire de Marengo (14 juin 1800) venait d'ajouter à sa gloire. L'Autriche, effrayée aussi par les succès de Moreau en Allemagne, proposa l'ouverture immédiate d'un congrès et il fut convenu d'un commun accord que ce congrès se réunirait à Lunéville. L'Autriche désigna comme plénipotentiaire M. de Cobentzel; Bonaparte, son frère Joseph qu'il voulait mettre en avant et dont il prétendait faire le diplomate attitré de son règne. De grands préparatifs sont faits à Lunéville pour recevoir les négociateurs : on répare le château de Léopold; on décore les appartements de tapisseries, de tableaux envoyés de Paris ou du *Museum* de Nancy; les citoyens du pays offrent leurs meubles les plus précieux, Clermont-Tonnerre d'Hamonville, un superbe lit de parade; Mayer-Max de Nancy, un très beau lustre. Chappe vient lui-même relier Lunéville à la ligne télégraphique de Paris à Strasbourg, en établissant des postes sur la côte de Coye et à Arracourt. A Nancy, on attend avec impatience l'arrivée de Joseph Bonaparte. Le 29 vendémiaire an IX (21 octobre 1800), ordre est donné par un offi-

Digitized by Google

cier de la place de préparer une garde d'honneur et de tenir les canons prêts pour rendre les honneurs militaires au frère du Premier Consul. Sur les 7 heures du soir, la compagnie des canonniers de la garde sédentaire et la garde commandée se rendent sur la Place du Peuple (notre *Place Stanislas*); mais c'est une fausse alerte, et les jours suivants encore la garde reste sous les armes et les canonniers à leurs pièces inutilement.

Le comte de Cobentzel arriva à Lunéville le 1er brumaire (23 octobre), prit son logis à la sous-préfecture (nº 41 de la rue Franklin, aujourd'hui nº 61 de la rue de Lorraine), les appartements du château n'étant pas encore prêts; mais il voulait, avant de commencer les pourparlers, s'entendre avec le Premier Consul. Il partit donc le 4 brumaire (26 octobre) pour Paris, traversa Nancy et, le 5 (27), à Void, à la poste aux chevaux, au moment du relais, il rencontra Joseph Bonaparte qui venait en sens contraire. Joseph envoya sa maison civile à Lunéville et rebroussa chemin avec le plénipotentiaire de l'Autriche. Ils restèrent quelques jours à Paris et le 15 brumaire (6 novembre), à 4 heures du soir, quatre coups de canon annoncèrent à Nancy l'approche des négociateurs. Les autorités civiles et militaires se réunirent aussitôt et attendirent en vain jusqu'à minuit. Cobentzel avec sa suite assez nombreuse ne passa qu'à 3h 30 du matin le 16 (7). Puis, à 7 heures du matin, fut de nouveau annoncé Joseph Bonaparte, accompagné de toute la légation française. La garde d'honneur, la compagnie des canonniers, la musique de la

Digitized by Google

garde sédentaire, le préfet, le secrétaire général, le maire, les adjoints, les commissaires de police, le général de la 4e division militaire et son état-major, le tribunal d'appel et un grand concours de citoyens se rendirent à la porte de Toul pour le recevoir. A 10h 30, des salves d'artillerie annoncèrent son entrée. Le préfet Marquis fait son compliment, la musique joue : *Où peut-on être mieux ?* et tout le cortège accompagne le ministre plénipotentiaire jusqu'à la poste, Place du Peuple ; mais Joseph ne s'arrête pas : il se rend directement à Lunéville où il arrive à 12h 30 et se loge chez M. de Fresnel, rue Scævola (*rue de l'Abattoir,* no 26) (1). Dîners et fêtes se succédèrent dans l'ancienne petite cité et lui rendirent l'animation du temps de Stanislas (2). Mais ce ne fut pas encore la paix générale après laquelle l'Europe soupirait. L'Angleterre persistait dans la lutte, et l'Autriche, se prétendant liée par ses engagements, ne voulait pas traiter sans elle. Les hostilités continuèrent et Moreau infligea aux Impériaux la sanglante défaite de Hohenlinden, tandis que Cobentzel et Joseph Bonaparte, n'ayant rien à faire, visitaient les environs de Lunéville, les salines de la

(1) Les détails que nous donnons sont empruntés au *Journal de la Meurthe.* Cf. H. BAUMONT, *Histoire de Lunéville,* pp. 451-458.

(2) Un volumineux dossier est conservé aux **A. D.** sur le congrès de Lunéville. Presque chaque jour, le commissaire de police Maire envoyait à la préfecture un *Bulletin-Nouvelles.* Il y disait chez qui les plénipotentiaires avaient dîné, quelles représentations théâtrales avaient eu lieu. On pourrait tirer de ces documents un tableau très animé de Lunéville à la fin de 1800 et au début de 1801.

Digitized by Google

Seille, les forges de Cirey, ou s'ennuyaient beaucoup dans la petite cité. L'Autriche abattue se décida enfin à traiter, et à la sous-préfecture fut signé, le 20 pluviôse (9 février 1801), le traité qui reconnaissait pour la seconde fois à la France la possession de la rive gauche du Rhin. Peu à peu, tandis qu'on attendait les ratifications, la nouvelle se répandit; le 26 pluviôse (15), la municipalité de Nancy fit arborer des drapeaux sur les tours de la cathédrale et à l'hôtel de ville; on annonça à son de caisse au peuple que la paix était signée, et le soir il y eut illumination. Dans la nuit du 29 au 30 pluviôse (18-19 février), Joseph quitta Lunéville dans le plus grand secret, redoutant les honneurs officiels, et passa à Nancy sans que sa présence fût signalée. Cobentzel ne partit que le 5 ventôse (24 février), allant à Paris. Il fut salué à son passage à Nancy par dix-neuf salves d'artillerie. Pendant toute la durée des négociations, de nombreux courriers passaient à Nancy dans les deux sens pour se rendre à Lunéville ou à Paris; après la paix, on vit arriver de nombreux négociants allemands : on espérait une reprise des affaires et un nouvel essor donné au commerce et à l'industrie.

III. Second et troisième passages de Joséphine, femme du Premier Consul (20 messidor an IX-9 juillet 1801 — 16 et 17 thermidor an IX-4 et 5 août 1801).

Joséphine avait appris aux membres de sa famille le chemin de Plombières. En l'année 1800, c'est Pau-

Digitized by Google

lette Bonaparte, femme du général Leclerc, qui vint y faire une saison, et, le 21 messidor an VIII (10 juillet 1800), elle signa à la mairie l'acte de naissance d'Aurore-Paulette Martinet, la fille de son hôte. La même année, la femme de Joseph Bonaparte, Julie Clary, se rendit à Plombières. Son mariage avait été célébré le 1er août 1794 — depuis près de huit ans — et il avait été stérile. Or, à Plombières, se trouve une source, celle des Capucins, qui émerge directement dans un bassin, sans que l'eau perde ses gaz et ses propriétés; et l'on prétend que les femmes stériles, à la suite d'une saison, deviennent mères. En fait, Mme Joseph se trouva bien de son traitement. En 1801 elle était enceinte et, le 19 messidor an IX (8 juillet), elle mit au monde sa première fille, Zénaïde-Charlotte-Julie.

A ce moment plus que jamais Joséphine désirait avoir un fils de son mariage avec Bonaparte.

Le Premier Consul était devenu le maître de la France, au moins pour dix années. Mais on comprit, surtout après l'attentat de la rue Saint-Nicaise (3 nivôse an IX-24 décembre 1800), combien ses jours étaient exposés, et, pour donner plus de force au nouveau régime, on songeait non seulement à prolonger les pouvoirs de Bonaparte sa vie durant, mais encore à les rendre héréditaires dans sa famille. Mais qui lui succéderait? Ses frères étaient jaloux les uns des autres, jaloux de Napoléon à qui ils faisaient souvent une opposition sourde. Ah! si Bonaparte, alors âgé de trente-deux ans, avait un fils de Joséphine qui touchait à sa trente-huitième année, comme

Digitized by Google

la situation serait plus rassurante, plus nette! Voilà pourquoi, de façon très subite, Joséphine, femme du Premier Consul, quitta Paris le 18 messidor an IX (7 juillet 1801) et prit le chemin de Plombières (1). Le 19 messidor le citoyen Monneret, courrier du Gouvernement, passa à Nancy, avec deux voitures « où étaient les gens de la maison de Mme Bonaparte ». Le lendemain, 20 messidor (9 juillet), entre 8 et 9 heures du matin, Joséphine passa elle-même à Nancy; elle était accompagnée de sa belle-mère, Lætitia Ramolino, de sa fille Hortense Beauharnais, de sa nièce mariée à un aide de camp du Premier Consul, Mme Lavalette, qui, lors de la Restauration, sauvera par un trait d'héroïsme la vie de son mari. Deux voitures suivaient, dans l'une desquelles était un aide de camp — Lavalette (?) — du Premier Consul. Joséphine n'a pas encore droit aux honneurs officiels; elle n'est que la femme du premier magistrat de la République : aussi elle semble n'avoir point été saluée par les autorités, ce qui lui épargne les ennuyeuses harangues. Nancy est alors tout occupée des préparatifs de la fête du 25 messidor (14 juillet) à laquelle elle veut donner un grand éclat. A Plombières, Joséphine suit avec rigueur les prescriptions médicales :

(1) Dans le livre, d'ailleurs remarquable, de J.-D. Haumonté, *Plombières ancien et moderne*, édition revue par Jean Parisot, les dates des voyages de Joséphine à Plombières sont fausses : elle est venue à Plombières deux fois sous le Consulat, en 1801 et 1802 (non pas en 1803); et deux fois comme impératrice, en 1805 et en 1809. Il n'y eut point de voyage de Plombières en 1808 où l'Impératrice fît, du 2 avril au 14 août, le voyage de Bayonne, avec la longue résidence au château de Marrac.

Digitized by Google

elle prend le nombre de bains et de verres d'eau prescrit; elle se rend de préférence à la source des Capucins; mais l'effet espéré ne se produit pas, « soit, comme l'écrit M. Frédéric Masson, qu'elle n'eût pas donné un suffisant pourboire à Jean, le gardien de ce petit abîme de création, soit que la foi lui manquât ». Le temps est, du reste, mauvais à Plombières comme à Paris, d'où le Premier Consul lui écrit, le 27 messidor, de façon assez drôle : « S'il fait aussi mauvais à Plombières qu'ici, tu souffriras beaucoup des eaux (1). » Des orages terribles éclatent dans les départements des Vosges et couchent les moissons. Aussi Joséphine ne prolonge pas cette fois-ci son séjour. Dès le 13 thermidor (1er août 1801), le *Journal de la Meurthe* annonça le passage prochain de Mme Bonaparte à Nancy, et, en effet, elle y arriva le 16 thermidor (4 août), à 2 heures de l'après-midi. La gendarmerie nationale était allée au-devant d'elle jusqu'à la limite du département de la Meurthe. Cette fois-ci, elle fut reçue comme la femme du chef de l'État : la réception qu'on lui fit, pour n'avoir point été prévue par le protocole, n'en fut que plus charmante. Joséphine fut complimentée, ainsi que Mme Bonaparte mère, par les autorités civiles et militaires et elle répondit à toutes les harangues par un mot aimable. Elle dîna au palais du Gouvernement chez le général Gilot, commandant la 4e division militaire; après le dîner, toute la société se rendit au spectacle.

(1) *Lettres de Napoléon à Joséphine.* Paris, Firmin Didot, 1833, t. I, p. 112. La date de l'année est fautive : il faut lire an IX au lieu de an X.

Digitized by Google

Joséphine et Lætitia furent accueillies avec de nombreux applaudissements; puis, jusqu'avant dans la nuit, elles assistèrent au bal donné en leur honneur à l'hôtel de ville (1). Le lendemain 17 thermidor (5 août), Joséphine visita les principaux monuments de Nancy, en compagnie du général Gilot et du préfet Marquis; elle se rendit au Muséum, alors installé à la chapelle de la Visitation, où avaient été entassés les tableaux et les statues enlevés aux couvents ou confisqués sur les émigrés; elle s'attarda surtout rue Sainte-Catherine au jardin botanique. Elle se piquait de connaître l'histoire naturelle, recevait des envois de plantes du monde entier, et le Régent d'Angleterre, malgré la guerre, laissait passer celles qui étaient à son adresse. Elle s'entretint avec le directeur du jardin, Henri Willemet, grand-père de Soyer-Willemet; « elle développa dans cet entretien des connaissances rares dans la science de la botanique qui ont fait l'admiration des spectateurs ». Elle envoya, en souvenir de cette visite, à Willemet, toute une cargaison de plantes exotiques, et le jardin botanique s'enrichit de ses dons. C'est le jardin botanique qui évoque surtout à Nancy son souvenir. Après cette visite, Joséphine se rendit avec sa mère à la préfecture située alors Place du Peuple (notre *Grand-Hôtel*). La musique joua l'air : *Où peut-on être mieux ?* et l'on

(1) Nous n'avons pas de renseignement sur l'endroit où elles couchèrent; ce fut, selon toute apparence, au temple de la Paix, comme Joséphine le fit dans les voyages suivants. Les détails que nous donnons sont empruntés au *Journal de la Meurthe* de 19 thermidor.

Digitized by Google

présenta à Joséphine un jeune garçon qui venait de naître au citoyen Boudin, aide de camp du général Gilot. Elle voulut bien servir de témoin et de marraine civile à cet enfant. Elle lui donna le prénom de Dermide qu'on trouve dans la famille Bonaparte — un fils de Paulette et du général Leclerc, né le 1er floréal an VI (20 avril 1798), avait reçu, sur l'ordre de Bonaparte, le parrain civil, les prénoms de Dermide-Louis-Napoléon (1) — ; elle signa avec le général Gilot au registre de l'état civil que Lallemand, maire de Nancy, remplissant les fonctions d'officier public, avait apporté (2). Après cette cérémonie, on déjeuna chez le préfet et les dames prirent la route de Paris.

---

(1) Cette cérémonie eut lieu à Milan. Il faut observer que cet enfant avait été baptisé dans une église catholique et la cérémonie religieuse précéda la cérémonie civile.

(2) Voici le texte de cet acte de naissance :

Mairie de la ville de Nancy.

Arrondissement communal de Nancy, département de la Meurthe, du dix-sept thermidor l'an neuf de la République française. Acte de naissance de DERMIDE BOUDIN, né le seize du présent mois de thermidor à quatre heures et demie du matin, fils de François-Louis Boudin, capitaine aide de camp du général Gilot, demeurant en cette ville petite rue du Temple (*petite rue de la Primatiale*), et de Marie-Barbe Huÿn, son épouse légitime.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle.

Premier témoin, Madame Marie-Joséphine-Rose Tascher, épouse du citoyen Bonaparte, premier consul de la République française, demeurant à Paris;

Second témoin, le citoyen Joseph Gilot, général de division commandant la quatrième, demeurant en cette ville de Nancy, place de la République (*de la Carrière*).

Sur la réquisition à nous faite par le citoyen François-Louis Boudin, père de l'enfant, et ont signé :

Lapagerie-Bonaparte, Gilot, Boudin.

Constaté suivant la loi par moi, François-Antoine Lalle-

Digitized by Google

Le chef de l'état-major, le commandant de la place de Nancy, les aides de camp du général Gilot, le colonel et plusieurs officiers du 2e régiment des carabiniers, le colonel et grand nombre d'officiers de la 4e demi-brigade d'infanterie de ligne et une escorte de cuirassiers les accompagnèrent jusqu'à la première poste et, deux jours après, Joséphine et sa suite étaient de retour à Paris.

IV. Quatrième et cinquième passages de Joséphine à Nancy (28 prairial an X-17 juin 1802 — 20 et 21 messidor an X-9 et 10 juillet 1802).

L'hiver qui suivit ce voyage à Plombières Joséphine eut une grande joie : le frère de Napoléon, Louis, épousa, le 14 nivôse an X (4 janvier 1802), sa fille Hortense de Beauharnais; les deux familles s'alliaient de la façon la plus étroite et la situation de la femme du Premier Consul parut désormais inattaquable. Pourtant la question de l'hérédité se posait toujours et Joséphine n'avait pas perdu l'espoir d'avoir un fils. Ses beaux-frères se moquaient volontiers d'elle : « Allons, ma sœur, lui disait Lucien, faites-nous un petit Césarion », et la femme du Consul résolut d'expérimenter encore les eaux de Plombières. Le *Journal de la Meurthe* du 27 prairial an X (16 juin 1802) contient

---

mand, maire de la ville de Nancy, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lallemand, maire.

Registre, fol. 76.

Digitized by Google

cet entrefilet : « On est assuré que Mme Bonaparte, épouse du Premier Consul, est partie de Paris le 25 du courant, pour se rendre à Plombières et qu'elle doit passer incessamment : déjà trois personnes attachées à la maison du Premier Consul sont passées ici se rendant à Plombières. » Et en effet, le 28 prairial (17 juin), Joséphine et sa suite traversèrent Nancy en grande hâte, escortées par un détachement des carabiniers et par la gendarmerie nationale; deux autres équipages accompagnaient la femme du Premier Consul. Le Concordat avait été signé et, peu de jours auparavant, le nouvel évêque de Nancy, M. Osmond, — c'était la dénomination officielle, — avait pris possession de son diocèse (22 prairial-11 juin). Il devait sa nomination à Joséphine, à laquelle il était rattaché par une lointaine parenté des îles d'Amérique. Joséphine fit sa cure à Plombières avec le même sérieux que l'année précédente; et souvent à Nancy passaient, dans l'un ou l'autre sens, les courriers du Consul, se rendant à la station thermale ou en revenant. Le Premier Consul écrivait souvent à sa femme. Dès le 30 prairial an X (19 juin 1802), il lui envoyait ce billet : « Je n'ai pas encore reçu de tes nouvelles. Je pense cependant que tu as déjà dû commencer à prendre les eaux. Nous sommes ici un peu tristes, quoique l'aimable fille (*Hortense, alors enceinte*) fasse les honneurs de la maison à merveille... Je t'aime comme le premier jour, parce que tu es bonne et aimable par-dessus tout (1). » Puis,

(1) *Lettres de Napoléon à Joséphine,* t. I, p. 113-120, et t. II, p. 222. Ici encore, l'éditeur s'est trompé sur la date de ces

Digitized by Google

le 4 messidor (23 juin), il lui dit son ennui d'avoir appris que le voyage l'avait incommodée; le 8 messidor (27 juin), il a un espoir : « Ta lettre, bonne petite femme, m'a appris que tu étais incommodée. Corvisart (*premier médecin de Bonaparte*) m'a dit que c'était un bon signe, que les bains te feraient l'effet désiré et qu'ils te mettraient dans un bon état. » Joséphine recevait ces lettres avec bonheur; elle écrivait assez souvent à sa fille Hortense qui, malgré son état, jouait à ce moment avec grâce le *Barbier de Séville :* « Je suis toute chagrine, ma chère Hortense; je suis séparée de toi et mon cœur en est aussi malade que toute ma personne. » Seulement l'heure du retour sonna bientôt. Le 20 messidor (vendredi 9 juillet 1802), Joséphine repassa à Nancy; trois voitures formaient son cortège et elle était escortée par un détachement de carabiniers en garnison à Lunéville et par la gendarmerie; elle descendit au palais du Gouvernement où une garde d'honneur fut placée. Elle était accompagnée de M^mes^ Marmont, Thibaudeau, La Rochefoucauld et Talouet, des généraux Marmont et Caffarelli; elle soupa chez le général Gilot et de là se rendit au bal (1). Elle passa la nuit à l'hôtel qui portait pour enseigne :

---

lettres : les dates du jour sont exactes; mais, au lieu de l'an XI (1803), il faut lire l'an X (1802). Nous n'avons trouvé aucune trace d'un séjour à Plombières en 1803 et toutes les allusions de ces lettres se rapportent bien à 1802. Dans la lettre du 12 messidor (1^er^ juillet), on lit : « Tu dois avoir vu le général Ney qui part pour Plombières; il se mariera à son retour. » Or, le mariage de Ney avec M^lle^ Auguié eut lieu fin juillet 1802.

(1) Les dépenses pour le passage de M^me^ Bonaparte en l'an X s'élevèrent à 654 francs (frais de bal) et 84 francs (lampions).

Digitized by Google

Au Temple de la Paix. Là étaient descendues jadis les princesses Adélaïde et Victoire de France, lorsque, en allant à Plombières, elles étaient reçues par leur grand-père Stanislas, et, à cause d'elles, l'hôtel s'était appelé pendant un certain temps : l'Hôtel des Dames de France. Plus tard, il prit pour nom : Hôtel Impérial, Hôtel de l'Impératrice, et ce fut, au cours du dix-neuvième siècle, l'Hôtel de France. Nous avons vu disparaître cette antique hôtellerie, rachetée par la Ville, qui y a installé sa caserne de pompiers. Le 21 (10 juillet), Joséphine déjeuna à la préfecture et à 1 heure après midi se mit en route pour Paris. Les voitures étaient escortées par un détachement de cuirassiers de la garnison de Toul et par la gendarmerie. En somme, ce voyage fut comme une réplique affaiblie de celui de 1801. Les résultats ne furent pas meilleurs : Joséphine n'eut pas l'enfant qu'elle espérait.

V. Sixième passage de Joséphine (12 et 13 vendémiaire an XIII-4 et 5 octobre 1804).

Plus de deux années passèrent avant que Joséphine revînt à Nancy; mais par quels événements ces deux années sont remplies! Le sénatus-consulte du 14 thermidor an X (2 août 1802) proclamait Bonaparte Premier Consul à vie avec droit de présenter au Sénat son successeur; celui du 28 floréal an XII (18 mai 1804) proclamait Napoléon Empereur des Français, déclarait la dignité impériale hérédi-

Digitized by Google

taire dans sa descendance directe, naturelle et légitime, lui donnait le droit d'adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, déférait la dignité impériale, à défaut d'héritier naturel ou adoptif de Napoléon, à Joseph et à ses descendants mâles (Joseph n'avait que des filles) et, à défaut de Joseph, à Louis et à ses descendants mâles. Joséphine devenait ainsi Impératrice des Français, et, bien qu'elle pût redouter un divorce, elle espérait que l'affection de Napoléon pour le jeune Napoléon-Charles, fils de Louis et de Hortense, né le 10 octobre 1802, l'emporterait et que sur la tête de cet enfant serait placée un jour la couronne impériale. Avec le titre d'Impératrice, Joséphine a reçu toutes les satisfactions de la vanité. Elle a sa maison à elle, sa dame d'honneur, sa dame d'atours, ses dames du palais, ses chambellans, ses écuyers; une nombreuse domesticité à sa livrée assure le service, et l'entretien de cette maison coûte fort cher. Désormais, dans les pays où elle passe, les honneurs officiels lui sont rendus conformément au décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804) : « Le préfet viendra, accompagné d'un détachement de gendarmerie et de la garde nationale du canton, recevoir Sa Majesté sur la limite du département. Chaque sous-préfet viendra pareillement la recevoir sur la limite de son arrondissement. Les maires des communes l'attendront chacun sur la limite de leurs municipalités respectives; ils seront accompagnés de leurs adjoints, du conseil municipal et d'un détachement de la garde nationale. A l'entrée de Sa Majesté dans chaque commune, toutes les cloches sonneront.

Digitized by Google

Si l'église se trouve sur son passage, le curé ou desservant se tiendra sur la porte, en habits sacerdotaux, avec son clergé. » Les mêmes honneurs sont rendus à l'Impératrice qu'à l'Empereur lui-même; il n'y a qu'un cérémonial de plus pour l'Empereur : les autorités civiles doivent remettre au souverain les clefs de la ville, à l'entrée du territoire urbain; et la municipalité de Nancy fait, en prévision d'un passage impérial, fabriquer deux clefs superbes qui ne s'adaptent aux serrures d'aucune porte, puisque aussi bien Nancy a cessé d'être une fortification; elle a sans doute encore ses portes qui se ferment le soir et qui ont leur farouche concierge; mais ces portes non plus que le mur d'octroi ne font d'elle une forteresse. Ce décret de messidor devint pour tous les fonctionnaires un épouvantail; à chaque passage de l'Empereur ou de l'Impératrice, le ministre de l'Intérieur en rappelle au préfet, le préfet aux sous-préfets, les sous-préfets aux maires, adjoints et curés les minutieuses dispositions.

Déjà les honneurs conformes sont rendus quand l'Impératrice se met en route pour prendre les eaux non plus à Plombières (1), mais dans l'ancienne

(1) Le premier personnage de la famille impériale qui ait passé par Nancy après la proclamation de l'Empire semble avoir été le prince Louis. Il venait d'acquérir le domaine de Saint-Leu lorsque, pour s'éloigner de sa femme qu'il détestait et sous prétexte de guérir ses maux d'estomac, il se mit en route pour Plombières au commencement de thermidor an XII (20 ou 21 juillet 1804). Il resta assez peu de temps dans cette station dont les eaux lui furent défavorables. Il était obligé d'aller à Turin présider, en qualité de connétable, le collège électoral du département du Pô. Il remplit

Digitized by Google

capitale de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, dont le traité de Lunéville a confirmé la possession à la France. Toute sa nouvelle maison l'accompagne et elle déploie un fort grand luxe. Cette *saison* d'Aix est marquée par des dépenses inouïes et voici qu'au milieu de fructidor an XII (début de septembre 1804), l'Empereur vient rejoindre sa femme, assiste à un *Te Deum* dans cette chapelle de Charlemagne à laquelle le Moyen Age allemand a ajouté un chœur gothique; quels parallèles s'imposent aux orateurs : le grand Charles, Barberousse, Napoléon ! Ensemble, l'Empereur et l'Impératrice visitent Cologne, Bonn, Coblence, Mayence. De Mayence l'Empereur rentre directement à Saint-Cloud par Trèves, Luxembourg, Stenay (11-19 vendémiaire an XIII—3-11 octobre 1804). L'Impératrice prend un autre chemin : elle rentre par Spire et Saverne : Nancy est sur sa route.

Le 11 vendémiaire an XIII (3 octobre 1804), le préfet de la Meurthe, Marquis, prévenu par un courrier, se rendit à Phalsbourg, avec le colonel de la 19e légion de gendarmerie, pour recevoir l'Impératrice. Le 12, il va au-devant d'elle à la limite du département, accompagné du sous-préfet de Sarrebourg, Lepère, du colonel et d'un détachement de

---

son office, puis partit subitement, sans décommander le dîner auquel il avait convié les électeurs, qui trouvèrent portes closes. (Frédéric MASSON, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 438.) Sur ce voyage de Louis à Plombières, qui eut lieu dans le plus strict *incognito*, nous n'avons rien trouvé dans les documents locaux. Le *Journal de la Meurthe* signale seulement le passage à Nancy, le 20 thermidor an XII (8 août 1804), d'un courrier de S. A. I. le prince Louis se rendant à Paris.

Digitized by Google

gendarmes. La rencontre a lieu entre 7 et 8 heures du matin. Premiers compliments. A Phalsbourg, accueil enthousiaste : des jeunes filles présentent des couronnes de fleurs. A Sarrebourg, Blâmont, Lunéville (1), Saint-Nicolas-de-Port, toute la population est dans la rue et acclame. Le clergé en habits sacerdotaux est rangé devant les églises. Depuis plusieurs jours la municipalité de Nancy a établi et fait approuver par le préfet le programme suivant :

Il sera établi un arc de triomphe à l'extrémité du faubourg de la Constitution (*de Strasbourg*), lequel sera environné d'arbres et haies de charmilles ainsi que de portiques en verdure, accompagnés de guirlandes de fleurs, pour le tout être illuminé en feux de couleurs à la nuit tombante.

La porte de la Constitution (*Saint-Nicolas*) sera décorée d'un transparent et d'ornements mêlés d'aigles et d'aiglons, pour le soir être pareillement illuminée.

La même illumination sera préparée au Musée (*chapelle de la Visitation*) et à la porte de Toul (*Stanislas*).

Le maire et ses adjoints, accompagnés du conseil municipal, iront à la limite de la banlieue vers Jarville recevoir Sa Majesté Impériale; le cortège sera précédé d'une musique guerrière et escorté d'un détachement de la garde sédentaire et de la gendarmerie impériale.

Au moment de l'entrée de Sa Majesté sur le ban de Nancy, la musique, les tambours et le son de toutes les cloches l'annonceront aux citoyens de la ville qui sont invités à illuminer.

---

(1) Comme le pavé de la ville était mauvais, on fit passer le cortège par le chemin qui conduit à la ferme de l'ancien château de Chanteheux, par les Bosquets et les arcades du château.

Digitized by Google

Ce programme fut fidèlement exécuté. L'Impératrice arrivait sur le territoire de Nancy à 6 heures du soir. Elle était attendue non seulement par la garde sédentaire, mais par une partie du bataillon de ligne en garnison dans la ville. Aux compliments du maire, Joséphine répondit qu'elle revoyait toujours avec plaisir sa bonne ville de Nancy. Des vivats furent poussés par la foule qui encombrait les rues. Sa Majesté descendit au *Temple de la Paix* où l'attendait une garde d'honneur. On pensait qu'elle se rendrait à la Comédie; mais elle se déclara trop fatiguée de son voyage et se retira de bonne heure dans ses appartements. Le directeur avait préparé une pièce de circonstance : *L'Heureuse Journée ou Le Passage de S. M. l'Impératrice à Nancy,* impromptu en vaudeville, que devait terminer un feu d'artifice. Le directeur fut désappointé, renvoya le spectacle au dimanche suivant, 15 vendémiaire (7 octobre), et les Nancéiens applaudirent les couplets en l'honneur de leur souveraine :

Tandis qu'à de nouveaux succès
Son époux suit Mars qui l'inspire,
Par ses vertus et ses bienfaits
Elle signale son empire :

Si du respect et de l'amour
Le simple et touchant témoignage
Pouvait seul fixer son séjour,
Ici finirait son voyage.

L'Impératrice ne devait rester qu'une nuit à

Digitized by Google

Nancy (1). Le 13 vendémiaire (5 octobre), elle était debout de bonne heure. Le départ était fixé à 6 heures du matin. On se rendit d'une traite à Toul; des cuirassiers de cette garnison accompagnaient les voitures. Puis le cortège passa à la vitesse des chevaux dans la Meuse, par Saint-Aubin, Ligny, Bar-le-Duc où Sa Majesté daigna accepter des confitures. Le soir même on couchait à Châlons. L'Impératrice avait déployé beaucoup de bonne grâce et de séduction pendant cette course : elle s'était montrée aussi très généreuse; les Nancéiens racontèrent longtemps les menus incidents de cette courte visite.

Il semblait que l'impératrice des Français était arrivée au faîte des honneurs. Il n'en était rien. A son retour à Paris, son mariage avec Napoléon, qui n'avait été jusqu'alors qu'un mariage civil, fut béni par l'Église : le cardinal Fesch célébra, le 1er décembre 1804, le mariage religieux; le lien qui attachait Napoléon et Joséphine semblait ne plus devoir être dénoué : « Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. » Et le lendemain, 2 décembre, ce fut, sous les voûtes de Notre-Dame, le sacre par le pape Pie VII, qui avait quitté Rome pour présider cette cérémonie. En mai 1805 Joséphine accompagna en Italie son mari qui, le 26 de ce mois, se fit couronner dans

(1) Dans le budget pour Nancy, de 1807, figurait cet arriéré : « Pour le passage de S. M. l'Impératrice le 13 vendémiaire an XIII, il est dû à dix particuliers, pour la construction d'un arc de triomphe, au faubourg de la Constitution et frais d'illumination, la somme de 2.067f25; aux six sonneurs des paroisses, 11f50; et pour dépenses imprévues, 53f95, au total 2.132f70. »

Digitized by Google

la cathédrale de Milan roi d'Italie : elle porte désormais le titre d'Impératrice et Reine (1).

Pendant que Napoléon et Joséphine voyageaient en Italie, Joseph Bonaparte fit une apparition à Nancy. L'Empereur avait comblé de faveurs son frère aîné ; le sénatus-consulte de floréal avait fait de lui l'héritier du trône. Il avait été nommé grand-électeur avec logement au Luxembourg et des appointements d'un million et demi qu'il avait ajoutés aux revenus de sa sénatorerie ; il avait reçu en plus de nombreuses gratifications. De cet homme de loi, Napoléon avait fait un militaire, le désignant d'emblée comme colonel, et il lui avait attribué le 4e régiment de ligne qui se trouvait alors à Boulogne, mais dont le dépôt, formé de son 3e bataillon, était à Nancy. Néanmoins, Joseph boudait, ne se croyant pas payé de façon suffisante. En l'absence de l'Empereur en 1805, il visita les garnisons du Nord et de l'Alsace ; mais, lui, simple colonel, se posa en héritier du trône, passa des revues, commandant aux généraux. Après avoir visité Strasbourg, il passe à Lunéville et vient à Nancy, le 13 prairial an XIII (2 juin 1805), à 10 heures du soir. Il descend à l'hôtel du Petit-Paris (dans la rue actuelle de la Constitution). Le lendemain 14 (3), il inspecte le 3e bataillon du 4e de ligne — son régiment, — le fait manœuvrer, visite en détail la caserne Sainte-Catherine où le régiment est logé, tient conseil d'ad-

(1) Le bruit courut un instant que l'Empereur et l'Impératrice reviendraient ensemble par la Suisse, gagneraient Strasbourg et Nancy. Marquis échangea à ce propos une correspondance avee son collègue du Bas-Rhin, Shée.

Digitized by Google

ministration avec les officiers. Sans doute c'est là le rôle d'un colonel; sans doute aussi il ne veut pas que les autorités civiles lui présentent leurs devoirs. « Les citoyens de Nancy regrettent que l'*incognito* sévère que garde Son Altesse Impériale dans le cours de ses voyages ne leur laisse pas les occasions de faire éclater les sentiments d'affection dont sont animés tous les habitants d'un département où le traité de Lunéville a laissé des souvenirs si honorables au Prince qui en fut le glorieux négociateur. » Mais enfin il agit ainsi sans ordre de son frère qui ne dissimule pas son mécontentement; il cherche à se créer une popularité facile. Vers les 7 heures du soir, sa femme, Julie Clary, revient de Plombières où elle a fait une nouvelle saison : avec elle, il se rend à 9h 30 du soir à la caserne Sainte-Catherine où, dans la cour, les officiers du 4e régiment font tirer le plus beau feu d'artifice qui se soit encore jamais vu à Nancy : on admire un transparent enflammé qui représente le Prince avec cette inscription : Vive S. A. I. le prince Joseph notre colonel ! Pour bien montrer sa satisfaction, Joseph, « ce prince chéri », fait distribuer 1 franc à chaque soldat de la garnison et 3 francs aux sous-officiers. Joseph et sa femme quittèrent Nancy le 15 prairial (4 juin) et regagnèrent leur belle terre de Mortefontaine. Napoléon daigna pardonner à son retour toutes ces fantaisies, toute cette poursuite de succès faciles, toute cette affectation de se conduire en héritier présomptif, et il emmena avec lui son frère au camp de Boulogne.

Digitized by Google

VI. Septième et huitième passages de Joséphine (15 thermidor an XIII-3 août 1805 — 10 et 11 fructidor an XIII-28 et 29 août 1805).

Le voyage d'Italie avait beaucoup fatigué Joséphine. Elle a besoin sérieusement de repos et elle songe à le prendre dans ce cher Plombières où elle a passé déjà trois étés et où elle n'est pas revenue depuis 1802. Elle veut y vivre simplement; mais pourtant elle ne peut faire oublier qu'elle est l'impératrice des Français, la reine d'Italie; elle sera obligée d'essuyer des honneurs officiels et condamnée à un train ruineux.

Le *Journal de la Meurthe* du 1er thermidor an XIII (20 juillet 1805) annonça comme très prochain le passage à Nancy de S. M. l'Impératrice se rendant aux eaux de Plombières. Le maire de Nancy Lallemand, aussitôt prévenu par le préfet, arrêta le programme. Il ne différait guère de celui qui fut exécuté lors du passage de Sa Majesté, le 13 vendémiaire précédent. L'arc de triomphe, au lieu de se dresser du côté de Jarville, devait être élevé au bas de la côte de Buthegnémont. Des piquets, plantés sur les deux rebords du chemin depuis le haut de la côte jusqu'à la porte de Toul (*Stanislas*), recevraient des pots à feu pour éclairer la marche de Sa Majesté qui, à ce qu'on pensait, devait arriver de nuit. On illuminerait la porte de Toul, les édifices publics, le piédestal de la Place Napoléon (1) qui attendait toujours une

(1) Par un arrêté municipal en date du 9 frimaire an XIII

Digitized by Google

statue en remplacement de celle de Louis XV fondue à Metz. Sa Majesté se proposait de coucher à Nancy au *Temple de la Paix*, et le maire écrivit à M. Louis, maître d'hôtel, de prendre les dispositions nécessaires.

Les équipages de l'Impératrice ne tardèrent pas à passer dans la ville, à la grande joie des badauds. On envoya à Plombières, de Nancy, la compagnie des grenadiers du 3e bataillon du 4e régiment de ligne, qui devait servir à la garde de Joséphine pendant son séjour. L'Impératrice quitta Saint-Cloud le 13 thermidor (1er août), coucha à Châlons, traversa, le 14, les départements de la Marne et de la Meuse, fut à 5 heures du soir à Bar-le-Duc dont la jeunesse avait formé deux petits corps, l'un à pied, l'autre à cheval, pour la garde d'honneur, passa à Ligny, à Saint-Aubin, à Void. A quelque distance était la frontière de la Meuse et de la Meurthe. Là attendaient, suivant le protocole, le préfet Marquis, le sous-préfet de Toul Géhin, auxquels s'était joint le titulaire de la sénatorerie de Nancy, M. Vimar, un Normand, ancien révolutionnaire que sa grasse prébende avait attaché au régime impérial. On traverse le premier village de la Meurthe, Lay-Saint-Remy, puis Foug, Écrouves; partout des arcs de triomphe que l'Impératrice ne voit pas, car la nuit est tombée. A Toul, illumination générale : on passe au galop des chevaux. Il pleut à verse, et ce n'est qu'à 3 heures du matin,

---

(30 novembre 1804), la Place du Peuple était devenue la Place Napoléon, et l'Arc de Triomphe, la Porte Napoléon.

Digitized by Google

le 15 thermidor (3 août), que l'Impératrice arrive sur le territoire de Nancy (1). Le maire attend à l'entrée de la banlieue avec tout son conseil et à cette heure matinale, on échange rapidement les compliments. Lallemand présente les hommages des habitants de cette ville si souvent appelée par Sa Majesté « sa bonne ville ». Joséphine répond « par les choses les plus flatteuses ». La musique joue : *Où peut-on être mieux?* et, selon les expressions du compte rendu officiel, « continue d'exprimer par les accents les plus mélodieux les sentiments de l'allégresse publique ». A la porte de la ville attend le général de la 4e division militaire. La foule a tenu bon et accompagne Sa Majesté jusqu'à l'*Hôtel de la Paix*, où est placée la garde d'honneur du 4e régiment de ligne. Joséphine tombait de sommeil et ne poussa point jusqu'à la Place Napoléon où, sur le socle vide, s'élevait une pyramide que surmontait l'aigle impériale posée sur un globe et qui était couverte d'inscriptions en l'honneur de l'Empereur. L'Impératrice se coucha tard et le lendemain on partait à 8h 30 (2).

(1) On remarqua que, le même jour et presque à la même heure où l'Impératrice arrivait à Nancy, l'Empereur faisait son entrée à Boulogne.

(2) Elle ne reçut par suite pas les autorités. Le préfet avait averti du passage le président de la Cour d'appel, le président de la Cour de justice criminelle, l'évêque, le président du tribunal de première instance et le président du tribunal du commerce le 7 thermidor, avec invitation aux présidents de convoquer, s'il y avait lieu, la Cour ou le tribunal. — Le budget de Nancy pour 1807 porte qu'il reste dû, pour le passage de S. M. l'Impératrice, le 14 thermidor an XIII, à onze particuliers pour la confection d'un arc de triomphe, ornements extraordinaires, décorations à la porte de Toul et illumina-

Digitized by Google

Des courriers précédaient la voiture du préfet du palais, M. de Beausset; chevauchait ensuite le capitaine de gendarmerie devant la voiture de l'Impératrice où se trouvaient avec elle Mme de La Rochefoucauld, sa dame d'honneur, la dame du palais comtesse d'Arberg de Valengin et la fille aînée de celle-ci, que l'Empereur mariera plus tard au général Klein, de Blâmont. La troisième voiture portait M. d'Harville, premier écuyer, et M. de Beaumont, chambellan; dans la quatrième étaient: M. Deschamps, secrétaire des commandements, MM. de Fouler et de Corbineau, écuyers ordinaires, et le médecin. Le cortège passe sous la porte de la Constitution, s'éloigne de Nancy : il traverse, dans le département de la Meurthe, Richardménil, Flavigny, Crévéchamps, Neuviller, Bainville, Mangonville et Gripport (1); les maires attendent avec la garde nationale et voient disparaître en hâte les somptueux équipages. Le soir même, on arrive à Plombières et l'on se tasse dans la petite ville.

Joséphine veut avant tout se reposer. Elle ne tarde pas à renvoyer à Nancy les grenadiers du 4e régiment; à Vesoul, 70 hommes du 5e régiment de cuirassiers qu'on a expédiés pour sa garde. Elle ne conserve, pour faire service auprès d'elle, que 30 hommes de

---

tion, 2.776f 74; à quatre particuliers pour service extraordinaire pendant la nuit, dépenses imprévues, musique, voitures et autres objets accessoires, 620f 40; au total, 3.397f 14.

(1) Le préfet avait écrit aux maires de ces villages de prendre les dispositions nécessaires. Le sous-préfet de Lunéville Lejeune, malade, ne put se trouver au rendez-vous que Marquis lui avait assigné à Neuviller, chez M. Jordy.

Digitized by Google

la Garde impériale. L'Impératrice et ses dames font quelques excursions : elles vont au Moulin-Joli, dans des chariots décorés de feuillage; elles poussent jusqu'à la montagne qui sépare la vallée de l'Eaugronne de celle de la Combeauté. L'Impératrice se fait aussi peindre par Laurent, d'Épinal, à qui elle paie son portrait 6.000 francs. Le vendredi 28 thermidor (16 août), après l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, les dames qui prennent les eaux donnent une fête en son honneur. Elles représentent un acte, mêlé de vaudeville, de la composition de Mme Hainguerlot; le sujet en est un trait de bienfaisance de l'Impératrice, à l'un de ses précédents voyages. L'on célèbre naturellement Napoléon :

Ah ! quand il rend au nom français
Et son éclat et sa puissance,
Quand par les plus brillants succès,
Il immortalise la France,
Pour prix de tant d'exploits fameux,
Le Ciel, dans sa bonté divine,
Voulut qu'il fût le plus heureux
Et pour lui créa Joséphine.

Après le spectacle, un bal. Joséphine s'y montre aimable, s'informe auprès des dames présentes de leur santé, des raisons qui les ont fait venir à Plombières : entretiens de stations balnéaires; mais Joséphine a été un peu imprudente, car M. Hainguerlot, le contribuable de France le plus imposé, a fait sa fortune dans de louches spéculations et à Paris les salons de l'Empereur lui sont fermés. L'Impératrice ne veut pas demeurer en reste de politesse. Le dimanche 30 ther-

Digitized by Google

midor (18 août), elle offre à son tour un concert. M. de Beausset a mandé de Nancy des musiciens; il a convié M. Eck, « un des plus fameux amateurs de violon ». Un bal suit le concert, puis le souper est servi à 10 heures. Comment, à Plombières, où les habitations sont si restreintes, donner, après un bal, un repas de 80 couverts? On a dressé, en guise de salle à manger, une tente dans la cour d'une maison voisine de celle où se donne le bal (1), et l'on accède à cette tente par un pont jeté sur la rue. On vanta beaucoup la splendeur de cette fête : mais l'Impératrice comprit-elle qu'elle s'était trompée en se rendant à une invitation de Mme Hainguerlot? Elle ne parut point au souper (2).

Cependant la saison touchait à sa fin. Le mercredi 10 fructidor (28 août) Joséphine et sa suite quittèrent Plombières, après avoir fait distribuer à la classe indigente des secours en vivres et en argent. A Nancy on avait tout préparé pour recevoir l'Impératrice. Dès le 4 fructidor (22 août), le maire avait envoyé le programme qui fut approuvé par le préfet le 5 (23) (3). Nous indiquons ici les articles nouveaux :

Il sera établi un camp orné de trophées et entouré d'une plantation d'arbres à l'extrémité du territoire de Nancy

(1) Le bal a pu se donner au premier étage du *Bain tempéré* et la tente être dressée dans la cour du couvent des Capucins, là où sera construit, à partir de 1811, le *Bain national.*

(2) Nous empruntons ces détails à un *Supplément au Journal de la Meurthe,* no 165 (5 fructidor an XIII). Cf. Frédéric Masson, *Joséphine impératrice et reine,* pp. 411-414.

(3) Le sous-préfet de Lunéville stimule, dès le 5 thermidor, le zèle des maires des villages qui sont sur le passage de Sa

Digitized by Google

sur la route de Plombières Ce camp est destiné aux officiers retirés, aux maire et adjoints, ainsi qu'à huit jeunes demoiselles chargées de présenter des fleurs à Sa Majesté au moment de son arrivée... Il sera préparé une fête à la salle du spectacle où Sa Majesté sera invitée à se rendre. Il en sera de même à la grande salle de bal (la *salle des Redoutes* à l'hôtel de ville) pour s'y porter après le souper de Sa Majesté.

De plus, pour la première fois, on avait formé une garde d'honneur locale, — non plus une garde d'honneur militaire, comme lors des précédents passages; — elle était composée des officiers de retraite et de réforme et de jeunes gens riches de la ville qui avaient proposé de former un escadron en uniforme et en armes, ainsi qu'il avait déjà été fait ailleurs, à Bar-le-Duc par exemple (1). Le maire, Lallemand, avait accepté cette offre « avec sensibilité ». On se hâta; on pressa les tailleurs; et au jour de l'arrivée de l'Impératrice, à 3 heures de l'après-midi, cette garde

---

Majesté : « M. le préfet, qui a été très satisfait de votre zèle et de vos soins lors de l'arrivée de Sa Majesté, compte, ainsi que moi, que vous en montrerez autant pour le moment de son retour. »

(1) Sur les gardes d'honneur de la Meurthe, on consultera les travaux d'Albert Depréaux, *Les Gardes d'honneur lorrains* (Nancy, Lunéville, Metz) dans le *Pays Lorrain*, 1906, pp. 360, 390, 472 et 515, et tiré à part. (Le même a fait paraître en 1907 *Les Gardes d'honneur de Strasbourg*, extrait du *Messager d'Alsace-Lorraine*.) Mais on lira surtout avec profit le travail du lieutenant E.-L. Bucquoy, *Les Gardes d'honneur du Premier Empire*. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1908. Voir surtout p. 257-277. Un dépouillement du *Narrateur de la Meuse*, paru à Commercy depuis le 27 septembre 1804, aurait fourni quelques renseignements complémentaires sur les gardes d'honneur de ce département.

Digitized by Google

d'honneur se trouva en bataille près de l'hôtel de ville sur la Place Napoléon. Là on se mit en marche pour gagner le camp de la route de Strasbourg. En tête, « le corps aussi léger que brillant de l'élite de la jeunesse », puis successivement un détachement de la garde sédentaire, les officiers en retraite ou en réforme, « enfants chéris de la Victoire », un détachement de la garnison, un groupe de musiciens; suivent dix voitures qui portent le maire, les adjoints, les trente conseillers municipaux, les deux commissaires de police et les huit demoiselles : Mlles Mengin, fille du président de la justice criminelle, de Vigneron, Zaiguelius, Saint-Félix, Lévy-Berr, Berr (1), Jacquinet et Ducreux, toutes les huit, dit le compte rendu, « également remarquables par leur beauté, leur éducation soignée et leur brillant costume (2) ». A peine était-on arrivé au camp que furent signalées les voitures de l'Impératrice. Discours bref du maire et du commandant des compagnies d'officiers, air de musique : *Où peut-on être mieux?* Puis le cortège se rend au *Temple de la Paix* qui est devenu l'*Hôtel Impérial.*

(1) Il faut observer la présence de ces deux jeunes filles israélites. Napoléon Ier favorisa beaucoup les israélites à Nancy; il leur fit ouvrir le conseil municipal. Dès 1800, le préfet Marquis nomma au conseil Isaac-Berr Berr, le père d'une de ces demoiselles. En 1806, il y appela Moïse Lévy, encore que celui-ci n'eût pas été présenté par les assemblées cantonales.

(2) La municipalité fit imprimer le compte rendu de ces fêtes qui parut en supplément du *Journal de la Meurthe* (il manque dans la collection de la ville). Mais on le trouve souvent à part : *Précis des fêtes et réjouissances qui ont eu lieu à Nancy, à l'occasion du passage de S. M. l'impératrice des Français et reine d'Italie,* le dix fructidor an XIII. 8 pages in-8.

Digitized by Google

Joséphine donne audience aux autorités; elle reçoit les huit demoiselles. Mlle Mengin tient deux couronnes, l'une à la Bienfaisance, l'autre à la Valeur, et récite un compliment en vers dont nous détachons la strophe suivante (l'auteur est Blaise, le poète officiel de la ville) :

Quand l'aigle impérial nous couvre
De son aile, abri protecteur,
De Joséphine la main s'ouvre
Sur l'indigence et le malheur.
Il est une double couronne
Que lui décernent tous les cœurs;
Lauriers, fixez-vous près du trône,
La Bienfaisance aura les fleurs.

L'Impératrice reçoit aussi Remi Willemet, directeur du jardin botanique, qui lui remet sa *Phytographie encyclopédique ou Flore de l'ancienne Lorraine et des départements circonvoisins.* L'ouvrage, en trois volumes, venait de paraître à Nancy, et le présent fut sûrement goûté de l'Impératrice (1). Elle attacha sans doute moins de prix au *Tableau moral du département de la Meurthe* (2) que lui remit Claude Thiébaut,

(1) Remy Willemet mourut à la fin de juillet 1807. Le *Journal de la Meurthe* porte à la date du 29 juillet : « La ville de Nancy, les sciences et l'humanité souffrante ont fait depuis peu une perte très grande dans la personne de M. Willemet, un des premiers botanistes de France. »

(2) Ce n'est pas un écrit politique, comme le pourrait faire croire le titre principal : le sous-titre en indique mieux la nature, *ou Recueil des belles actions qui y ont eu lieu depuis 1787 jusqu'à l'an XIV ou 1806.* L'auteur y raconte toute une série de traits de courage ou de dévouement. Il fait, dans son introduction, le plus grand éloge du département de la Meur-

Digitized by Google

le rédacteur du *Journal de la Meurthe.* Le journal, sans doute, vantait les bienfaits du régime impérial; mais Thiébaut avait célébré au début le 18 fructidor et s'était signalé par sa haine contre les prêtres; puis l'on se souvenait peut-être encore à Nancy qu'il avait été un sans-culotte et qu'il avait fait jouer au théâtre des pièces révolutionnaires : *La Guerre de Vendée, Le Mariage républicain.* La nuit était cependant venue; le tambour et les cloches invitèrent les Nancéiens à illuminer. L'Impératrice se rendit au spectacle, comme elle l'avait promis. On venait de terminer la représentation du *Prisonnier,* opéra en un acte, paroles d'Alexandre Duval, musique de Della-Maria, quand elle fit son entrée dans la salle. Les acclamations retentirent aussitôt, et la toile se leva pour un à-propos préparé par le directeur, M. Duverger. Sur la scène était figuré l'arc de triomphe qui avait été élevé au faubourg de la Constitution, portant un transparent avec ces mots :

Tous les cœurs la désirent
Toutes les voix l'appellent!

Acteurs et actrices viennent réciter des compliments; l'un des personnages s'écrie, aux applaudis-

---

the qui paie le mieux ses contributions, qui a le plus fait pour l'intérêt commun. « Notre illustre monarque se plaît à donner à la Meurthe la qualification *de bon, d'excellent département;* et quel plus bel éloge pouvait-il en faire, en disant, dans une circonstance solennelle, aux chefs de la force publique : Là, vous devez avoir peu de chose à faire; il n'y a que d'honnêtes gens. »

Digitized by Google

sements du public : « Puisse-t-elle affectionner tellement sa bonne ville de Nancy qu'elle voulût y résider toute sa vie. » L'étoile de la troupe, Mme Richardy, chante une ariette; on récite les couplets de M. Blaise; enfin on représente les *Prétendus*, opéra en trois actes, paroles de Rochon de Chabannes, musique de Lemoyne. A la sortie, la foule fait une ovation à l'Impératrice et le feu d'artifice est tiré sur la Place Napoléon; les chandelles romaines s'élancent par-dessus les rues que Joséphine parcourt pour se rendre à son hôtel. A 10 heures s'ouvre à la mairie le bal qui dure jusqu'à 3 heures du matin. L'Impératrice fatiguée n'y assiste point. On avait fait courir le bruit qu'elle devait partir le lendemain 11 fructidor (29 août) à 8h 30 du matin; en réalité elle partit à 4h 45, alors que la ville était encore endormie (1). A 8 heures, elle est déjà à Void — les jeunes hommes de la Meuse avaient tenté de former une garde d'honneur de cavalerie (uniforme bleu). — A 1 heure elle passe à Bar-sur-Ornain. Elle couche à Châlons, et le 12 (30) au soir, elle est de retour à La Malmaison, après avoir été complimentée à Bondy par le préfet de la Seine.

(1) Au budget pour 1807 sont portées les dépenses pour le passage de S. M. l'Impératrice, le 10 fructidor an XIII, à cinq particuliers, pour frais d'établissement d'un camp à l'entrée du territoire de Nancy, 605f 05; à trois autres, pour frais de décoration à la porte de la Constitution, 245f 75; à six autres, pour les frais de la fête extraordinaire préparée à la salle de spectacle et à celle de bal, 906f 10; à quatre particuliers, pour illumination et artifice, 1.889f 20; à deux autres, pour service extraordinaire, dépenses imprévues, musique et voitures 246 francs; au total, 3.892f 10.

Digitized by Google

VII. Second et troisième passages de Napoléon Ier (3 vendémiaire an XIV-25 septembre 1805, 25 janvier 1806). Neuvième et dixième passages de Joséphine (mêmes dates).

Au moment où Joséphine rentrait à Paris, la situation politique était devenue très troublée. L'Angleterre venait de signer avec la Russie une alliance offensive et défensive à laquelle l'Autriche n'avait pas tardé à adhérer : c'était la guerre continentale s'ajoutant à la guerre maritime. De Boulogne, Napoléon transporta la Grande Armée du côté de l'Est vers l'Allemagne, et lui-même partit en grande hâte pour se mettre à sa tête. La grande route de Paris à Strasbourg traverse Nancy : c'est par cette voie que défila une partie des troupes, et le *Journal de la Meurthe* du cinquième jour complémentaire de l'an XIV (22 septembre 1805), après avoir raconté tous ces passages, put s'écrier : « Si tous les ennemis de la paix pouvaient voir, comme les habitants de Nancy, la belle tenue des troupes et leur ardeur et entendre leurs chants pendant la marche, ils frémiraient des résultats d'une guerre qu'ils ont provoquée pour leur propre destruction. » Avec ces troupes passèrent les équipages et voitures du service de l'Empereur; enfin l'Empereur vint lui-même avec l'Impératrice. Ce n'était pas le moment des réceptions solennelles. Napoléon était pressé; il allait à Ulm et à Austerlitz! Il voyageait tout à fait *incognito*. Il part de Saint-Cloud le 2 ven-

Digitized by Google

démiaire an XIV (24 septembre 1805) entre 4 et 5 heures du matin, reste toute la journée dans son carrosse. Le 3 (25), il fait son entrée à Bar-le-Duc avec l'Impératrice, à 11 heures du matin : six voitures forment sa suite. On déjeune en hâte à l'*Hôtel du Cygne;* à 3h 15, le cortège arrive à Void; un peu plus tard on passe au premier village de la Meurthe, à Lay-Saint-Remy, où l'Empereur fait la charité à un vieux militaire infirme. On arrive à Nancy à 9 heures du soir. Les Nancéiens, sans être renseignés de façon précise, pensaient bien que l'Empereur passerait par leur ville : ils s'étaient portés en masse sur la route de Toul, et, dès qu'ils virent les voitures, ce furent de longues acclamations ! Toutes les fenêtres de la cité furent illuminées; les habitants se mirent sur leurs portes avec des flambeaux, pour éclairer la route. Sur la Place Napoléon, on relaya et l'Empereur se montra à la foule. Il fut alors reconnu qu'il était accompagné de l'Impératrice — ce qu'on ignorait — et aux cris de : Vive l'Empereur ! se joignirent ceux de : Vive l'Impératrice ! Puis le cortège partit au grand galop. Le lendemain 4 vendémiaire (26 septembre), l'Empereur était à Strasbourg et, laissant Joséphine dans cette ville, au palais des Rohan, il s'enfonça en Allemagne pour sa glorieuse campagne.

L'Empereur n'avait pu s'arrêter à Nancy alors que la guerre menaçait; mais maintenant que la paix de Presbourg a été signée avec l'Autriche, que l'empereur Alexandre de Russie semble gagné, Napoléon ne daignera-t-il pas demeurer quelques heures au moins à Nancy, pour recevoir les hommages de son

Digitized by Google

peuple reconnaissant? On l'espérait beaucoup; on annonça son arrivée pour le 10 janvier 1806, et, dès le 5 janvier, la mairie arrêta ce programme qu'approuva la préfecture (1) :

La porte de la Constitution sera décorée à l'extérieur de pyramides portant l'aigle français et de transparents

---

(1) Dès le 6 nivôse an XIV (27 décembre 1805), le préfet Marquis a écrit sous le sceau du secret au sous-préfet de Lunéville :

« Tout paraît annoncer, Monsieur, que S. M. l'Empereur et Roi retournera sous peu dans sa capitale. L'enthousiasme qu'ont excité les victoires à jamais mémorables dues essentiellement à son génie ont trop ajouté à l'amour que tous les Français lui ont voué pour qu'il soit besoin d'exciter les citoyens à lui en faire entendre les expressions au moment de son passage.

« Mais il est des détails propres à donner plus d'éclat encore à l'allégresse publique et que l'administration doit soigner, parce qu'ils ne dépendent pas absolument de l'affection et de la volonté des particuliers.

« Vous voudrez bien recommander confidentiellement aux maires des communes qui se trouvent sur la route de Paris et surtout à ceux des villes et bourgs de faire en sorte, dès qu'ils auront connaissance que Sa Majesté va passer (ce qu'ils sauront bien sûrement par les courriers qui la précéderont), que le son des cloches se fasse entendre; qu'il y ait des feux de joie; que toutes les maisons qui se trouvent sur la route se trouvent rapidement illuminées, si déjà le jour est tombé; et qu'à tel moment du jour que ce soit, les fonctionnaires locaux, accompagnés de détachements de la garde nationale tenus le plus décemment possible, se portent à la rencontre de la voiture aussi loin qu'ils le pourront et se trouvent sur le passage, tant en témoignage de dévouement et de respect que pour prévenir toute espèce de désordre dans les rassemblements qu'occasionnera cette circonstance.

« En un mot, Monsieur, invitez les maires à faire en ce moment toutes les dispositions propres à démontrer l'allégresse publique et qui n'exigent aucun long préparatif, comme cela peut avoir lieu à l'occasion d'un événement heureux et im-

Digitized by Google

analogues. Elle sera illuminée à l'extérieur en feux de couleurs et à l'intérieur en lampions ordinaires.

Le piédestal de la Place Napoléon sera aussi orné de panneaux portant les différents attributs et devises que commandent les principales victoires remportées en si peu de temps par le héros du siècle. Ce piédestal et l'Arc de Triomphe Napoléon seront illuminés en feux de couleurs et tous les édifices environnant la Place seront contournés sur tous les cordons et corniches en lampions et tous les portiques en feux de couleurs. Il en sera de même des portes de Toul et des Volontaires (*Sainte-Catherine*), ainsi que de la maison du Gouvernement.

Il sera préparé une fête à la salle du spectacle et à ce sujet les ordres de Sa Majesté seront pris; au sortir du spectacle, un feu d'artifice sur le milieu de la Place précédera l'illumination générale.

A la nuit tombante, le son des cloches réitéré, les tambours et le bruit de la mousqueterie annonceront le moment de l'illumination. Après quoi une musique guerrière se fera entendre sur le grand balcon de l'hôtel de ville.

Les jeunes citoyens composant la garde d'honneur à cheval de Sa Majesté, MM. les officiers pensionnés et la garde nationale formeront l'escorte et accompagneront le maire et ses adjoints qui, aux termes du décret du 24 messidor an XII, se rendront, la musique à leur tête,

---

prévu; que partout enfin notre auguste monarque, qui trouve dans l'affection de ses peuples la plus douce récompense de ce qu'il a fait pour eux, en recueille la franche et touchante expression.

« Vous me rendrez en son temps compte des résultats de vos soins.

« Je dois vous observer que les mesures que cette lettre vous prescrit sont pour le cas où le passage de Sa Majesté ne serait pas officiellement annoncé. Dans le cas contraire, je vous en donnerais avis et il faudrait ajouter à ces mêmes mesures tout ce que prescrit le décret du 24 messidor an XII. — Marquis. »

Digitized by Google

au lieu indiqué par Sa Majesté pour lui présenter les clefs de la ville.

En ce qui concerne le surplus de l'escorte des autorités civiles et militaires, les ordres seront pris près de M. le général commandant la 4e division et près de M. le préfet du département.

Le maire s'occupa aussi d'organiser la garde d'honneur; il fallait retenir les jeunes gens qui, en 1805, avaient escorté l'impératrice Joséphine, en recruter d'autres. Le maire écrit à tous ceux à qui leur situation de fortune permet d'acheter un bel uniforme : il provoque des réunions; ces jeunes gens élisent M. de Vannoz, rentier, pour commandant (1). Mais Napoléon s'attarde à Munich où Joséphine l'a précédé depuis un bon mois et où est célébré le mariage de son beau-fils Eugène de Beauharnais avec la princesse Augusta, fille du roi de Bavière. Il n'est à Strasbourg que le 22 janvier (2); il en part le 24 dans l'après-midi avec l'Impératrice. Il s'arrête quelque temps à Phalsbourg où lui est présenté un groupe de trente dames dont les maris, les frères ou les enfants ont combattu à Austerlitz; il répond avec bonne grâce à la femme du général Picard qui a porté la parole en leur nom; il a aussi quelques paroles d'encouragement pour les élèves de l'école secondaire de la

(1) E.-L. Bucquoy, *op. cit.*, pp. 261-262.

(2) De très belles fêtes furent données à Strasbourg. Cf. *Napoléon en Alsace. Relation des fêtes données par la ville de Strasbourg à Leurs Majestés Impériales et Royales les 22 et 23 janvier 1806.* Strasbourg, Levrault, 1806, 18 pages in-folio et 4 planches.

Digitized by Google

ville (1). A Lunéville, bien que l'heure soit très avancée, l'enthousiasme est grand : une porte triomphale était élevée à l'entrée de la ville et on la laissa subsister pour le passage de la Grande Armée qui rentrait dans ses foyers. Sur la place des Carmes où l'on relaya, l'Empereur abaissa la glace de la voiture et se montra au peuple; puis en route pour Nancy. L'Empereur traversa notre ville le samedi entre 3 et 4 heures du matin! Tous les préparatifs qu'on avait faits étaient donc vains! On avait préparé une illumination de la Place Napoléon, où l'on espérait qu'aurait lieu le relais; mais voici qu'ordre est donné de faire ce relais hors de la porte de Toul, pour éviter des détours! Les voitures entrent au galop porte Saint-Nicolas et sortent porte de Toul (*porte Stanislas*) (2). Le peuple pousse des acclamations; l'Empereur se montre et salue; la garde d'honneur caracole autour de lui et « Sa Majesté daigne faire témoigner à ces jeunes gens sa satisfaction et sa bienveillance (3) ». A 9 heures du matin, le cortège est à Void;

(1) Des chevaux avaient été réquisitionnés dans toutes les communes du département pour les relais. Ainsi la commune de Chaligny dut fournir huit chevaux de trait avec leurs harnais à la poste de Velaine.

(2) Le budget pour 1807 porte : Pour le passage de S. M. l'Empereur et Roi, le 10 janvier 1806 — le 10 janvier était la date où l'on attendait primitivement l'Empereur — au sieur Krantz, pour frais d'illumination, 2.840f80; au sieur Ducret, charpentier, pour ouvrages faits par lui aux portes de la ville, sur les places et édifices publics, pour asseoir les illuminations, 712f95, et diverses autres dépenses. Le total monte à 4.244f95.

(3) Le 25 janvier même le préfet rendit compte de ce passage au ministre de l'Intérieur : « Monseigneur, j'ai l'honneur

Digitized by Google

à 2 heures à Bar-le-Duc, à minuit à Châlons. Les Nancéiens étaient désespérés et ils se consolèrent,

---

de vous rendre compte que Leurs Majestés Impériale et Royale ont passé ce matin à Nancy entre 3 et 4 heures en retournant à Paris. Elles étaient attendues ici hier vers 7 heures du soir, d'après les avis qu'on avait pu recevoir sur leur marche, et la ville, quoique sans espoir de les voir s'arrêter quelques instants, avait pourtant pris des dispositions propres à ajouter un certain éclat aux expressions d'amour et de respect que ses habitants brûlaient du désir de faire entendre à Leurs Majestés.

« De leur côté, les chefs des autorités s'étaient réunis à l'hôtel de la préfecture situé sur la Place où on comptait que les voitures relayeraient; ils se proposaient de faire parvenir à Leurs Majestés la demande d'être admis pendant ce court moment à leur présenter l'hommage de l'admiration et du dévouement dont ils sont pénétrés; mais ils ont appris qu'un courrier avait apporté l'ordre exprès de faire conduire les relais hors de la ville. Cette mesure les a convaincus que toute démarche pour parvenir jusqu'à Leurs Majestés serait indiscrète, et ils s'en sont abstenus par respect, mais avec les regrets les plus sensibles.

« Cependant, quelque sévère qu'ait été l'*incognito* observé par Leurs Majestés, elles n'ont pu se dérober entièrement aux hommages des citoyens de Nancy : un très grand nombre a rempli les rues pendant toute la nuit, malgré le mauvais temps, et on s'est précipité en foule vers la porte par laquelle les voitures sont sorties de la ville. Partout l'enthousiasme le plus grand et le plus unanime s'est manifesté par les acclamations non interrompues de : *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!*

« S. M. l'Empereur a même, en sortant de la ville, daigné adresser quelque signe de bienveillance à la garde d'honneur à cheval, que des jeunes gens aisés avaient formée de leur propre mouvement; cette garde s'était portée au-devant de Leurs Majestés et briguait l'honneur de les escorter jusqu'au relais suivant; mais S. M. l'Empereur n'a pas voulu le permettre.

« Ces détails offriront à Votre Excellence une nouvelle preuve des sentiments qui animent les citoyens de la ville de Nancy et leurs magistrats pour nos augustes souverains, sentiments qu'il leur eût été bien doux de pouvoir faire éclater d'une manière plus complète. »

Digitized by Google

en applaudissant les jours suivants au théâtre une œuvre de circonstance, *La Paix en ménage*, comédie de l'acteur Maurin, avec toutes sortes d'allusions au traité de Presbourg (1).

Dans l'été de 1806 un grand nombre de personnages illustres de l'Allemagne, rois et grands-ducs par la grâce de Napoléon, vont faire leur cour à l'Empereur et passent à Nancy, soit à l'aller, soit au retour. On leur rend les honneurs qui doivent être rendus aux princes français en vertu du décret du 24 messidor an XII. Le 1er juillet, sur les 11 heures du soir, reviennent de Paris, après s'être arrêtées quelque temps à Bar, S. A. I. la princesse Stéphanie et S. A. Électorale de Bade. (La princesse Stéphanie de Beauharnais, nièce de Joséphine, adoptée par Napoléon, a épousé, le 8 avril précédent, le prince héréditaire Charles, petit-fils de l'électeur, bientôt grand-duc, Charles-Frédéric.) Nos voyageurs couchent à l'hôtel du *Petit-Paris*, et le lendemain toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires leur viennent présenter leurs hommages. Il est encore de bonne heure, car les hôtes de Nancy partent à 10 heures du matin : le maire et les adjoints les saluent à la sortie de la ville.

Peu de temps après est arrivée à Nancy la princesse Paulette. Elle va faire à Plombières, où nous l'avons déjà vue en 1800, un long séjour. En 1802 elle a perdu à Saint-Domingue son premier mari, le

(1) Cette pièce fut aussi représentée à Metz. Voir le *Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, nº 2984.

Digitized by Google

général Leclerc. Mais, dès 1803, elle convola en nouvelles noces avec le prince Borghèse et bientôt mena une vie très libre sans la moindre contrainte. En 1806, Paulette devint Pauline et fut nommée grande-duchesse de Guastalla; mais elle se souciait fort peu de Guastalla dont elle ignorait la position géographique, et qu'elle laissa céder bientôt au royaume d'Italie contre une forte rente annuelle. L'affaire n'est pas tout à fait terminée lorsqu'elle part pour Plombières avec sa baignoire où, chaque jour, elle prend un bain de lait. Il faut qu'à toutes les étapes du voyage ce bain soit prêt. A Bar-le-Duc, où elle arrive le 13 juillet, son ex-beau-frère Leclerc, préfet du département, dépêche dans tous les villages voisins la garde nationale pour réquisitionner du lait, et, comme, après le bain, il faut la douche et qu'il n'y a pas de douche à Bar, elle fait percer le plafond de son appartement et de l'étage supérieur on lui verse des seaux d'eau (1). Elle semble avoir stupéfait les gens de Nancy comme ceux de Bar; on admire sa chaise à porteurs et sa litière, car elle ne veut pas mettre un pied devant l'autre. A Plombières, elle se fait porter à travers les rues de la petite ville et au sommet des montagnes voisines; elle reste toute la saison dans cette station thermale, s'y attarde même jusqu'en automne, car elle y a rencontré M. de Forbin, gentilhomme provençal de bonnes manières, qui aura dans sa vie une grande place.

(1) Frédéric MASSON, *Napoléon et sa famille*, t. III, p. 337 et suiv. Le *Narrateur de la Meuse* (18 juillet 1806) dit : « Sa santé est tellement altérée qu'elle a peine à supporter sa voiture. »

Digitized by Google

Au moment où la duchesse de Guastalla revenait de Plombières à Paris par Nancy, la guerre avait éclaté entre la France et la Prusse. L'Empereur court se mettre à la tête de ses armées; mais, cette fois-ci, il passe au nord de Nancy; il prend à la fin de septembre la route de Châlons à Verdun et gagne Mayence par Metz. Pendant la campagne contre l'Autriche, Joséphine s'était installée à Strasbourg; pendant la campagne de Prusse, elle s'établit à Mayence, dans l'ancien palais teutonique. Elle y passe tout l'hiver de 1806, y célèbre la nouvelle année de 1807. Son désir serait de rejoindre l'Empereur, d'être appelée par lui en Pologne; mais Napoléon qui se détache d'elle, qui a contracté à Varsovie sa liaison avec Walewska, ne se soucie pas de la revoir; il l'invite à retourner à Paris qui déjà dans l'hiver de 1805-1806 a manqué de fêtes; et Joséphine est obligée de rebrousser chemin, et voilà comment à nouveau, en janvier 1807, elle va repasser par Nancy.

VIII. Onzième passage de Joséphine (29 janvier 1807).

Le 26 janvier 1807, le préfet de la Meurthe écrivit au maire Lallemand, pour lui annoncer que le jeudi 29 l'Impératrice traversera, selon toute apparence, la ville de Nancy et pour l'inviter à prendre les dispositions nécessaires (1). Le mercredi 28, il alla au-devant

(1) Marquis avait été averti par une lettre du préfet du Bas-Rhin, Shée, en date du 23 janvier.

Digitized by Google

d'elle sur la frontière du département et lui rendit les honneurs prescrits. Sa Majesté arriva à Lunéville à 7h 30 du soir, descendit à l'hôtel de la sous-préfecture où avait été signé le traité de 1801. Elle se montra, malgré sa tristesse, peut-être à cause d'elle, toute gracieuse, fit remettre des secours à tous les solliciteurs, accueillit toutes les pétitions qu'on lui présentait. Elle arriva à Nancy le jeudi 29 d'assez bonne heure (1), fut complimentée par les autorités à la limite de la commune; des détachements de la garde nationale et de la garde départementale faisaient les honneurs (2). L'Impératrice donna aux conducteurs l'ordre d'aller au pas pendant le passage de la ville; elle s'arrêta un peu devant l'*Hôtel Impérial*, puis sortit par la porte de Toul. La femme du peintre Carbonet lui présenta un portrait de l'Empereur peint par son mari : l'Impératrice daigna l'accepter et prit le nom de l'artiste. Le cortège suivit la route habituelle : à 7h 30 du soir

(1) Déjà la population montrait un moindre empressement sur le passage des souverains. Le maire de Laneuveville, Oudinot, écrit au préfet, le 29 janvier, qu'un seul des conseillers municipaux s'est présenté pour aller avec lui au-devant de l'Impératrice.

(2) Dans le *Journal* si vivant d'un prisonnier de guerre à Nancy, le baron Ch. de Reitzenstein, nous lisons : « Le 29 janvier 1807, l'impératrice Joséphine passa ici, allant à Paris. Elle ne s'arrêta que fort peu de temps. Elle fut reçue par les autorités de la ville. Le prince Auguste avait été, lui aussi, invité à se présenter; mais il déclina, en alléguant qu'il n'avait pas d'uniforme et qu'il ne lui seyait pas de se présenter en civil. » Le prince Auguste, arrière-petit-fils, par sa mère, du grand-électeur, avait été fait prisonnier à la bataille de Prenzlau, et l'on conçoit qu'il ait décliné l'invitation d'aller au-devant de Joséphine (*Le Pays lorrain*, 1910, p. 686).

Digitized by Google

on arriva à Bar-le-Duc. Sa Majesté descendit à l'hôtel du général Oudinot où elle retint à dîner le préfet de la Meuse et le maire de Bar. Elle quitta le lendemain, 30 janvier, pour coucher à Épernay.

Cependant, Napoléon a battu les Russes à Eylau et à Friedland; il a eu avec le tzar Alexandre la célèbre entrevue au milieu du Niémen et il a signé le traité de Tilsit; en grande hâte il revenait après ces succès à Paris. Mais pas plus qu'à l'aller il ne traversa le département de la Meurthe au retour. Le *Journal de la Meurthe* du 26 juillet 1807 porte : « Tous les habitants de ce département ont eu par des publications connaissance de la signature de la paix; ils se réjouissaient de pouvoir exprimer au pacificateur du continent leur amour et leur reconnaissance, lors de son passage annoncé pour ce jourd'hui; mais ils ont appris avec regret que Sa Majesté ne traverserait point ce département (1). » L'Empereur se rendait directement de Mayence à Metz et à Verdun. Il passa à Verdun le 26 juillet à 8 heures du matin (2), prit

(1) Le préfet Marquis avait fait prendre des dispositions pour le cas où l'Empereur traverserait son département. Il donna ses instructions aux sous-préfets par une lettre du 20 juillet 1807.

(2) Il s'était fondé à Verdun deux compagnies de garde d'honneur, l'une à pied, l'autre à cheval. Les fantassins portaient des écharpes blanches, les cavaliers des écharpes rouges, tous des uniformes bleus. Trois arcs de triomphe avaient été élevés près de l'hôtel de ville, à l'entrée de la rue Mazel et sur la Place d'Armes. A la sortie de l'hôtel, un groupe de demoiselles vêtues de blanc se présenta à l'Empereur : l'une offrit une couronne de lauriers, quatre autres une corbeille

Digitized by Google

quelques rafraîchissements à l'*Hôtel des Trois-Maures*, traversa Bar-le-Duc à midi et arriva à Saint-Cloud le 27, à 5 heures du matin.

Le traité de Tilsit eut pour conséquence la création du royaume de Westphalie et le mariage de Jérôme Bonaparte avec Catherine de Wurtemberg, fille du roi Frédéric Ier. Le 5 août 1807, le maréchal Bessières épousa par procuration la princesse au château de Stuttgart; elle passa, le 17 août, dans le département de la Meurthe, et les mêmes honneurs lui furent rendus qu'aux princes. Elle arriva à Nancy à 7 heures du soir avec une suite de huit voitures, descendit à l'*Hôtel Impérial* où toutes les autorités vinrent se faire présenter. Un prisonnier de guerre prussien à Nancy, le baron de Reitzenstein, fut quelque peu scandalisé que l'attitude de la foule ne fût pas assez respectueuse : « L'hôtel était illuminé, à vrai dire, assez pauvrement. Le peuple cria à plusieurs reprises : Vive la Princesse ! A la fenêtre où elle s'était montrée, pour bientôt disparaître, un chien ayant apparu à la même place, tout le monde de s'écrier : Vive le chien ! En cela les Français ne voyaient pas malice, ni la moindre irrévérence (1). » Catherine quitta Nancy le 18 à 6 heures du matin,

---

avec des dragées. Mlle Godart récita un compliment. L'Empereur parla aux autorités des moyens de ranimer le commerce de Verdun, d'un projet de rendre la Meuse navigable. L'Empereur était accompagné de son beau-frère Murat, prince de Berg. Le 27 juillet, passa à Verdun Jérôme Bonaparte qui descendit de même à l'hôtel des Trois-Maures (*Le Narrateur de la Meuse*, 2 août 1807).

(1) *Le Pays lorrain*, 1900, p. 740.

Digitized by Google

passa à Bar-le-Duc où elle dîna à l'*Hôtel du Cygne* et arriva à Paris le 21 au soir.

IX. Quatrième passage de Napoléon Ier (17 octobre 1808).

En 1808, les affaires d'Espagne attirent l'attention de l'Empereur. Il passe presque tout l'été, près de Bayonne, au château de Marrac qu'il vient d'acheter. Mais il doit se rendre en automne à Erfurt, pour y voir son allié le tzar Alexandre Ier. A l'aller, il ne touche point au département de la Meurthe. Il part le 23 septembre au matin de Châlons-sur-Marne, traverse Bar-le-Duc, arrive à 1h30 à Verdun et, pendant le relais, cause de façon aimable avec les autorités. « Cette affabilité précieuse a indemnisé M. le sous-préfet, M. le maire et ses adjoints, de quatre jours et quatre nuits passés en permanence pour attendre Sa Majesté. » A 8 heures du soir il est à Metz et couche au palais du Gouvernement. Au retour d'Erfurt, il prend une route différente et, cette fois-ci, il décide de traverser la Meurthe. Le préfet écrit au maire de Nancy le 14 octobre (1) pour annoncer ce passage; et le maire compte que cette fois l'Empereur voudra bien s'arrêter en sa bonne ville. Il fait meubler le grand salon de l'hôtel de ville où l'on espère faire monter Sa Majesté; il donne des ordres pour qu'on ne permette l'accès de ce salon qu'aux fonctionnaires revêtus de leur costume

(1) Le même jour, il écrit aux sous-préfets pour leur faire les recommandations habituelles.

Digitized by Google

ou autres personnes « d'une mise décente », munis d'une invitation spéciale ; il interdit aux employés des bureaux le grand escalier, jusqu'à ce que l'Empereur ait passé. Tous ces préparatifs sont inutiles, quoique cette fois-ci l'Empereur traverse Nancy de jour. Il est arrivé à Phalsbourg de grand matin le lundi 17 octobre (1), a déjeuné à Sarrebourg, est passé à Lunéville. A 4 heures, son arrivée est annoncée à Nancy et les fonctionnaires réunis au salon carré se transportent au-devant de lui. En l'absence du maire, le premier adjoint Mandel lui offre « les vœux et les hommages de sa bonne ville de Nancy et deux projets d'utilité publique à y faire exécuter » (2). La foule crie : *Vive l'Empereur !* La garde d'honneur, qui s'est organisée définitivement après le passage de 1806, qui comprend maintenant 44 jeunes gens, 1 commandant, 1 lieutenant et 1 adjudant, accourt ; mais l'Empereur ne s'arrête pas (3) : il autorise seulement la garde d'honneur à l'accompagner jusqu'au relais de Velaine. Là, pendant qu'on change de chevaux, Napoléon s'entretient avec le commandant, M. de Vannoz. Pendant son passage dans la ville, l'Empereur a reçu une

(1) Schuermans est ici inexact. Le passage de Napoléon à Phalsbourg est du 17, non du 16.

(2) Ces deux projets sont : le percement d'une rue qui devait rejoindre la rue Lafayette à la rue Saint-Dizier (la *rue d'Ameroal*) ; l'élargissement de la rue du Point-du-Jour, et l'alignement des façades de la Place Saint-Èvre.

(3) Les dépenses faites pour cette réception de l'Empereur (sonnerie dans les paroisses, répétitions de la compagnie de musique, location de meubles, fournitures de lampions, etc.) s'élèvent à 944f 60, qui furent payés par la caisse du receveur municipal.

Digitized by Google

série de pétitions; il a accepté entre autres celle que lui présentait une petite fillette d'une douzaine d'années (1). L'Empereur arrive à Void dans la Meuse à 8 heures du soir et à minuit il descend à Bar-le-Duc à l'hôtel du général comte Oudinot. Il y dîne avec la comtesse Oudinot et le prince de Neuchâtel (Berthier), donne audience pendant le repas au préfet, reçoit diverses suppliques et repart après s'être arrêté une heure et quart. Le *Narrateur de la Meuse* put écrire : « Comme les corps célestes, Napoléon le Grand a beaucoup d'éclat et ne prend point de repos. »

L'Empereur avait été vu, cette fois-ci, des Nancéiens; les badauds purent contempler, les jours suivants, les personnes de sa suite et les acteurs du Théâtre Français qui revenaient d'Erfurt.

---

(1) Le 19 octobre 1808 le préfet rendit compte au ministre de l'Intérieur du passage de l'Empereur en ces termes : « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que toutes les communes de ce département situées sur la route que Sa Majesté vient de parcourir, pour retourner dans sa capitale, se sont empressées à l'envi de faire éclater sur son passage l'amour dont tous leurs habitants sont pénétrés pour sa personne et la joie que leur inspirait son auguste présence.

« Si le peu d'intervalle qui a eu lieu entre le passage de Sa Majesté et l'annonce qui s'en était répandue n'a pour ainsi dire permis aucun préparatif, Elle a pu du moins recueillir les nouvelles expressions de la fidélité et du dévouement de ses sujets du département de la Meurthe, et l'hommage auquel Elle est sans doute le plus sensible, celui de leurs cœurs.

« J'aurais été, Monseigneur, jaloux de pouvoir rendre particulièrement mes devoirs respectueux à Sa Majesté et je m'étais empressé de me transporter sur la limite du département pour l'y recevoir; mais la rapidité avec laquelle Elle a traversé la ville de Phalsbourg ne m'a pas permis cet honneur et je n'ai pu, pour la même raison, l'atteindre sur aucun autre point de la route avant la sortie du département. »

Digitized by Google

X. Cinquième passage de l'Empereur. Douzième passage de Joséphine (14 avril 1809).

L'Autriche a repris les armes contre la France, et, de l'Espagne, Napoléon accourt pour se mettre à la tête de l'armée d'Allemagne. A Nancy passent sans cesse des troupes et des convois, ces mêmes troupes qu'on a fêtées deux années auparavant après Tilsit et qui retournent, augmentées des recrues. L'Empereur lui-même quitte Paris avec l'Impératrice le 13 avril 1809 (1), à 4h 30 du matin; le 14, à 3h 30 du matin, ils sont à Bar-le-Duc. Le grand maréchal Duroc, duc de Frioul, les accompagne. Ils passent à Saudrupt, Ligny, Saint-Aubin, Void : le temps est tout à fait affreux, le froid vif. A midi, on arrive à Nancy; on s'arrête à l'*Hôtel Impérial*. L'Empereur veut garder l'*incognito* le plus strict et les honneurs ne sont pas rendus. Mais la population a appris la nouvelle; elle se porte au-devant du cortège. Le préfet Riouffe, qui a succédé à Marquis, l'adjoint au maire Mandel sont admis auprès de l'Empereur et obtiennent un court entretien. La garde d'honneur fait le service. Depuis plusieurs jours, elle s'était portée sur la route de Toul et en vedette attendait le passage de l'Empereur. Quelques-uns de ces jeunes gens expriment le désir de prendre du service dans l'ar-

(1) Dès le 16 mars 1809, le préfet Riouffe avait écrit aux sous-préfets, pour les inviter à prendre les mesures nécessaires au cas où l'Empereur traverserait le département.

Digitized by Google

mée, et nulle offre ne pouvait faire davantage plaisir à l'Empereur. Un acte de clémence marqua ce passage : une mère se jeta aux pieds de l'Empereur et demanda grâce pour son fils : ce qui lui fut accordé. Mais il faut repartir sans tarder; on traverse les Vosges pendant la nuit pour arriver à Strasbourg à 4 heures du matin. Et l'Empereur, qui a passé deux nuits dans sa voiture, visite à 7 heures l'Arsenal, passe une revue et à 11 heures se remet en route! Encore cette fois-ci Joséphine va demeurer à Strasbourg, pendant que son mari est à la tête des armées. Elle y est rejointe par sa fille Hortense, en pleine dispute avec son mari le roi de Hollande Louis. Hortense et sa suite traversent Nancy le 24 avril 1809; la garde d'honneur l'accompagne depuis son entrée sur le territoire de cette ville jusqu'à la première poste. Le *Journal de la Meurthe* promettait de donner des détails sur ce passage; mais il les oublia : c'est qu'était arrivée dans l'intervalle la nouvelle de la bataille d'Eckmühl (22 avril).

XI. Treizième passage de Joséphine (16 août 1809).

Joséphine ne devait pas rester à Strasbourg pendant toute la durée de la campagne d'Autriche. Elle a besoin de repos, de repos moral plus encore que de repos physique. Depuis 1806, l'Empereur, convaincu par une expérience qu'il pouvait être père, était résolu au divorce, pour contracter un nouveau mariage et fonder une dynastie. Il a parlé de son intention à

Digitized by Google

ses frères; il ne l'a pas dissimulée à son beau-fils Eugène Beauharnais; il s'en est ouvert à Joséphine elle-même et lui a demandé de se sacrifier dans l'intérêt supérieur de son mari. Le public devine la situation, et de plus en plus l'Impératrice devient l'abandonnée. Quand l'été fut venu, elle résolut d'aller cacher sa tristesse à Plombières, déjà visitée par elle à trois reprises. A la date du mercredi 7 juin 1809, le *Journal de la Meurthe* porte : « On écrit de Strasbourg du 6 juin : S. M. la reine de Hollande (*Hortense*) est partie aujourd'hui pour Plombières, dont les eaux lui ont été ordonnées après celles de Bade. S. M. la reine de Westphalie (*Caroline de Wurtemberg*) la suivra après-demain, et l'on nous fait craindre aussi le départ de l'Impératrice-Reine pour Plombières, vers le commencement de la semaine prochaine. » Hortense franchit les Vosges sans doute par le col de Bussang ou par le col de Saales, accompagnée par son beau-frère Murat, grand-duc de Berg, passe à Remiremont où l'attendent le préfet des Vosges, le général Jacopin, commandant le département, le sous-préfet, un détachement de gendarmerie. Elle reçoit les fonctionnaires « avec tant de grâce et de bonté que l'on croit entendre son auguste mère ». Joséphine passe à Remiremont le lundi 12 juin; la reine de Westphalie, le samedi suivant; mais on ne trouve plus rien sur elle dans le *Journal de la Meurthe* qui paraît avoir reçu l'ordre de garder le silence. Joséphine reste à Plombières plus de deux mois. Nous croyons bien qu'une seule mention du *Journal* rappelle ce séjour. Du 16 juillet : « Avant-

Digitized by Google

hier (14) est arrivée, et hier (15) est repartie pour Plombières S. A. I. la princesse Stéphanie, duchesse de Bade. » A Plombières, Joséphine reçoit de Napoléon des billets très courts; mais du moins ces billets sont des bulletins de victoire. Schœnbrunn, le 16 juin : « Je t'expédie un page pour t'annoncer que, le 14, anniversaire de Marengo, Eugène a gagné une bataille contre l'archiduc Jean et l'archiduc palatin, à Raab, en Hongrie, qu'il leur a pris 3.000 hommes, plusieurs pièces de canon, 4 drapeaux. » Ebersdorf, 7 juillet : « Je t'expédie un page pour te donner la bonne nouvelle de la victoire d'Enzersdorf (1) que j'ai remportée le 5 et de celle de Wagram que j'ai remportée le 6... Nous avons plus de 100 pièces de canon, 12 drapeaux, beaucoup de prisonniers. Je suis brûlé par le soleil. » Et le 13 juillet, au camp devant Znaïm, il lui annonce qu'une suspension d'armes vient d'être signée, l'invitant à faire publier à Nancy le texte de cet acte. Il n'oublie pas de faire saluer Hortense et les Napoléon, fils de la reine de Hollande (2); mais combien ses billets avec leur « Tout à toi » sont froids, en comparaison de ceux que Joséphine recevait autrefois au même endroit ! Cependant, l'Impératrice mène encore grand train; elle a avec elle son chevalier

(1) Le texte imprimé porte à tort ici Ebersdorf.

(2) *Lettres de l'empereur Napoléon à l'impératrice Joséphine*, t. II, pp. 70-85. HAUMONTÉ et PARISOT, p. 231, prétendent qu'en 1809 se trouvaient à Plombières, avec Joséphine et Hortense, la reine d'Espagne, les princes Louis et Jérôme Bonaparte, la reine de Naples Caroline, la princesse Borghèse (Pauline). Nous n'avons trouvé aucune preuve de la présence de ces personnages.

Digitized by Google

d'honneur, le général Ordener; un chambellan, M. de Beaumont; un écuyer, M. de Monaco. La dame d'honneur est là avec deux dames de palais et le secrétaire des commandements. Elle se montre généreuse, distribuant diamants et tabatières aux fonctionnaires, aux pages qui viennent lui annoncer les victoires de son mari. Dans ses promenades, elle fait l'aumône largement, cause avec familiarité avec les gens du pays qu'elle commence à connaître. Mais il semble bien qu'il n'y a plus de distractions, de concerts, de spectacles; l'Impératrice vit retirée avec Hortense et Stéphanie depuis l'arrivée de cette dernière; elle gâte les enfants d'Hortense : Napoléon-Louis Bonaparte, né le 11 octobre 1804 et qui périra en 1831 dans l'insurrection des Romagnes; Charles-Louis-Napoléon, né le 20 avril 1808 et qui sera Napoléon III; elle a fait venir pour eux de superbes jouets de Strasbourg (En souvenir de sa mère, Napoléon III reste attaché à ce séjour, y viendra à plusieurs reprises pendant son règne, y fera construire les grands thermes, et Plombières verra l'entrevue, dans le salon où se trouve aujourd'hui la poste, de l'Empereur des Français et de Cavour, les 20 et 21 juillet 1858, c'est-à-dire l'origine d'un des plus grands événements des temps modernes). Joséphine, pendant ce dernier séjour, reçoit M. Molé, de passage; M. de Boufflers, le célèbre chevalier qui, en sa jeunesse, a fait la joie de la cour de Stanislas et qui raconte les petits contes graveleux d'autrefois, sans réussir à faire rire (1) ! Quand le

(1) Frédéric MASSON. *Joséphine impératrice et reine*, pp. 414-417.

Digitized by Google

mois d'août s'avance, elle songe au retour de Paris et, maintenant son chemin, passe à Nancy. Sans doute on lui rend les mêmes honneurs que précédemment; mais l'enthousiasme paraît diminuer. *Journal de la Meurthe* du 15 août 1809 : « Hier (14), on a vu passer les équipages de service de S. M. l'Impératrice et Reine qui doit traverser cette ville demain en son retour à Paris. » Du 18 août : « Avant-hier (16 août), lendemain de la fête impériale, à 10 heures du matin, S. M. l'Impératrice et Reine a traversé cette ville, se rendant de Plombières à Paris; les autorités constituées étaient réunies à la poste aux chevaux (*elle se trouvait à l'extrémité Est de l'hôtel de ville*); elles eurent l'honneur de présenter à Sa Majesté les hommages de l'admiration et de la reconnaissance de cette cité; Sa Majesté daigna les accueillir et honorer de son salut la foule qui s'était portée sur son passage; la gendarmerie et la garde d'honneur étaient allées à sa rencontre au delà des limites du territoire de Nancy; la garde d'honneur accompagna Sa Majesté jusqu'à Toul et y fit le service de l'hôtel; Sa Majesté daigna inviter le commandant de cette garde d'honneur (*M. de Vannoz*) à dîner avec elle, et, pendant le repas, elle lui fit compliment du nombre et de la bonne tenue de cette garde. Les vœux les plus ardents des Nancéiens se sont exprimés avec l'enthousiasme que la présence auguste de Sa Majesté inspire. » Joséphine passa à Void entre 3 et 4 heures, puis à Saint-Aubin, où avait lieu la noce de la fille de la maîtresse de poste : l'Impératrice signa au contrat de mariage qu'on lui apporta. A 7 heures, elle était à Bar-le-Duc et ici il lui

Digitized by Google

fut fait une réception solennelle : vingt et un coups de canon annoncèrent son arrivée. Elle accepta l'hospitalité de la maréchale Oudinot, invita à dîner le préfet, le sénateur Jacqueminot et le maire. Le lendemain à 6 heures, elle se mettait de nouveau en route; voyagea toute la nuit pour être le 18 à la Malmaison. Hortense resta plus longtemps à Plombières, jusqu'à la mi-septembre, trois mois et demi (1). Était-elle retenue par quelque intrigue, et M. de Flahaut se trouvait-il dès cette époque dans la petite station vosgienne?

XII. Sixième passage de l'Empereur (25 octobre 1809).

Cependant l'Empereur, victorieux à Wagram, s'attardait à Schœnbrunn. Il attendait la signature de la paix avec l'Autriche, qui n'eut lieu que le 14 octobre 1809. Il se mit aussitôt en route et, comme pour réparer le temps perdu, il voyagea jour et nuit. Le 24 de grand matin, on signale son passage à Carlsruhe, puis à Rastatt; à 10 heures il est à Strasbourg, où il reste jusqu'à midi. Il voyage *incognito ;* le préfet Riouffe ne doit point se rendre à la limite du département; mais la garde d'honneur à Nancy veille; elle est postée à trois lieues de la ville pour attendre Napoléon. A 7 heures du soir, il est à Sarrebourg où il dîne à l'auberge de la *Croix-d'Or.* Or, sur ce passage

(1) *Journal de la Meurthe,* mercredi 13 septembre : Depuis avant-hier ont traversé la ville de Nancy... les équipages de S. M. la reine de Hollande, se rendant à Paris.

Digitized by Google

à Sarrebourg, nous avons trouvé aux archives de la Meurthe un document des plus curieux, contrastant avec tous les documents officiels que nous avons dû parcourir; il nous montre un Napoléon très vivant, s'occupant avec un soin infatigable de l'organisation de son Empire, s'informant de tout le détail de l'administration, de la valeur du personnel, étonnant les fonctionnaires locaux par ses connaissances sur leur circonscription, leur en remontrant presque; il parle de la région de Sarrebourg avec une lucidité admirable et cela au cours d'un repas pris à la hâte, après avoir passé plusieurs nuits en chaise de poste, après être venu presque d'une traite de Schœnbrunn.

Celui à qui nous devons ce document est le sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg, Charles-Rosalie-Marie Lepère. Le jeune Bonaparte, qui fut à l'École militaire de Brienne de sa dixième à sa quinzième année, de 1779 à 1784, y eut pour camarades quatre frères Lepère. L'aîné, Jacques-Marie Lepère, né à Paris le 25 avril 1763, devint, à la sortie de Brienne, élève de l'École des Ponts et Chaussées, fut ingénieur en chef des nouveaux départements de la Belgique en 1797, suivit Bonaparte en Égypte en 1798, fut chargé, au retour, des travaux des trois camps de Boulogne, d'Étaples et d'Ambleteuse, puis, de 1804 à 1830, occupa les fonctions d'inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées à Paris : il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, près de Gisors, le 15 juin 1841. Le second, Gratien, né à Versailles le 2 juin 1769, suivit la même carrière, accompagna Bonaparte en Égypte, fut attaché, après

Digitized by Google

l'expédition, aux travaux du port de Cherbourg, devint ingénieur en chef au port de la Spezzia, puis ingénieur des départements de la Dordogne et de la Vienne; il mourut le 1er août 1826. Le troisième, Hyacinthe, commissaire des guerres, demeura en Égypte jusqu'à l'évacuation (1). Le quatrième est notre sous-préfet. Il se lia avec la famille de Beauvau, fut chargé par elle d'administrer ses vastes domaines forestiers des environs de Cirey et dans la vallée de la Sarre Blanche. Nous le trouvons, en l'an III, après le 9 thermidor, membre du district de Sarrebourg. Quand, sous le régime du Directoire, les districts sont supprimés, il est commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Lorquin. En 1800, il est nommé à Sarrebourg lorsque sont créées les sous-préfectures. Il s'était marié au pays avec une nièce de Regnier, le futur duc de Massa, avait acheté, à Nitting, une propriété. Il s'intéressa vivement à cette région, sut défendre les habitants de l'ancien comté, voisin de Linange, qui luttaient pour la conservation de leurs droits forestiers. Il montra dans son administration beaucoup de zèle et de bonté et sera présenté, le 24 janvier 1811, par les membres du collège électoral de l'arrondissement, comme candidat au Corps législatif (2). Na-

(1) Arthur CHUQUET, *La Jeunesse de Napoléon. Brienne*, p. 390, note XLVIII.

(2) Lepère ne demeura pas fidèle à Napoléon Ier; il se laissa nommer sous-préfet provisoire de Lunéville par Louis XVIII, le 30 juillet 1814. Lors de la seconde Restauration, Louis XVIII appela à la sous-préfecture de Sarrebourg, le 2 août 1815, M. de Montozon, sous-préfet d'Amiens.

Digitized by Google

poléon, à son passage à Sarrebourg, entendit prononcer le nom de son ancien camarade, le fit venir à l'hôtel de la *Croix-d'Or* et eut avec lui une conversation assez longue (1). Cette conversation inquiéta le préfet Riouffe, qui avait succédé le 29 octobre 1808 à Marquis, devenu presque aveugle. Riouffe avait sans doute appris qu'il avait été question de lui au cours de l'entretien, et il était inquiet : un sous-préfet ne doit-il pas dire un peu de mal de son préfet? Riouffe demanda des explications à Lepère, qui répondit par la lettre suivante :

Sarrebourg, le 10 novembre 1809.

Monsieur le Préfet,

Le lieutenant de la gendarmerie vient de me dire que vous me saviez mauvais gré de ce que je n'avais pas eu l'attention de vous rendre compte de ce que j'avais répondu à Sa Majesté lors de son passage par cette ville le 24 octobre dernier. Si vous n'admettez pas comme raison valable qu'ayant eu le désir d'aller à Nancy, j'ai été retenu par la crainte que quelques ordres raisonnablement probables ne me fissent regretter mon absence, je passe condamnation et j'avoue ma faute.

Voici en résumé ce qui s'est passé : S. M. l'Empereur est descendu vers 7 heures du soir à l'auberge de la *Croix-d'Or* et s'est mis à table dans la chambre une fois occupée par vous (2). Sur-le-champ il a fait appeler le maire (3); après avoir ouï ce magistrat, on est venu me demander.

(1) Il est possible qu'il se soit déjà entretenu avec lui à son passage du 16 octobre 1808 (cf. *supra*, p. 61), mais aucune preuve n'en est restée.

(2) Riouffe était venu à Sarrebourg au début de 1809.

(3) Le maire est C.-J. Parmentier, qui deviendra plus tard baron de l'Empire.

Digitized by Google

Sa Majesté était à table et avait pour seule personne dans la chambre et à sa table M. le maréchal Duroc (MM. les maréchaux et grands-officiers mangeaient dans la chambre voisine). Admis, après moins d'une minute d'attente, S. M. l'Empereur a daigné me demander des nouvelles de mes frères, particulièrement de celles de mon aîné (1), du lieu où ils étaient, et particulièrement de celui qu'il sait être inspecteur des Ponts et Chaussées (2). De là il est venu à moi et m'a demandé en quoi consistait ma famille (3), ce que j'avais fait avant d'être sous-préfet, si j'étais heureux et si j'avais de la fortune. A la première question, j'ai dit le *oui* de celui qui désire quelque chose de mieux (4) et à la seconde, sans croire avoir bien répondu, j'ai dit que j'étais peu aisé (5).

Une personne de sa suite étant venue prendre les ordres de Sa Majesté, elle a subitement tourné les questions vers l'administration. Combien de population dans l'arrondissement? combien de chevaux? combien de charrues? et combien de terrains occupés par les chemins? combien d'hectares de bois impériaux et combien de particuliers? Cela a demandé quelques développements et j'ai, autant que possible, frappé sur la cherté excessive. Sa Majesté s'est étonnée que le prix des ventes (6) de cette année

(1) Jacques-Marie Lepère (Voir dans le texte).

(2) Il s'agit ici encore de l'aîné.

(3) Le sous-préfet avait un fils et deux filles.

(4) Quoiqu'il eût fait entendre qu'il désirait de l'avancement, Lepère est resté attaché à l'arrondissement de Sarrebourg jusqu'à la chute de l'Empire.

(5) Dans les notes données sur lui par le préfet, son revenu est estimé 3.000 francs. On le juge « très honnête, très attaché à ses devoirs et à la personne de Sa Majesté; mérite beaucoup d'éloges pour son zèle, son aptitude et son intelligence ».

(6) Il s'agit des ventes de bois. Les forêts, particulièrement celles de Dabo, rattachées à l'arrondissement de Sarrebourg, alors que celles d'Engenthal furent données au Bas-Rhin, constituaient la principale richesse du pays.

Digitized by Google

ait atteint 600.000 francs. J'ai ajouté que le combustible augmentait dans une progression effrayante. Je me suis permis plusieurs réflexions que Sa Majesté, malgré la rapide succession de ses questions, a bien voulu entendre.

L'Empereur a demandé quels hommes sont les juges. Je devais à la vérité de dire qu'ils sont d'honnêtes gens. Mêmes questions sur les prêtres, sur les fonctionnaires, sur la gendarmerie, sur l'esprit public, etc.

Sa Majesté a demandé le nom de M. le préfet et j'ai prononcé le vôtre. Elle s'est rappelée que vous étiez récemment dans ce département (1). J'ai prononcé deux ou trois phrases que je ne dois pas répéter. Elle m'a demandé si vous aviez fait une tournée. Je n'ai pas ménagé la vérité (2), en assurant que vous étiez venu dans le pays, et, sans dire l'époque et le pourquoi, j'ai laissé

---

(1) Il avait été nommé le 29 octobre 1808. Honoré-Jean Riouffe était né à Rouen le 1er avril 1764; il se déclara sous la Révolution pour les Girondins et fut détenu sous la Terreur jusqu'au 9 thermidor; il se montra partisan de Bonaparte et fut nommé membre du tribunat le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799). Le 19 pluviôse an XII (9 février 1804); il fut appelé à la préfecture de la Côte-d'Or, à laquelle il renonça bientôt. Il refusa en 1807 la préfecture de la Vienne pour raison de santé, mais accepta celle de la Meurthe en 1808. Il prit possession de son poste le 22 novembre. « Toutes les autorités constituées et le clergé se sont empressés d'aller lui offrir leurs hommages; la garde d'honneur et nombre de citoyens ont suivi cet exemple... Dans les réponses qu'il a faites aux discours qui lui ont été adressés, il a exprimé dans les termes les plus flatteurs sa satisfaction et sa sensibilité pour les témoignages d'estime et de reconnaissance donnés à son prédécesseur à qui sa mauvaise santé a fait donner la retraite : il a assuré qu'il était doux d'être appelé à régir des administrés dont il remarquait avec plaisir la loyauté. » Riouffe devait être victime du devoir professionnel. Il mourut à Nancy, le 30 novembre 1813, du typhus, que les soldats avaient propagé dans les hôpitaux encombrés.

(2) Lepère veut dire : Je n'ai pas dit de mensonge. Le préfet était évidemment en faute.

Digitized by Google

croire ou j'ai voulu persuader que votre tournée annuelle était faite.

Après avoir parlé rivière, flottage, commerce, Sa Majesté s'est informée des manufactures, notamment de celles de Saint-Quirin (1), et s'est très bien souvenue du bail de l'an VIII. Il a fallu citer les noms des propriétaires. J'ai parlé de M. Rœderer; mais je n'ai pas répondu sur la question des bénéfices présumés. J'ai esquivé la réplique; car il m'a paru mieux valoir dire peu que dire mal.

Ensuite sont venues les salines. L'Empereur a demandé si le canal était en activité (2). Pour ne pas être prompte-

(1) C'était une verrerie se trouvant à Lettenbach sur le territoire de Saint-Quirin. Avant la Révolution, elle appartenait à l'abbaye de Marmoutier en Alsace et était exploitée par elle en régie. A la Révolution, l'État se substitua à l'abbaye de Marmoutier et passa bail pour l'exploitation; un incendie ayant détruit les bâtiments le 10 germinal an VIII, un nouveau bail fut fait et c'est à cet acte que Napoléon fait allusion. Au cours du dix-huitième siècle, partie de la verrerie était tombée entre les mains de particuliers et une compagnie Ména l'exploitait de compte à demi avec les propriétaires. Parmi ceux-ci était M. Rœderer. Les manufactures fabriquaient de belles glaces. En 1839, toute la verrerie fut acquise avec les bois environnants par la famille Chevandier et vint ensuite en possession de la Compagnie des manufactures des glaces de Saint-Quirin, Cirey et Montherme. L'exploitation cessa après 1888 et les bâtiments servent aujourd'hui de *sanatorium* aux soldats convalescents du 16e corps d'armée allemand. Cf. MARQUIS, *Statistique de la Meurthe*, p. 197.

(2) Le canal des salines devait servir à une meilleure exploitation de la saline de Dieuze. Il fut commencé en 1809 et l'on y travailla jusqu'en 1814. Il suivait le cours du Werbach et fut mené jusqu'à Loudrefing, au canton d'Albestroff. Il devait être conduit jusqu'à la Sarre; mais les travaux en restèrent là et furent en partie comblés. Quand fut entrepris en 1865 le canal de la Sarre, on eut l'idée de creuser un canal entre Mittersheim et Loudrefing et ce projet fut exécuté en 1875; mais on renonça à creuser à nouveau la partie déjà faite sous Napoléon, de Loudrefing à Dieuze.

Digitized by Google

ment au bout de mon savoir, je me suis retranché sur l'éloignement de ce canal; cependant, j'ai observé que les bras des prisonniers autrichiens auraient pu être utilisés.

Revenu sur les bois, j'ai encore eu d'autres réponses à faire à l'Empereur.

J'ai été interrogé sur le départ de la garde nationale (1); j'ai répondu à l'avantage du département.

Le chapitre des récoltes m'a mis dans le cas de faire plusieurs observations. J'en ai dit ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire (2), en ajoutant que la rentrée avait été lente et pénible, attendu la rareté toujours croissante des bras et le prix de la main-d'œuvre, qui n'est plus en proportion avec celui des blés. J'ai fini par dire que je m'étais prêté aux placements des prisonniers autrichiens chez les cultivateurs, et Sa Majesté a dit que j'avais bien fait.

La conscription a été ensuite abordée, et c'est l'article qui a été le plus longuement traité. J'en ai parlé avec vérité (3) et, à ça près de dire bien comme vous, j'en ai parlé comme vous. J'ai loué la docilité des habitants de ce département.

Questionné sur l'opération de la dernière levée supplémentaire, Sa Majesté a voulu savoir si le contingent était parti. J'ai dit *oui;* mais, en plus, j'ai dit que vous n'aviez

---

(1) La garde nationale sous l'Empire n'avait plus qu'un rôle de parade; ses détachements servaient d'escorte aux souverains de passage ou aux autorités locales. Mais en 1809 les gardes nationales des départements du Nord — y compris celles de la Meurthe — furent invitées à marcher contre les Anglais qui étaient descendus à Walcheren : elles furent licenciées vers le mois de mars 1810. Cf. L. LÉVY-SCHNEIDER, *Napoléon et la Garde nationale,* dans la *Révolution française,* t. LVI (1909), p. 38.

(2) Dans le rapport du sous-préfet au préfet.

(3) Il semble bien que Lepère ait tenté de montrer combien ces conscriptions étaient impopulaires.

Digitized by Google

pas permis que l'on s'arrêtât avant le départ total des hommes appelés.

Interrogé pour savoir si ce travail avait rencontré quelques difficultés, j'ai dit que *non;* mais que j'osais croire que, si au lieu d'inquiéter beaucoup de pères de famille, on eût, à côté des hommes mariés, dispensé encore ceux qui avaient des intentions certaines de mariage, et surtout les hommes qui avaient fourni des remplaçants (1), l'opération aurait rencontré moins d'*obstacles d'opinion* (2). J'ai terminé par dire que, si sur les cinq classes on eût appelé les hommes réformés pour cause de taille et qui l'ont acquise depuis et, — à raison de leur âge, bien inférieur à vingt ans, au moment de la conscription, — je croyais que l'on aurait fait une belle armée; Sa Majesté s'est tournée avec vivacité vers M. le maréchal Duroc et a dit que telle avait été son opinion.

L'Empereur a demandé si les réquisitions se payaient exactement; j'ai dû lui répondre qu'il y avait commencement; mais que cela se faisait goutte à goutte. Il a encore parlé des voitures fournies pour le transport de sa Garde. J'ai assuré que ce service était totalement terminé et n'avait pas peu aidé au paiement des contributions (3), tant l'argent était rare et l'écoulement des blés nul!

Enfin Sa Majesté a voulu savoir si la mendicité était réprimée et si le dépôt était rétabli. J'ai répondu que vous étiez en mesure, à quoi Sa Majesté a répliqué qu'il espérait qu'avant dix ans la mendicité serait éteinte dans ses États.

Jusqu'au moment où l'on est venu prévenir que les chevaux étaient mis, je m'étais trouvé à la distance d'un mètre au plus de Sa Majesté. S'étant levée, j'ai été plus d'une minute assez près d'elle pour lui parler bas. Je lui ai remis la pétition d'un fonctionnaire père de famille

(1) Ici on trouve répété à tort dans le texte : *j'ai dit que...*
(2) Le mot est souligné dans le texte.
(3) Les réquisitions remplaçaient les contributions.

Digitized by Google

malheureux, celle de la veuve d'un de ses officiers et, ne devant penser à moi qu'après ceux qui ont plus de titres à sa clémence, j'ai terminé par remettre la pièce que vous avez bien voulu apostiller (1).

Voilà en résumé ce qui s'est passé pendant la très grande demi-heure que j'ai pu fixer respectueusement l'homme qui fait d'aussi grandes choses.

Je suis avec respect, etc...

LEPÈRE.

P.-S. — J'oubliais de dire que Sa Majesté a voulu savoir dans quel état était l'instruction primaire. J'ai dû répondre qu'elle se trouvait dans le plus triste état, attendu le défaut des maîtres d'école et la capacité (2) de ces maîtres. Questionné sur le pourquoi, j'ai répondu que la loi du 11 floréal (3) était insuffisante et que là où

(1) Sans doute une demande d'avancement. Lepère était quémandeur. Le 28 août 1810, il écrit au préfet Riouffe, en envoyant ses notes sur les membres du collège électoral du département : « Je suis âgé de quarante-quatre ans. J'exerce mes fonctions de sous-préfet depuis l'an VIII. Quelques lettres de vous et de M. votre prédécesseur me permettent de conserver la pensée satisfaisante que j'ai rempli mon devoir et que, dans plusieurs occasions, j'ai servi la chose publique... Ma fortune délabrée de beaucoup n'est plus que de 60.000 francs. Si ma demande vous paraît sensée, veuillez me donner une place sur votre état. Pensez, je vous en supplie, que j'ai trois enfants, que je ne suis pas heureux, et qu'au lieu d'avoir amélioré ma fortune depuis l'an VIII, j'ai vendu pour plus de 30.000 francs. »

(2) L'insuffisance.

(3) Loi du 11 floréal an X (1er mai 1802). Cette loi déterminait qu'il y aurait des écoles primaires dans les communes; qu'une école primaire pouvait appartenir à plusieurs communes; que les instituteurs seraient choisis par les maires et conseils municipaux; que leur traitement se composerait du logement fourni par les communes et d'une rétribution donnée par les parents et dont le montant serait déterminé par les conseils municipaux. Mais quand à ce casuel les communes n'ajoutaient aucune rétribution, le sort des instituteurs était bien à plaindre.

Digitized by Google

il n'y avait pas de revenus communaux, le sort des instituteurs était nul ou par trop insuffisant.

Après cet arrêt d'une demi-heure à Sarrebourg, Napoléon se remit en route au galop de ses chevaux; il passa à Nancy le 25 octobre à 3 heures du matin, mais sans s'arrêter. Les deux régiments des conscrits de la garde se trouvaient alors logés à Nancy : avec le dépôt du 4e de ligne, ils étaient sous les armes. Napoléon demanda à l'officier de gendarmerie quelles étaient ces troupes et témoigna sa satisfaction de leur tenue. Peu après le départ de l'Empereur, au moment où le jour se levait, on vit passer à Nancy les généraux Savary, Rapp, Mouton, Lebrun, Durosnel, Nansouty, le préfet du palais impérial, les chambellans. Cependant Napoléon continuait sa route. A 6h 45 il était à Void, accueillant une pétition que lui présentait une demoiselle; à Ligny, il reçut les hommages de la municipalité; à 10 heures il descend à Bar à l'hôtel du maréchal Oudinot, dont la duchesse de Reggio lui fait les honneurs. A la sortie de la ville, il reçoit un certain nombre de placets, tandis que les canons tonnent, que les cloches sonnent à toute volée. Il dîne à Épernay, voyage toute la nuit, et le 26 octobre, à 9 heures du matin, il rentre à Fontainebleau.

Ce fut le dernier passage de Napoléon à Nancy. Jamais il n'y a été reçu officiellement; à six reprises seulement il a franchi rapidement les rues de la cité qui formaient la grande route de Paris à Strasbourg. Il n'a point perdu des heures, même des minutes, à contem-

Digitized by Google

pler les monuments de l'ancienne capitale lorraine; et il semble bien qu'il n'a jamais couché dans nos murs (1). Joséphine a passé quelques nuits au *Temple de la Paix;* mais on ne devait pas la revoir davantage dans notre ville après 1809. Le 30 novembre de cette année, à Fontainebleau, dans un tête-à-tête, l'Empereur lui signifia sa ferme volonté de divorcer et l'on fut obligé d'emporter en ses appartements la malheureuse évanouie. Le 15 décembre, le Sénat prononça la dissolution du mariage, et le rapporteur rappela tous les rois de France qui avaient divorcé, depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV. L'officialité de Paris, de son côté, déclara, le 12 janvier 1810, le mariage nul, puisque les formalités canoniques n'avaient pas été remplies en 1804 : l'Église trouve toujours des arguments, lorsque la politique a ordonné. Depuis cette date, Joséphine se terre au château de Navarre, dans le voisinage d'Évreux; quand elle ira aux eaux, elle ne se dirigera plus du côté de Plombières, bien qu'elle ait parfois des velléités d'y revenir, et elle cherchera des distractions à Aix-en-Savoie (2).

---

(1) Nous croyons avoir démontré (p. 6) que Bonaparte n'a pas passé à Nancy la nuit du 12 frimaire an VI.

(2) A la fin de 1809, un certain nombre de rois d'Allemagne se rendirent à Paris pour présenter leurs hommages au maître de l'Europe. Ils passèrent ainsi à Nancy. Le 29 novembre 1809, on vit dans notre ville le roi de Wurtemberg, Frédéric Ier, avec une suite nombreuse. Le 14 décembre, passa à Nancy retour de Paris, le roi de Saxe, Frédéric-Auguste III. Il fit conduire sa voiture sur toutes les places remarquables, au cirque de la Pépinière, aux casernes, s'arrêta à Bonsecours devant le tombeau de Stanislas et repartit pour Strasbourg. Il croisa en route le roi et la reine de Bavière. Maximilien-

Digitized by Google

Le divorce était à peine prononcé, que l'Empereur demandait en mariage l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche François Ier et de Marie-Thérèse des Deux-Siciles. Depuis quelque temps déjà Metternich jetait à la tête de l' « ogre corse » la jeune princesse qui était alors dans sa dix-neuvième année. Les pourparlers ne furent pas longs. Le 11 mars 1810, eut lieu à Vienne le mariage par procuration et trois jours après Marie-Louise partait pour la France, sous la conduite de Berthier, prince de Neuchâtel. Elle entra le 24 mars dans le département de la Meurthe, accompagnée de sa future belle-sœur, Caroline Bonaparte, reine de Naples, qui était allée au-devant d'elle; elle coucha cette nuit à la sous-préfecture de Lunéville, arriva à Nancy le 25 mars, descendit à la préfecture où elle reçut les autorités, assista au théâtre à un acte de la *Rosière de Salency*, paroles de Masson de Pezay, musique de Grétry, alla admirer du balcon de l'hôtel de ville les illuminations de la Place, et, après avoir dormi dans les appartements remis à neuf de la préfecture, partit le lendemain 26 mars pour trouver le mari qu'elle n'avait encore jamais vu. Aux archives départementales comme aux archives municipales, on a formé des dossiers volumineux de toutes les pièces relatives à cette visite de Marie-Louise; M. Charles

---

Joseph passa la nuit du 18 décembre avec sa femme à Lunéville. Ils traversèrent Nancy le lendemain 19 à 11 heures. Le préfet les complimenta et le Roi rappela les liens qui attachaient depuis si longtemps la Bavière à la France. Le 30 décembre, on reçut à Nancy le prince primat, de la Confédération du Rhin, Dalberg, archevêque de Ratisbonne.

Digitized by Google

Sadoul les a compulsés avec beaucoup d'attention et en a tiré un charmant récit auquel nous nous bornons à renvoyer (1). Les compliments adressés à Marie-Louise ressemblèrent fort à ceux qu'avait entendus jadis Joséphine; même les orateurs furent invités à ne pas trop rappeler que Marie-Louise descendait des anciens ducs de Lorraine. On avait assez parlé des ducs lorrains en 1770 à Nancy lors du passage de la tante, Marie-Antoinette; et était-il bien opportun d'évoquer cette sanglante figure et de faire songer que le Corse Napoléon allait devenir le neveu de Louis XVI? Signalons pourtant un rare exemple de fidélité. Le commandant de la garde d'honneur, M. de Vannoz, que Joséphine avait retenu à sa table à Toul lors de son dernier passage, donna sa démission, et ce fut son successeur, M. de Rutant, qui accompagna Marie-Louise à la tête de la fringante troupe.

Après ce passage de Marie-Louise, il n'y eut plus à Nancy de réception solennelle de membres de la famille impériale. Les belles-sœurs de Napoléon vont encore à Plombières. La femme de Joseph, Julie Clary, devenue reine d'Espagne, y passe presque toute l'année 1810; elle y fait trois saisons successives, et ne se résigne que sur la fin de l'année à rejoindre en Espagne son mari qui se débat contre mille difficultés (2). La reine de Hollande, Hortense, était allée la retrouver au début de juin (3), au mo-

(1) *L'impératrice Marie-Louise en Lorraine,* dans *Le Pays lorrain et le Pays messin,* 1910, pp. 228 et 289.

(2) Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille,* t. VI, p. 281.

(3) Hortense venait de la Hollande et passa par Verdun,

Digitized by Google

ment où le cortège funèbre du maréchal Lannes, duc de Montebello, traversait le département de la Meurthe. Hortense rencontra parmi cette population de baigneurs Mme de Souza et son fils, Charles de Flahaut, qu'elle aimait depuis longtemps et qui sera le père du duc de Morny. Mais le passage de ces reines à Nancy n'est point signalé par les journaux locaux.

1812 est l'année de l'expédition de Russie. Napoléon quitte avec Marie-Louise Saint-Cloud le 9 mai, couche à la préfecture de Châlons, mais de là prend, le 10 mai, la route du Nord et se dirige sur Metz. Quand il revient de la terrible campagne, il suit le même chemin. Il quitte Mayence le 16 décembre 1812, s'arrête *incognito* le 17 dans une auberge de Verdun,

---

d'où elle écrivit à sa mère, Joséphine. Celle-ci lui répondit le 8 juin de la Malmaison où elle était revenue : « Je ne doute pas que tu n'éprouves bientôt le bon effet des eaux, et je t'engage à y prolonger ton séjour le plus que tu pourras. Je me rendrai incessamment à celles d'Aix-en-Savoie et je compte, à mon retour, s'il n'est pas trop tard, aller te voir à Plombières. » Le 14 juin, elle écrit qu'elle vient d'apprendre l'indisposition de sa fille : « J'en avais le pressentiment, et mon inquiétude m'avait fait écrire à une de tes dames pour lui indiquer le télégraphe de Nancy comme une prompte ressource pour appeler un médecin. » Et elle raconte à sa fille l'entrevue qu'elle vient d'avoir avec l'Empereur, le 13 juin, la première après le divorce. Voir encore les lettres qu'elle adresse d'Aix-en-Savoie à sa fille à Plombières, le 3 et le 18 juillet, à l'époque où Louis venait d'abdiquer le royaume de Hollande. M. de Flahaut venait de partir pour Aix et Joséphine écrit : « Embrasse pour moi Julie (*la reine d'Espagne*); mes amitiés aux personnes qui t'entourent; dis à Madame de Souza que j'ai soin de son fils comme s'il était le mien (*Lettres de Napoléon à Joséphine*, t. II, pp. 312-314). M. de Flahaut venait de partir pour Aix, ce qui décida Hortense à aller retrouver sa mère.

Digitized by Google

dîne à Château-Thierry et est de retour aux Tuileries le 18. 1813, c'est la campagne d'Allemagne. Le 15 avril à 4 heures du matin, Napoléon part pour Mayence; il voyage jour et nuit. De nouveau il prend la route du Nord; son passage est signalé à Verdun, le 16, à 1 heure du matin; à Mars-la-Tour, à 5 heures; à Metz, à 7 heures. Même chemin au retour, après la grande bataille des nations à Leipzig. Le 7 novembre, il part de Mayence à 10 heures du soir; le 8, il traverse Metz; à 7 heures du soir, il est à Verdun. « Il y a soupé, s'y est arrêté une heure et s'est ensuite remis en route pour Paris. Sa Majesté voyageait *incognito* avec une suite peu nombreuse. Une table de deux couverts, pour elle et S. A. le prince de Neuchâtel, une autre de douze couverts seulement ont été servies à l'*Hôtel des Trois-Maures*. Au départ de l'Empereur, la foule, prévenue inopinément de son arrivée, empressée de le voir, s'était, malgré le mauvais temps, réunie dans la rue de l'hôtel et dans les places adjacentes. Des cris unanimes et longtemps répétés de : *Vive l'Empereur!* ont exprimé à Sa Majesté amour, zèle, espoir et dévouement. Elle a paru sensible à ces démonstrations sincères, a daigné saluer avec bonté les personnes heureusement placées assez près d'elle pour en être aperçues (1). » On avait exprimé à l'Empereur *espoir*. Comme le style est changé ! Nous sommes à la veille de la chute. Moins de deux mois plus tard, les alliés campaient en Lorraine; le con-

(1) *Le Narrateur de la Meuse*, numéro du 14 novembre 1813, t. XVIII, p. 255.

Digitized by Google

seil municipal de Nancy présentait, le 17 janvier 1814, à Blücher les clefs qui avaient été fabriquées pour recevoir Napoléon Ier, empereur des Français (1), et le général prussien osait évoquer l'ancien temps des ducs que tout le monde avait oublié!

(1) CAYON, *Histoire de Nancy*, p. 373. — Ces clefs seront présentées le 15 septembre 1828 à Charles X, par M. de Raulecour, maire; le 13 juin 1831 à Louis-Philippe, par M. Tardieu l'aîné; le 17 juillet 1852 au prince-président Louis-Napoléon, par M. Lemoine; le 15 juillet 1866 à l'impératrice Eugénie et au prince impérial, par M. le baron Buquet. Mais elles évoquent aussi le souvenir de Blücher. Sans doute le maire de Nancy, M. de Raulecour, dit, le 15 septembre 1828, à Charles X : « Ces clefs furent présentées par nos prédécesseurs au roi Stanislas, votre auguste aïeul. » Mais le maire s'est trompé; nous n'avons trouvé aucune trace de pareille cérémonie.

Digitized by Google

APPENDICE

Aux renseignements que nous donnons plus haut sur le sous-préfet de Sarrebourg Lepère, nous ajoutons les détails suivants :

Le 6 germinal an X (27 mars 1803), le préfet Marquis lui donna les notes suivantes : « Lepère (Charles-Marie-Rosalie), né en 1766 à Montpellier (Hérault), administrateur de district après le 9 thermidor, puis commissaire provisoire du canton de Lorquin. Avant la Révolution, il s'était destiné à être commissaire de la marine; il a travaillé avec le commissaire à Granville. Élève à l'école militaire de Brienne, en est sorti en 1784. Marié en 1791, trois enfants. Fortune : environ 60.000 francs en immeubles et capitaux. » Lepère avait épousé, en 1791, la nièce du Sieur de Saintignon, seigneur, depuis 1776, des villages de Nitting, Hermelange et Hartzwiller; et c'est par suite de ce mariage qu'il vint s'installer à Nitting. Le 22 septembre 1792, un détachement de la garde nationale de Lorquin, conduit par un certain Jannequin, vint faire une perquisition chez Saintignon, à Nitting, fouilla les meubles, enleva les armes, emmena prisonnier le propriétaire. Lepère se rendit auprès du district de Sarrebourg, obtint la mise en liberté de son oncle et une sauvegarde de plusieurs gendarmes. L'agent national du district Joseph-François Wulliez, quoique farouche jacobin, avait reconnu le bien-fondé de ses réclamations. Saintignon et sa femme moururent peu de temps après. En l'an II, il y eut grande contestation entre Lepère et la commune d'Hermelange à propos de la possession de 77 fauchées de prairies : un arbitrage, où Jannequin fut tiers arbitre, adjugea ces biens à la commune; mais, sous le Consulat, après un long procès, la Cour de cassation les rendit à Lepère, avec une indemnité de 6.000 francs à laquelle il renonça. Jannequin fut aussi condamné à payer à Lepère 200 francs pour les armes soustraites en 1792. Il y

Digitized by Google

eut entre les deux personnages une haine très vive et, en 1812, Jannequin, devenu maître de pension à Lorquin, se plaignit vivement au ministre de l'Intérieur des procédés du sous-préfet de Sarrebourg à son égard. Le préfet Riouffe prit vivement la défense de son subordonné; il loue son administration: Lepère a assuré l'alimentation des marchés de son arrondissement en des circonstances très difficiles; dans les grandes calamités qui ont frappé ses administrés, il leur a procuré des secours et multiplié ses démarches pour eux. Ajoutons encore que le 1er jour complémentaire de l'an XI (18 septembre 1803), Lepère eut à Sarrebourg une vive altercation avec le maître des postes Lacombe, qui n'avait pas préparé les relais, lors du passage de l'ambassadeur ottoman. Le 30 brumaire an XII (21 novembre 1804), il est obligé de s'excuser de ne pouvoir assister au couronnement de Napoléon Ier : il est à ce moment perclus de rhumatismes et envoie un certificat de médecin. Tous ces détails sont tirés des *Archives nationales*, F 1 b. II, Meurthe, 4.

Digitized by Google

COMMENT LA LUNE

POURRAIT

INFLUENCER LE TEMPS

Par M. Ch. MILLOT

Au lieu de résultats positifs obtenus soit par le calcul, soit par l'expérimentation, au lieu d'une démonstration rigoureuse, je n'exposerai, dans cette très courte note, qu'une simple vue de l'esprit, ce qui explique l'emploi du conditionnel dans le titre.

Contrairement à l'opinion publique, l'influence de la lune sur le temps est unanimement et catégoriquement niée par les hommes de science. Les trois raisons données invariablement à l'appui de cette négation sont les suivantes :

1° L'attraction lunaire, à cause du faible poids de l'air, 770 fois moindre que celui de l'eau, ne produit sur l'atmosphère terrestre que des marées dont l'amplitude totale est à peine de quelques dixièmes de millimètre;

2° Si la lune influait sur le temps, un changement

Digitized by Google

dans sa position par rapport à la terre devrait produire partout une même modification du temps; or, on constate qu'en un point le temps a passé du beau au mauvais, dans un autre il a changé en sens inverse, enfin, le temps est resté le même dans un troisième;

3° Les statistiques, relatives à l'influence de la lune, ne fournissent que des résultats négatifs.

J'ose entreprendre de montrer que ces trois arguments ne sont pas du tout péremptoires.

Laplace, auteur de la première raison, pour appliquer la loi de Newton en vertu de laquelle l'attraction que deux corps exercent l'un sur l'autre est proportionnelle à leurs masses et inversement proportionnelle au carré de leur distance, a calculé la masse de l'atmosphère en supposant que la pression barométrique avait, en tous les points de la surface de notre globe, sa valeur moyenne. Cette donnée, combinée avec la masse de la lune et la distance de notre satellite à la terre, lui a fourni la hauteur insignifiante énoncée plus haut pour la marée atmosphérique lunaire.

Certes, ce résultat est incontestable; mais, basé sur une donnée grandement différente de la réalité, il est en dehors de la question et, si l'on réfléchissait un peu, on cesserait de l'invoquer pour nier l'influence de la lune sur le temps.

En effet, Laplace a envisagé une atmosphère absolument immobile, à l'état statique, faisant ainsi abstraction des différences toujours existantes de la pression barométrique, en diverses régions du globe, et des variations incessantes de cette pression, qui

Digitized by Google

constituent la dynamique de l'atmosphère et président, par conséquent, aux changements de temps. A l'époque où vivait le célèbre auteur de la *Mécanique céleste*, on ignorait encore l'existence, à la surface du globe, de régions plus ou moins étendues où la pression, très élevée, peut atteindre 800 millimètres et plus, comme à Irkoutsk, par exemple, dans la Sibérie Orientale, et celle d'autres régions, également plus ou moins vastes, dans lesquelles la pression, très faible, peut s'abaisser notablement au-dessous de 700 millimètres, comme à Reykiavik, en Islande, par exemple. Il y a, en réalité, dans l'atmosphère, on le sait aujourd'hui, des « grands centres d'action », nommés ainsi par M. Teisserenc de Bort, parce qu'ils commandent la circulation aérienne et le régime des vents. Les uns sont « réversibles », c'est-à-dire qu'ils alternent dans les deux saisons opposées, sur les continents et sur les océans : basses pressions sur les continents fortement chauffés en été, pressions plus élevées sur les mers, de température plus fraîche, et fortes pressions en hiver sur les continents très refroidis, pression moins élevée sur la mer, de température plus douce. D'autres centres d'action, dits « permanents », persistent toute l'année dans les mêmes parages, comme le maximum des Açores et le minimum d'Islande, ne variant, suivant les saisons principales, que d'importance relative et quelque peu de situation géographique.

De pareils écarts de pression au sein de l'atmosphère, qui peuvent atteindre un sixième et demi de la colonne mercurielle normale, doivent amener des dif-

Digitized by Google

férences sensibles dans l'énergie avec laquelle la lune attire les centres de haute pression et ceux de basse pression. Son action ne peut manquer d'être plus grande sur les régions denses que sur les portions légères de l'enveloppe gazeuse de notre globe. Mais peut-on se faire une idée de l'importance de cette différence d'action? Cela est possible, jusqu'à un certain point, le calcul en est long, en revanche il n'offre pas de difficultés sérieuses.

Puisque le poids d'un corps est proportionnel à sa masse, on n'a qu'à calculer le poids de chacun des deux volumes d'air considérés, en se basant sur la répartition des pressions fournies par une carte synoptique où sont tracées les lignes isobares. Un résultat obtenu de cette façon, par Sir George Darwin, le Henri Poincaré de l'Angleterre, me dispense heureusement d'une pareille épreuve de patience et montre bien à quel nombre élevé l'on aboutit. Le savant professeur d'astronomie mathématique de Cambridge a trouvé qu'une dépression de 25 millimètres seulement représente, sur l'étendue de l'Angleterre, une diminution du poids de l'air équivalant à 108 millions de tonnes; et inversement, si le baromètre monte de 25 millimètres, le poids augmente de la même quantité. Or, la différence de pression entre le centre d'un cyclone et celui de l'aire anticyclonique voisine s'élève couramment à 50 millimètres, c'est-à-dire au double du nombre précédent, et souvent davantage.

D'autre part, l'attraction exercée par la lune sur tel ou tel compartiment de l'atmosphère terrestre,

Digitized by Google

doit nécessairement varier suivant la grandeur et le signe — boréal ou austral — de la déclinaison de notre satellite; elle ne peut aussi manquer de varier avec sa distance à la terre.

Cela posé, imaginons une aire de haute pression installée sur l'Europe Centrale, ayant son centre à Vienne et englobant, non loin de ses bords, Berlin, Varsovie, Kiev, mais laissant en dehors et près de sa limite Rome, Marseille, Paris. La lune, ayant son action maximum sur notre hémisphère lorsqu'elle est à sa plus grande déclinaison boréale en même temps qu'à sa plus faible distance de la terre, et attirant plus énergiquement cette portion dense de l'atmosphère que les régions environnantes de moindre poids, pourra très bien causer un déplacement, faible si l'on veut, vers l'ouest et le sud, par exemple, du centre de cet anticyclone, en même temps qu'une déformation sensible de ses contours et peut-être aussi une modification de son importance relative. Alors le temps restera beau à Vienne et, en général, sur l'Autriche-Hongrie; on verra Berlin, Varsovie, Kiev sortir des hautes pressions et le temps y devenir mauvais, tandis que Rome, Marseille, Paris entrant dans l'anticyclone, verront cesser le mauvais temps. Que signifie donc la seconde raison sur laquelle on s'appuie pour nier l'action de la lune, à savoir que le changement de temps, s'il avait lieu, devrait s'opérer partout et dans le même sens?

On comprend aussi, par cet exemple, pourquoi les statistiques ne peuvent rien fournir, puisque tantôt on n'enregistre aucune variation du temps et tantôt

Digitized by Google

un changement, celui-ci aussi souvent dans un sens que dans l'autre.

Ainsi, la seule possibilité, difficile à nier, d'un faible déplacement et d'une légère modification dans l'importance ou les contours d'une aire de haute pression sous l'action de la lune, réfute à la fois les trois objections formulées à l'encontre de cette action.

Il pourrait même arriver que l'attraction élective, si l'on peut s'exprimer ainsi, exercée par la lune sur certains compartiments de l'atmosphère terrestre eût, malgré sa faiblesse, des conséquences encore plus importantes sur le temps que celles que je viens d'exposer : par exemple, en déclanchant le mouvement qui doit mettre fin à une situation critique, anormale ou instable d'une portion de l'atmosphère, de la même façon qu'en montagne le plus léger ébranlement de l'air peut faire naître l'avalanche. Et puis, dans un milieu aussi mobile et élastique que l'air, toute modification, en un point, se répercute rapidement au loin dans toutes les directions : une petite cause y peut donc produire de grands effets.

A ce propos, on peut se demander si Laplace, en calculant l'effet de l'attraction de la lune sur l'atmosphère terrestre, n'a considéré uniquement que le poids léger de l'air, ou s'il a aussi tenu compte de la force élastique des gaz qui le composent et dont la répulsion moléculaire agit en sens inverse de la pesanteur qui les retient malgré eux contre la terre. Je l'ignore. Mais il est probable que la force expansive de l'air, s'ajoutant à l'attraction de la lune, la favorise assez pour en augmenter l'effet et, si elle n'a pas

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

été introduite dans le calcul de la marée atmosphérique, la faiblesse du résultat peut différer notablement de la réalité.

Voici, enfin, une dernière considération. Dans la mer libre elle-même, l'intumescence de la marée n'est que de 1 mètre au plus, ainsi qu'on l'observe sur les îles isolées au milieu d'un océan, à Sainte-Hélène, par exemple. C'est à la configuration du fond et à la disposition des rivages que sont dues les hauteurs du flot si grandes en certaines localités : 15 à 17 mètres dans l'angle formé par la presqu'île du Cotentin et la Bretagne, 21 mètres dans la baie de Fundy en Nouvelle-Écosse. Les puissants reliefs du sol terrestre, qui se dressent à plusieurs milliers de mètres sur le fond de l'océan aérien : 7.000 mètres Andes, 8.000 mètres Himalaya, et leurs orientations diverses, ne pourraient-ils avoir sur les marées de l'atmosphère, en certains lieux du globe, une action analogue à celle du fond marin sur la marée océanique, c'est-à-dire multiplier, eux aussi, par dix, vingt ou même trente les effets de l'attraction lunaire dont je viens d'envisager l'existence probable, ou du moins, possible?

Le public, il est vrai, ne s'occupe nullement de l'attraction universelle, pas plus que de la déclinaison de la lune et de sa distance à la terre, il les ignore même; ce qui le frappe, ce sont les différents aspects de notre satellite, c'est-à-dire ses phases, et ce sont elles, croit-il, qui président aux changements de temps.

Pour vérifier la légitimité de cette croyance tenace, des physiciens ont voulu mesurer la quantité de chaleur que fournit par réflexion, à la surface de la

Digitized by Google

terre, la partie éclairée du disque lunaire. Les instruments les plus délicats et les plus précis, placés au foyer des plus grands miroirs ou des lentilles les plus puissantes, ont montré que la surface terrestre ne reçoit de la lune, même à son plein, qu'une quantité de calorique pour ainsi dire infinitésimale, et la conviction du public a été, une fois de plus, qualifiée de préjugé. Mais en serait-il de même si l'on opérait à 8.000 ou 10.000 mètres de hauteur, c'est-à-dire au niveau des cirrus, ces nuages glacés dont l'importance est si grande pour la météorologie et la prévision du temps? Ne peut-on supposer que la chaleur réfléchie par la lune y serait trouvée non négligeable et, par conséquent, que ce calorique, qui n'arrive pas jusqu'au sol, est absorbé, consommé par l'atmosphère terrestre pour la production d'un travail, tel, par exemple, que la dissolution ou une modification des nuages? Herschel en était persuadé, Arago n'était pas éloigné de le croire. En ce cas, le préjugé populaire ne serait pas si déraisonnable.

En dépit de tout ce qui précède, je me garderai bien de conclure en faveur d'une influence certaine de la lune sur le temps, une conception de l'esprit, si ingénieuse soit-elle, ne doit jamais prétendre égaler une démonstration; mais je pense avoir réussi à montrer la faiblesse des arguments que l'on oppose invariablement, depuis un siècle, à la conviction populaire. C'est le seul but que je m'étais proposé.

Digitized by Google

UN JOYAU

DE

LA RENAISSANCE TOSCANE [1]

PAR

M. l'Abbé Eugène MARTIN

Dans cette Toscane dont l'histoire, durant tant de siècles, se développa aussi compliquée que son territoire, entre les Maremmes et la Chiana, se présente tourmenté par les convulsions intérieures et par un lent travail d'érosion, chaque colline dont les flancs abrupts s'offraient propices à la défense se hérissa de hautes tours et de murailles crénelées.

De ces « *oppidum* », les uns, Volterra, Cortona, Chiusi, Orvieto, Tarquinia... remontaient à la domination étrusque; d'autres, comme Sienne, San-Geminiano, Montepulciano... de création vraisemblablement plus récente, se sont élevés au rang de cités;

---

(1) **Sources.** — *Arte e Storia,* anno XXIV, supplemento ai numeri 17 et 18, 19 octobre 1905 : *Pienza e Pio II.* — Chanoine MANUCCI, *Guide-Manuel de Pienza et de ses environs, avec illustrations.* Jacobi. Venise, 1909. — BARGAGLI-PETRUCCI, *Pienza Montalcino e la Val d'Orcia,* nº 63 de la collection richement illustrée *Italia artistica.*

Digitized by Google

d'autres, enfin, et c'est la majeure partie, sont demeurés de simples bourgades ou villages fortifiés, des « *castelli* », comme on les nommait, comme on les nomme encore aujourd'hui.

Au début du quinzième siècle, CORSIGNANO était de ce nombre. Campé sur un promontoire de 491 mètres d'altitude entre la Tresa et un autre torrent également tributaire de l'Orcia, principal affluent de l'Ombrone, il apercevait à l'est, à plus de trois lieues, surplombant de son fier escarpement plusieurs plans de collines et s'embrasant des feux du soleil couchant, le nid d'aigle de Montepulciano, la patrie de Bellarmin et d'Ange Politien, et il dominait une vraie mer de mamelons grisâtres, semblables à des vagues de boue subitement figées, qui s'étendait au sud jusqu'au « Monte Amiata » et au « Monte Cetonia » et où se discernaient, dans le vert cendré des oliviers, les îlots de verdure plus franche que formaient des fermes, pour la plupart protégées par une tour à créneaux et à mâchicoulis.

Appartenant pour le spirituel au diocèse d'Arezzo, et pour le temporel à la république de Sienne, Corsignano comptait parmi ses plus riches propriétaires la noble famille siennoise des Piccolomini. Un soulèvement du peuple de Sienne contre le gouvernement de l'aristocratie avait, depuis quelques années, contraint le représentant de cette puissante maison, Silvio Piccolomini, à se retirer sur ses terres de Corsignano, quand, le 19 octobre 1405, sa femme, Vittoria Forteguerri, lui donna un fils qui fut baptisé, le jour même, dans la vieille église paroissiale, la « *Pieve* »,

Digitized by Google

dédiée à saint Vite ou Guy et à saint Modeste, et qui reçut le nom d'Enea-Silvio. Des dix-huit fils que Silvio et Vittoria mirent au monde, celui-là seul subsista; sous son nom latinisé, Æneas-Sylvius, il devait porter au plus haut point l'illustration du nom déjà fameux des Piccolomini.

C'est dans cet humble « *castello* », n'ayant pour partager ses jeux que ses deux sœurs, Laudomia et Caterina, qu'Enea-Silvio passa son enfance et la plus grande partie de son adolescence. Ses études, pourtant, ne furent point négligées : à défaut de documents, nous en aurions pour garants sa haute culture intellectuelle, ses talents d'écrivain et d'orateur, son goût si fin, si sûr, si délicat pour les lettres et pour les arts, sa réputation d'humaniste parfait. Mais, durant ces longues années de vie champêtre en ces lieux tranquilles, son cœur s'éprit de ce tendre amour que vouent les hommes à ce qui enchanta leurs jeunes ans, pour ces ondulations du vaste plateau qui se succédaient gracieuses jusqu'aux monts de calcaire dénudés, ceinture austère de ce cirque charmant. L'air circulait si pur, si embaumé de fraîches senteurs, à cette altitude relativement élevée! Les prairies, au printemps, s'émaillaient de mille fleurs; les céréales, en été, doraient d'immenses espaces et la vigne, en automne, donnait des grappes exquises qui produisaient un vin digne de faire concurrence au Montepulciano si justement vanté. Sur le penchant des collines, les olivèdes étendaient le tapis soyeux de leur feuillage dont la teinte, un peu pâle, était relevée par le ton foncé de quelques yeuses ou de quelques

Digitized by Google

cyprès. Et les chasses étaient giboyeuses, et les eaux de l'Orcia ou de ses affluents étaient peuplées d'excellents poissons.

Æneas-Sylvius Piccolomini, quand l'heure eut sonné pour lui de quitter le pays natal, emporta donc de Corsignano un souvenir bien doux que les péripéties d'une carrière, pourtant bien tourmentée, ne purent affaiblir. L'histoire ne nous a point dit, — du moins que je sache, — si et combien de fois il y passa, au cours de ses multiples pérégrinations, comme secrétaire du cardinal Capranica, au Concile de Bâle, ou de l'anti-pape Félix V, ou encore des évêques de Frisingue et de Novare; comme ambassadeur de l'empereur Frédéric III ou comme secrétaire des papes Eugène IV et Nicolas V; elle ne nous a point relaté non plus les apparitions ou les séjours dont il ne dut point manquer de se procurer la satisfaction, quand, par bulle du 24 octobre 1449, il eut été transféré de l'évêché de Trieste au siège épiscopal de Sienne : la distance était peu considérable, une dizaine de lieues! et que la tentation eût été irrésistible, à maintes reprises, nous pouvons l'inférer de ce que nous allons rapporter.

Six mois, en effet, après que le cardinal de Sienne, Æneas-Sylvius Piccolomini, fut promu au souverain pontificat sous le nom de Pie II, le 21 février 1459, il était à Corsignano, accompagné de six cardinaux, de ses deux sœurs, de leurs époux et de leurs fils, de plusieurs représentants de la famille Piccolomini et d'une suite nombreuse. Il s'y arrêta deux jours, fit célébrer une messe solennelle dans l'église *San-Fran-*

Digitized by Google

cesco, des Franciscains, où son père Silvio était inhumé, pria dans la vieille « *Pieve* » de son baptême, et l'enrichit de faveurs spirituelles.

Ce n'était point une simple visite qu'il entendait faire au pays natal, en se rendant au congrès qu'il avait convoqué à Mantoue, pour organiser une croisade urgente contre les Turcs; il venait y prendre ses dispositions pour la réalisation d'un plan qu'il avait conçu, aussitôt qu'il fut monté sur le Siège apostolique. Corsignano lui était d'un séjour si agréable, il lui rappelait de si doux souvenirs, qu'il avait résolu d'en faire comme sa « Rome d'été ».

A la place d'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame, il élèverait une vaste et belle église qu'il consacrerait à la vierge Marie, en son Assomption, et qu'il ferait desservir par un clergé nombreux; le vieux et modeste manoir familial s'effacerait devant un palais digne de porter le nom des Piccolomini; un gracieux palais communal surmonté d'une tour à créneaux supplanterait l'ancien municipe... et il saurait bien amener ses cardinaux et ses parents à construire autour de cette église et de son palais de gracieuses résidences.

Ce projet, rapidement étudié sur les lieux, il mit à le réaliser une décision, une impétuosité, une ténacité, une diplomatie qui ne connurent ni obstacles, ni retards. Aucun architecte de Sienne ne lui parut capable d'interpréter parfaitement ses intentions : il s'adressa à un maître d'œuvres « florentin », Bernardo Gamberelli, connu sous le nom de Rossellino, l'auteur du tombeau de Leonardo Bruni, à Santa-Croce, et,

Digitized by Google

pendant que celui-ci, aidé de Puccio di Paolo, son neveu, préparait plans et dessins, l'entreprenant pontife intéressait à tel point la république siennoise à cette transformation de l'humble « *castello* », qu'il obtint de sa libéralité la faculté, pour ses chefs de chantiers, de couper dans les forêts domaniales du « Monte Amiata » tous les bois nécessaires. Il lui fut aussi accordé le droit d'expropriation, pour les maisons et les terrains dont il aurait besoin à Corsignano, avec exemption de toutes taxes pour ces échanges ou ces acquisitions.

Ces délibérations du Conseil public de Sienne étaient du 30 avril et du 18 mai de cette même année 1459. Terrassements et maçonneries furent aussitôt commencés, et, quand Pie II revint l'année suivante en ce bourg que transformait son amour du clocher, les murs de l'église, du presbytère, du palais Piccolomini et du palais public fermaient déjà bien haut la petite place qu'ils étaient appelés à ceindre et à décorer. En même temps, Pietro-Paolo del Porrina, architecte siennois, construisait, le long de l'artère principale, disons plus justement de l'unique artère de la cité naissante, douze maisons dont le pape lui avait fait la commande, et le cardinal Jacques Ammannati, évêque de Pavie, disciple tellement enthousiaste de Pie II qu'il mérita de prendre, par une sorte d'adoption, le nom de Piccolomini, et admirateur convaincu du site de Corsignano, poussait avec ardeur les travaux d'un palais spacieux qu'il élevait tout en face de celui de son auguste protecteur et ami.

Les autres cardinaux ou les parents du fondateur

Digitized by Google

ne se sentaient pas à ce point captivés par ces ondulations plutôt monotones du plateau toscan, et ceux-là mêmes qui s'appliquaient à rester bien en cour, apportaient peu d'empressement à coopérer de leurs deniers à une entreprise qu'ils devaient sans doute, et avec grande apparence de raison, considérer comme une éphémère fantaisie. Et pourtant, le pape employait à les persuader toutes les séductions de sa parole et les habiletés de sa diplomatie.

Rodrigue Borgia, archevêque de Valence, vice-camerlingue de l'Église romaine, — celui qui fut Alexandre VI, — opposa longtemps la force d'inertie; mais, voyant qu'il ne pourrait se dérober, son attention à ménager tous ses intérêts trouva le moyen de s'en tirer à bon compte. Le municipe de Corsignano était installé dans un modeste édifice de style ogival qui avait été conservé sur le côté est de la nouvelle place. La construction du palais public allait le rendre disponible. Rodrigue l'acheta, fit transformer les fenêtres ogivales en croisées Renaissance, ajouta un second étage, décora la façade un peu austère de l'écu pontifical, fit sculpter les armes des Borgia sur la porte et à l'angle de la maison, et se procura ainsi, sans trop de débours, un pied-à-terre qui semblait un « *palazzo* ».

Un autre cardinal, probablement Gregorio Loli, se fit édifier, tout contre le palais de son confrère Jacques Ammannati, un « *palazzino* » à façade peinte, percée de fenêtres trilobées très élégantes. Tommaso del Testa Piccolomini se décida, durant l'été de 1462, à céder enfin au désir de son illustre cousin, et le

Digitized by Google

cardinal François de Gonzague, qui avait allégué son manque de ressources, s'était entendu répondre par le pape que son père et sa mère pourraient l'aider, qu'il ne lui en coûterait guère plus de mille ducats et que l'octroi qui lui serait consenti d'un riche évêché, quand une vacance favorable se produirait, le dédommagerait amplement de cette dépense. Gonzague convoitait l'évêché de Mantoue, quand il serait sans titulaire; il sut que Pie II avait déclaré que, s'il ne se bâtissait point une résidence à Corsignano, dès cette année-là même, il pouvait renoncer à l'objet de ses vœux. Il prit donc ses dispositions; il s'aboucha avec un architecte et, le 19 août 1462, il écrivit à sa mère, le 28, à son père, pour leur exposer son embarras et solliciter leur généreux concours (1).

Il était alors à Corsignano, où il accompagnait le Souverain Pontife, venu pour la consécration de l'église de l' « *Assunta* » et l'inauguration de la nouvelle cité : en trois ans, Rossellino et ses aides avaient terminé leur entreprise. Le vieux « *castello* » s'était mué en une ville neuve. La rue, relativement large et presque droite qui se développait de l'est à l'ouest, dans le sens du promontoire occupé par l'enceinte, et mettait en communication les deux portes, s'était

(1) Ces lettres, extrêmement curieuses, sont données par le prince Francesco-Bandini-Piccolomini, dans son article sur *Le case Borgia e Gonsaga in Pienza,* qu'a publié le supplément cité plus haut, de la revue florentine *Arte e Storia,* p. VI. — La maison fut construite; elle appartient aujourd'hui à la famille Simonelli (*Ibid.*, 2e col., n. 1), mais Gonzague ne devint administrateur de l'évêché de Mantoue qu'en 1466, à la mort de l'évêque Galeazzo Cavriani (GAMS, *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ.* Mantua).

Digitized by Google

bordée de maisons; sur la place, en forme de trapèze, à l'ouest, le grand palais Piccolomini, destiné à loger le pape et sa suite; à l'est, le presbytère ou « *canonica* » et le « *palazzino* » Borgia encadraient la façade de l'église qui fermait le côté sud et avait pour pendant, au nord, le palais public et un coin du palais Ammannati. A l'angle nord-est du palais Piccolomini, tout près de l'intersection de la rue principale et de la place, un puits de style très élégant assurait aux habitants une eau fraîche et pure. L'église, le palais Piccolomini et le puits étaient l'œuvre de Rossellino; le palais public avait été édifié par le même artiste, en collaboration avec son neveu, Puccio di Paolo, et tout cet ensemble, commandé directement par Pie II, revenait à 50.000 écus d'or (1).

Æneas-Sylvius Piccolomini — c'est bien le cas de l'appeler ici du nom de son enfance — se déclara très satisfait et de la rapidité et de la perfection de cet immense labeur, et très fier de sa « Rome d'été ».

Le 12 février de cette année 1462, poursuivant la réalisation de son dessein, il avait, dans un consistoire, érigé en sièges épiscopaux, mais sous le même titulaire, les deux cités voisines de Montalcino et de Corsignano, et changé le nom de son « *castello* » natal en celui de « Pienza » qui rappellerait à jamais son souvenir en ces lieux aimés où il avait ouvert les yeux à la lumière et l'intelligence à ses grandes destinées (2).

Une bulle, signée à Pienza, aux ides du mois

(1) *Arte e Storia,* p. VIII, n. 5.
(2) *Ibid.,* p. V.

Digitized by Google

d'août, détermina les nouvelles circonscriptions diocésaines dont les paroisses furent détachées des diocèses d'Arezzo, de Chiusi et de Grosseto, et, le 29 de ce mois d'août, l'église de l' « *Assunta* », devenue cathédrale, en même temps que paroissiale, fut consacrée par le cardinal d'Ostie, Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, le plus haut dignitaire de l'Église romaine, en présence du Souverain Pontife, qui voulut procéder lui-même à la dédicace de l'autel majeur.

Quelques jours plus tard, le chapitre fut constitué, et, le 7 octobre, Jean Cinughi fut nommé évêque de Pienza et de Montalcino (1).

Pie II trouvait l'œuvre de Rossellino tellement belle, tellement conforme à ses goûts d'humaniste et de « renaissant » que, par une bulle également donnée à Pienza, trois semaines après la consécration, le 16 septembre 1462, il interdit, sous la peine sévère de l'excommunication réservée au pape, non seulement d'y enterrer d'autres défunts que les évêques et les prêtres, mais d'en gâter la pureté des murs et des colonnes; d'y peindre des fresques; d'y suspendre des tableaux; d'y ériger d'autres autels ou d'autres chapelles et de changer l'architecture du monument et de sa crypte qui contenait les fonts baptismaux, gracieux édicule en travertin, sobre et élégant tout ensemble, dû au talent du même artiste florentin (2).

---

(1) GAMS, *op. cit.*

(2) Cette « *Bolla santamente severa* » est donnée par Mons. Silvio Ma NARDI-DEI, dans *Arte e Storia*, p. VII, d'après les Archives de la cathédrale de Pienza.

Digitized by Google

Le chœur était meublé de stalles ornées d'arceaux ogivaux, de sculptures et de marqueteries, réminiscences très heureuses des boiseries de la chapelle du palais communal à Sienne. A la place d'honneur, se trouvait le trône pontifical aux armes des Piccolomini, et, au centre, se dressait un lutrin octogone de même style, destiné à supporter des graduels et des antiphonaires à fines miniatures, à splendides enluminures qui avaient été commencés pour le dôme d'Orvieto et que Pie II, les enviant pour sa cathédrale, avait achetés 800 écus d'or et confiés, pour l'exécution des lettrines, aux artistes siennois Sano di Pietro et Pellegrino di Mariano (1).

Rien ne paraissait trop cher ni trop beau à sa munificence, quand il s'agissait de son église de Pienza. Il fit appel, pour la décoration des autels, aux peintres siennois les plus estimés : Sano di Pietro, Matteo di Giovanni, Lorenzo di Pietro, dit « le Vecchietta ». Il dota le Trésor de précieuses reliques : deux parcelles de la vraie Croix enchâssées dans une croix d'or et de cristal de roche, d'un travail excellent; un fragment du crâne de saint André, scellé sous l'anneau du Pêcheur dans le buste de vermeil serti de gemmes qui venait d'être apporté, de Grèce à Rome, avec le Chef de l'Apôtre, en avril de cette année 1462 (2). Il fournit la sacristie de vases sacrés très riches, de somptueux ornements, de splendides tapisseries. Vieille à peine de quelques jours, l'« *As-*

(1) *Arte e Storia,* p. VIII, 2e col., n. 3.

(2) Ce buste est encore aujourd'hui conservé dans la sacristie de la cathédrale.

Digitized by Google

sunta » pouvait rivaliser avec les plus antiques basiliques : celles-ci, dans le cours des siècles, avaient amassé peut-être des collections plus amples; elles ne pouvaient mettre en ligne des merveilles plus exquises.

Par les monuments qui faisaient la rare distinction de sa « *piazzetta* », par les objets d'art qui en relevaient encore la délicate beauté, Pienza était bien ce que l'avait rêvée le fils de Silvio Piccolomini et de Vittoria Forteguerri : le joyau de la Renaissance toscane.

Ce joyau, Pie II n'eut pas deux ans à en être fier : il mourut à Ancône, le 14 août 1464, à peine âgé de cinquante-neuf ans, après cinq ans, onze mois, vingt-cinq jours de pontificat. C'était trop tôt pour l'Église; c'était surtout trop tôt pour la jeune cité. Sa place et ses rues avaient à peine entrevu les brillants cortèges, les fastueuses chevauchées; ses palais s'ouvraient seulement pour les réceptions et les fêtes... et, déjà, ses amis d'un jour l'avaient oubliée. Seul, Jacques Ammannati lui demeura fidèle et, comme Grégoire Loli, son confrère, lui avait manifesté son étonnement de ce qu'il se complût en un séjour si retiré, il lui en célébra les charmes par une lettre enthousiaste qu'Æneas-Sylvius eût signée (1)..., mais il ne le persuada point.

Toutefois, ni maisons, ni palais, ni église ne tombèrent en ruines. La cathédrale garda non seulement son titre, mais son trône épiscopal et son chapitre; l'évêque établit sa résidence dans le « *palazzino* » du

(1) Cette lettre, datée de 1467, est donnée dans *Arte e Storia*, p. XIV.

Digitized by Google

cardinal Rodrigue Borgia; le municipe conserva son palais public si gracieux et même il éleva son beffroi d'un étage, et la famille Piccolomini, continuant d'habiter ce pays où elle possédait de vastes domaines, occupa le grand palais pontifical et les hôtels construits sur l'ordre de Pie X. Plusieurs de ses membres furent évêques de Pienza, entre autres le cardinal François Piccolomini, qui ceignit la tiare en 1496, et prit le nom de Pie III... et ils tinrent à honneur de rester fidèles aux traditions de munificence de leur glorieux parent, à l'égard de leur cathédrale et de leur ville épiscopale.

Mais ce n'était plus la vie qui avait circulé si intense, et durant la fièvre des travaux, et durant deux années d'inoubliables solennités et de radieuses espérances. Comme accablée par des souvenirs trop lourds pour elle, Pienza sommeillait; elle s'engourdit bien vite, victime d'une croissance trop hâtive en des conditions anormales. Ses palais, insensiblement, se délabrèrent; son dôme se lézarda et, si elle garda son évêque et ses chanoines, si même elle vit lui demeurer fidèle la noble famille qui lui avait valu tant de splendeur, elle reprit, isolée qu'elle était des grandes voies de communication, la vie modeste qu'avait connue la bourgade rurale de Corsignano.

L'œuvre si attachante de Rossellino devait lui procurer, après quatre siècles, le bienfait de se voir secouer de cette torpeur. Digne héritier des goûts artistiques de son parent et homonyme, le comte Silvio Piccolomini décida, voici quelque vingt ans,

Digitized by Google

de rendre au palais pontifical son éclat primitif (1). Le cinquième centenaire de la naissance d'Æneas-Sylvius approchait : était-il meilleure manière de le célébrer? Pouvoirs civil et ecclésiastique, État et particuliers partagèrent cet avis, et Pienza connut de nouveau la fièvre des travaux. Les façades du palais communal et du « *palazzino* » Loli firent réapparaître la grâce des peintures qui les revêtaient; l'évêché, l'ancien « *palazzino* » Borgia, fit sourire à nouveau son élégance un peu sévère; des travaux de consolidation et de restauration fort bien conçus, furent entrepris, pour restituer à la cathédrale la beauté qui ravit Pie II; dans l'église San-Francesco, de vieilles fresques furent rafraîchies et l'intelligente initiative du Chapitre réunit dans la « *canonica* », transformée en musée, toutes les richesses de son trésor, et préposa à la conservation de cette collection un fin connaisseur, un savant érudit, un enthousiaste de la petite mais noble cité, le chanoine J.-B. Manucci.

Et, ainsi, lors des fêtes qui commémorèrent, le 19 octobre 1905, le cinq centième anniversaire de la naissance du plus auguste, du plus aimant, du plus généreux de ses fils, Pienza put se flatter qu'une ère nouvelle commençait pour elle. Aux yeux des artistes et des amateurs, derechef, elle se présentait comme le joyau de la Renaissance toscane. Un peu partout, dans le monde des historiens et des lettrés, on se redisait l'étrangeté de ses destinées; la photographie, surtout par le moyen si facile, si économique, des

(1) Chanoine MANUCCI, *Il palazzo di Pio II ed i suoi restauri,* dans *Rassegna d'Arte senese.* Anno VII (1911).

Digitized by Google

cartes postales illustrées, faisait connaître ses monuments, et des voyageurs ne reculaient point devant la perspective de faire, ou 14 kilomètres, depuis la station de Torrenieri, sur la ligne de Grosseto à Sienne, ou 25, depuis la station de Montepulciano, sur la ligne de Sienne à Chiusi, pour se procurer la jouissance de contempler les édifices qui bordent sa « *piazzetta* » et se donner l'illusion de vivre quelques heures dans un décor authentique du milieu du quinzième siècle toscan. Architectes et peintres venaient y faire des séjours et ceux qui s'intéressent aux belles pièces d'orfèvrerie, aux riches tapisseries, aux somptueuses broderies, étaient attirés et retenus par les vitrines de son musée capitulaire.

Bourget y était passé, véritable précurseur, le 31 octobre 1890, lors de cette tournée qui nous valut les « *Sensations d'Italie* », si pénétrantes, si communicatives, et il lui consacra l'un de ses chapitres les plus émus (1). A l'occasion du centenaire, la revue florentine *Arte et Storia* publia, sous le titre : « *Pienza et Pio II* », un numéro spécial, recueil d'études historiques sur le pontife et sur sa fondation. *Siena monumentale*, supplément de la « *Rassegna d'Arte senese* », édita, en 1909, une importante étude illustrée sur les tapisseries, les broderies et les étoffes du Musée de Pienza (2), et la belle collection *Italia artistica*, dans sa 63e monographie : *Pienza, Montalcino e la*

(1) *Sensations d'Italie : Toscane, Ombrie, Grande-Grèce.* Paris, Plon, édition définitive, p. 67 et suiv.

(2) *Gli Arazzi, i Recami e le Stoffe del Museo di Pienza,* par le chanoine MANUCCI.

Digitized by Google

Val d'Orcia senese, parue en 1911, et due au talent et l'érudition de M. Bargagli-Petrucci, fait une part très large, comme l'indique le titre, à la cité d'Æneas-Sylvius Piccolomini.

Peut-être, un jour, lors d'un voyage en Toscane, vous laisserez-vous prendre comme moi, par l'attirance de Pienza; vous bénéficierez alors très probablement d'un service d'automobiles qui est en projet et qui vous mènera par Montepulciano, la ville aux beaux palais, Pienza et San-Quirico d'Orcia, à travers les ondulations parfois très accentuées du plateau marneux, de la station de Montepulciano à celle de Torrenieri; vous pourrez trouver un gîte relativement bon — il ne faut point désirer un confort trop grand dans les *alberghi* des petits centres italiens — à l'hôtel Letizia, et vous aurez un « Vade mecum » très sûr dans le *Guide-Manuel de Pienza et de ses environs,* qu'a écrit en excellent français et enrichi d'illustrations le chanoine Manucci, conservateur du Musée capitulaire.

En attendant, si vous m'y autorisez, je vous conterai brièvement ce que j'admirai en cette création de Pie II, au cours d'un voyage très intéressant et très instructif que je fis, l'été dernier, à travers de petites localités de Toscane et d'Ombrie.

Disons, d'abord, que Pienza compte sur son ban 2.730 habitants; elle est le chef-lieu d'un « *mandamento* » (sorte de canton) de la province de Sienne, de l'arrondissement de Montepulciano, et le siège d'un évêché, uni à Montalcino de 1462 à 1594, puis à Chiusi, depuis le 1er juin 1772. Les deux diocèses ont une population totale de 26.300 catholiques; ils

Digitized by Google

comptent 56 paroisses et possèdent 125 églises ou chapelles (1). Le séminaire régional est établi à Pienza dans l'ancien couvent San-Francesco, et il a comme maison de campagne un antique monastère d'Olivétains, *Santa-Anna in Camprena,* que le Sodoma décora de fresques aussi remarquables que celles de *Monte-Oliveto maggiore,* si justement fameuses (2). En cette contrée fortunée, il n'est point de petites villes, de bourgades, d'anciens monastères, qui n'offrent à l'admiration du touriste quelque œuvre de maîtres siennois ou toscans. Il faudrait, pour tout voir, aller à petites journées, durant des mois entiers.

Mais, qui ne sut se borner, ne sut jamais... voyager : restons donc à Pienza, où nous sommes arrivés par Montepulciano. Assise sur un promontoire qui s'avance de l'ouest à l'est, la petite cité se présente très bien, avec sa promenade extérieure ombragée d'arbres, ses murailles en partie démantelées, la flèche élancée de sa cathédrale et la tour, à deux étages crénelés, de son municipe.

La rue principale, l'inévitable *Corso Vittorio-Emmanuele,* légèrement plus large que ne le sont d'ordinaire les vieilles artères italiennes, débouche, au bout de 200 mètres à peine, entre les palais Ammannati et Piccolomini, à l'angle nord-ouest de la place, de la petite place, de 25 mètres à peine de côté, dans sa plus grande dimension, que la reconnaissance des Pientins a nom-

(1) Mgr BATTENDIER, *Annuaire pontifical catholique.*

(2) Cf. chanoine MANUCCI, *Gli Affreschi di Sodoma a S. Anna in Camprena (Pienza),* dans *Arte e Storia,* 15 février 1912. — *Italia artistica : Pienza,* etc., p. 32 à 40.

Digitized by Google

mée *Piazza Pio secundo*. Et, pour le visiteur, si peu qu'il soit familiarisé avec les arts, c'est un ravissement.

A droite, fuit la majestueuse façade du grand palais Piccolomini, dont les deux étages de fenêtres géminées à arceaux circulaires, ornés de pilastres, ainsi que le rez-de-chaussée presque aveugle, forment une heureuse combinaison des styles qui font la beauté du palais Rucellaï, à Florence, et du palais Piccolomini, à Sienne. Le tout est couronné par une élégante corniche qui ajoute de la grâce à l'édifice, sans l'alourdir, comme il arrive assez souvent dans les chefs-d'œuvre de la Renaissance siennoise ou florentine.

A gauche, continuant le côté de la rue, le palais Ammannati présente une façade, jadis ornée de peintures, aujourd'hui assez délabrée, dont les fenêtres rectangulaires à croisillons sont surmontées de jolies corniches en travertin (1); ensuite, après un retrait, à l'angle d'une rue perpendiculaire à la place, le palais public, véritable bijou d'architecture, avec sa façade peinte, son portique formé de trois arcades à colonnes d'ordre ionique, son premier et unique étage éclairé par quatre fenêtres géminées plus élancées et plus gracieuses encore que celles du palais Piccolomini, et sa tour carrée à trois étages, percée de grandes baies et couronnée d'une double ceinture de créneaux.

En face, séparée du palais public par la continuation du *Corso Vittorio-Emmanuele* et faisant avec lui un

(1) Ce palais, occupé par des ménages, appartient à un signor Newton.

Digitized by Google

contraste nullement déplaisant, le « *palazzino* » Borgia, devenu l'évêché, offre un aspect plutôt sévère, avec son rez-de-chaussée sans autre décoration qu'une porte à pilastres et à tympan semi-séculaire, chargé de l'écusson des Borgia, et son double étage de fenêtres à croisillons que protège, pour ne point dire écrase, un toit rustique. Ce survivant, à peine modifié, d'un âge antérieur, rend, par son austérité sereine, plus sensible et plus attachante encore la grâce de l'ensemble.

Enfin, isolée de l'évêché et du palais Piccolomini par deux échappées sur la campagne, et fermant le côté sud de la place, la façade de la cathédrale développe sa belle ordonnance que domine, discrètement reculé à l'angle du transept et du collatéral de l'Évangile, un svelte clocher octogonal oblong, à la flèche de pierre très bien proportionnée. Terminée par un large fronton rectangulaire, au centre duquel, dans un cercle richement enguirlandé, s'encadre le blason pontifical de Pie II Piccolomini, cette façade est divisée, dans le sens de la largeur, par des pilastres carrés qui reposent sur de hauts et larges piédestaux, en trois compartiments correspondants aux trois nefs. Ces compartiments d'égale hauteur et de distribution sensiblement identique, sont répartis en deux étages par une corniche qui coupe toute la façade, y compris les pilastres; au rez-de-chaussée, sur un perron de deux marches, s'ouvrent les trois portes dont l'architrave est surmontée d'un arc et d'un tympan semi-circulaires, analogues à ceux qui ornent la porte de l'évêché; à l'étage supérieur, une large arcature, soutenue par des colonnes à chapiteaux composites, en-

Digitized by Google

cadre, dans le compartiment central, un *oculus* et, dans les deux autres, des niches à entablements du meilleur goût. Sur cette façade, plus encore que dans les autres monuments de la petite cité ou plutôt de cette *piazzetta*, sourit cette parfaite, cette exquise distinction, qui fait le cachet et qui demeure le charme de la création de l'humaniste Æneas-Sylvius Piccolomini.

Ce caractère se remarque, également frappant, sur le puits qui se trouve à l'angle de la place, tout contre le palais Piccolomini. Le parapet circulaire, d'un galbe très gracieux, repose sur un double gradin et est orné de simples cannelures, et les deux colonnes qui l'accostent, d'ordre composite, supportent une large architrave décorée de stries, d'oves et de rainures; au milieu, le blason de Pie II et l'inscription : « *Pius P. P. MCCCCLXII* ». De l'avis de tous les connaisseurs, s'il est en Toscane des « pozzi » plus richement sculptés, il n'en est point de plus beau que celui de Pienza, et cette beauté, il la doit à son élégante simplicité.

La cour intérieure du grand palais Piccolomini, avec ses peintures à fresques, qui vont être rendues à leur fraîcheur primitive (1) et son cloître carré que soutiennent douze colonnes aux chapiteaux délicieusement fouillés, offre la même note de distinction, comme aussi la façade qui ouvre sur le jardin, au-dessus de la galerie du rez-de-chaussée, un double

(1) Voir l'étude signalée plus haut sur le ***Palazzo di Pio II ed i suoi restauri.***

Digitized by Google

étage de « *loggie* » à huit arcades, d'où l'on jouit, sur la vallée et sur les ondulations du vaste plateau, d'un panorama que borne seul au loin l'escarpement calcaire du *Monte Amiata*. On sent que ce « belvédère » avait été amoureusement aménagé par Æneas-Sylvius pour les longs séjours qu'il comptait faire au pays de son enfance. Hélas! combien de fois en a-t-il joui?

Et combien de fois a-t-il joui de la cathédrale, dont il était si fier et dont il avait voulu défendre la sereine beauté contre les entreprises des hommes. Mais il n'a pu la défendre contre les injures du temps... et voilà pourquoi je n'ai pu en admirer l'intérieur. Des travaux de consolidation et de restauration s'y exécutent, depuis déjà plusieurs années, et un mur blanc coupe les trois nefs, dès la troisième travée. Il me faut donc en croire le témoignage d'autrui qui affirme que, par l'harmonie de ses proportions, la pureté de ses lignes, et la sobriété de son style, ce triple vaisseau répond à la façade et porte, lui aussi, cette marque d'exquise élégance qui, répétons-le, fait le charme de Pienza.

Aux murs de la partie de nef qui est demeurée livrée au culte, sont suspendus trois tableaux commandés par Pie II à des artistes siennois, œuvres suaves de sérénité mystique : la Vierge et quatre saints, par Matteo di Giovanni; la Vierge et quatre saints, par Sano di Pietro, et une Assomption, par Lorenzo di Pietro, dit le Vecchietta. Bourget a fort admiré cette dernière. « Ont-ils vu cette Assomption, écrit-il, faisant allusion à des critiques trop sévères de Lorenzo (1),

(1) *Op. cit.*, p. 76.

Digitized by Google

cette Vierge en robe d'or, enlevée sur un fond d'or, dans cette guirlande d'anges, vêtus d'or, qui accompagnent d'une céleste musique ce triomphe de la Mère de Dieu? Le *Beato* n'a pas trouvé de visages plus sublimes pour la pureté, la fierté triste, le sentiment sérieux de l'au-delà, et, pourtant, que ces visages restent jeunes, transparents de fraîcheur et de grâce naïve!... Leurs doigts longs apparaissent posés sur des instruments de paradis; leurs étroites poitrines, puis leurs yeux songeurs et la fleur mélancolique de leurs bouches... sur l'or comme solide qui sert de fond au visage de la Madone, levé humblement dans une attitude d'acceptation si touchante. »

D'autres peintures de maîtres siennois sont actuellement conservées au Musée capitulaire, parmi lesquelles il convient de donner une mention... et une mention très honorable, à la Vierge-Mère, que Matteo di Giovanni représenta assise sur un trône monumental, entourée des saints Jérôme, Martin, Augustin et Nicolas, et dont le visage, d'une très douce expression, mérite bien la louange inscrite autour du nimbe : « *Pulchra es et decora, Filia Jerusalem* ».

Ce Musée, nous l'avons dit, vaut, à lui seul, une longue et studieuse visite. Il renferme nombre de choses intéressantes et possède un trésor insigne.

Nous passerons rapidement devant de grandes tapisseries historiées de l'école allemande du quinzième siècle et de l'école flamande du seizième siècle — il y en aurait suffisamment pour décorer tous les murs de la cathédrale — devant les livres de chœur, antiphonaires et graduels, aux miniatures fines et expressives

Digitized by Google

qu'exécuta le pinceau délicat des siennois Sano di Pietro et Pellegrino di Mariano; devant les vitrines qui protègent des vêtements épiscopaux et sacerdotaux, légués au Chapitre par des évêques de Pienza, ou une riche collection d'orfèvrerie religieuse des quinzième et seizième siècles : calices, ciboires, ostensoirs, instruments de paix, encensoirs, médailles, ou encore des dentelles, des broderies, des étoffes des quinzième et seizième siècles.

Nous nous arrêterons un peu plus longtemps auprès d'une vitrine rectangulaire qui contient la crosse d'argent que Pie II fit faire pour sa cathédrale de Pienza; un baiser de paix, du quinzième siècle, en argent, d'un travail exquis; une mitre précieuse, ornée de perles fines et de dix émaux avec figures de saints et blason des Piccolomini, également du quinzième siècle; une croix en buis sculpté, où la patience d'un artiste du treizième siècle a ciselé, sur une hauteur totale de 30 centimètres, les scènes principales de la vie et de la mort du Christ; une croix en cuivre de Goro di Neroccio, siennois du quatorzième siècle...

Nous donnerons, au moins, un coup d'œil à d'autres mitres de Pie II et de Pie III et à une chape portée par un Alexandre Piccolomini, au Concile de Trente, et ornée de belles broderies en velours du quinzième siècle; mais nous nous réserverons du temps, et beaucoup de temps, pour examiner à loisir une pièce qui est sans doute unique au monde et dont — faut-il le dire? — les Pientins n'apprécièrent bien la valeur que quand elle leur eut été dérobée par un *carabiniere*, voici quelque trente ans. L'alarme fut chaude; mais

Digitized by Google

dura peu : l'objet volé n'était pas encore parti pour le pays des milliardaires; il fut retrouvé à Florence, quelque temps après, chez un marchand d'antiquités.

C'est une chape qui, de l'avis des savants et des artistes compétents, fut exécutée dans des ateliers d'Orient, au treizième siècle. Elle fut offerte par Thomas Paléologue, despote de Morée, au pape Pie II, et celui-ci s'empressa de la donner à son église de Pienza, en mai 1462. De forme semi-circulaire, elle mesure, dans sa plus grande largeur 3^{m} 50; elle a 1^{m} 63 de rayon et 5^{m} 50 de circonférence.

Le linon qui en forme la trame, disparaît complètement sous les broderies à la main qu'il supporte. Sur un fond de brocart d'or, d'un point très fin, qui varie avec chaque sujet, un triple étage concentrique de grands médaillons, dessinés en séries de portiques ogivaux, présente vingt-sept scènes de l'histoire de la sainte Vierge et de sainte Catherine d'Alexandrie; entre les pointes des ogives, deux séries de médaillons plus petits figurent huit des ancêtres de la Madone et les douze apôtres, tenant chacun sur une banderole un article du *Credo*. Le chaperon, très petit et terminé en pointe, porte deux séraphins aux ailes éployées; et l'orfroi, large de 16 centimètres, forme un entrelacs de fils d'or et de soie, dont le fond, également de brocart d'or, est semé de paons et d'autres oiseaux au merveilleux plumage.

Les quarante-sept médaillons ne comptent pas moins de cent cinquante personnages, d'une hauteur moyenne de 26 centimètres, très vivants, très pieux d'expression et drapés élégamment. L'ensemble des

Digitized by Google

ors et des couleurs est du plus harmonieux effet, et le travail est si fin, le point si ténu, qu'une habile brodeuse, la signora Cesira Carletti, de Pienza, dont le jury de l'Exposition internationale de Turin, en 1898, a reconnu le talent par l'une de ses plus flatteuses récompenses, a mis plusieurs mois à copier, avec son aiguille, l'un des personnages d'un médaillon, avec le fond d'or qui l'entoure (1).

En quittant le Musée capitulaire, nous aurions à descendre dans la crypte de la cathédrale, pour y admirer le baptistère que marqua Rosselino du même cachet d'élégante sobriété, caractère de toute son œuvre à Pienza; mais les travaux de l'église en défendent en ce moment l'accès. Nous nous contenterons d'embrasser d'un dernier regard les charmes de cette « *piazzetta* », où des monuments du goût le plus pur sont disposés en un groupement aussi harmonieux, et nous féliciterons le comte Silvio Piccolomini et les magistrats de la petite cité, l'évêque et les chanoines, d'avoir compris la pensée du fondateur de Pienza et d'avoir, dans les travaux de restauration qui s'imposaient, respecté scrupuleusement la création dont il était si fier... et à juste titre. Æneas-Sylvius Piccolomini ne les eût point désavoués.

(1) *Gli Arazzi... del Museo di Pienza*, p. 7, nº 1.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

LA PREMIÈRE INVASION

D'APRÈS LE JOURNAL DE CHARLES D'ESPINAL, MAIRE DE FOUCHÉCOURT

(25 DÉCEMBRE 1813 - 1er MAI 1814)

Par M. Charles GUYOT

Ce journal se compose de deux cahiers, l'un de quatorze, l'autre de quatre feuilles, d'une écriture fine et serrée. L'auteur, Charles d'Espinal, était l'un des treize enfants de François d'Espinal, mort à Fouchécourt, le 17 germinal an IV. Il habitait, dans ce petit village, la maison patrimoniale avec sa mère et une de ses sœurs. A la fin de l'Empire, il était maire de Fouchécourt, comme l'avait été son père, et comme devait l'être aussi son fils, Charles-Léon. Au moment où il écrit son journal, c'est un homme de trente et un ans, encore célibataire, dont la santé avait été délicate et qui avait obtenu pour ce motif, le 15 floréal an XII, un congé de réforme le dispensant, moyennant finances, du service militaire.

Digitized by Google

Les d'Espinal, descendants d'un anobli du temps du duc Charles IV, étaient fixés dans la région depuis un siècle et demi. Comme la petite noblesse du pays, pour la plupart anciens gentilhommes verriers, avec lesquels ils entretenaient des relations intimes, ils avaient traversé sans trop de dommages la période difficile de la République et de l'Empire, vivant de la vie des paysans d'alentour, qui les considéraient comme leurs patrons et leurs chefs naturels. Charles d'Espinal se trouvait ainsi très bien placé pour recueillir et exprimer avec exactitude les sentiments qui agitaient les habitants de cette contrée à l'époque de la première invasion. Son journal est écrit très simplement; il se borne à y consigner les faits dont il a été témoin, à transcrire les nouvelles quotidiennes, en s'abstenant presque toujours de réflexions ou d'appréciations personnelles.

Le village de Fouchécourt, où se sont passés les événements consignés au journal, se trouve au sud-ouest du département des Vosges et de l'arrondissement de Neufchâteau, dans une petite vallée dirigée vers la Saône. Il était alors en dehors des voies de communication, et de là, pour gagner la ville de Lamarche, chef-lieu du canton, il fallait gravir, par des chemins peu commodes, les coteaux qui le séparaient d'Isches et de Mont, localités plus importantes. Cette situation topographique explique comment les passages de troupes y furent relativement rares, les envahisseurs ayant soin de se tenir autant que possible sur les grandes routes, de peur des surprises. Aussi, ce ne fut qu'à la longue, assez tardivement,

Digitized by Google

que les habitants de Fouchécourt éprouvèrent le contre-coup des faits militaires dont la Champagne et l'Ile-de-France étaient alors le théâtre.

Le 24 décembre 1813, Charles d'Espinal est allé pour affaires à La Ferté-sur-Amance, et de là à Béton-court, près Jussey, chez un de ses cousins, M. de Vernerey. C'est là qu'il apprend l'entrée des ennemis en France. Il revient chez lui en toute hâte; on lui remet une lettre du sous-préfet de Mirecourt, M. de Saint-Ouen, son ami, qui confirme la nouvelle et le prie d'envoyer le plus tôt possible chevaux et voiture au château de Châtillon-sur-Saône, où se trouve Mme de Saint-Ouen, afin de lui permettre de revenir et de gagner Nancy. Mais aucun ordre officiel. « Je croyais trouver l'ordre de partir en masse », dit Charles d'Espinal. Telle était en effet l'attente générale; probablement, si la mesure avait été prise sans retard, sous le coup de la première émotion, tout le monde aurait marché. Mais les autorités restaient muettes. Le maire de Fouchécourt se borna donc à rassembler les habitants; il leur fit part des nouvelles, leur conseilla de prendre des mesures pour mettre à l'abri du pillage ce qu'ils avaient de plus précieux. Pour lui, il se contenta d'envoyer sa sœur chez des parents et amis, MM. du Bois, qui demeuraient au Morillon, en pleine forêt de Darney; elle devait y avoir la compagnie de deux jeunes filles de son âge, et surtout plus de sécurité. Cela fait, on attendit plusieurs jours, qui parurent très longs.

Le 2 janvier 1814, Charles d'Espinal se trouvant à

Digitized by Google

Isches, un de ses amis de Lamarche lui fit part d'un décret qui ordonnait la levée en masse. Mais, en même temps, le sous-préfet de Neufchâteau faisait savoir à ses administrés qu'ils pouvaient se rassurer, que sans doute l'ennemi était en France, mais qu'il avait pris une direction telle que la contrée ne paraissait pas menacée. Ce fut seulement le 5 janvier qu'arriva le premier ordre officiel : le sous-préfet prescrit à tous les anciens militaires de la commune, ayant moins de cinquante ans, de venir à Neufchâteau, ainsi que trois hommes de vingt à quarante ans, pour être immédiatement encadrés dans les corps francs des Vosges; à défaut de volontaires, ces trois hommes doivent être désignés d'office par le maire. Le 7, c'est le préfet des Vosges qui, dans une dépêche venant de Charmes-sur-Moselle, exhorte ses braves Vosgiens à courir aux armes : « Il n'y a plus un moment à perdre, l'ennemi s'avance à grands pas... » Enfin, le jour suivant, M. de Saint-Ouen écrit à son ami que Charmes est envahi, et qu'on signale de Bains le passage de Cosaques se rendant à Épinal.

Avant de prendre aucune mesure, Charles d'Espinal va aux renseignements, à Isches et à Lamarche, il faut savoir surtout ce que vont faire les « Marchais ». A Isches, on ne sait que décider. Les gens de Mont n'ont pas voulu laisser partir pour Nancy leur maire, M. de Lallemand, disant qu'ils voulaient l'avoir à leur tête, en cas de levée en masse. A Lamarche, le maire a convoqué toute la bourgeoisie à l'hôtel de ville; on remarque que les hommes de vingt à cinquante ans se sont tous abstenus. Le juge de paix propose de

Digitized by Google

constater par un procès-verbal le refus de tous les habitants; ce procès-verbal est dressé sous sa dictée et signé par toutes les personnes présentes. Du reste, c'est un sauve-qui-peut général; on voit revenir d'Épinal ceux qui avaient obéi à l'ordre du 5 janvier; ils racontent que le préfet les a passés en revue, mais que les armes qu'on leur avait données ne valaient rien; alors ils ont tous déserté...

Dans de telles conditions, il n'y a rien à faire. Charles d'Espinal recommande à ses gens de Fouchécourt de se tenir tranquilles. Il est certain que les Cosaques sont à Bourbonne; à leur arrivée il y avait dans la ville des dragons français qui voulaient se battre, mais le maire et les bourgeois les en ont empêchés. Le 15 janvier, on voit passer à Fouchécourt des individus qui se sauvent pour mettre à l'abri leur argent et leurs papiers : c'est qu'il vient d'arriver des Cosaques à Isches; mais ils n'ont pas fait de mal. Le lendemain, Charles d'Espinal monte jusqu'à Isches pour se renseigner auprès du maire : les Cosaques se comportent fort bien, mais ils mangent comme des diables; à eux sept, ils ont consommé pour déjeuner vingt livres de viande, sans compter deux volailles; ils ont bu sept pintes de vin et trois pintes d'eau-de-vie; puis ils sont partis, en annonçant l'arrivée prochaine de trois cents autres. Là-dessus, Charles d'Espinal revient chez lui, prend ses chiens, et va tuer un lièvre dans les vignes.

En rentrant, il trouve un exprès venu de Bourbonne, porteur d'un ordre de réquisition : il s'agit de fournir, dans les quatre jours, 1.000 livres de pain,

Digitized by Google

autant de farine, 334 rations d'avoine et 6 paires de souliers. Aidé de quelques conseillers municipaux, le maire de Fouchécourt s'occupe immédiatement d'opérer la répartition, ce qui se fait sans beaucoup de difficulté. A peine ces fournitures étaient-elles expédiées qu'arrive une seconde réquisition, également de Bourbonne, pour 79 livres de cuir; on peut également les fournir sans délai. Mais, le 21, c'est de Neufchâteau que vient une troisième sommation, celle-ci beaucoup plus onéreuse : outre du pain et de l'avoine, on exige trois bœufs, 20 mesures de vin, 5 mesures d'eau-de-vie, le tout à livrer dans les vingt-quatre heures, sous peine d'exécution militaire. Cette fois, Charles d'Espinal réunit son conseil municipal, on prend une délibération exposant l'impossibilité dans laquelle se trouve la commune de fournir à la fois à Neufchâteau et à Bourbonne, et la pièce, signée de tous les conseillers, est envoyée « à MM. les commissaires de Neufchâteau ». La réponse, attendue avec quelque anxiété, arrive le 23 : défense, pour l'avenir, de rien fournir à Bourbonne; on ne parle plus de la réquisition du 21 : « espérons que nous en sommes quittes!... »

Entre temps, comme on dit que les Cosaques sont revenus à Isches, Charles d'Espinal est allé les voir. Il y a seulement seize hommes, qui n'ont pour armes que des lances, et deux officiers qui sont fort polis; « ils n'ont pas l'air trop guerrier »... D'autre part, on voit passer des gens qui ont été requis par les Autrichiens pour conduire l'artillerie; il y en a qui ramènent leurs chevaux, mais d'autres n'ont pu ravoir les leurs; quelques-uns s'en retournent jusqu'en Alsace...

Digitized by Google

Du moins, il n'est pas question dans le pays de ces réquisitions d'attelages. Depuis quelques jours il neige, on n'entend plus parler de rien.

Le 24, fatigué de rester à la maison, Charles d'Espinal part avec ses chiens; « en attendant — dit-il — que MM. les Bavarois viennent nous donner la chasse ». Malgré le mauvais temps, il tue deux bécassines sur le ruisseau; il a même tiré en rentrant un renard dans les jardins du village. A peine était-il chez lui, que la porte de la cuisine s'ouvre brusquement; le domestique entre, tout effrayé : « Monsieur, voici des hommes!... » Ce sont deux Bavarois; un troisième est dans la cour, tenant les chevaux. Tout le village est en émoi : c'est la première fois qu'on se trouve en contact avec les envahisseurs; en moins d'une minute la maison est pleine de curieux. Les soldats exhibent un ordre de réquisition pour le quartier général de Damblain : 2.560 livres de pain, 2 bœufs ou vaches, 12 mesures de vin, 3 mesures d'eau-de-vie, etc... Ces militaires ne doivent quitter le village qu'avec les fournitures demandées.

Après réflexion, le maire de Fouchécourt estime qu'il convient de ne pas obtempérer sans employer au moins tous les moyens dilatoires. Puisqu'on a entre les mains cette défense de fournir ailleurs qu'à Neufchâteau, c'est le cas de s'en servir. Mais sera-t-elle admise à Damblain? c'est douteux, pourtant on peut toujours essayer. Le conseil municipal est de cet avis, et il laisse avec satisfaction son maire tenter l'aventure. Accompagné de l'un des chevau-légers bavarois, Charles d'Espinal se met en route, monté

Digitized by Google

sur l'une de ses juments; il a choisi celle qui a le moins de valeur, et il a eu soin de mettre sa belle alezane à l'abri des convoitises possibles de l'ennemi. A Lamarche, on ne peut rien faire; le capitaine qui y commande envoie les voyageurs à Tollaincourt, où le major se déclare aussi incompétent; il faut aller jusqu'à Damblain. Là, l'accueil est bien meilleur qu'on n'osait l'espérer. L'état-major est installé chez M. Renard l'aîné, un ami de la famille, qui met Charles d'Espinal en rapport avec le commissaire des guerres. Celui-ci parle très bien le français, il comprend tout de suite les explications du maire de Fouchécourt, et il le conduit au général. Le maire recommence à exposer ses raisons; elles sont pleinement admises. Il est entendu que Fouchécourt ne doit rien fournir que par ordre de Neufchâteau; des instructions vont être données dans ce sens. Charles d'Espinal se confond en remerciements, et se dispose à regagner sa commune pour y faire part du succès de sa démarche. Mais M. Renard ne l'entend pas ainsi; la table est servie, il faut dîner avec tous les officiers de l'état-major. Le repas est fort bon; le commissaire des guerres se montre de plus en plus aimable : « Je suis Lorrain — dit-il — né à Saint-Dizier... » Il se plaint d'être obligé de se battre contre des compatriotes. « Il nous plaint aussi d'avoir un si mauvais gouvernement. Quels tristes temps, et combien les honnêtes gens ont à souffrir!... » Bref, on ne se sépare qu'après toutes sortes de démonstrations réciproques de sympathie et d'amitié.

A Fouchécourt, le conseil municipal est fort heu-

Digitized by Google

reux que la commune s'en tire à si bon compte. Avant de renvoyer les garnisaires, le maire se sert d'eux pour faire une exécution nécessaire : un des voituriers qui ont conduit l'avoine à Bourbonne s'est avisé de vouloir garder les sacs pour sa peine et refuse de les rendre aux propriétaires, qui ne sont pas contents. Les Bavarois sont requis de mettre la main au collet du récalcitrant et de l'amener devant le conseil; là, le maire lui adresse une bonne semonce, et les sacs sont immédiatement restitués. Deux jours après, autre histoire : une vieille femme vient se plaindre, on lui a volé la nuit, dans sa grange, six boisseaux de blé; les voleurs ne peuvent être que des peigneurs de chanvre, qui travaillaient à l'écurie à cause du froid. A défaut de tout représentant de l'autorité judiciaire, c'est le maire qui doit faire l'office de juge d'instruction : il interroge, il perquisitionne; on retrouve le corps du délit chez l'un des « chanvriers » qui avoue son méfait, et le blé est restitué à la plaignante.

Pour se distraire un peu, puisqu'on n'entend plus parler de rien, Charles d'Espinal prend son fusil et va chasser. Un jour, on lui signale un canard dans le bief du moulin; le coquin ne se laisse pas facilement approcher; enfin il est tué, très loin, du côté de Thons. Le lendemain, chasse dans les vignes avec deux voisins; on tue un lièvre, un autre ne peut être tiré. C'est fort heureux que l'on ait pu se donner ce plaisir : voici un arrêté du préfet provisoire du département des Vosges qui ordonne un désarmement général; il faudra dorénavant cacher ses fusils. Du reste, il fait très froid; le domestique, en venant de donner à manger aux

Digitized by Google

pigeons, a rapporté, morte de froid, une caille qu'élevait Mlle Rose d'Espinal. « Cela m'a fait éprouver — dit son frère — une peine bien vive... »

Mais l'accalmie ne pouvait durer. Le 30 janvier, on apporte un ordre de réquisitions « exorbitantes », en farine, blé, avoine, souliers, etc... Cette fois, impossible de résister. A Lamarche on a reçu des ordres semblables, et l'on conseille au maire de Fouchécourt d'envoyer tout ce qu'il pourra. Il faut se mettre à la besogne, avec l'adjoint et les conseillers municipaux; on dresse un état de ce que possède chaque chef de famille, en terres, prés, vignes, chenevières, et cela servira de base à toutes les répartitions.

La poste recommence à marcher; on reçoit toutes sortes de nouvelles contradictoires sur les événements militaires qui se passent en Champagne. Il faut aller chercher des renseignements plus certains. A Bourbonne, un capitaine russe, qui revient de Bar-sur-Aube, raconte qu'il y a eu une grande bataille qui a duré quarante heures; l'empereur Napoléon s'est battu en personne (1). Il a refusé la paix parce qu'on veut lui ôter la Lorraine et la Franche-Comté; il voudrait conserver le Rhin comme limite. Cet officier ajoute que la paix est néanmoins certaine; les Empereurs et le

(1) Nous n'entreprendrons pas d'identifier avec la réalité tous les renseignements consignés au journal sur les événements militaires. La discordance est trop grande. Elle nous montre combien, en ces moments troublés, les informations étaient peu précises. Cette grande bataille, dont la nouvelle parvient à Fouchécourt le 1er février, ne peut être déjà la bataille de la Rothière. Serait-ce le combat de Brienne, antérieur de quelques jours?

Digitized by Google

roi de Prusse sont à Troyes, ils vont tout terminer sous peu de jours. En attendant, Charles d'Espinal apprend de son homme d'affaires de La Ferté que les ennemis lui ont mangé toute son avoine et une partie de son blé; cela le rend fort triste. Il passe à Châtillon; les ennemis n'ont pas fait de dégât chez M. de Saint-Ouen, mais ils ont tout mangé, bu beaucoup de vin et emporté le reste. Heureusement ils ne sont pas allés jusqu'au vendangeoir du Charmont; mais ils ont volé cinq paires de draps et tous les effets laissés par Mme Laure.

On commence à voir passer les blessés ennemis qui sont évacués en arrière du théâtre des opérations militaires. Le 5 février, on annonce de Lamarche qu'un hôpital va être organisé dans cette ville, et que toutes les communes du canton devront contribuer à son établissement et à son entretien. Cela va être désormais la grande affaire et l'occupation principale du maire de Fouchécourt; il a été nommé commissaire en vue de cette organisation, et pendant deux mois il faudra constamment réquisitionner, expédier et utiliser les objets les plus divers : bois de lit, matelas et couvertures, bonnets et chemises, linges de pansement, combustibles, etc... En même temps, les ordres venant de Neufchâteau ne discontinuent pas, mais on finit par s'y habituer, et le procédé bientôt mis en usage consiste à traîner le plus longtemps possible les choses en longueur : on attend d'abord que des garnisons viennent appuyer la réclamation, puis on n'envoie qu'une partie des objets demandés, dans l'espoir qu'il surviendra quelque événement qui permette

Digitized by Google

d'esquiver le reste. Car tout le monde est d'avis que la guerre ne peut durer longtemps; on s'attend de jour en jour à apprendre que la paix est conclue.

Charles d'Espinal rapporte les mêmes impressions des visites qu'il fait aux environs, chez ses parents et ses amis : il a vu à Bulgnéville son beau-frère Mamelet, à Serocourt son cousin d'Espinal; il a dîné à Tignécourt chez M. d'Arzimont, à Serécourt chez M. de Widrange. Partout on ne parle que de la paix. Ce désir universel de voir la fin des hostilités se traduit même, pour certaines personnes, en des paroles inconsidérées dont Charles d'Espinal se montre justement froissé : les dames de Widrange n'ont-elles pas été jusqu'à dire que si les Français étaient en fuite, c'était tant mieux, parce que tout serait plus tôt fini! En attendant, les blessés passent toujours, et dès la fin de février, les réquisitions les plus fréquentes consistent en des fournitures de voitures et d'attelages pour transporter des Russes jusqu'aux hôpitaux. C'est une charge fort lourde, que les paysans ne supportent qu'avec beaucoup de peine.

Sur les entrefaites, une lettre du Morillon annonce la mort de M. du Bois père. On ne peut plus laisser dans cette demeure hospitalière Mlle d'Espinal. Du reste, le pays est calme; elle peut revenir sans inconvénient; le 25 février, elle est de retour à Fouchécourt, où depuis longtemps on n'a vu aucun étranger. Mais le lendemain, Charles d'Espinal travaillait aux répartitions à la maison commune, lorsqu'il entend dans la rue un grand tumulte : « Voilà les Cosaques!... » En effet, il en arrive une troupe, venant de Bourbonne

Digitized by Google

et allant vers Épinal. Ils demandent à boire, et qu'on leur fournisse un guide jusqu'au village voisin de Saint-Julien. Cette première troupe partie, il en vient une autre; et enfin, dans le courant de l'après-midi, cinq officiers, dont un à pied, avec leurs domestiques, tenant des chevaux en laisse, et une voiture sur laquelle se trouve un autre officier grièvement blessé, s'arrêtent dans la rue auprès de la croix, demandant eux aussi un guide. Ils sont tous fatigués et marchent avec peine. Ce sont des Bavarois. L'un d'eux, qui est capitaine et parle très bien le français, est très petit; on l'appelle M. le comte; il salue le maire très poliment et expose sa requête. On fait entrer ces officiers à la maison; ils acceptent des rafraîchissements. Le petit comte se plaint beaucoup des Russes; ils ont voulu arriver à Paris les premiers, ils ont marché trop vite et ils sont cause que les alliés ont été battus près de Lagny. Les Français leur ont tué soixante mille hommes, et voilà pourquoi ils sont en retraite (1); mais dans peu de jours il y aura du nouveau. Un autre capitaine, qui est fort éveillé, et qui ressemble à un Français, a causé pendant tout le temps avec ces dames, qui l'ont trouvé très drôle... Il a les mains chargées de fort belles bagues... Ces officiers vou-

(1) Il s'agit probablement des combats de Champaubert et de Montmirail, qui furent des défaites pour les alliés, bien loin de Lagny cependant. Du reste, le Bavarois traduit bien ainsi la colère des alliés arrêtés par Napoléon dans leur marche sur Paris. Voir H. Houssaye, *1814*, 11e édition, p. 69 : « Paris, Paris! c'est pour avoir voulu y marcher, que Blücher s'est fait battre. Qu'avons-nous besoin de voir l'Opéra de Paris?... »

Digitized by Google

draient bien être accompagnés jusqu'à Épinal, du moins jusqu'à Monthureux. Ils croient que le pays n'est pas sûr. Charles d'Espinal essaie de les tranquilliser et leur offre d'aller avec eux jusqu'à Saint-Julien; mais ils ne paraissent pas rassurés du tout. Ils sont toutefois arrivés sans encombre à Monthureux, d'où ils ont renvoyé leur guide en le payant généreusement et le chargeant de remerciements pour le bon accueil qu'ils ont reçu à Fouchécourt.

La retraite des alliés est donc certaine; mais est-elle définitive? Vers la fin de février, on disait à Bourbonne que les Français avaient été battus; ils auraient perdu trente mille hommes et quatre-vingts pièces de canon (1). Plus tard, de la même source, on fait savoir que les alliés reviennent en force de Chaumont vers Troyes, et que cette dernière ville aurait été brûlée. Mais que peut-on savoir de tous ces racontages? Pendant tout le mois de février, on reste dans cette incertitude. Puis, on annonce que les hostilités reprennent plus fort que jamais. A tout instant, on croit « ouïr le canon », ce qui prouverait qu'on se bat du côté de Chaumont. Ainsi, le 18 et le 19 mars, il a certainement tonné toute la journée (2). On parle toujours de la paix, et ce qui fait croire qu'elle est prochaine, c'est

(1) C'est peut-être un écho du combat de Bar-sur-Aube, où le maréchal Oudinot subit un grave échec, le 27 février.

(2) Comment pouvait-on, à cette date, entendre le canon dans la vallée de la Saône? Le 18 et le 19 mars, on ne se battait pas du côté de Chaumont : Napoléon était sur l'Aube, préludant à la bataille d'Arcis, qui devait être livrée le 20. Il y a là un exemple de ces hallucinations qu'explique l'anxiété dans laquelle on vivait alors.

Digitized by Google

que les commandants, à Lamarche et à Darney, ont déclaré qu'il suffisait d'approvisionner les hôpitaux pour un mois seulement. Et les blessés passent toujours, la plupart en voiture, quelques-uns à pied. Ils commencent à se montrer très exigeants; un jour que Charles d'Espinal était à Lamarche, une troupe qui est arrivée à Fouchécourt s'y est fort mal conduite. Lui-même, à Isches, ayant voulu prêter main-forte à son ami Floriot, a reçu d'un de ces pillards un coup de lance; heureusement c'était du gros bout, il n'a pas eu de mal.

Le 24 et le 25 mars, on a eu le spectacle d'un singulier défilé, à Isches et à Lamarche. C'est une Russe qui s'appelle Mme Platow, et qui doit être une très grande dame, car elle est dans un fort bel équipage, avec une escorte de cent trente Cosaques. Elle a couché à Isches. Un officier de sa suite a dit qu'on allait évacuer tous les hôpitaux jusqu'au Rhin, et que l'armée alliée se repliait sur nous. Ainsi, la retraite des alliés n'est pas douteuse. Bourbonne est évacuée, on dit que les Français arrivent à Chaumont.

Vers cette époque, le pays semble s'éveiller de sa torpeur. On est décidément las de fournir des réquisitions et des charrois. Plutôt que d'obéir, les voituriers détellent leurs chevaux et les emmènent dans les bois. Le 26 mars, des voitures de vivres, venant de Neufchâteau, et arrivées à Isches, n'ont pu repartir. Les Cosaques les ont déchargées et ont dit qu'ils reviendraient les chercher. On annonce que, le 27 mars, les paysans ont arrêté, près de Passavant, un détachement de cavalerie; ils ont pris six chevaux, tué deux

Digitized by Google

hommes et blessé plusieurs. C'est la première fois qu'un pareil fait se produit depuis le commencement de l'invasion. On raconte aussi que des cavaliers ennemis ayant voulu rentrer à Bourbonne, on leur a refusé des vivres et qu'ils ont dû se replier sur Jussey. Enfin, tout près de Fouchécourt, à Ainvelle, un homme appelé le petit Louis, a osé arrêter un Cosaque, et lui prendre son cheval ainsi que tous ses effets. On parle beaucoup des partisans, dont le nombre augmenterait tous les jours; il est vrai que ce bruit vient du département de la Meurthe. Du reste, on ne sait pas du tout ce qui va se passer : l'Empereur restera-t-il, ou bien aura-t-on les Bourbons? M. le comte d'Hoffelize, qui était à son château de Thons, vient de repartir pour Nancy. Il était sorti de cette ville pour n'être pas obligé de se prononcer pour ou contre le comte d'Artois; il paraît que beaucoup de Nancéiens ont fait de même.

Le 1er avril, l'hôpital de Lamarche a été évacué, et toute la garnison est partie du côté de Lignéville. Ce départ s'est effectué avec beaucoup d'ordre; les commandants se sont fort bien conduits; le Russe surtout a témoigné beaucoup de reconnaissance aux habitants. Puis, le pays passe successivement par des alternatives d'espoir et de découragement. Les Cosaques reviennent pour prendre les vivres qu'ils ont dû laisser à Isches; à cette nouvelle, toutes les bêtes de trait sont sauvées dans les bois. Il s'ensuit une dispute très aigre entre l'adjoint d'Isches et le maire de Fouchécourt : l'adjoint entend que les charrois soient faits par Fouchécourt; il se plaint au comman-

Digitized by Google

dant de ce que les gens de Fouchécourt refusent toujours, il voudrait faire envoyer chez eux cent hommes pour les mettre à la raison. Le maire répond que si on lui envoie des garnisaires, il saura les recevoir, mais qu'il n'obéira qu'aux ordres venant de Neufchâteau. Et les choses en restèrent là; le commandant n'insista pas. A Ainvelle, l'affaire du petit Louis n'eut pas non plus de suites graves. Le commandant se borna à faire comparaître l'inculpé, après avoir fait rendre le cheval et les effets du soldat, il se contenta de lui adresser quelques reproches, mais fort doucement, en disant au maire qu'il le laissait libre d'infliger à son administré telle punition qu'il voudrait. Les habitants, qui craignaient de subir un pillage, ont été très rassurés. Mais tout cela, ajoute Charles d'Espinal, prouve que les alliés ne sont pas sûrs de leur affaire... Hélas ! à cette époque, tout était terminé, mais autrement que ne l'espérait le maire de Fouchécourt.

Le 8 avril, un homme venant de Chaumont annonce que les alliés sont entrés à Paris; mais on ne veut pas le croire. Le lendemain, la nouvelle est confirmée par un voyageur venant de Mirecourt. Enfin le 10 avril, jour de Pâques, parviennent des nouvelles de la préfecture. Il faut bien se rendre à l'évidence : les alliés sont à Paris, l'empereur Napoléon s'est retiré à Fontainebleau. Puis, successivement, d'autres pièces officielles reproduisent une déclaration du Sénat, portant que tous ceux qui ont prêté serment à Napoléon sont maintenant soumis à Louis XVIII. La déchéance de l'Empereur est confirmée : il doit se rendre à l'île d'Elbe, où on lui servira une pension de six millions.

Digitized by Google

Le 25 avril, on annonce que les troupes qui ne veulent pas servir sous Louis XVIII sont licenciées. Déjà l'on voit revenir de ces soldats qui se sont battus jusqu'à la fin pour l'Empereur; ils arrivent ulcérés de leur défaite; ils racontent que Napoléon a été trahi par ses généraux, que sans cela jamais les alliés ne seraient entrés à Paris. Plus tard, aux Cent-Jours, ils se lèveront au premier appel, et, après Waterloo, rendus définitivement à leurs humbles foyers, ils entretiendront dans les campagnes le culte de l'Empereur. Grâce à eux fermentera dans le pays, pendant la Restauration, un levain de bonapartisme, auquel on pouvait ne pas s'attendre chez ces populations que nous avons vues si tièdes en face de l'envahisseur.

A la fin d'avril, l'allégresse est générale : on annonce que l'ennemi aura évacué la France pour le 1er juin. Déjà l'on ne paie plus de réquisitions. Charles d'Espinal reçoit ses amis de Saint-Ouen, qui reviennent de Nancy, et passent quelques jours à Fouchécourt, avant d'aller mettre un peu d'ordre dans leurs maisons de Châtillon et du Charmont. La vie rurale reprend, comme si cette invasion n'avait été qu'un mauvais rêve. On va distribuer les affouages, et le 1er mai, à une date qui nous paraît quelque peu insolite, les chasseurs se proposent de fêter la Saint-Hubert.

Là s'arrête le journal de Charles d'Espinal. Dans les extraits qui précèdent, nous avons omis volontairement de nombreux détails, qui pourtant ne sont pas sans saveur, de peur de trop allonger notre récit. Ce sont les menus incidents de l'existence journalière,

Digitized by Google

qui montrent que, même à des époques aussi troublées, les gens de ce temps trouvèrent encore assez de liberté d'esprit pour vaquer à toutes leurs affaires. D'abord, pour la gestion des intérêts communaux, la machine administrative n'est pas tout à fait arrêtée, les relations officielles entre la mairie et la préfecture n'ont jamais été rompues. De même, les transactions entre particuliers n'ont pas complètement cessé. Quand un habitant meurt, le juge de paix vient apposer les scellés, on procède à l'inventaire, puis à « l'encan » des biens du défunt. C'est ainsi que, le 29 avril, Charles d'Espinal a acheté la vigne d'un de ses voisins, et une feuillette de bon vin, cerclée en fer. Nous le voyons régler ses comptes avec son beau-frère, passer des sous seings privés... A quelques lignes de distance, après avoir relaté le passage des Cosaques ou des Bavarois, l'auteur notera le menu du jour, des accidents de chasse, le chien Roméo perdu puis retrouvé, une visite au Morillon et l'aimable accueil des jeunes filles... Ce mélange intime des petites affaires privées avec les graves événements de la crise nationale est peut-être ce qui frappe le plus lorsqu'on parcourt ces pages jaunies, et un tel contraste contribue à donner une singulière originalité au modeste journal du maire de Fouchécourt.

Août 1912.

Digitized by Google

PETITE CONTRIBUTION

AUX

ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE

DANS LA RÉGION LORRAINE

La vie à Vaudoncourt aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Par M. l'Abbé J. ROGIE

En cherchant des documents pour faire la monographie de Vaudoncourt, petite commune du canton de Spincourt (Meuse), jadis du temporel de l'évêché de Verdun, nous avons trouvé, dans les archives municipales, départementales et seigneuriales, nombre de détails fort intéressants sur la vie des paysans de la région lorraine aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Persuadé qu'ils seraient de nature à apporter une modeste contribution aux études d'économie sociale justement en honneur aujourd'hui, nous détachons de cette monographie, pour les offrir à nos honorés confrères de l'Académie de Stanislas, ces deux cha-

Digitized by Google

pitres sur la vie à Vaudoncourt durant les derniers siècles de l'ancien régime.

Quoique la famille normale se compose du père, de la mère et des enfants, il nous a paru préférable d'étudier en deux chapitres distincts, d'abord la situation du ménage, puis l'éducation des enfants.

I

LES PARENTS

Mariages. — Mobilier. — Vêtements. — Vaisselle. — Nourriture. — Occupations. — Mœurs.

Ce qui constitue la famille, c'est le *mariage*. En certaines années, il ne s'en contracta aucun; par compensation, en d'autres, on en célébra jusqu'à six. Quoi qu'il en soit, la moyenne relevée sur nos rôles, pour le laps d'un siècle, est de deux par an. Mais j'estime qu'il ne faut pas prendre ce chiffre comme rigoureusement exact, car, à cette époque déjà, la célébration et l'acte, par conséquent, se faisaient habituellement au pays de la fiancée. Or, il est bien des jeunes gens qui sont allés prendre femme ailleurs et dont par là même le mariage n'est pas consigné dans nos registres. C'est seulement sous le nouveau régime que, au civil, on rédigea des actes de publication.

Tous ne se mariaient pas. Il restait même passablement de célibataires des deux sexes. Ceux qui se mariaient n'étaient généralement pas pressés. S'il y en eut quelques-uns pour le faire à vingt ans, dans l'in-

Digitized by Google

tention d'échapper à la milice, il y en eut beaucoup plus pour attendre au delà de leur majorité — vingt-cinq ans — sans parler de ceux qui allaient jusqu'à la quarantaine, ni de ceux qui, devenus veufs, convolaient en secondes et même en troisièmes noces.

En règle générale, on se mariait sous le régime de la communauté, comme en témoignent les inventaires et certains contrats où transpirent en même temps la simplicité des mœurs et l'esprit chrétien.

En voici un exemple.

Entre Jean Minet, fils de Jean Minet, cordonnier à Verdun, et Marguerite Michon, fille de Noël Michon, veuf, laboureur à Vaudoncourt, a été accordé : « que le futur époux apportera en leur communauté tous ses biens à lui échus de père et de mère ou provenant d'ailleurs. Et si a promis ledit Jean Minet donner et fournir une pièce de vin et habiller ladite Marguerite Michon, future épouse dudit Jean Minet, selon sa qualité, et donner aussi à ladite future épouse pour douaire le préfix (1), et pour ses bagues et joyaux, il lui donne aussi une bague valant quatre écus blancs

(1) On appelle douaire (*doarium, contra-dos*) la partie des biens propres du mari sur laquelle la *veuve* a un droit d'usufruit. Cette partie était fixée par les coutumes d'une manière variable, suivant les régions (en général moitié, comme à Paris, Orléans, quelquefois un tiers, en Normandie et dans la plupart des régions de l'Ouest de la France). C'était le douaire légal ou coutumier. On lui oppose le douaire *préfix* ou conventionnel ou convenancé, qui résulte des engagements pris par le mari dans le contrat de mariage, et qui en général peut modifier l'assiette du douaire coutumier ou diminuer sa quotité, mais non l'augmenter (Voir BRISSAUD, *Cours d'histoire générale du Droit français*, 1904, t. II, p. 1659 et suiv.).

Digitized by Google

pour elle et lui demeurer en propre ou aux siens s'il échoit.

« Et, de la part de Noël Michon, père de la future épouse, il a promis de donner, en faveur dudit mariage, à ladite Marguerite sa fille, sa nourriture pendant un an, un jour de blé et un de grain trémois (1), une vache et un veau à elle appartenant, son ménage qui est et consiste en ce qui s'ensuit, savoir : un lit, une couverture, un travers (2), six linceux (3), douze serviettes six assiettes, quatre plats, une salière, un pot, un chaudron, une paire de chenets, deux nappes, un jour de terre à la roye... sous lesquelles charges et conditions les futurs époux ont promis se prendre en bon et loyal mariage, dans quarante jours, si Dieu et notre mère la sainte Église s'y accordent (1681). »

La discipline ecclésiastique concernant la célébration des mariages n'a jamais guère varié. Celle qui fut en vigueur dans les siècles suivants existait déjà. Les bans étaient publiés par trois fois différentes, à moins de dispense pour un ou deux, ce qu'assez souvent on demandait. Ces publications avaient pour but, comme on sait, de découvrir des empêchements qui auraient pu nuire à la validité ou à la « licéité » du mariage. De fait, une déclaration d'empêchement provoquée par ce moyen est rappelée dans un acte avec la dispense qui fut accordée par l'évêque, en 1760.

Nous l'avons dit, la célébration se faisait ordinaire-

(1) Mélange d'orge et d'avoine,
(2) Traversin.
(3) Draps de lit.

Digitized by Google

ment au pays de la fiancée; mais, pour des raisons particulières, il était parfois dérogé à cette coutume et l'on consignait dans l'acte la permission obtenue. On procédait à la bénédiction nuptiale, en observant le même cérémonial qu'aujourd'hui, sans avoir toutefois à s'inquiéter alors si les « futurs » avaient passé devant l'officier d'état civil. Après la signature de l'acte par qui de droit, un nouveau ménage était constitué. Il ne lui restait qu'à procéder à son installation, après la noce, il va sans dire. S'il ne possédait pas de maison, il en louait une pour 8, 12 ou 20 livres (1). Le plus cher loyer que j'aie vu était de 24 livres; c'était pour le logement du maître d'école.

Meubles. — Le premier était le « châlit » ou bois de lit, le plus souvent simple, quelquefois « double », « à armoire », « à tombeau » (2), toujours en chêne, comme les objets qui vont suivre. Si l'on en juge par les estimations, ces châlits n'étaient pas merveilleux, car ils ne se vendaient généralement pas plus de 40 sous.

Au moins, une armoire à deux, trois et même quatre volets garnissait aussi la chambre. Ce meuble devait

---

(1) Vaudoncourt étant terre d'Évêché, il s'agit, ici, dans toutes ces estimations, de la livre de France, ou *livre tournois,* laquelle valait de 1660 à 1690, 1ᶠ 90; en 1700, elle ne valait plus que 1ᶠ 56; en 1710, 1ᶠ 27; elle valut 1ᶠ 037 de 1720 à 1780. — (De Riocour, *Les Monnaies lorraines,* tableau 2.) La *livre* était divisée en 20 *sous ;* le sou, en 4 *liards* ou en 12 *deniers.* L'*écu blanc* valait 3 livres.

(2) *Lit double,* lit dont on en peut faire deux à volonté; *lit à armoire,* ou *lit-armoire,* lit que l'on aménageait dans un placard formé dans le mur et fermé par des volets; *lit à tombeau* ou en *tombeau,* lit tout carré.

Digitized by Google

être alors assez bien travaillé, et néanmoins il se cédait à bas prix : six, neuf, quinze livres. De nos jours il ne manquerait pas d'amateurs à ces conditions.

Un autre meuble se rencontrait partout, même en double ou triple exemplaire, c'était le coffre à serrure où l'on conservait toutes sortes de choses, en particulier l'argent... quand il y en avait. Il s'en faisait de différentes grandeurs et l'on pouvait s'en procurer à bon compte : quatre, six, dix livres.

Dans les cuisines, il y avait ordinairement un « ménager » ou garde-manger, armoire basse surmontée d'un porte-vaisselle à deux ou trois rayons, ce qui ne préjudiciait en rien à un autre porte-vaisselle simple, d'un plus grand nombre de rayons. Le premier valait dix livres; l'autre, beaucoup moins. La huche à pain n'était pas moins commune et se vendait à bas prix.

Venait ensuite une table ou dressoir avec des bancs, car les chaises de paille étaient rares dans toutes les maisons; elles ne dépassaient guère la demi-douzaine, et se vendaient de deux à quatre sous, quand elles n'étaient pas trop usées. La salière, sorte de petite tinette où se conservait la provision de sel, servait aussi de siège au coin du feu. Je n'ai rencontré qu'un fauteuil.

Généralement, les murs des chambres restaient nus. A peine si, par places, on voyait quelques images sans cadre : celles de l'Enfant-Jésus, de l'ange Gabriel, un tableau représentant un crucifix. Chose surprenante, on ne signale pas de crucifix sur pied, pas de statuette, pas même d'horloge, si ce n'est une en bois, estimée

Digitized by Google

six livres, chez un maître d'école. Il n'est pas question de rideaux pour les fenêtres.

Couchage. — Il fut chez tous et toujours le même. Les inventaires parlent peu de matelas, encore moins de paillasses; ce qu'ils rappellent le plus souvent, c'est le plumon, le travers, le coussin ou oreiller, le tout de plume, et assez souvent de « plume de chardons » : il est à croire que cette plante ne faisait pas défaut. Ensuite, la courte-pointe qui était une couverture piquée, garnie de crin, d'étoupe ou de bourre; enfin, la couverture proprement dite, qui était de laine et assez rare. La garniture du lit était d'étoffes variées semblables à celles des vêtements et parfois ornée de franges. Elle tenait ordinairement par des vergettes de fer à un ciel de lit, de mêmes dimensions que le châlit. Le couchage ainsi composé allait de quinze à quarante-cinq livres.

Linge. — Il ne provenait en grande partie, ni de l'industrie, ni du commerce. Les matières premières étaient surtout le chanvre et le lin que l'on tirait des champs et que l'on transformait par une série d'opérations connues, en draps, chemises, nappes, serviettes etc., etc... Il y en avait de qualités différentes : toile de chanvre femelle, toile de chanvre mâle, toile d'étoupe; mais il n'y avait pas de différence sensible dans les prix. Le drap d'étoupe neuf s'estimait en moyenne quarante sous; la chemise, également; la serviette d'une aune, dix sous. Le fil se vendait de six à huit sous la livre; la laine, dix-huit à vingt sous (1748).

Il semble que, dans ces conditions, tout ménage

Digitized by Google

devait être bien fourni de linge. En effet, on en voit un certain nombre déclarer de neuf à vingt-deux paires de draps; de une à deux douzaines de chemises d'hommes et de femmes; de une à quatre, voire à dix douzaines de serviettes, sans compter la toile pour en faire d'autres. Par contre, on en voit aussi, même des cultivateurs, n'ayant que deux ou trois draps, pas plus de chemises et point de serviettes, les mieux lotis n'étaient pas toujours les bourgeois.

Vêtements. — La matière des vêtements était passablement variée. On employait la panne (1), le bouracan, le pinchina, la « tridaine », la serge, le droguet, la « bouradelle », le chanvre, le velours, le camelot, l' « estamette », la perse, l'indienne, l'espagnolette, le drap de marocque (*sic*), etc., et tout cela, sous diverses couleurs : rouge, bleu, jaune, gris, vert, violet, sans parler des nuances noisette, gorge de pigeon, etc... Un complet, c'est-à-dire l'habit, le gilet, la culotte,

(1) *Panne,* étoffe veloutée de laine, de poil de chèvre, etc., qui, par la longueur de son poil, tient le milieu entre le velours et la peluche, mais est d'un tissu plus grossier. *Bouracan,* sorte de camelot commun. *Pinchina* ou *pinchinat,* espèce d'étoffe de laine qui se fabriquait en France autrefois. *Tridaine,* ou plutôt *tiretaine,* sorte de droguet ou de drap grossier, moitié laine, moitié fil, dont on faisait grand usage autrefois. *Serge,* étoffe légère et croisée, le plus souvent en laine. *Droguet,* on désignait autrefois sous ce nom une espèce de petit drap ou de serge de laine de peu de valeur. *Bouradelle,* équivaut sans doute à *buratine,* étoffe à chaîne de soie et à trame de laine. *Camelot,* étoffe non croisée, mais forte et solide, que l'on fabriquait dans le Levant avec le poil des chameaux ou des chèvres du pays. *Estamette,* ou plutôt *étamine,* étoffe de laine mince et légère non croisée. *Espagnolette,* espèce de droguet, tout de laine cardée; elle était ainsi appelée parce que à l'origine, la laine d'Espagne en formait la matière première.

Digitized by Google

se payait quelquefois trente et trente-cinq livres; un autre, de camelot, neuf livres; un autre, de droguet, cinq livres. Quelques-uns en possédaient une demi-douzaine et plus; mais le grand nombre en avait à peine un de rechange.

On voyait, en outre, des justaucorps, des chemisettes d'étoffes précitées et quelquefois de peau avec son poil, des culottes à boucles de métal, des culottes de peau de chèvre et de mouton, des blouses, mussats ou sarraux (1) de toile en petit nombre et à des prix infimes; peu de coltins ou caleçons; peu de moufles et de guêtres. Un manteau, un camail de dauphine, des gants de peau de chamois, étaient le partage de quelques privilégiés.

En revanche, la coiffure des hommes était invariable : il n'est question que de chapeaux, dont on ne dit ni la matière, ni la forme. A en juger par les estimations qui en sont faites, ils n'accusaient pas de luxe : ils sont presque tous dits vieux ou « supportés ». On pouvait s'en procurer un neuf pour vingt ou trente sous et, pourtant, beaucoup n'en possédaient pas la paire. On signale aussi quelques bonnets de laine; mais sans dire s'ils servaient de jour ou de nuit.

La chaussure elle-même était ordinairement pauvre. Peu de bas de laine, de fil ou de toile, souvent moins d'une demi-douzaine de paires. Deux paires de souliers faisaient exception, et pourtant, neuve, l'une ne coûtait que trois livres. Quoi qu'il en soit,

(1) *Mussats,* du vieux verbe français *musser,* sorte de « cache-misère » ou de surtout, comme la blouse et la souquenille.

Digitized by Google

d'aucuns y mettaient de la coquetterie; ils les ornaient de boucles, non seulement de cuivre, mais aussi d'argent. Il en est un qui possédait deux paires de ces dernières, estimées quinze livres.

On ne chaussait pas de bottes, mais des pantoufles et des sabots, car bien que les inventaires ne signalent point ces derniers, il est sûr qu'il y en avait chez les marchands; à une certaine époque, il y eut même un sabotier à Vaudoncourt.

Le vêtement des femmes se faisait des mêmes étoffes que celui des hommes. Elles y employaient, en outre, la dauphine (1), la siamoise, la peluche, la « calamente », le coton, la mousseline, le molleton, le crépon, le bouchon, la soie, sans parler des rubans, des dentelles, des fourrures. « Un habit fourni du corps, manches et cotte, serge de Londres, couleur noire, non usé », s'estimait vingt-cinq livres. Quelques femmes en avaient une demi-douzaine, au choix. Toutes portaient aussi des chemisettes, des corselets, des jupes, des tabliers, des mouchoirs, des manchettes, des collerettes, des gorgerettes de matières diverses. Le petit nombre avait des boucles d'oreilles d'argent, des gants fourrés, des bracelets, des manchons de peau de chien ou de renard.

Leur coiffure était alors moins tapageuse qu'au-

(1) *Dauphine,* droguet de laine ou de soie et laine, jaspé de diverses couleurs qu'on fabriquait à Reims et à Amiens. *Siamoise,* étoffe de fil et coton, rayée ou à carreaux, que l'on fabrique en France à l'imitation des toiles de coton importées de Siam, au début du dix-huitième siècle. *Calamente,* ou plutôt *calamande* ou *calmande,* ancienne étoffe de laine, lustrée comme le satin. *Bouchon,* sorte de laine d'Angleterre.

Digitized by Google

jourd'hui : elle consistait en bonnets. Il y en avait, paraît-il, des simples et des doubles. Un bonnet simple, fait de toile fine avec dentelle, valait dix sous; de toile marchande sans dentelle, six sous. Après les bonnets, venaient les coiffes et les halettes, ou les halettes et les coiffes, car je suis bien en peine de les classer par ordre de mérite. Certaines privilégiées possédaient jusqu'à deux douzaines de coiffes, toile de chanvre, et autant de halettes, toile de marchand, tant de bandes qu'à dentelles. A coup sûr, elles avaient l'embarras du choix que d'autres n'éprouvaient pas au même degré. Il est question aussi de coiffes retroussées ou non retroussées, de cornettes, de fonds... Je laisse la description de tout cela aux modistes.

Quant à des joyaux, il y en avait quelques-uns : croix, bagues, reliquaires, boutons, boucles, agrafes en or ou en argent. Je citerai seulement la déclaration de deux femmes de manœuvres portant le même nom à cent ans d'intervalle :

1° « Une bague d'or pesant environ un écu d'or; une médaille enchâssée avec un cordon d'or, deux croix d'argent, une médaille avec un cercle d'argent, une bague d'argent avec deux petits cordons, et une autre bague avec trois petits cordons (12 livres); une paire de brasselets (*sic*) de corail et une autre paire, de petits grains de verre avec leurs agrafes d'argent (10 livres) » (1669).

2° « Un christ et un reliquard (*sic*) d'or (24 livres); une paire de boucles d'argent (3 livres); une paire de lunettes garnies d'argent, et une petite bouteille avec une embouchoire aussi d'argent, une petite boîte et

Digitized by Google

une relique aussi garnie du même métal, et une petite image, le tout garni d'argent (2 livres 10 sous) » (1768).

Vaisselle. — L'étain, soit commun, soit de Sedan ou d'ailleurs, fut toujours la matière principale des plats, des assiettes, des cuillers, des guettes (1) ou chopines, des gobelets, des mesures de capacité pour les liquides, des bénitiers, etc... Les assiettes étaient dites à la rose, à la fleur de lys, mazarines, faites au moule ou au marteau. Tous ces ustensiles s'estimaient au poids, de quatorze à vingt-huit sous la livre, suivant la qualité et le cours. Le grès et la terre cuite qui venait de Braquis (2) ou de Pont-à-Mousson, faisaient concurrence à l'étain pour certains objets. Le fer battu garda le monopole des fourchettes, malgré le cuivre et l'argent. Le fer-blanc accaparait les lanternes, les « passettes », les entonnoirs... et usurpait des assiettes, des gobelets, en attendant les verres.

La faïence d'Audun (3) ne fit son apparition que vers le milieu du dix-huitième siècle, et ne s'installa que lentement dans les ménages. Elle finit bien par venir en dépôt chez un marchand du lieu; mais on n'y recourait que pour remplacer une pièce hors d'usage. D'ailleurs, ce n'était pas merveille, si l'on en juge par les estimations : un sou, trois sous l'assiette. Quant à la porcelaine, on ne la connaissait pas.

Que dire de la batterie de cuisine en fer, fonte,

(1) *Guette* ou *jatte,* du latin *gabata,* vase rond et sans rebord.

(2) *Braquis,* canton d'Étain (Meuse).

(3) *Audun-le-Tiche* (aujourd'hui annexé à l'Allemagne), avait une manufacture de faïence et une de poterie de terre.

Digitized by Google

airain? Que dire des pots, des chaudrons, etc.? On n'en finirait pas. Je me borne à signaler certains articles qui avaient place dans beaucoup de ménages, même des plus modestes : la lampe à queue, le moule à chandelles, la bassinoire, le fer à gaufres, la tourtière, la broche à rôt et la lèchefrite.

Nourriture. — Le pain, qui ne fut pas toujours de pur froment, constituait, avec le lard, la base de l'alimentation, comme aujourd'hui. A peu près chaque ménage tuait son porc; les plus importants en immolaient trois. On en salait le lard, les jambons et les bajoues. Le lard valait habituellement huit sous la livre; le jambon, cinq sous; c'est l'inverse aujourd'hui. Il semble qu'on faisait plus d'andouilles que de saucisses, car fort peu de celles-ci paraissent dans les inventaires qui n'en donnent même pas d'estimation. On déclare six andouilles et pas de saucisse; une autre fois, quatre petites saucisses, de deux cochons.

La présence de la broche à rôt et de la lèchefrite dans presque tous les foyers, laisse à penser qu'elles n'y étaient pas uniquement pour la parade. Mais si l'on s'en tient au silence presque absolu des inventaires sur l'existence de ces hôtes de nos basses-cours modernes, ce n'est pas le dindon, le canard, ni le lapin, que l'on mettait en broche. La poêle à frire, qui se trouvait partout, donne à croire qu'on faisait l'omelette, comme les formes, qu'on mangeait du fromage. Même, les petits ménages nourrissaient une vache ou une chèvre, pour vivre de son produit. Une chèvre valait de trois à six livres.

En fait de légumes, la pomme de terre était assez

Digitized by Google

rare; elle n'est signalée qu'à l'époque de Parmentier, et en petite quantité, que l'on conservait soigneusement dans des tonneaux défoncés (1774). Quatre quartes valaient trois livres en 1784.

Mutisme au sujet des pois, lentilles, haricots; mais il est certain qu'on les cultivait. On les estimait une et deux livres le bichet (1). Même silence au sujet des autres légumes. En somme, l'alimentation de cette époque ressemblait passablement à la nôtre. Pas plus alors qu'aujourd'hui, on ne dédaignait un peu de pâtisserie à certains jours. La tourtière, si commune, en fait foi.

Comme condiment, il y avait le sel dont on faisait provision chaque six mois. On l'a toujours payé quatre sous et demi la livre. Le miel suppléait le sucre; presque tous les bourgeois nourrissaient des abeilles. Beaucoup n'avaient que quelques paniers, mais d'autres en possédaient jusqu'à douze, voire même vingt-cinq. En moyenne, une ruche se vendait de cinq à neuf livres. Il en est qui faisaient transformer la cire en cierges, pour servir de luminaire aux funérailles.

Quant à la boisson, les inventaires n'accusent pas de vin dans les caves. A la vérité, ils déclarent souvent des tonneaux, façon de Bar ou de Metz; mais la plupart remisés au grenier ou défoncés. Ils signalent aussi quelques tonneaux « de vidange »; si cela signifie : en vidange, comme on peut le supposer, encore ne font-ils pas connaître la nature du liquide. Ils ne mentionnent que du vin pris à l'auberge, à l'intention de cer-

(1) Le *bichet* valait 17 litres 7; la quarte, 4 bichets.

Digitized by Google

tains malades. Toutefois, ils parlent souvent d'une chaîne à vin qui devait avoir son emploi (1), et ce n'est pas pour rien que, longtemps, il y eut au village un marchand de vin en gros. Mais d'autres documents ne laissent pas douter qu'il y en ait eu au moins dans certaines maisons. Ainsi, un médecin de Billy (2) réclame 21 livres, prix d'une pièce qu'il a vendue à un particulier peu fortuné, et nous avons vu qu'on en promit aussi une pièce par contrat de mariage. Du vin a été taxé seize sous le pot chez un aubergiste : six sous la bouteille (1743).

La bière était plus commune. Les particuliers cultivaient d'ordinaire une cinquantaine de pieds de houblon pour en faire fabriquer par des brasseurs de profession, plus souvent pour en fabriquer eux-mêmes; ce qui donne le pourquoi de tant de tonneaux défoncés. Au reste, on en constate de temps en temps. La pièce s'est vendue six livres (1684). Le houblon s'estimait six sous la livre (1705).

Il est à croire aussi que plusieurs aimaient la piquette (3), et que c'était pour en faire qu'ils achetaient, comme on le fait encore aujourd'hui, les fruits champêtres de la commune; nous trouvons, dans un document, qu'on vendit, pour un sou, « un tonneau à la pique » (1683).

---

(1) La *chaîne à vin* servait pour nettoyer les tonneaux.

(2) *Billy-sous-Mangiennes* ou *Les Mangiennes,* canton de Spincourt, à 5 kilomètres ouest de Vaudoncourt.

(3) *Piquette,* boisson acidulée, obtenue, soit en jetant de l'eau sur des marcs de raisin qu'on laissait fermenter, soit sur des poires ou des pommes de toute espèce découpées et préparées à cet effet.

Digitized by Google

Je n'ai rencontré qu'un bourgeois, pour avoir eu dans un baril douze pots d'eau-de-vie ou de « brandevin », comme on disait alors. Pas une liqueur de ménage n'est déclarée, et rien ne laisse supposer l'usage de l'absinthe, ni même du café. Que les temps sont changés!

Mais à quoi s'occupaient les gens de Vaudoncourt, à cette époque? On trouvait sur place les professions les plus utiles.

Pour le logement, Vaudoncourt avait des carriers, des maçons, des scieurs de long, des charpentiers, des menuisiers, des cloutiers.

Pour la nourriture, un meunier, un fournier, un huilier, un boucher, des épiciers, un coquetier, des tonneliers, des brasseurs, des « hostelains » ou aubergistes.

Pour le vêtement, il y avait des « chanviers », des « tissiers » en toile, des drapiers, des tailleurs, des bonnetiers, des chapeliers, des sabotiers, des cordonniers, dont certains étaient en même temps tanneurs et chamoiseurs, des épingliers.

Pour la culture, il y avait charron, maréchal, bourrelier, voire même « médecin en cheval », pâtre, berger, gardes, manouvriers. Il va sans dire que ces métiers, et d'autres encore, ne s'exerçaient pas tous simultanément.

Les femmes, malgré la besogne courante, s'occupaient beaucoup de filasse. On se souvient encore des nombreuses opérations qu'exigent le chanvre et le lin, avant d'être convertis en toile; c'était leur partage. Quelques-unes, non contentes de filer le chanvre

Digitized by Google

et le lin, filaient aussi la laine et même le crin. Aucune ne rougissait de porter la hotte au besoin.

Toutefois, il ne faut pas se faire illusion sur le bien-être de nos ancêtres. La plupart même étaient loin d'une modeste aisance. Ceux qui menaient plus grand train n'étaient que de simples fermiers. A consulter les inventaires, on remarque que les objets mobiliers sont presque tous dits ou vieux, ou « supportés », ou usés, ou sans valeur. D'autre part, on trouve rarement de l'argent en caisse; le cas se présente quatre ou cinq fois au plus : ici, dix livres; là, quarante-trois; ailleurs, soixante; une fois, deux cent six; mais les dettes passives excédaient ordinairement tout l'avoir. Aussi, n'était-il pas rare de voir les héritiers renoncer à la succession. Il en fut toujours ainsi et, quand en 1790, la commune demanda l'autorisation de partager le pâquis de Buchy, elle écrivait : « Vu la disette extrême des pauvres habitants qui sont sans ouvrage ni crédit, et gémissent sous le joug de la dernière des misères ». Enfin, en 1824, on faisait encore cette déclaration : « Quarante-cinq habitants — chefs de ménage — un tiers à l'aise, un tiers journaliers, un tiers pauvres ».

Mœurs. — Nous avons déjà pu constater, d'une manière générale, l'existence de l'esprit de foi. C'est le cas d'en produire des preuves plus manifestes. Non seulement on pratiquait le culte des reliques et des images; on aimait aussi à s'édifier et à s'instruire par la lecture des livres de piété, comme l'*Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ*, le *Nouveau Testament*, les *Évangiles* de l'Année liturgique, le *Psautier*, les

Digitized by Google

Heures nouvelles, la *Conduite au Ciel,* et d'autres livres dont le titre n'est pas indiqué. Dans les circonstances graves, des hommes même ne manquaient pas de manifester des sentiments pieux. Tels ceux-ci qui, ayant retiré de l'eau où il était tombé, un vieillard pauvre, et pensant qu'il allait mourir, lui suggéraient à force cette invocation : « Jésus-Maria ! » (1690).

En revanche, on entendait aussi des jurements; mais ils ne revêtaient pas les mêmes formes qu'aujourd'hui. On jurait : « Je renie Dieu, tête-Dieu, mort-Dieu, sang-Dieu... » Ce n'en était pas moins prendre le nom de Dieu en vain. Des femmes s'en prenaient à la sainte Vierge. Elles juraient : Mère-Dieu. Ces jurements se proféraient surtout dans la colère ou dans l'ivresse. Ils étaient considérés comme plus graves, quand ils étaient proférés le saint jour du dimanche ou devant les seigneurs, et ils étaient alors réprimés plus sévèrement. L'amende allait de 3 à 20 livres. Le produit en était quelquefois attribué à l'église. Quelquefois, cette peine était remise en considération d'un vrai repentir ou sur l'intervention d'un haut personnage, comme le bailli de Saint-Mihiel (1608).

Il est hors de doute que le dimanche était bien gardé. On pourra dire que, ce jour-là, le travail était défendu, sous peine d'amende, comme aussi la fréquentation des auberges pendant les offices; mais était-ce un puissant motif de fréquenter l'église? ou bien encore quelques-uns n'y allaient-ils pas pour apprendre les nouvelles qui se publiaient, soit au prône, soit à la sortie de la messe ou des vêpres, dans ces

Digitized by Google

temps où les organes de publicité étaient rares; c'est, en effet, parce qu'on savait trouver là tout son monde, que l'idée était venue de faire les annonces en ces moments. Nous ne faisons pas difficulté toutefois d'admettre que la crainte de la répression pouvait s'allier, chez quelques-uns, avec la crainte de Dieu.

Malgré tout, on rencontre, sous l'Ancien Régime, certains manquements aux offices, d'autant que les fêtes chômées se présentaient plus nombreuses. Un jeune homme se voit condamné à 3 livres d'amende pour n'avoir pas paru à la Messe plusieurs dimanches consécutifs (1613). Un surlendemain de Noël, le maire et les échevins étant allés chez un cabaretier taxer un tonneau de vin, opération qui leur valait un pot du même liquide, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de l'absorber séance tenante, si bien qu'ils n'entendirent pas les coups de la Messe et ne furent pas avertis (1612). Quelques autres sont surpris à l'auberge pendant les vêpres ou le salut, ou bien à jouer aux cartes, chez eux. Tout cela, alors, se réglait en justice.

Le repos n'était pas moins bien observé; on rencontre peu d'infractions à la loi : une condamnation, pour avoir travaillé aux champs avant la Messe, en temps de moisson; une autre, pour avoir voituré un tonneau de bière (1663); un valet des seigneurs est surpris conduisant du blé au moulin avec trois chevaux; un forgeron est condamné pour avoir ferré quelques pieds avant l'office; une ménagère, pour avoir fait chaponner ses coqs; d'autres, pour avoir

Digitized by Google

cueilli leurs fruits (1670). Mais qu'est-ce que cela dans le cours de deux siècles!

Le respect, l'amour du prochain, subissaient aussi des accrocs. Quand on « n'était pas d'accord », on ne se faisait pas scrupule d'ouvrir un répertoire de mots aimables et d'en distribuer à profusion. Aux femmes, on disait : « vilaine, macrelle, garce, sorcière, double sorcière, chienne, double chienne, p....., double p....., agace de seigneur, coureuse d'armées, paillasse de corps de garde, revenant de guerre, salope, etc... Il y en avait moins à l'adresse des hommes : bougre de gueux, chien, voleur, fripon, maraud, race de pendu, etc., etc... Naturellement, quand l'heure était venue de s'expliquer devant la justice, aucun n'avait commencé, chacun n'avait fait que rendre ce qu'il avait reçu. On finissait toujours par se reconnaître mutuellement gens de bien, personnes les plus honorables du monde : ce qui ne réussissait pas à conjurer l'amende, ni à rétablir l'harmonie.

On ne s'en tenait pas aux coups de langue; au contraire, ils ne faisaient qu'en accompagner d'autres plus sensibles sur l'épiderme; cela s'appelait des « battitures ». Des femmes se battaient comme des folles; parfois, deux s'unissaient contre une troisième : l'une tenait et l'autre tapait. Une mère se faisait aider de son garçon pour pareille besogne. Des hommes s'attaquaient au sexe faible et n'étaient pas toujours les plus forts. Les poings, les pieds, un bâton, un manche d' « écourgi » (1), une barre de fer, un marteau,

(1) *Escourgie* ou *Escourgée,* fouet composé de plusieurs

Digitized by Google

une pelle,... étaient les armes dont on se servait, particulièrement contre ceux qui se présentaient pour frapper à la caisse, tels : le pâtre, les pauliers (2), les teneurs de rôles, soit des amendes, soit de la taille, du four banal, etc... Il est un de ces pauvres receveurs qui, en face du danger, préféra payer de sa poche et garder intact son dos (1683).

Il y a plus : on courait parfois le même risque à défendre son bien propre. Des maçons se présentent dans une carrière et se mettent en devoir de charger de la pierre qu'ils n'ont pas marchandée. Le carrier, naturellement, proteste; ils le menacent, lui sautent au cou, l'empoignent par les cheveux, le terrassent, lui meurtrissent un bras et se remettent à la besogne (1701). Un particulier a acheté le brasier des brandons (3) et quelques bûches non consumées; on lui en prend une. Quand il va la réclamer, on le maltraite si fort que sa femme éperdue se met à crier : « Aux assassins! » (1715).

Un autre va réclamer une scie et des limes qu'il avait gracieusement prêtées : il est éconduit à coups de marteau (1750).

Ces altercations, il va sans dire, ne se passaient pas

---

lanières de cuir. De ce mot, est venu chez nous le terme « *cougie* », qui sert à désigner un fouet. Il semble que ce soit plutôt ce dernier instrument, très commun chez les paysans, qui est désigné dans ce passage.

(2) *Pauliers,* agents qui levaient la dîme des récoltes.

(3) *Brandons,* tisons restant du feu de joie que l'on allumait alors, chez nous, comme dans beaucoup de régions, le premier dimanche de Carême, qui, de cet usage, prenait le nom de « Dimanche des Brandons ».

Digitized by Google

sans qu'il en résultât le plus souvent effusion de sang, incapacité de travail plus ou moins prolongée, expertise d'un chirurgien ou d'un médecin, enquêtes. D'où, amendes pour coups, amendes pour sang versé, — car le sang, comme le blasphème, se payait par surcroît — dommages et intérêts pour chômage forcé, honoraires des médecins et des témoins, prix des remèdes et frais du procès. Tout cela montait à des sommes ordinairement assez rondelettes; mais ces désagréments ne suffisaient pas toujours pour calmer les humeurs batailleuses de certains qui reparaissaient fréquemment en scène.

Inutile de faire observer que ces querelles et ces batailles ne constituaient que des exceptions. Les gens honnêtes et tranquilles n'avaient pas affaire à la justice et, par suite, leur probité et leur humeur pacifique n'ont laissé de traces ni dans les chroniques, ni dans les procès-verbaux.

Les biens étaient-ils mieux respectés que les personnes? Nous venons déjà d'être quelque peu édifiés sur ce point; nous le serons encore davantage par la suite. Disons seulement ici que les vols proprement dits n'étaient ni très fréquents, ni très importants : du chanvre, un « touret » (1), du bois, du charbon, un manteau, des rubans, une bride, des fruits, des gerbes, du grain. Les dommages n'étaient pas si rares. Sans parler ici de ceux qui se commettaient très nombreux, dans les champs et dans les bois, il s'en faisait aussi au village; mais ils étaient généralement de peu

(1) *Touret,* sans doute un rouet.

Digitized by Google

de conséquence et ils finissaient toujours par être réparés.

A cette époque déjà, on se plaignait du trop grand nombre de cabarets et des ravages que causait le vice de l'ivrognerie. Vaudoncourt ne faisait pas exception. Pour un temps, on y compta au moins quatre auberges, dont l'une était à l'enseigne de saint Bernard : était-ce pour rappeler les clients à la tempérance? Elles devaient être fermées, le dimanche et les fêtes pendant les offices, et, le soir, à 8 heures en hiver, à 9 ou 10 heures en été; mais les journées étaient encore assez longues pour en permettre la fréquentation. Les hommes s'en abstenaient d'autant moins que le vin était plus rare dans leurs celliers. Et, bien que les inventaires accusent peu de dettes d'auberge, on y faisait cependant d'assez copieuses libations. Les exemples n'en sont pas rares.

Naturellement, il s'y passait de temps en temps des scènes tumultueuses. On s'y disputait; on s'y battait; on y culbutait les tables; on y brisait les bancs. Ce qui est curieux, c'est qu'un curé de Gouraincourt (1), accompagné d'un de ses paroissiens, se trouva un jour au milieu d'une bagarre de ce genre et il eut grande peine à en sortir indemne. Les autorités mettaient quelquefois les batailleurs aux arrêts jusqu'à ce qu'ils eussent fourni une caution en garantie des frais d'un procès, et les confiaient, en attendant, à la garde de plusieurs hommes. Il arriva que l'un de ces gardiens fut battu d'importance par son prisonnier;

(1) *Gouraincourt,* canton de Spincourt (Meuse).

Digitized by Google

c'est sans doute pour éviter une nouvelle disgrâce, qu'il s'offrit lui-même comme caution, afin de hâter l'élargissement de cet ivrogne peu commode.

Il va sans dire que les débitants faisaient le moins possible de crédit. C'est ce qui gênait parfois les maîtres buveurs, et les portait à recourir à des expédients plus ou moins honnêtes, quand ils n'avaient pas le gousset assez bien garni. Il en est un qui, ayant aperçu un manteau déposé sur un char dans la rue, trouva tout naturel de se l'approprier furtivement et de le porter au cabaretier, en paiement de ses consommations (1717). D'autres, peut-être plus consciencieux, préféraient se laisser poursuivre en justice.

Il est à remarquer, à l'honneur des femmes, qu'on n'en signale point pour s'être livrées à la boisson. Est-ce à dire qu'il n'y en eut pas? Nous nous contentons de poser ce point d'interrogation?

L'harmonie régna-t-elle toujours dans les ménages? Assurément, il y eut beaucoup de maisons où mari et femme, pratiquant les leçons de l'Évangile, donnaient l'exemple des vertus conjugales et jouissaient d'une paix sereine; mais on vit aussi des maris injurier et rudoyer leurs femmes au point de faire accourir les voisins. Nous en signalerons un qui renouvelait si souvent ses violences, que son épouse se résolut à ouvrir une instance en séparation. Le juge obtint du mari la promesse qu'il serait plus calme à l'avenir et arrangea les choses.

Digitized by Google

II

LES ENFANTS

Sages-femmes. — Naissances. — Baptêmes. — École. Jeux et récréations. — Mœurs de la jeunesse.

Sous l'Ancien Régime, c'était aux mères de famille de choisir la personne discrète, intelligente et dévouée, qui les assisterait de ses soins vigilants lors de la naissance de leurs enfants. Quand la fonction de *sage-femme* était vacante, elles s'assemblaient, en présence de leur curé, et désignaient, à la pluralité des suffrages, la personne, mariée ou veuve, qui leur inspirait, pour cette mission, le plus de confiance. L'élue prêtait serment devant le pasteur, en vertu d'une ordonnance épiscopale qui avait pour but de mieux pourvoir au salut des enfants en danger. Cela fait, on dressait l'acte d'élection que chacune couvrait de sa signature.

Mais cet acte, non plus que les suffrages émis, ne conférait à une sage-femme la science professionnelle dont elle avait besoin. Dans les premiers temps, elle allait s'instruire auprès de quelque vieille matrone expérimentée. La dernière que nous connaissions, Hélène Bauchet, paraît même avoir été approuvée pour donner des leçons spéciales à des aspirantes (1801). Les choses se passèrent ainsi jusqu'à l'établissement des écoles de maternité. Mais, dès lors, il n'y eut plus, ni élection, ni serment.

Nous n'avons les rôles de la *natalité* qu'à partir de

Digitized by Google

1692. Il n'y manque que les années 1710 et 1713. La plus forte moyenne de naissances qu'ils nous donnent fut de neuf à dix par an entre 1720 et 1740. Il y en eut même deux fois seize, dans la dernière de ces décades. Alors, je ne sais pour quelle cause, elle retomba brusquement à cinq, pour remonter d'une unité chaque décade, jusqu'en 1780. Elle redescendit ensuite à six, et se maintint à peu près au même niveau jusqu'en 1820. A dater de là, elle flotta entre quatre et cinq, jusqu'au milieu du siècle. En somme, la moyenne générale fut de près de sept par an, quand Vaudoncourt avait à peine 200 habitants.

En dressant cette statistique, on remarque que des jumeaux n'étaient pas rares. On constate surtout que des naissances se produisaient souvent dans la même famille, presque chaque année, même deux fois dans un an, au commencement et à la fin. C'est que dans ces temps-là, le plus grand nombre comprenaient leur devoir et en acceptaient généreusement toutes les exigences. Aussi, y avait-il des familles de huit, dix, quatorze enfants. Bien des foyers eussent été trop étroits, si la mort n'avait fauché ces tendres épis plus impitoyablement que de nos jours; malgré cela, dans l'intervalle de cent ans, le chiffre des naissances dépassa de cent cinquante celui des décès.

Il convient de rendre un autre témoignage à l'esprit religieux des parents. Dociles aux recommandations de l'Église, ils se montraient impatients de procurer aux nouveau-nés, le plus tôt possible, la grâce du *baptême*. La plus sérieuse mission de la sage-femme et du médecin était d'ondoyer ceux qui paraissaient

Digitized by Google

en danger, et ils le faisaient. Le curé, aussitôt prévenu, se hâtait de suppléer les cérémonies, après s'être minutieusement informé de la validité du sacrement. Quant aux autres, il les baptisait le jour même de leur naissance ou, au plus tard, le lendemain s'ils étaient nés dans la soirée. Les délais plus prolongés étaient excessivement rares. Je n'en constatai qu'un d'une dizaine de jours chez les seigneurs, et un autre de deux mois. J'estime qu'ils furent gravement motivés. Il n'y en eut pas de semblable, si ce n'est peut-être dans les années si troublées de la Révolution.

Un enfant vint à mourir à son deuxième jour, sans avoir été baptisé. La justice ne se contenta point de déplorer cet accident fort regrettable, elle conclut à la responsabilité des parents, et les condamna à 20 livres d'amende pour avoir trop différé à faire baptiser le pauvre petit (1673).

Quant à la question des parrains et des marraines, qui aujourd'hui sert si souvent de prétexte à des retards, on ne la considérait pas comme un motif sérieux d'ajournement. S'ils étaient éloignés — ce qui arrivait fréquemment, — prévenus à l'avance, ils désignaient eux-mêmes, sinon on leur choisissait des représentants, et l'on passait outre. Pour se convaincre de tout cela, il suffit de parcourir les registres. Ajoutons que, du reste, les choses se passaient de même dans toutes les paroisses. Quel contraste avec les sentiments et la pratique actuels !

En ces temps, comme aujourd'hui, un père, une mère, mouraient de mort prématurée; mais ils laissaient souvent des orphelins en plus grand nombre.

Digitized by Google

Le procureur, alors, apposait les scellés ou enlevait les clefs des armoires. Il procédait ensuite à un inventaire ou le laissait dresser par la famille, sous le serment de ne rien omettre et de réparer les oublis. Assez souvent, il ne s'en faisait pas : l'époux survivant était chargé de la tutelle, à la seule condition d'élever les enfants et de payer les dettes. Les choses se passaient de manière à épargner les frais, surtout aux indigents. Les archives nous conservent un très grand nombre de ces actes qui pourraient aider puissamment à reconstituer les anciennes familles.

Devenus grandelets, les enfants allaient à l'*école*, car de bonne heure la communauté pensa : « qu'il est urgent et nécessaire d'avoir un instituteur tant pour l'éducation des enfants que pour servir le ministre du culte à l'église » (1803).

Il n'y avait pas alors d'institut spécial pour la formation des futurs maîtres, et sous le nouveau régime, l'école normale, fondée vers 1808, fut longtemps sans pouvoir fournir des titulaires à tous les postes. Dans cet état de choses, la municipalité, déléguée par les habitants, cherchait, de concert avec le curé, un candidat quand il ne s'en présentait pas spontanément. Ils le soumettaient à un examen public, en particulier sur le chant. S'il donnait satisfaction, on passait avec lui un traité pour un temps plus ou moins long. Cette pratique fut officiellement prohibée vers 1816; mais en fait, elle subsista longtemps encore, avec cette différence que l'élu passait un examen sommaire, non plus devant le public, mais devant un « comité d'instruction ».

Digitized by Google

Des charges nombreuses, quelques-unes de circonstance et par conséquent transitoires, pesaient sur le maître. On les trouve exposées dans divers contrats de 1792 à 1837. « Avant tout, apprendre à lire et à écrire aux enfants qui lui seront envoyés, et les chauffer à ses frais tout le temps que l'école durera », c'est-à-dire les six mois d'hiver.

Sonner la retraite pendant toute l'année aux heures que lui fixera la municipalité. Sonner pour les *Ave* et les gelées pendant le mois de mai; en été, le lever à 4 heures; à l'approche des orages; du 1er juillet au 1er octobre, pour la cueillette des légumes. Tinter quelques coups de cloche, à la fin du prône, pour rappeler ceux qui seraient sortis pendant le prône.

Chanter à l'église, les dimanches et fêtes, et toutes les fois que le desservant viendra chanter la Messe; mais les jours manquants (1), les matines seront chantées par le maître à 10 heures du matin, et les vêpres à 2 heures. Il fera également la prière en Carême, ainsi qu'il est d'usage; fournira les pains d'autel, blanchira les linges de l'église; conduira l'horloge de la paroisse, paiera l'enregistrement de son traité.

La rétribution n'était pas plus fixe que les charges : elle variait à chaque nouveau traité, et se payait, tantôt par la commune, tantôt par les habitants. En

(1) Vaudoncourt était alors annexe de Loison et n'avait sans doute pas toujours le service assuré tous les dimanches. A la place de la Messe, on chantait alors les Matines, probablement du Petit-Office de la Sainte Vierge, et c'était le maître d'école qui présidait l'office — comme aussi l'office des vêpres, le dimanche dans l'après-midi, quand le curé n'était pas là.

Digitized by Google

1792, il était accordé au maître, par « Messieurs les administrateurs », une somme de 100 livres pour toutes choses, si ce n'est en plus 4 livres 10 sous pour remonter l'horloge et 30 sous pour blanchir le linge de l'église. En 1804, on lui donnait 135 livres. En 1816, on lui assura une rétribution mensuelle, de la part des élèves. Elle fut d'abord de 40 centimes pour les petits et de 60 centimes pour les grands. Par la suite, elle monta jusqu'à 90 centimes et 1f 25 pour chacun indistinctement. Il fut dit aussi : « les enfants porteront le bois comme il est d'usage... le maître recevra de chaque habitant 2 francs pour chanter à l'église, pour secrétaire, la conduite de l'horloge et sonner les retraites ». En 1830, la commune ne lui allouait que 115 francs, plus 15 francs pour remonter l'horloge; la rétribution mensuelle lui valait environ 100 francs. Il réalisait donc 230 francs, plus un léger casuel. Peu après, le Gouvernement porta d'office l'allocation de la commune à la somme de 200 francs. Celle-ci, en revanche, arrêtait : « que, comme chantre, le maître ne toucherait plus d'autre rétribution que celles dues pour baptêmes, mariages et décès, et ce de la part des parties ».

Si l'on trouve maigres ces émoluments, il faut se rappeler que le maître n'était occupé que pendant les six mois d'hiver, du 1er novembre au 1er mai, et qu'il pouvait travailler d'un métier durant toute la belle saison; car l'un était charron; l'autre, tailleur, etc... Quand l'école fut ouverte plus longtemps (1837), la situation pécuniaire tendit à s'améliorer. A partir de 1839, la commune délivra cinq stères de bois, pour le

Digitized by Google

chauffage de la classe. En 1851, la seconde République fixa le traitement à 600 francs. Si l'allocation de la commune, la rétribution scolaire et le casuel ne réalisaient pas cette somme, le département ou l'État se chargeait de la compléter : ce ne fut pas la dernière augmentation.

Nos documents de l'Ancien Régime ne mentionnent pas de maison d'école, ou « d'instruction », comme on disait. C'est sans doute, tantôt la commune, tantôt le maître qui fournissait la salle de classe. Ce qui porte à le croire, c'est qu'en 1774, à la mort de la femme de J.-B. Poirez, qui exerça pendant cinquante ans les fonctions de maître, l'inventaire porte due au baron de Coudenhove, seigneur de Vaudoncourt, la somme de 24 livres, pour loyer de maison. Évidemment, il s'agissait de la salle de classe, en même temps que de l'habitation ; car, si la commune eût possédé une maison, cette location n'aurait pas eu sa raison d'être.

C'est seulement en 1806 qu'elle fit dresser le plan d'une soi-disant construction à l'usage ou de l'instituteur ou du berger; car, chose bizarre, dans ces temps, non seulement à Vaudoncourt, mais encore ailleurs, on mettait sur la même ligne ces deux « conducteurs de troupeaux ». L'architecte fit commencer le travail à l'intention d'un berger; mais les édiles se ravisant demandèrent qu'on l'achevât pour l'usage d'un instituteur. Cette délibération, fort embrouillée du reste, ne doit s'entendre, à mon avis, que de l'adaptation d'une maison existante, car moins de vingt ans après, il fallait déjà non seulement retenir la

Digitized by Google

toiture, mais remplacer les fenêtres et des volets pourris. Et qui aurait pensé bâtir à neuf à l'endroit le plus excentrique, une maison de si peu d'importance? Elle existe encore et n'a pas cessé d'appartenir à la commune.

En 1829, de nouvelles réparations et des agrandissements s'imposaient; puis on voulait faire, à côté, son logement au berger; l'autorisation préfectorale était venue, quand une occasion fortuite fit modifier le projet. On abandonna au berger la maison d'école que l'on désaffecta; et une autre, située vers le milieu de la « Rue perdue », par conséquent plus centrale et plus rapprochée de l'église, fut achetée d'un ancien huissier en déconfiture, qui la tenait depuis peu. On employa les années suivantes à l'aménager pour sa nouvelle destination, et elle servit tant bien que mal, jusqu'à la construction de la Maison commune actuelle en 1863.

La classe réunissait les deux sexes, comme aujourd'hui encore. Elle était d'autant mieux fréquentée qu'elle ne s'ouvrait que l'hiver et qu'il n'y avait de limite d'âge fixée, ni pour l'entrée, ni pour la sortie. Alors que la population était de 200 habitants, il y avait sur les bancs 36 élèves (1830). Ils apprenaient d'autant plus rapidement à lire, à écrire, à compter, que le programme était moins touffu et les heures d'étude, plus prolongées. Qu'on ne dise pas que les méthodes faisaient défaut; au dix-septième siècle, il y en avait déjà d'excellentes dans le pays, celle de saint Pierre Fourier, entre autres, qui ne resta pas confinée dans ses couvents; au dix-huitième siècle,

Digitized by Google

celle du R. P. Cherrier (1), rendue obligatoire dans le diocèse de Toul, pouvait bien n'être pas inconnue dans celui de Verdun. Enfin, des maîtres qui enseignaient pendant trente ou cinquante ans n'étaient pas sans en créer d'assez bonnes. Au reste, ceux-ci subissaient le contrôle du conseil, du curé et des parents, moyen bien propre à entretenir leur zèle.

Quoi qu'il en soit, quoi qu'on en dise, ces temps n'avaient pas grand'chose à envier au nôtre, sous le rapport de l'instruction élémentaire. Si l'on fait abstraction des étrangers, je veux dire des individus venus du dehors, comme les fermiers, certains artisans, les bergers, on n'aurait certainement pas trouvé dix hommes sur cent, qui fussent incapables d'écrire leur nom. Nos archives renferment quantité de signatures; sur trente apposées au bas d'un acte en 1787, il n'y en a que trois formées par une croix ou autre signe de convention, et venant de particuliers que je ne crois pas être tous originaires de la localité. En 1792, sur quarante, il n'y en a qu'une; encore est-elle comprise dans les trois précédentes. Or, y avait-il plus d'hommes que cela au village?

Reconnaissons, pour être exact, que l'écriture, l'orthographe surtout, laissaient parfois passablement à désirer; mais sont-elles universellement irréprochables de nos jours?

C'était, après les années d'école, le moment de

(1) *Méthode familière pour les petites écoles, contenant les devoirs des maîtres et des maîtresses d'école, avec la manière de bien instruire,* par Sébastien CHERRIER, chanoine régulier de Notre-Sauveur. Toul, Étienne Rollin, 1749, XXIV-207 pages, in-12.

Digitized by Google

choisir une carrière. Comme il n'y avait pas lieu alors de courir les places, la plupart n'hésitaient pas à embrasser la profession de leurs parents, et c'est auprès d'eux qu'ils faisaient leur apprentissage. Sous le nouveau régime, l'Administration supérieure engageait les communes à établir des ouvroirs pour exercer les jeunes filles. La nôtre répondit sagement : il n'y a pas lieu; elles apprennent tout ce qu'il leur est bon de savoir auprès de leurs mères, « selon l'ancienne coutume ». On pouvait en dire autant des garçons. On comprend que c'était le meilleur moyen de conserver l'esprit de famille. Il en est cependant quelques-uns qui passaient trois années consécutives d'apprentissage chez un maître ouvrier; d'autres devenaient domestiques ou servantes.

Mais le travail nécessite le repos et autorise les *récréations,* surtout pour les jeunes gens. Tout porte à croire qu'ils ne se privaient ni de l'un, ni de l'autre. Outre les jeux autorisés, il y avait de temps en temps des fêtes publiques, qu'ils savaient animer : d'abord la fête patronale, le 6 décembre; ensuite, au commencement du Carême, celle si connue dite des *Brandons,* laquelle se terminait par un feu de joie (1). La commune y contribuait parfois, en prélevant une certaine quantité de bois sur les affouages pour alimenter le bûcher (1711). A la *Quasimodo,* il y avait le fameux « tir à l'agace » (2). Et puis, en 1748, on voit

(1) Voir plus haut, p. 167, n. 3.

(2) *Agace* ou *agasse* était le nom populaire de la pie. Il s'agit donc ici d'un tir à la pie, cher à maintes confréries d'archers ou d'arbalétriers.

Digitized by Google

mentionnés, chez un manœuvre, une vieille basse et un violon, estimés 3 livres. Ces joyeux instruments, malgré leur âge, reparaissent, estimés 4 livres, trente ans après, chez un forgeron. J'imagine qu'ils ont servi longtemps à égayer les fêtes.

Toutefois, la jeunesse était soumise à une réglementation assez sévère, même dans ses récréations. Il lui était défendu, comme du reste à l'âge mûr, de jouer à des jeux de hasard, de chanter des chansons déshonnêtes, de danser publiquement, soit à la voix, soit au son des instruments, pendant les offices et auprès de l'église, sous peine de vingt sous d'amende. De plus, défense aux aubergistes de donner à boire ou à jouer aux jeunes gens, sous peine de six livres d'amende, et à tous de leur acheter quoi que ce soit, non plus qu'aux domestiques, sous peine d'être poursuivis comme receleurs; mais ces précautions les rendaient-ils irréprochables?

De bien des infractions aux règles de la morale chrétienne, que nous avons relevées au compte des parents, les enfants faisaient aussi l'apprentissage à leur école; assez souvent même, ils s'en rendaient coupables, de concert avec eux. On en voit, quoique rarement, manquer aux offices, prendre part à des batailles et y recevoir des éclaboussures; causer de fréquents dommages dans la campagne et dans la forêt. Quelques-uns, demeurés inconnus, s'avisèrent, une nuit, de percer la muraille de la chambre du four banal et d'enlever des poires qu'une brave femme de Spincourt avait apportées au séchoir (1690).

Quant à leurs devoirs envers leurs parents, ils

Digitized by Google

paraissent les avoir assez bien remplis. Il en est même qui donnèrent l'exemple d'un dévouement admirable, en différant longtemps leur mariage, pour aider leur mère devenue veuve à payer des dettes et à élever leurs frères plus jeunes; mais d'autres, après le mariage, se sont vus réduits à citer leur père en justice pour obtenir de lui la délivrance d'une dot promise qu'il s'obstinait à refuser.

Quant aux *mœurs*, dans ces milieux rustiques, elles étaient parfois quelque peu brutales... et plus d'une jeune fille eut à rougir de n'avoir pas été assez docile aux recommandations de son curé ou de ses parents, ni assez prudente et réservée dans sa conduite.

Sous l'Ancien Régime, où la recherche de la paternité était obligatoire, une jeune fille séduite devait, quand elle avait conscience de son état, se présenter aux officiers de la haute justice et leur déclarer, sous la foi du serment, le nom de son séducteur. Au moment de la délivrance, la sage-femme convoquait le juge, le procureur et parfois le curé pour entendre à nouveau la déclaration et en dresser procès-verbal. Ils faisaient alors à cette malheureuse les plus sages recommandations, comme de procurer au nouveau-né la grâce du baptême, de l'élever dans la foi catholique, apostolique et romaine, et lui imposaient l'obligation de présenter chaque trois mois un certificat de vie du nourrisson.

Nous connaissons trois cas au dix-septième siècle; mais nous sommes certain de n'avoir pas eu entre les mains tous les documents concernant cette époque troublée; nous en relevons onze au dix-huitième

Digitized by Google

siècle. La plupart se commettaient sous la fallacieuse promesse de mariage. Il y avait même parfois des sortes de fiançailles. Ainsi, nous relevons sur un acte dressé en 1657 : « Et pour arrhes de mariage, elle a reçu dudit Robert Féry, un ruban satiné, avec un chapelet; pareillement, ledit Robert Féry a reçu de ladite Anne Simon une bague d'argent, appelée souvenance, au nom du mariage... » C'était après la guerre de Trente Ans, alors qu'il y avait grande misère partout; cette pauvre orpheline était en service à Metz... et c'est là qu'elle avait fait connaissance de ce jeune domestique, originaire de Verdun. Elle était encore mineure... sa famille l'émancipa l'année suivante... mais le mariage si bien promis et garanti ne se fit pas...

Comme en ce dernier cas, plusieurs de ces séductions se produisirent, non au pays, mais en domesticité; sauf une, toutes provenaient de jeunes gens étrangers à Vaudoncourt. Deux furent parfaitement consenties, les relations ayant duré des mois entiers; par contre, une fut une vraie surprise, sur la route de Billy, au lieu-dit « Aux Trous » : c'était le fait d'un homme de guerre inconnu, contre une pauvre servante qui revenait de Mangiennes, son pays (1). Une malheureuse victime s'empoisonna pour éviter la honte de la déclaration.

Un mot seulement pour conclure : combien ces temps nous semblent éloignés, sous le rapport de l'habitat et du confort; mais comme ils restent près

(1) *Mangiennes,* canton de Spincourt (Meuse).

Digitized by Google

de nous, au point de vue moral! Ceux dont le pessimisme serait tenté de se reporter avec complaisance vers ce qu'il est convenu d'appeler « le bon vieux temps », auront pu constater, en parcourant ces notes rapides, que l'humanité se retrouve au fond toujours la même.

Digitized by Google

ÉTUDE DE FOLK-LORE

SAINT LANGUEUR

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

MEMBRE TITULAIRE

La rédaction des pages suivantes m'a été suggérée par un récent travail sur Ligny-en-Barrois, où l'auteur a publié une statue intitulée : *Saint Langueur*. Il est permis de donner à un article de folk-lore, non la rigueur, la sécheresse de démonstration d'une étude archéologique ou diplomatique, mais une allure un peu fantaisiste qui, sans altérer le sérieux du fond, affecte une forme moins sévère. C'est dans cet esprit que j'ai cherché à présenter ici des observations variées, d'une manière peut-être trop sentimentale. Ces pages n'étaient pas destinées à l'Académie de Stanislas, et je les ai écrites en un jour de rêverie.

Il me reste, de mes impressions d'enfance, une sincère piété pour les saints bien authentiques, et mes goûts d'historien me rendent exigeant sur la valeur

Digitized by Google

des preuves apportées à l'appui du récit de leurs actes. Cependant, il demeure encore en moi, — d'atavisme païen peut-être, ou de sentiment chrétien : *Misereor super turbam* (Marc., VIII, 2), — une sorte de vénération pour ces bons saints (1) légendaires connus presque uniquement par des compositions édifiantes du Moyen Age, ou même créés de toute pièce par l'imagination populaire. Comment pourrait-on se passer de ces héros dont il est rapporté des actes si merveilleux, de si belles histoires, et qui sont si compatissants envers l'humanité souffrante, spécialement pour les bonnes gens qui peinent et qui pleurent! Quelques-uns sont invoqués contre toute espèce de maux; d'autres ont chacun leur spécialité : ils ont reçu de Dieu la mission de guérir telle ou telle maladie, ou d'aider dans telle ou telle nécessité. Souvent leur nom paraît prédestiné à l'objet de leur secours : sainte *Claire* guérit les ophtalmies, elle fait voir *clair;* saint *Aignan* guérit de la *teigne;* saint *Lazare*

(1) Tous les saints sont bons; mais il en est de plus particulièrement préposés au secours des pauvres gens, qui, n'étant pas trop sûrs du sens exact des mots, se plaisent à les déterminer par une épithète ou même par un substantif usuel : il est courant d'entendre parler d'un bon saint, comme du *bon Dieu,* d'un grand géant, d'un petit nain, d'une hémorrhagie de sang, etc. Plus d'une fois, dans mes lectures, j'ai rencontré l'expression « jeune éphèbe »! Dans certaines littératures sémitiques très anciennes, telles que les psaumes, une proposition forte est souvent suivie d'une autre plus faible, dans le même sens, qui lui sert comme de contrefort et la rend plus accessible, en adoucissant ce qu'elle a d'extraordinaire :

Montes exultaverunt ut arietes,
et colles sicut agni ovium. (Ps. CXIII, hébr. CXIV, 4.)

Digitized by Google

ou *Ladre*, de la *ladrerie ;* sainte *Tanche*, en Anjou, *étanche* les flux de sang, etc. (1). Ne prononcez pas le vilain mot de calembour; mais, je vous en prie, préférez voir, en ces similitudes, un dessein secret de la Providence. Il ne faut point mal parler sur les choses divines ou mystérieuses; le tempérament lorrain s'y oppose (2). Ce n'est pas chez nous que l'on insulterait, comme à Naples, un saint lorsqu'il tarde trop à satisfaire les dévots, ni que, pour le punir, comme dans l'Amérique espagnole, on lui enfoncerait des épingles dans le corps, je veux dire dans le bois des statues qui le représentent. Il existe bien à Luxembourg, m'a-t-on dit, dans une excavation des rochers qui soutiennent les vieux remparts, un Christ au tombeau, sculpté en bois et dans le corps duquel les gens qui venaient l'implorer enfonçaient des épingles; mais ce n'était point pour le faire souffrir, — un cadavre ne souffre plus, — c'était simplement pour fixer le souvenir de la visite et de la supplication (3).

---

(1) Je ne sais si les dames lorraines invoquent sainte Restitue qui, en Picardie, *restitue* aux femmes « leurs charmes déclinants ou évanouis » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 4e série, t. IV, p. 520-521).

(2) A Réding (anc. Meurthe), Arthur Benoit a lu « au-dessus de la porte d'une maison particulière, avec la date 1717 » (*Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1868, p. 157) :

QUI VEUT MÉDIRE D'ICI
S'ÉLOIGNE DE CE LIEU.

Ainsi que M. l'abbé Misset a bien voulu m'en faire la remarque, il conviendrait mieux au sens et à la rime de remplacer D'ICI par DE DIEU.

(3) Pour empêcher la dégradation trop rapide de cette statue, une grille a, paraît-il, été posée à l'entrée de la grotte. Mais les

Digitized by Google

Ce que croit l'homme du peuple, il le croit fermement et le met volontiers hors de toutes discussions : « La foi, dit le proverbe, transporte les montagnes. » C'est peut-être la vertu de ce mot qui a contribué à rendre si étendue la dévotion à sainte Foy d'Agen. Dès 1880, j'ai reconnu des traces de son culte dans la Meuse : à Verdun, à Brabant-en-Argonne et surtout à Marville, où j'ai retrouvé cette vierge dans une sainte très populaire, sous le nom de *sainte Fine* (1). L'identification n'était guère difficile, puisque, en une chapelle de l'église, une gracieuse statue et une jolie peinture anciennes représentaient la sainte avec des « caractéristiques » connues et l'inscription : *Sancta Fides*. Cependant, à cette époque, le clergé ne voulait pas regarder le fait comme certain, ni s'occuper de ce culte local, qui restait purement populaire et individuel (2). Il était très fréquent de voir age-

---

dévots continuent d'y lancer des épingles. Je ne sais s'il y a quelque rapport entre ce fait et la pratique similaire de jeter des épingles dans les fontaines sacrées. L'on y jetait aussi, il est vrai, de petits objets de valeur plus grande, qui pouvaient être des ex-voto ou des dons offerts, soit au saint, soit à la divinité, auxquels les fontaines étaient consacrées.

(1) *Fine* est bien une forme populaire de *foi*. Je me rappelle que, dans mon enfance, à Sarrebourg, plusieurs personnes disaient *ma fine*, au lieu de *ma foi*, peut-être en manière d'euphémisme.

Plus récemment, j'ai vu une statue de sainte « Fine » à l'église de Fermont (commune de Montigny-sur-Chiers, canton de Longuyon).

(2) Je pense qu'il aura changé d'avis depuis les beaux travaux de mon regretté confrère l'abbé Achille Bouillet. Voir, en dernier lieu de publication : A. Bouillet, L. Servière, *Sainte Foy, vierge et martyre*. Rodez, 1900, gr. in-4, XII-782 pages, richement illustré.

Digitized by Google

nouillés, dans cette chapelle, des fidèles qui priaient pour toute espèce de besoins, mais plus particulièrement pour les jeunes enfants chétifs, languissants.

Certes, il est aisé de parler de superstition, de dévotion matérialiste, ou du moins animiste, car l'humble dévot semble parfois accorder une âme à la statue qu'il vénère. Toutefois, n'y a-t-il pas là plus d'apparence que de réalité? La religion du peuple est tellement spiritualiste, pourrait-on objecter, que souvent il s'inquiète peu de savoir quel est le saint qu'il implore et même quel est son sexe. A Villécloye, près de Montmédy, — j'ai déjà eu l'occasion de le dire (1), — il se trouve, dans une petite chapelle auprès du village, une statue sur laquelle l'absence de barbe et l'ampleur de vêtements laissent planer un doute : les bonnes gens des environs la vénèrent singulièrement; cependant, alors que le plus grand nombre en font un homme et l'appellent saint Ternelle, quelques autres y voient plutôt une femme et la nomment, entre autres façons variées, sainte Éternelle. Ceux-ci se rapprochent davantage de la vérité, mais c'est par l'effet du langage que le *t* s'est transporté de la qualification au nom : un curé de la localité, plus curieux que d'autres, a fait des recherches; il a établi, paraît-il, que la statue représente une certaine sainte Ernelle (*sancta Ernella*), peu connue, mais authentique.

Quelle belle et intéressante page de folk-lore il y aurait à rédiger sur ces dévotions rustiques, qui n'ont,

(1) Voir mon article : *Le Grimé de Saint-Dié.* Nancy, 1909, p. 9 (extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine,* oct.-nov. 1909).

Digitized by Google

que je sache, été l'objet d'aucun travail d'ensemble en Lorraine!

Ce trop long préambule permettra, je l'espère, de comprendre l'importance particulière que j'attache à la publication faite récemment par M. Lucien Braye, de la statue dite de saint Langueur, qui existe en l'église de Ligny-en-Barrois. Je l'ai vue; mais c'était il y a déjà bien longtemps, et le sujet ne rentrait pas autant qu'à présent dans le vaste cercle de mes investigations.

Quel est donc ce saint, dont je crois que nous ne pourrions retrouver le nom dans aucun martyrologe? Nul, sans doute, n'en avait parlé, du moins d'une manière critique, avant M. Braye, puisqu'il dit, sans référence : « Deux statues du seizième siècle, une Vierge de Pitié et saint Langueur, se trouvent placées, la première dans la dernière travée de droite, la seconde à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame des Vertus. »

Il ajoute plus loin : « Saint Langueur, c'est saint Lazare, patron des lépreux. Ce nom a été donné à saint Lazare à cause de ce passage de l'Évangile : « *Erat autem quidam languens Lazarus a Bethania* (Joan. XI, 1). » La statue de saint Langueur est un souvenir de la chapelle des malades ou de saint Jean de Froide-Entrée, laquelle était située à 1 kilomètre de la ville, près de la route qui conduit à Velaines. Là on avait élevé des constructions en bois pour recueillir les pestiférés (1). »

(1) Lucien BRAYE, *L'Église paroissiale de Ligny-en-Barrois*, Bar-le-Duc, 1912, gr. in-8, p. 23. — L'origine de la statue

Digitized by Google

Que l'appellation populaire, *saint Langueur*, ait pu être donnée à saint Lazare (comme à tout autre saint), c'est chose fort possible; mais le fait doit être moderne, car l'ancien nom vulgaire du frère de Marthe et de Marie était *Ladre* (d'où *ladrerie*); l'explication acceptée par M. Braye me paraît émaner d'un prêtre plus pieux qu'historien ou que linguiste : ceux qui savaient lire l'Évangile en latin n'ont pu prendre *languens* pour un nom d'homme, surtout pour celui si connu de Lazare; en outre, la transformation de *languens* en *Langueur* me paraît invraisemblable.

Or, la statue de Ligny représente-t-elle un saint? Il suffit, ce me semble, de regarder la similigravure pour être convaincu de la négative. Si, actuellement, aux yeux des fidèles et même du clergé, la statue est une image de saint Lazare, cette signification ne peut être que contemporaine, non antérieure, je le pense, au dix-neuvième siècle. Sauf dans les scènes historiques et symboliques, où l'on peut donner à tous les personnages des attitudes variées, conformes aux rôles qu'ils jouent en la circonstance, un saint pré-

---

m'est confirmée par M. le comte E. Fourier de Bacourt. Son aïeule (1803-1887), a-t-il eu l'obligeance de m'écrire, vit longtemps cette statue posée sur le sol dans l'annexe de l'église (au sud de la porte principale) et faisant face à la vitrine suspendue qui contenait le masque de Jeanne de Valois. La statue était entourée d'une large grille et les paysans des environs, ou les habitants du lieu qui avaient dévotion envers saint Langueur, venaient prier et jeter des sous, qui jonchaient le sol. — Plus tard, elle a été transportée dans la petite chapelle dite de Saint-Joseph et posée fort haut, sur un socle au-dessus d'un confessionnal, où elle a échappé aux bouleversements effectués par M. Souhaut, curé de 1883 à 1901.

Digitized by Google

senté aux hommages et aux invocations des fidèles doit toujours être placé de face et debout, ou quelquefois assis honorablement sur un siège d'apparat. La statue de Ligny figure donc, non un saint, mais un homme suppliant qui, le genou gauche à terre, tenant ses bras levés et ses mains jointes, implore Dieu ou un saint avec humilité. Il m'est difficile de me faire, d'après la petite image, une idée nette de son costume, et, partant, de son état social. Le genou droit, seul visible, paraît être nu, ainsi que, tout au moins, les avant-bras; une petite calotte couvre la tête; une tunique, avec une très large ceinture un peu flottante, forme, au bas, des plis amples, mais paraît serrer le thorax au point de dessiner les côtes; on peut même se demander si le haut du corps n'est pas nu et ne montre point, par la saillie des côtes, l'état maladif de l'individu (1). Il semble, d'après tout cela, que l'on soit en présence d'un homme de classe très inférieure, une sorte de miséreux, un lépreux peut-être. Est-ce un personnage historique, symbolique, ou « caractéristique » d'un saint, comme le forçat chargé d'entraves agenouillé auprès de la statue de saint Léonard, du seizième siècle, heureusement conservée au retable du maître-autel en l'église de Senon (2)? Ne serait-il pas un lépreux qui invoquait saint Lazare?

Mais, d'où provient réellement le nom de ce pré-

(1) Dans cette hypothèse, ce qui paraît être une ceinture ne serait que le haut du vêtement, retombé sur les reins.

(2) Cf. mon article : *Notes sur l'église de Senon (Meuse)*, p. 7 (extrait du *Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues du nord de la Meuse*, année 1910).

Digitized by Google

tendu saint? Ce nom étrange, SAINT LANGUEUR, est taillé ou peint sur la console qui supporte la statue; il est donc accepté par le clergé (1). Ne serait-il pas l'appellation générale des maladies pour lesquelles, depuis l'époque moderne, on invoque le saint, les maladies de langueur? Telle est l'explication qui, *a priori*, me paraît probable et sur laquelle j'appelle l'attention de nos confrères. On a, je crois, des exemples de confusions de noms ainsi faites entre des saints et des maladies, ou autres misères, pour lesquelles on les implorait (2).

Depuis la rédaction de ces pages, j'ai continué mes recherches et d'obligeants confrères ont bien voulu me

(1) La forme des caractères et l'emploi de la langue vulgaire me paraissent indiquer une époque récente.

(2) A Baccarat, non loin de l'église paroissiale, existe, dans une maison de ferme, une vaste salle aménagée en chapelle, mais désavouée par l'autorité ecclésiastique. Sur une sorte de petit autel, sont trois statuettes de saints, nommés par des inscriptions, autant qu'il m'en souvient, saint Mort (ou Maure), saint Langui et saint Vit. On les consulte sur le sort des personnes malades; pour cela, l'on fait brûler devant chacun d'eux une bougie. Les trois bougies sont de longueur égale : celle qui s'éteindra la première, ou plutôt qui brûlera la dernière (mes souvenirs ne sont plus très précis) indiquera l'avenir : devant saint Mort, le malade mourra; devant saint Langui, il languira; devant saint Vit, il vivra et guérira. — On peut trouver, dans le Martyrologe, des vocables à rapprocher de *Mort* et surtout de *Vit;* mais il n'en est pas de même, je crois, pour *Langui.* Ce nom de saint Langui n'est-il pas à rapprocher de celui de saint Langueur? — Raymond de Souhesmes a signalé, à Pont-Saint-Vincent, une croix, datée de 1599, dite de saint Langui (*Journal de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1899, p. 116).

Une dévotion abusive semblable à celle de Baccarat existait autrefois à Remiremont : voir *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 19e année, 1893-1894, p. 317.

Digitized by Google

faire connaître deux autres exemples du culte de saint Langueur, avec, ce qui est étonnant, la même explication de ce nom : l'un se trouve dans la Meuse, l'autre en Champagne; mais les deux localités faisaient partie de l'ancien diocèse de Toul.

Le premier exemple, à Resson (1), est indiqué dans le *Pouillé ;* on y lit : « Une ancienne église (démolie en 1809), vulgairement appelée église de Latre, existait au hameau portant le même nom... Au-dessous de cette ancienne église, fontaine et pèlerinage de saint Langueur, nom donné au Moyen Age (2) à saint Lazare, patron des lépreux (3). »

L'auteur ajoute en note : « En cet endroit, distant de Resson d'environ 1.500 mètres, il y avait au Moyen Age une maladrerie d'où serait venu le nom de *Ladre* ou *Latre* (4); ce fut ensuite un village, que les Suédois incendièrent en 1635 (5). » Enfin une autre note relate l'étymologie mentionnée plus haut (6).

Le second existait à Charmes-la-Grande (Haute-Marne), aujourd'hui du diocèse de Langres. Dans un

---

(1) Ce renseignement m'a été fourni par M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse, que je prie d'agréer mes vifs remerciements.

(2) Je ne crois pas, ai-je dit, que ce nom puisse remonter au Moyen Age.

(3) *Pouillé du diocèse de Verdun,* par les abbés N. Robinet et J.-B.-A. Gillant, t. II, 1898, p. 389.

(4) Il n'y a guère d'exemple d'un nom de saint devenant, à lui tout seul, le nom d'un lieu. *Latre* rappelle plutôt un ancien cimetière (*atrium*); en Lorraine, d'habitude, on disait *l'aître.* — Cf. Saint-Jean-du-Vieil-Aître, à Nancy.

(5) Même *Pouillé, ibid.,* note 3.

(6) *Idem,* note 5.

Digitized by Google

ouvrage sur ce diocèse, l'auteur, l'abbé Roussel, s'exprime en ces termes :

« La dénomination de Charmes-la-Grande a commencé d'être employée au commencement du treizième siècle pour distinguer ce village de Charmes-en-l'Angle et de Charmes-la-Chapelle. Ce dernier, Charmes-la-Chapelle, qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameaudépendant de Charmes-la-Grande, était anciennement un village qui se trouve détruit depuis longtemps. Son surnom lui venait d'une antique chapelle construite en ce lieu sous le vocable de saint Lazare et dépendante du prieuré de Flammerécourt. Cette chapelle, étant tombée en ruines, fut transférée par ordre de l'évêque de Toul dans l'église de Charmes-en-l'Angle, en 1786. On s'y rendait en pèlerinage pour y recommander les agonisants au saint patron de la chapelle, qui, comme on le voit dans l'Évangile, fut ressuscité par le Sauveur. Le peuple avait coutume d'appeler cette chapelle : *chapelle de saint Langueur* (1). »

---

(1) Abbé Roussel, *Le Diocèse de Langres*, t. II, p. 516, n° 489, avec cette indication complémentaire : « Diocèse de Toul, doyenné de la rivière de Blaise, siège d'une cure à la collation de l'archidiacre de Reynel. — Charmes-en-l'Angle est aujourd'hui une succursale de la cure de Charmes-la-Grande. Ces deux communes font partie du canton de Doulevant-le-Château (Haute-Marne). »

L'extrait du *Diocèse de Langres* m'a été envoyé par M. de La Boullaye, membre de la Société académique de l'Aube, qui a bien voulu me donner, par lettres, des renseignements plus étendus, mais ne modifiant point ce qui a été dit; je le remercie très sincèrement, ainsi que M. l'abbé Nioré, bien connu des archéologues, qui s'est intéressé à la question et relate aussi l'opinion citée sur l'étymologie de *Langueur*. Il

Digitized by Google

Il convient de rappeler que ces trois exemples connus du culte de saint Langueur appartiennent uniquement à l'ancien diocèse de Toul.

Je suis loin de nier que de telles dévotions populaires n'amènent, comme toute bonne chose en ce monde, des exagérations fâcheuses. L'une est de rendre paresseux à l'égard des secours humains : tel malade que l'on engagera à consulter le médecin, aimera mieux faire une neuvaine à saint Antoine de Padoue ou s'inscrire pour le prochain pèlerinage de Lourdes. Il surgit aussi des superstitions (1). Mais les superstitions n'existent-elles pas chez les incrédules? Combien ne voit-on pas d' « esprits forts » croire à la funeste influence du nombre 13, à un présage funèbre lorsqu'ils aperçoivent trois bougies allumées sur une même table, ou entendent, le soir, surtout à leur gauche, huer une chouette ou croasser un corbeau; et, par contre, ils échappent au mauvais œil en ajoutant, à leur chaîne de montre, un morceau de corail qui rappelle plus ou moins un phallus. Combien aussi n'ont abandonné les croyances anciennes que pour se plonger dans les nébulosités du spiritisme, qui a conduit tant de personnes à la folie! Elle ne semble pas s'apprêter à disparaître, ni même à diminuer

---

estime d'ailleurs que « saint Langueur », c'est « saint malade, patron des malades et des agonisants ». M. de La Boullaye pense, de même, que *langueur*, désignant saint Lazare, est « une forme populaire, tirant son origine de l'objet pour lequel il était invoqué ». Tel est bien mon sentiment.

(1) Telles que le culte interdit des saints Mort, Langui et Vit, dont j'ai parlé plus haut.

Digitized by Google

dans notre ville de Nancy, l'occulte industrie des dormeuses ou somnambules extra-lucides, des « liseuses dans les mains » et des « tireuses de cartes »; à celui qui en douterait, je conseillerais d'aller se promener devant le domicile de l'une d'elles, un matin de vendredi 13, jour particulièrement favorable aux opérations magiques, quelque peu diaboliques : il serait surpris du nombre de gens, surtout de jeunes filles, qu'il y verrait entrer. Ces écarts et abus me paraissent du moins prouver le besoin d'idéal, de surnaturel, et la vérité de cette parole mosaïque que Jésus de Nazareth a répétée : « L'homme ne vit pas seulement de pain » (1).

Je me suis arrêté d'une façon peut-être trop longue et trop provisoire sur cette statue de saint Langueur, que plusieurs de nos confrères tiendront, je le crains, pour un sujet indigne de leur attention. Mais j'estime qu'il n'y en a pas d'insignifiant en archéologie, du moment que se pose un problème nouveau et curieux. Tel fait, d'intérêt minime en lui-même, acquiert une réelle importance, quand, rapproché de faits similaires, il aide à la formation d'un groupe, de l'étude duquel seront tirées des déductions utiles. Aussi veux-je terminer par le souhait que de nombreuses recherches aient lieu sur les dévotions populaires et locales. Quelques-unes subsisteront longtemps encore, mais en se transformant plus ou moins; d'autres disparaissent rapidement devant ce que l'on appelle le progrès des lumières. Ce progrès paraît désirable,

(1) Deut., VIII, 3; Matth., IV, 4; Luc., IV, 4.

Digitized by Google

puisque toute vraie lumière est bonne; mais il est permis de se demander si l'on pourra, avant longtemps, remplacer d'une façon avantageuse cette foi des humbles, laquelle subordonnait leurs requêtes à la pratique des vertus morales et, aux jours de souffrance et de détresse, leur apportait tant de consolation et de réconfort. Leurs prières ne se butaient pas à ces images sculptées ou peintes, souvent imprécises et défectueuses : elles s'élevaient vers le ciel.

Digitized by Google

LA
VERRERIE DE GIRONCOURT

ÉTUDE SOCIALE

PAR

M. Charles GUYOT

Le village de Gironcourt-sur-Vraine, où est située la verrerie qui sera l'objet de cette étude, fait partie d'une contrée agricole, sur les limites de l'ancien Saintois, pays de terres fertiles et de beaux pâturages, dont la population était naguère entièrement occupée à la culture des champs et à l'élevage du bétail. C'est dans ce milieu, aussi peu industriel que possible, qu'a été fondée en 1902 une grande usine, la verrerie : et il nous a paru intéressant de rechercher dans quelles conditions cette création a été réalisée; quelles ont été ses conséquences pour les anciens habitants ainsi que pour l'ensemble du pays. Sans doute, nous ne devons pas nous attendre à voir se produire ici une transformation profonde, telle que celle dont le pays de Briey nous offre un exemple : le cadre de l'expé-

Digitized by Google

rience est beaucoup plus étroit, l'élément introduit est loin d'avoir la même importance, les autochtones ne se sont pas trouvés noyés dans un énorme afflux d'étrangers, et ils ont pu se défendre. Néanmoins cette juxtaposition des deux sortes d'existences si différentes n'a pu se faire sans qu'il en résultât, dans l'ancienne économie sociale, des perturbations dont il importe de constater les effets.

Et d'abord, pourquoi cette éclosion soudaine d'une grande usine qui n'a jamais eu de similaires dans le pays? Non pas que les verreries aient été inconnues en Lorraine; elles ont été au contraire nombreuses et florissantes en Argonne et dans la Vôge, à proximité des grandes forêts, jusqu'au moment où le charbon de terre vint faire concurrence au bois pour l'alimentation de leurs fourneaux. Les deux matières premières essentielles pour l'industrie du verre sont : d'abord le combustible, et ensuite le sable siliceux. Or il existe, entre Saint-Menge et Gironcourt, des carrières importantes de sable provenant de l'infra-lias, qui se présentent en cet endroit avec 12 mètres de puissance, sable siliceux très propre à la fabrication de la bouteille. D'autre part, on exploitait déjà tout près de Gironcourt, à Gemmelaincourt et à Saint-Menge, une concession de lignite, dont la couche, encastrée dans les marnes irisées, pouvait fournir un combustible, assez sulfureux sans doute, mais d'un pouvoir calorifique suffisant pour être utilisé en vue de la production verrière. Enfin, quant au débouché de la marchandise, il paraissait devoir être facilement assuré par l'active consommation des villes d'eaux voisines, Vittel, Con-

Digitized by Google

trexéville et Martigny, qui emploient chaque année des millions de bouteilles pour leurs expéditions en France et à l'étranger. Cet ensemble de circonstances motiva la constitution d'une société des « Établissements de Gemmelaincourt-Gironcourt », qui commença par se rendre propriétaire du charbonnage et des carrières et qui édifia ensuite la verrerie, entre Gironcourt et Houécourt, sur un terrain voisin de la gare du chemin de fer de Neufchâteau à Mirecourt.

Il en résulta immédiatement, pour l'exploitation du combustible minéral, des conséquences importantes. Jusqu'alors la mine avait été utilisée uniquement pour la consommation locale, en vertu d'une concession faite au baron Puton, ancien colonel, vétéran des guerres du premier Empire, qui avait employé les loisirs forcés de sa retraite à des études géologiques remarquables pour l'époque et fécondes pour le pays. Ce lignite, connu sous le nom de « houille de Saint-Menge », ne pouvait se transporter bien loin, à cause de l'état des voies de communication; d'ailleurs il suffisait alors d'une extraction annuelle de 2.000 à 3.000 tonnes, pour laquelle on trouvait facilement dans la population rurale la main-d'œuvre nécessaire. Dans de telles limites, le fonctionnement de la mine ne dérangeait aucunement les habitudes agricoles; les paysans y trouvaient l'une de ces occupations intermittentes si utiles pour remédier au chômage hivernal. Le mineur de Saint-Menge n'abandonnait pas la culture de ses champs de céréales ou de pommes de terre, de ses vignes et de ses prairies, de même qu'autrefois, dans la montagne des Vosges, le

Digitized by Google

tissage à la main permettait au cultivateur de travailler chez lui pendant que la neige couvrait le sol. Au point de vue social, ces industries familiales, s'ajoutant aux travaux de l'agriculture, sont éminemment utiles pour retenir le paysan au village et empêcher la dépopulation des campagnes. Mais une exploitation aussi restreinte ne pouvait être continuée, puisqu'il fallait demander à la mine une production intensive capable de suffire à la consommation d'une verrerie importante.

En prévision des besoins de l'usine nouvelle, l'exploitation de la mine fut organisée de manière à fournir une quantité de 80 à 100 tonnes par jour; et effectivement, on arriva bientôt à extraire du sol environ 25.000 tonnes par an. Il fallut dès lors compléter le personnel, que l'on ne pouvait plus recruter dans le pays; de quelques dizaines d'ouvriers, il passa brusquement à un total de 110 à 120, dont une centaine employés au travail du fond. Le recrutement fut d'abord assez défectueux : on dut faire venir de Saône-et-Loire et du Midi des mineurs inoccupés, ex-grévistes pour la plupart, dont l'esprit laissait fort à désirer. Comme ces nouveaux arrivants ne trouvaient pas à se loger dans le village de Gemmelaincourt, des maisons ouvrières furent construites à grands frais à proximité de la mine. En même temps un chemin de fer à voie de 0^m 70 et d'une longueur de plus de 6 kilomètres reliait à l'usine de Gironcourt l'exploitation minière de Gemmelaincourt.

Cette période de forte production ne put se maintenir. Très vite, les frais d'extraction s'accrurent consi-

Digitized by Google

dérablement par suite de l'allongement des galeries; en même temps l'épaisseur de la couche, de 90 centimètres à l'origine, se réduisait de moitié. Bientôt on se rendit compte qu'il était plus avantageux de faire venir par chemin de fer des houilles allemandes, qui ont un pouvoir calorifique plus élevé et qui ne nécessitent pas, comme le lignite, des opérations de triage et de lavage fort onéreuses. Depuis le mois de juin 1912, les travaux de la mine sont arrêtés, et ils ne seront pas repris. A beaucoup d'égards, cette résolution, bien que parfaitement justifiée au point de vue économique, est très regrettable. On laisse dans le sol plus d'un million de tonnes de combustible inutilisé; peut-être sera-t-on heureux de le retrouver un jour. En attendant, toutes les constructions élevées à Gemmelaincourt ne servent plus à rien; à peine, dans les cités ouvrières, quelques maisons sont encore occupées; l'ensemble de cet outillage abandonné a un aspect de désolation lamentable. Enfin, le personnel minier a été licencié. Sa dispersion est d'autant plus fâcheuse que depuis l'origine il s'était grandement amélioré par l'élimination progressive et prudente des mauvais éléments du début. Lors de la fermeture, la plupart des mineurs valides entrèrent dans les mines de Meurthe-et-Moselle, surtout à Pont-Saint-Vincent. D'autres furent employés à la verrerie; bien peu restèrent dans le pays. Quant aux paysans de Gemmelaincourt et de Saint-Menge, ils sont définitivement privés des bénéfices que leur procurait la petite exploitation intermittente devenue impossible.

Cette tentative d'une grande industrie extractive

Digitized by Google

nous a paru intéressante à signaler, bien qu'elle n'ait plus qu'un intérêt purement historique; nous allons nous borner maintenant à parler de la verrerie qui a heureusement survécu à la mine, tout d'abord sa principale raison d'être dans le pays. Nous laisserons volontairement de côté toute la partie technique, pour concentrer notre étude sur la condition des ouvriers et leurs relations avec l'ancienne population rurale. Les éléments de ce modeste travail nous ont été surtout fournies par la direction de l'usine (1) qui nous a donné toutes les facilités désirables pour nous documenter sur le personnel de la verrerie; notre séjour dans un village voisin nous a permis ensuite de compléter notre information auprès des paysans qui se trouvent en contact avec les industriels.

Pour la verrerie comme pour la mine, le recrutement du personnel fut au début très difficile. Ce n'étaient pas en effet les premiers venus que l'on pouvait embaucher pour un travail qui demande une certaine expérience, acquise par un long apprentissage. Naguère encore cette industrie de la bouteille était restée à peu près telle que la pratiquaient déjà, il y a plusieurs siècles, « les gentilshommes souffleurs de verre ». Le procédé était primitif et ne laissait pas d'être dangereux. Dans chaque équipe, composée de trois personnes : le « souffleur à la bouche », son « grand garçon »

(1) Nous ne saurions trop remercier M. le directeur de Gironcourt de l'extrême obligeance avec laquelle il a bien voulu répondre à nos questions. Si ces pages présentent quelque intérêt, c'est à lui que nous le devons, et il est juste que nous lui en exprimions ici toute notre reconnaissance.

Digitized by Google

et son « gamin », le premier remplissait le rôle principal : en manœuvrant sa canne pleine de verre en fusion, il en faisait sortir d'abord un ballon sphérique, qui se transformait ensuite en un cylindre, et devenait enfin la bouteille après plusieurs opérations délicates. De l'habileté du souffleur dépendait la prospérité de l'usine. Conscient de sa valeur, sachant qu'on ne pouvait le remplacer facilement, il était porté à abuser de son importance pour faire la loi au patron. Ce danger était surtout à craindre dans une usine nouvelle, qui avait dû accepter beaucoup de mécontents, les « roulants » que les verreries de la Loire n'avaient pas cherché à retenir. Conflits fréquents avec la Direction, avec les autres ouvriers et avec la population rurale, telle était la vie normale avec ces gens peu commodes à manier, et le remède à une situation aussi précaire paraissait très problématique.

Ce remède vint pourtant, et les conditions du travail se trouvèrent du coup entièrement changées, par l'introduction d'un procédé nouveau, la machine Boucher, dans laquelle le soufflage à la bouche est supprimé et remplacé par l'air comprimé. On put dès lors congédier les souffleurs qui se croyaient indispensables, car l'un des avantages du procédé Boucher est que l'apprentissage se fait très facilement : il suffit de quelques semaines pour acquérir une expérience qui jadis exigeait des années. Le « mouleur » avec son « cueilleur de verre » — ce dernier pouvant servir deux appareils — opèrent dans des conditions de sécurité et de rapidité bien plus grandes; le personnel nécessaire se trouve réduit de moitié. Enfin et

Digitized by Google

surtout, le recrutement peut se faire sur place, sans que l'on soit réduit à faire venir du dehors le rebut des autres usines. Actuellement, sur l'ensemble des 376 ouvriers qu'occupe la verrerie de Gironcourt, 264 sont originaires du pays, dans un rayon d'environ 15 kilomètres; 104 autres, étrangers à la région, se décomposent ainsi : 60 Français, 34 Alsaciens-Lorrains, et 6 Italiens seulement. Nous examinerons plus loin quelle répercussion peut avoir, pour l'économie agricole de la région, ce prélèvement de plus des deux tiers du personnel sur la population rurale; du moins est-il facile de comprendre qu'avec de tels éléments le gouvernement de l'usine ait été rendu beaucoup plus aisé, et que le niveau de la moralité se soit considérablement élevé.

Dans la verrerie, le travail de fabrication doit être continu. Dès qu'un four est mis en marche, et jusqu'à ce qu'il soit éteint, la matière en fusion doit être constamment utilisée, et tout arrêt dans la production causerait à l'usinier une perte considérable. Telle est, d'ailleurs, la situation pour beaucoup d'autres industries, les fonderies et aciéries par exemple. Il est donc nécessaire d'organiser des équipes d'ouvriers qui se succèdent sans interruption, au moins pour la fabrication proprement dite. A Gironcourt, trois équipes de mouleurs et cueilleurs se relaient de huit en huit heures, et assurent ainsi la continuité du travail. C'est pour cette catégorie d'ouvriers, l'élite de l'usine, que la fonction est le plus pénible. On a tout fait d'ailleurs pour apporter à la fabrication les améliorations désirables en vue de l'hygiène et de la salu-

Digitized by Google

brité; les progrès du machinisme ont permis notamment d'assurer l'aération des halles où, sans cela, la température devient suffocante; de même des opérations telles que le recuisage et le portage des bouteilles se font mécaniquement. On évite ainsi beaucoup d'accidents, et notamment les maladies des voies respiratoires, autrefois fréquentes dans ce métier, sont à peu près supprimées. Non seulement toutes les prescriptions légales sont observées, mais les relations avec les inspecteurs du travail sont excellentes, et la verrerie est souvent citée comme exemple pour les soins apportés à la sécurité et au bien-être des ouvriers.

D'autres travaux, moins spéciaux, n'exigent pas une organisation spéciale; les ouvriers qui s'y emploient, pour l'apport et le déchargement des matières, l'expédition des produits, etc., rentrent dans la catégorie des manœuvres, et font, suivant les postes, des journées de huit, dix ou douze heures, coupées d'un certain nombre de repos. Ce sont, pour la plupart, d'anciens ouvriers de la mine qui ont été affectés à ces occupations, et généralement tous ceux qui, trop âgés ou manquant des aptitudes nécessaires, ne peuvent être acceptés pour la fabrication. Il existe ainsi, dans le personnel de l'usine, deux groupes très différents, sans compter les contremaîtres et employés de bureau; et pour chacun de ces groupes, non seulement la nature et les conditions du travail, mais aussi les bases et la quotité des salaires, comportent des distinctions correspondantes : chez les ouvriers de la fabrication, le travail est aux pièces; il est à la jour-

Digitized by Google

née, ou plutôt à l'heure, chez les manœuvres; enfin les contremaîtres et autres employés ont des traitements établis à l'année, bien que payés mensuellement ou à des termes plus courts.

Suivant les distinctions qui précèdent, les salaires sont nécessairement très variés. Dans leurs journées de huit heures, les spécialistes peuvent gagner de très beaux émoluments : de 8 à 12 francs pour les cueilleurs, de 6 à 8 francs pour les mouleurs. Il y a aussi les apprentis qui, dès l'âge de seize à dix-sept ans, peuvent rapporter à leurs familles des journées de 4 à 6 francs. Quant aux manœuvres, ils sont payés, suivant les postes, de 35 à 50 centimes l'heure de travail; leur salaire journalier varie ainsi entre 3f 50 et 5 francs ou même davantage. Il est remarquable que le salaire aux pièces, prétexte dans d'autres industries de tant de récriminations de la part de théoriciens qui prétendent défendre les intérêts de la classe ouvrière, est accepté ici sans difficultés. Ce salaire se compose de deux éléments, une partie fixe et une partie proportionnelle, croissant avec la quantité de produits fabriqués et constituant une sorte de prime en faveur du travail intensif. Cette combinaison, toute à l'avantage des bons ouvriers, a de plus cet effet de supprimer les amendes, l'ouvrier négligent se trouvant puni par la perte partielle ou totale de la prime de fabrication.

Depuis la réorganisation du personnel et l'élimination des éléments turbulents du début, les relations entre patron et ouvriers sont devenues très satisfaisantes. Non seulement aucune grève n'a dû être con-

Digitized by Google

jurée, mais aucune difficulté grave ne s'est produite, ce qui est tout à l'honneur des deux parties. L'ouvrier sait qu'il trouvera toujours à la Direction un bon conseil, l'aide et l'assistance qui peuvent lui être nécessaires; le directeur, s'il doit assurer l'exécution du règlement, sait en tempérer la rigueur, en n'appliquant de sanction pénale que lorsque toutes les mesures préventives sont restées sans résultat.

Cette entente remarquable est d'autant plus facile que l'ouvrier a toutes sortes de motifs pour être content de son sort, et que le patron pourvoit avec sollicitude à tous ses besoins. Ainsi notamment pour le logement, cette condition du bien-être si difficile parfois à réaliser au profit des travailleurs. La plupart des ouvriers de l'usine sont logés à Gironcourt même, dans des maisons construites par eux à proximité de la verrerie. La Société en possède encore dans deux villages voisins, à Houécourt et à La Neuveville. En tout, 104 logements, qui sont loués de 6 à 8 francs par mois. Chaque logement comprend deux, trois ou quatre pièces; on y ajoute la jouissance d'un jardin attenant à la maison. De plus, les locataires se partagent des terrains assez vastes qui entourent la verrerie et qui ne sont pas actuellement occupés par les services de l'usine; ces terrains, qui leur sont abandonnés à titre gracieux, sont très bien cultivés par les ouvriers, qui savent en tirer une partie des légumes nécessaires au ménage. Les maisons ont bonne apparence (1); bien que construites très simplement, elles

(1) Des reproductions photographiques en ont été données

Digitized by Google

sont propres et gaies : toutes les conditions d'hygiène et de salubrité s'y trouvent remplies, et notamment l'alimentation en eau potable est parfaitement assurée. Aussi la santé générale des habitants est excellente; la fièvre typhoïde est inconnue. Ce que l'on peut cependant reprocher à ces installations, c'est leur exiguïté, qui est regrettable dès que les familles deviennent nombreuses.

La verrerie ne peut malheureusement pas loger tout son personnel dans les maisons ouvrières. Un certain nombre de ceux qui n'ont pu y trouver place reçoivent une indemnité; mais malgré tout leur situation est loin d'être aussi avantageuse. Les locations que sont obligés de payer au dehors les ouvriers non propriétaires sont relativement fort élevées : de 15 à 25 francs par mois. Quelques-uns ont une maison à eux, à Gironcourt ou dans les villages voisins; mais le cas est exceptionnel.

Dans toutes les agglomérations ouvrières, le logement des célibataires est la source de difficultés. Lorsqu'ils prennent pension dans des auberges, débits ou autres lieux semblables, ils risquent de devenir des clients trop assidus de leurs tenanciers, d'y perdre leur argent et leur santé. S'ils sont reçus comme hôtes dans des maisons de cultivateurs, c'est la famille rurale qui est souvent désorganisée par le fait ou par l'influence de ces étrangers. A Gironcourt, les célibataires sont heureusement assez rares. La verrerie

---

dans la *Revue Industrielle de l'Est* du 5 novembre 1905 (Établissements de Gemmelaincourt-Gironcourt). Monographie signée E. Thiolère.

Digitized by Google

a créé pour eux une hôtellerie exploitée par un gérant choisi et surveillé par elle; le débit des boissons alcooliques y est sévèrement réglementé; le restaurant fournit à bon compte une nourriture suffisante; les chambres sont louées au prix de 1 franc par mois. Ce sont des conditions avantageuses pour ceux qui veulent bien profiter de cette organisation.

Dans les ménages, l'alimentation est la plus grosse dépense, c'est là que passe la plus forte partie du salaire de l'ouvrier. A ce sujet encore, il était difficile que le patron n'intervînt pas, surtout au début, pour protéger son personnel. Les gens du pays exploitaient en effet très âprement la situation, et ne consentaient à céder leurs produits qu'à des prix exorbitants. Boulangers et bouchers, épiciers et marchands de vin s'entendaient pour profiter outre mesure de l'obligation dans laquelle se trouvaient les ouvriers d'avoir recours à leurs services. Si l'on remarque que les salaires annuels payés par l'usine dépassent 650.000 francs, et que cette somme est presque entièrement dépensée à Gironcourt et dans les villages voisins, on comprend avec quelle ardeur les paysans s'efforcèrent d'accaparer cette manne bienfaisante.

Le remède à ce monopole de fait pouvait être trouvé dans la création d'une Société coopérative de consommation, qui fut en effet installée dans une des cités de la verrerie. Cette Société ne se bornait pas à la vente au comptant des denrées de consommation proprement dite, nourriture et boisson; elle étendait son activité à la fourniture de tous les objets de première nécessité, notamment aux vêtements. Elle

Digitized by Google

avait atteint un chiffre d'affaires de 230.000 francs qui semblait devoir être facilement accru. Pourtant, il arriva que les ouvriers ne restèrent pas longtemps les maîtres de cette société créée pour eux et qui devait fonctionner à leur profit; la plupart des actions passèrent entre les mains de cultivateurs et de capitalistes du lieu, les prix furent notablement majorés, et les verriers perdirent ainsi le principal bénéfice de l'institution. La Coopérative a été récemment liquidée, et dans les locaux qu'elle occupait, un négociant de la région a repris les magasins à son compte. D'ailleurs le monopole n'est plus à craindre comme au début; des boutiques se sont installées, sans compter les fournisseurs ambulants, et la concurrence est suffisamment établie.

Nous allons examiner maintenant quelle est, à Gironcourt, la constitution de la famille ouvrière, son genre de vie, ses qualités et ses défauts.

Les ouvriers de la verrerie se marient de plus en plus fréquemment dans le pays, ce qui donne aux familles une grande stabilité. Le nombre des ménages réguliers est de 235; trois seulement sont irréguliers. Le nombre des enfants est de 361, soit en moyenne un enfant et demi par ménage seulement. Un chiffre aussi faible s'explique, parce que les ouvriers sont en majorité très jeunes; il y a cependant des familles de cinq et six enfants, une seule atteint le chiffre de dix enfants.

Ces ménages sont généralement bien tenus; les enfants ont bonne mine; il est rare d'en trouver de déguenillés, comme c'est si fréquent ailleurs dans les grandes agglomérations ouvrières. Ainsi qu'il

Digitized by Google

arrive partout, c'est la femme qui est le facteur important; c'est d'elle que dépend la prospérité de la famille. Lorsque la femme est laborieuse et économe, les enfants sont bien élevés, le ménage s'enrichit; à l'inverse, c'est le désordre de la femme qui produit la ruine de la maison. Ce dernier cas est plutôt rare : on ne compte que quatre ménages malheureux par la faute de la femme. Un plus grand nombre « met de côté », fait des économies, et l'aisance s'accroît. Mais la plupart vivent au jour le jour, dépensant largement, sans songer à se préparer des réserves pour l'avenir.

Ce sont surtout les dépenses d'alimentation qui grèvent outre mesure le budget de ces ouvriers. Rien n'est trop bon pour le verrier; il achète sans marchander tout ce qui lui est offert. Les primeurs n'arrivent jamais trop tôt; le gibier, les beaux morceaux de boucherie sont rapidement enlevés. C'est là le grand luxe de cette population; du moins, ce luxe profite-t-il à toute la famille, non seulement à son chef, mais aussi à la femme et aux enfants. Ici l'on ne voit pas, comme ailleurs, l'ouvrier dissiper sa paie au cabaret, tandis que les siens meurent de faim à la maison. S'il y a des plaisirs, tout le monde en profite : ainsi, pendant l'été, tous partent ensemble pour les villes du voisinage, notamment pour Vittel, qui est leur principal centre d'attraction.

Sur place, cependant, il y a les bals et les cabarets. Les bals sont moins fréquents qu'autrefois; les jeunes gens préfèrent d'autres exercices : la chasse, les courses à bicyclette, par exemple. Quant aux cabarets, ils

Digitized by Google

sont toujours bien achalandés le dimanche; ce sont surtout les vieux ouvriers qui les fréquentent, et chez ceux-là, plutôt que chez les jeunes, l'alcoolisme fait encore des victimes. Toutefois ce vice tend plutôt à disparaître. Le proxénétisme, qui l'accompagne d'ordinaire, est à peu près inconnu.

Le niveau moral de la population ouvrière ne peut vraisemblablement que s'élever dans l'avenir, grâce à l'influence des écoles établies pour les enfants de l'usine. Ce sont deux écoles que subventionne la direction : l'une pour les garçons, et l'autre pour les filles; écoles gratuites, bien entendu, dont les maîtres sont en même temps de bons éducateurs. Elles ne sont pas neutres au point de vue religieux, et le curé de Gironcourt vient y donner aux enfants l'instruction du catéchisme. La population scolaire varie de 50 à 60 enfants; tous les ans, les succès obtenus pour le certificat d'études viennent récompenser les efforts des maîtres et des maîtresses. Déjà plusieurs anciens élèves ont été admis dans les bureaux; d'autres sont entrés à l'usine, où ils apportent un excellent esprit, joint à une instruction plus complète que celle des anciens ouvriers. Enfin, le prolongement de l'école est naturellement, pour les garçons, la société de gymnastique si utile pour des hommes voués aux travaux sédentaires, indispensable pour leur complète formation physique, et qui ne nuit pas non plus à leur formation morale. Il s'y joint une société musicale, dont les virtuoses apportent une note de gaieté au milieu de ce paysage sévère, qu'assombrissent encore les hautes cheminées et leurs volutes de noire fumée.

Digitized by Google

Trop souvent, les ouvriers d'usine sont hostiles aux pratiques religieuses, qu'ils considèrent comme des entraves à leur indépendance, et sont facilement en politique des révoltés, prêts à adopter les théories les plus révolutionnaires. Cet état d'esprit provient presque toujours de ce que personne ne s'occupe de leurs besoins, moraux et intellectuels, et qu'ils deviennent ainsi une proie facile pour les perturbateurs de l'ordre public. A Gironcourt, le patronat n'a pas déserté son devoir; de plus, le groupe ouvrier étant relativement restreint, a subi l'influence de la population rurale d'alentour, dont il tend à se rapprocher par son origine et par le contact journalier. Au point de vue religieux, on fait à l'usine ce que l'on voit faire au village. Il ne faut pas s'attendre sans doute à ce que tous les ouvriers soient de parfaits chrétiens; du moins, on ne trouve parmi eux aucune hostilité contre le prêtre : ainsi, à la Fête-Dieu, des reposoirs s'élèvent à la verrerie; la procession, venant de l'église, bénit l'usine et se déroule dans les rues des cités.

Aux élections, point de réunions anarchiques, beaucoup de calme; la majorité des votes va plutôt du côté des candidats les moins avancés. C'est surtout aux élections municipales que l'influence modératrice de l'usine dans la commune se fait le mieux sentir; les ouvriers sont en réalité les arbitres de la situation, et suivant qu'ils se portent dans un sens ou dans l'autre, c'est leur liste qui doit nécessairement triompher. Il est de règle que sur cette liste ils portent toujours leur patron et trois des leurs, ce qui assure à la verrerie une représentation suffisante dans

Digitized by Google

le Conseil municipal, composé toutefois d'une majorité de paysans (1).

De cet exposé nous pouvons déduire qu'à beaucoup d'égards l'entreprise industrielle de Gironcourt n'a pas eu de conséquences fâcheuses pour le pays. Les deux éléments, rural et ouvrier, coexistent en se rendant des services mutuels; le village a conservé son individualité et n'a pas été absorbé, annihilé par l'usine, ce qui, au point de vue social, est essentiel. Toutefois, cette coexistence n'est pas sans inconvénients, et les ruraux n'ont pas encore accepté sans récriminations l'intrusion d'étrangers auxquels, à l'origine, ils se montraient franchement hostiles. Maintenant encore, si vous interrogez les paysans, vous vous apercevrez très vite de leur tendance à charger les verriers de tous les méfaits dont on n'a pu identifier les auteurs : si des volailles ou des lapins ont disparu; si dans les champs des sacs de pommes de terre, des fruits de vergers ont été clandestinement enlevés, les pillards sont certainement des verriers. Les chasseurs ne peuvent voir que d'un œil assez peu amical les concurrents que sont ces ouvriers qui battent la plaine, et qui, dit-on, deviennent très habiles à tendre des collets... On pensera peut-être que ce sont là de menues peccadilles, que les ruraux feraient bien d'oublier, en considération des profits qu'ils tirent de l'usine et de l'écoulement plus facile de tous leurs produits...

(1) La population de Gironcourt, village et usine, étant d'environ 800 habitants, la commune a un Conseil municipal de douze membres.

Digitized by Google

Il y a cependant d'autres griefs plus importants qu'il nous faut signaler; ils sont la conséquence de la constitution des exploitations agricoles dans ce pays, et de la raréfaction de la main-d'œuvre causée par le recrutement de plus en plus habituel des ouvriers parmi les familles rurales. Aux stations de chemin de fer les plus voisines de Gironcourt, si l'on fait attention aux ouvriers qui descendent par les trains du soir, on est frappé du nombre de ceux qui évidemment ne sont pas occupés aux travaux agricoles. Ce sont d'abord, dans une certaine proportion, des terrassiers employés sur la voie ferrée; mais ce sont aussi des ouvriers de l'usine, sans compter ceux qui se servent de la bicyclette pour regagner leurs domiciles. Eh bien, c'est là un très fort prélèvement sur la population valide, déjà trop peu nombreuse, hélas! et qu'une natalité trop médiocre est impuissante à compléter. Il en résulte une désorganisation réelle et fréquente de l'exploitation rurale telle qu'elle existait depuis longtemps à Gironcourt et dans la région. Tous les cultivateurs se plaignent : nous ne trouvons plus de manœuvres; ils sont tous à la verrerie ou au chemin de fer... Or, le « manœuvre », c'est la cheville ouvrière, l'auxiliaire indispensable pour le travail des champs. Ce manœuvre, dans la partie de la Lorraine où nous nous trouvons, n'est pas un tâcheron ordinaire; c'est un petit propriétaire, associé depuis des siècles au « cultivateur » proprement dit, par un contrat innommé qui comporte un échange de services et d'obligations réciproques. Le cultivateur prête à son manœuvre ses instruments et son attirail

Digitized by Google

pour les travaux qu'il ne pourrait réaliser à lui seul; en revanche, le gros propriétaire peut compter sur le manœuvre en cas d'urgence et pour toutes les opérations qui exigent un nombreux personnel. Si nous voyons tant de cultivateurs qui abandonnent leur exploitation, qui sont forcés de « mettre bas », c'est que le défaut de travailleurs assurés, de manœuvres, les y oblige.

Déjà d'autres causes plus générales avaient pour effet l'abandon des cultures de céréales, remplacées par des parcs où l'élève du bétail n'exige qu'un personnel beaucoup moindre; mais cette transformation s'accélère encore plus dans le voisinage des usines, autour desquelles la campagne tend à devenir un désert. Il en résulte que, même dans des circonstances très favorables, comme à Gironcourt, avec un personnel ouvrier que l'on peut citer comme modèle, et avec une prépondérance marquée de l'ancienne population agricole, ce n'est pas impunément que la grande industrie a touché aux cadres de l'organisation rurale.

Nous voyons ici se renouveler, en très petit, ce que l'on observe depuis longtemps en Angleterre et partout où la vie industrielle est intense : au lieu de bénéficier de ce voisinage, l'agriculture dépérit.

Mars 1913.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LES

CONFRÉRIES DE DÉVOTION

DANS LE DIOCÈSE DE TOUL

PAR

M. l'Abbé Eug. MARTIN

On discute et l'on discutera longtemps encore sur l'origine des confréries : la question est fort obscure et l'absence de documents ne permettra sans doute guère de l'éclaircir jamais (1).

Nous pourrions remonter jusqu'aux siècles de la Grèce antique et de la Rome des Césars (2) et voir,

---

(1) Il n'y a point encore, à notre connaissance du moins, de monographie complète sur les confréries; on ne trouve sur ce sujet que les articles de dictionnaires : par exemple, *Bruderschaften*, article signé Th. KOLDE, dans la *Realencyclopædie für protestantische Theologie und Kirche. Bruderschaften*, dans le *Kirchenlexicon* de Fribourg. Confréries, article signé TRÉMOLLIÈRE, dans l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*. Voir aussi MIGNE, *Dictionnaire des Confréries et Corporations*, Introduction.

(2) Cf. FOUCARD, *Des Associations religieuses chez les Grecs*. Paris, Klincksieck, 1873. — BOUCHÉE-LECLERC, *Manuel des*

Digitized by Google

dans les « hétéries » helléniques, des « Thiases », des « Eranes », des « Orgéons », dans les « collèges » ou « sodalités » qui foisonnèrent sur les bords du Tibre, au point d'amener, de la part du pouvoir impérial, des mesures restrictives, ce que certains y veulent découvrir : une institution qui, baptisée et purifiée comme d'autres, aurait été conservée par le Christianisme. La thèse est ingénieuse et, pour la rendre plausible, les similitudes ne manquent pas : culte spécial d'une divinité, sanctuaire, prêtre, sacrifices; cotisations et caisse commune; conventions mutuelles pour les devoirs à rendre aux « confrères » défunts; assemblées et banquets... Il n'est pas jusqu'au nom latin du lieu de réunion, « *scola* » qui ne se retrouve : à Venise, par exemple, la « *Scuola di San Rocco* », la « *Scuola di San Marco* », ont été bâties et richement ornées par les confréries de saint Roch et de saint Marc.

La communauté chrétienne, durant les premiers temps, ne fut, très probablement, à Rome, au regard des profanes, qu'une « sodalité » de ce genre, ou mieux un ensemble de « sodalités », et c'est en profitant des droits reconnus par les empereurs aux associations populaires, « *collegia tenuiorum* », qu'elle paraît avoir pu creuser ses cimetières dans le sous-sol de la campagne romaine et tenir certaines de ses assemblées, même en temps de persécution.

Ce dont elle avait ainsi profité pour se cacher et

Institutions romaines, Paris, Hachette, 1886, p. 472 et suiv. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* art. *Collegia, Sodalitas,* etc...

Digitized by Google

pour se propager, elle dut sans doute ne point le proscrire : l'amour de l'association est inné au cœur de l'homme, et il répond si bien à l'esprit de l'Évangile ! le dogme de la communion des saints lui est d'un tel encouragement !

Mais, sur tout ceci, nous sommes réduits à des conjectures, car les documents nous font défaut.

Nous constatons, au quatrième siècle, l'existence, à Constantinople, d'une association dont le but était de veiller aux funérailles des fidèles, et, dans la ville d'Alexandrie, des « *Parabolani* » qui s'employaient au soin des malades; mais nous ne connaissons point la date, ni les circonstances de la fondation de ces groupements charitables, et les statuts ne nous en ont point été conservés.

Un concile dont le père Lecointe reproduit les décisions, au tome III de ses *Annales ecclesiastici Francorum* (1), et qui aurait eu lieu à Nantes en 656, décrète, en son quinzième canon, que les confréries, « *confratriæ* », doivent s'en tenir aux pratiques de religion et de charité : oblations, offrandes de cierges, prières mutuelles, funérailles, aumônes... et il leur interdit les repas en commun, à certains jours, à cause des graves inconvénients qu'ils entraînent.

D'où ces associations tiraient-elles leur origine? Nous ne le savons; mais nous voyons dessinés, dans ce canon, des traits qui conviendraient tout ensemble, et aux « sodalités » antiques, et aux confréries des temps modernes. Peut-être serait-il prudent de ne

(1) III, p. 426.

Digitized by Google

point forcer ces rapprochements : les mêmes aspirations ont pu amener, même à des siècles de distance, dans des civilisations différentes, les mêmes manifestations. Quant à la date de ce concile de Nantes, Hincmar, archevêque de Reims, nous dispense de nous préoccuper outre mesure de son exactitude (1). Dans le procès-verbal d'un synode qu'il réunit, en 852, se trouve un chapitre : « *De Confratriis eorumque conventibus, quomodo celebrari debeant* », qui reproduit, à propos « *de collectis, quas Geldonias* — pensez au mot flamand « Gildes » — *seu Confratrias vulgo vocant* », en termes presque identiques, le quinzième canon que nous avons cité.

Il est peu vraisemblable que ces actes de l'autorité ecclésiastique aient été les seuls; nous n'en rencontrons pourtant plus de mention qu'à la fin du douzième siècle : en 1189, un concile de Rouen condamna les discussions qui s'engageaient, pour des questions de préséance ou de prédominance, entre les confréries établies dans un but de charité (2). Un blâme analogue est exprimé par un concile de Montpellier, en 1214 (3)... et, depuis lors, les documents se multiplient qui nous permettent de constater, dans maintes régions de la France — pour nous borner à notre pays — l'existence de groupements de piété ou de charité dont malheureusement nous ignorons l'organisation et les statuts.

(1) *Hincmari Rhemensis Capitula,* dans *Concilia antiqua Galliæ,* édit. Sirmond, Paris, 1629 (III, 622).

(2) LABBE, *Sacrosancta Concilia,* édit. Ven., XI, 585.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

Le souci qui pressait les fidèles, en ces siècles de foi, de se procurer des prières durant leur vie, surtout de s'assurer des suffrages après leur trépas, et qui se manifeste, en des termes si touchants, dans des diplômes de donations ou de legs en faveur des églises, paraît à plusieurs historiens, et non sans quelque raison, avoir été un encouragement à contracter ce que l'on pourrait appeler des « mutualités » spirituelles de prières et de bonnes œuvres.

Les abbayes d'un même ordre ou d'une même région formèrent de ces alliances : on se concédait participation aux mérites des frères de toutes les communautés ainsi fédérées; on se promettait mutuellement un nombre déterminé de psaumes et de messes, en cas de décès, et un « rouleau mortuaire » était porté, de monastère en monastère, par un messager fidèle, qui mentionnait soigneusement les noms des défunts et le jour de leur trépas (1).

Les évêques suivirent cet exemple et conclurent de ces pactes, soit entre eux, soit avec des abbés. Au synode d'Attigny, en 765, 22 évêques, 5 abbés-évêques et 17 abbés simples s'engagèrent à dire, à la mort de chacun d'entre eux, cent psaumes et à célébrer ou

(1) Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (*Nouv. acq. lat.*, n° 150) possède un de ces rouleaux, portés en 1432 et 1433, par Jean Wyart, dans différents établissements religieux des diocèses de Cambrai, Liége, Trèves, Metz, Toul (Sainte-Marie-aux-Bois, Pont-à-Mousson, Bouxières, Saint-Nicolas-de-Port, Varangéville, Béchamps, Autrey, Étival, Senones, Saint-Dié, Remiremont), Besançon, Noyon, etc... (DEMANGE, *Un Rouleau mortuaire du quinzième siècle*, dans *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1890).

Digitized by Google

faire célébrer cent messes (1); parmi les signataires, nous trouvons : « *Jacob, episcopus de monasterio Gamundias* »; c'est probablement la signature de saint Jacob, évêque de Toul (2). Vingt ans plus tard, en 794, le synode de Francfort admit Alcuin au nombre de ses membres et à la participation à leurs prières : « *Sive in eorum* (*patrum*) *consortio, sive in orationibus* » (3).

Ce genre d'association que, dans l'une de ses lettres, saint Boniface appelle « *communio fraternà* » (4), se contracta de même entre l'évêque et ses prêtres, entre la communauté d'une abbaye et sa famille temporelle. Les laïques, qui n'appartenaient point à cette famille, ne tardèrent pas à ambitionner des faveurs aussi précieuses; et les Cisterciens semblent avoir été les premiers à entendre ces vœux, à s'agréger ainsi des laïques... et des prêtres séculiers... pour une mutuelle communication de prières et de bonnes œuvres.

C'est de ce double courant, les « sodalités » chrétiennes, plus ou moins renouvelées — si jamais elle le furent — des « sodalités » antiques, et les « mutualités » spirituelles, que résulterait le type de la confrérie, tel que nous le trouvons précisé dans la seconde partie du Moyen Age et dans les temps modernes, à savoir une association de fidèles, pourvue d'un lieu de culte, d'un chapelain ou aumônier, d'un patrimoine et d'un conseil d'administration qui était élu par les

(1) *Mon. Germ., Leges,* I, 30.
(2) Eug. MARTIN, *Hist. dioc. Toul,* I, 92.
(3) *Mon. Germ., Leges,* I, 75.
(4) JAFFÉ, *Monum.,* VI, 629.

Digitized by Google

membres; possédant la personnalité civile; érigée par l'autorité épiscopale, ou d'accord avec elle, pour exercer, suivant des règlements déterminés, des œuvres de piété et de charité et pour faire profiter plus spécialement ces affiliés de la protection du Seigneur, de Notre-Dame ou d'un saint, comme aussi des mérites et des suffrages de leurs confrères.

Nous pouvons encore constater des traces du second courant, en 1457, dans le préambule du diplôme d'érection de la Confrérie Saint-Nicolas, en l'église abbatiale Saint-Remy, de Lunéville (1) : « Au nom de la benoite Trinité, le Père, le Filz et le Saint-Esperit. Amen. Nous, Demenges Rentier, de Lunéville, par la pacience de Dieu, humble abbé du monastère Monsieur saint-Remeig de Lunéville, de l'ordre saint Augustin... Thirion Bello, priour dudit lieu; Hesse, trésorier; Lowion, de Nancy, recteur de l'église Monsieur saint Jaique, dudit Lunéville; Henry... recteur de Chanteheu; Jaiquemin Morxel, curé de Mons; Jehan Wehyviller, curé de Rehainviller; Jehan Bidal; Dedier, de Rosières, maistre ès-ars; Belletoin Bello; Collin, de Rosières; Martin, filz Ferry le masson; Henry, dit le Jonne, et Symonin Gresset, prebtres, chenoinnes regulez, tous du couvent de la dite église — et nous, Wathier, abbé de Belchamps; Didier, de Boirville, abbé de Senoinnes; frère Jehan Joly, commandeur de Deu Maison (Maison-Dieu) dudit Lunéville; — et nous, Olry, de Dombaisle; Albert Bello; Symon Melliant; Hesse Hachon; Jehan, de

(1) Lepage, *Communes de la Meurthe*, I, 671.

Digitized by Google

Darney; Jehan Corberan; Henry, dit le marlier, prebtres seculiers demorans audit Lunéville — Jehan, seigneur de Hassonville, chevalier, seneschal de Lorraine, et dame Ermesson Daulté, ma femme; Werry de Flueville, chevalier, balli par Allemengne, et dame Emengart de Hassonville, ma femme...; Jehan Morxel, tabellion Monseigneur le Duc...; Walthrin Houllon, secrétaire du Roy; Loys le Marcant, cellerier de la dite Lunéville... (etc..., etc..., avec leurs femmes)... afin de obtenir et impétrer grace, misericorde et remission de noz pechiers... avons mis sus, ordonné, estabLi et constitué une confrairie et fraternité... en nom du glorieux confes Monsieur saint Nicolas. »

Voilà bien la mutualité spirituelle, entre abbés et religieux d'ordres différents, prêtres séculiers, seigneurs et bourgeois. Mais, à cette union de prières et de bonnes œuvres, se sont joints, dans cette confrérie lunévilloise, l'une des plus anciennes dont nous possédions les règlements, des pratiques qui semblent avoir été apportées par le premier courant : l'assistance aux funérailles des membres et aux services pour le repos de leur âme, et la prise de « crosse du benoit saint Nicolas », chaque année, en la fête de la Translation des reliques du saint Patron (9 mai), par le « confraire » ou la « confrairesse » qui aura obtenu la « royauté ». Cette crosse, accompagnée de deux torches « d'une quarte de cire », fournies sans doute par le « roi » ou la « reine » qui allaient entrer en jouissance, était apportée processionnellement à l'église, de la maison du dignitaire dépossédé, et reconduite, après l'office,

Digitized by Google

avec le même cérémonial, à la maison du nouveau « roi ». Ce que nous avons conservé de ces vieux statuts ne nous informe pas s'il y avait un repas.

Le type nouveau de confréries, résultant de ces deux courants, fut précisé, selon toute apparence, par les ordres mendiants, aux treizième et quatorzième siècles, et vulgarisé par eux et par les autres ordres, à leur imitation. Ce fut, entre les familles religieuses, une véritable émulation à s'affilier des laïques, par des associations de piété et de charité, à étendre ainsi et à fortifier leur influence.

Citons, sans prétendre suivre un ordre chronologique : saint Dominique et les Frères-Prêcheurs, non point tout d'abord avec le Rosaire — il ne fut organisé que plus tard — mais avec leurs « Milices du Christ ou de la Vierge Marie »; les Franciscains, avec le Tiers-Ordre et les Confréries des Pénitents; les Carmes, avec leurs Confréries du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel; les Ermites de Saint-Augustin, avec leurs « *Sodalitia Cincturatorum Beatæ Mariæ Virginis* »; les Trinitaires, avec leurs Confréries de la Sainte-Trinité, pour la Rédemption des Captifs, dont l'insigne également était un scapulaire, mais de couleur blanche, à la croix bleue et rouge; les Servites, avec leurs Confréries des Douleurs de Marie, au scapulaire de laine noire...

Et le mouvement s'amplifiant, de pieuses associations se formèrent, non plus seulement sous l'impulsion des religieux, mais sur l'initiative d'un fondateur ou suivant des courants de dévotion, non plus seulement dans les chapelles des couvents, mais à l'ombre

Digitized by Google

ou à l'intérieur des églises paroissiales, en l'honneur de Notre-Seigneur, au Très-Saint-Sacrement de l'Autel; de la Sainte-Vierge, en ses principaux mystères; des saints populaires, comme saint Nicolas, saint Jean-Baptiste, saint Jacques, saint Vincent, sainte Barbe...; des « saints protecteurs ou défenseurs », comme saint Sébastien, saint Roch, saint Blaise, saint Hubert, saint Antoine...; des patrons des paroisses, des bienheureux dont on possédait des reliques; ou encore pour le secours des Agonisants ou le soulagement des Ames du Purgatoire.

Ces confréries se répartirent en trois groupes :

Les unes furent annexées à des corporations : telles les Confréries Saint-Honoré, des boulangers; Saints-Crépin-et-Crépinien, des cordonniers; Saint-Barthélemy, des bouchers; Saint-Michel, des négociants; Saint-Joseph, des ouvriers sur bois; Saint-Éloi, des travailleurs sur métaux; Saint-Yves, des gens de procédure, etc...

D'autres se distinguèrent par un costume spécial et devinrent des Confréries de Pénitents. Leur doyenne fut l'association romaine des « Recommandés à la Vierge », plus connue sous le nom de « Confrérie du Gonfanon » que lui valut son étendard; saint Bonaventure en rédigea les statuts qui furent approuvés par Clément IV, en 1265; elle eut de nombreuses filiales, en Italie et en deçà des Alpes : telles, les Confréries des « Pénitents bleus », de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, ou des « Pénitents blancs », de Nancy; elle fut élevée, par Grégoire XIII, au rang d'archiconfrérie, qu'elle possède encore aujourd'hui.

Digitized by Google

La majeure partie enfin de ces groupements resta de simples associations de piété et de charité, des confréries, au sens strict du mot, et c'est de celles-là que nous allons nous occuper quelques instants.

Les plus anciennes dont nous ayons conservé vestige dans le diocèse de Toul, sont la Confrérie de Saint-Firmin, qui existait, avant 1245, dans l'église du prieuré de Flavigny-sur-Moselle; la Confrérie de l'Assomption Notre-Dame, à Rosières-aux-Salines, que nous voyons fonder, en 1350, au grand autel de la Maison-Dieu de cette ville, une chapellenie de Notre-Dame; la Confrérie Saint-Nicolas-des-Clercs, érigée à Toul, dans l'église Saint-Jean, en 1356; les Confréries de la Conception Notre-Dame, de Courcelles (quatorzième siècle), de Sorcy-Saint-Martin, approuvée en 1382, de Foug, antérieure à l'an 1400; les Confréries du Saint-Sacrement, de la Conception, de Saint-Nicolas, de Saint-Côme et Saint-Damien, à Vézelise, antérieures à l'an 1408; la Confrérie de Saint-Nicolas, à Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, instituée en 1399... Mais cette liste est loin, bien loin d'être complète (1).

***

Une confrérie embrassait les fidèles d'une ville ou d'une paroisse qui voulaient honorer d'une manière particulière Notre-Seigneur, Notre-Dame ou un saint et mériter, de leur part, une protection spéciale, par

(1) LEPAGE, *op. cit.*, I, 358; II, 436 et 586. — Arch. M.-et-M., H. 2977. — GILLANT, *Pouillé du Diocèse de Verdun*, III, 814 — LEPAGE, I, 372; II, 666. — Arch. M.-et-M., H. 2131.

Digitized by Google

des pratiques de piété et surtout par l'accomplissement plus attentif de leurs devoirs de chrétiens.

Les membres de la Confrérie de la Conception, à Lenoncourt, par exemple (1), récitaient, chaque jour, matin et soir, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur des cinq plaies du Sauveur et le *Credo*, en l'honneur de la sainte Trinité, « pour la confession de la foi catholique »; ils se confessaient et communiaient non seulement à Pâques, mais à la Pentecôte, à la « Conception Notre-Dame » et à la Purification : « Seront soigneux et diligents, leur recommandaient les statuts, d'assister à la Messe paroissiale, aux Vêpres et aux sermons... Se garderont de toutes débauches, ivrogneries, insolences et jurements, comme aussi de médisances, injures, détractions, querelles, inimitiés et rancunes contre qui que ce soit... Ne fréquenteront les jeux de hasard, comme de cartes, de dés, de quilles, moins aussi les tavernes et cabarets, à l'intérêt notable ou danger de leurs biens et familles. »

La confrérie était administrée sous la haute surveillance de l'autorité ecclésiastique, par des « maîtres » ou « gouverneurs », un « greffier » ou secrétaire et un receveur, élus pour un, deux ou trois ans, « sans acception de pauvre ou riche, remarquent les statuts de Lenoncourt (2), pourvu qu'ils soient gens de bien, de bon exemple, de bon jugement et entendement ». Chaque associé, lors de son admission, payait un droit d'entrée et versait, tous les ans, une légère cotisation.

(1) Arch. M.-et-M., G. 1064. — LEPAGE, *op. cit.*, I, p. 580.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

La fête du patron était célébrée avec pompe. Quelques jours auparavant, le « bâton » de la confrérie était mis aux enchères, parmi les membres; ce bâton était d'ordinaire surmonté de l'image du saint. A Montiers-sur-Saulx, la Confrérie de la Conception, en 1640, fit tourner et sculpter le sien, pour la somme de douze livres tournois que donna un bienfaiteur, Nicolas Desmichels, écuyer, sieur de Beauregard (1). Le prix de l'encan fut, à l'origine, quelques livres de cire : de quoi fournir au luminaire employé pour la solennité. Mais, plus tard, il varia, selon la loi de l'offre et de la demande, attestant la dévotion et l'empressement des fidèles : à Vigneulles, en 1733, la « confrérie de Saint-Blaise » fut adjugée 101 francs barrois à François Georges, de Rosières-aux-Salines (2).

Le matin de la fête, avant la grand'messe, les confrères et le clergé paroissial allaient, en procession, un cierge à la main, chercher le « bâton » de la confrérie, chez celui qui le possédait en vertu des enchères de l'année précédente, et, après l'office, selon le même cérémonial, on le portait chez le nouvel acquéreur, le « roi », comme l'on disait.

Le « roi », dans nombre de localités, donnait, ce jour-là, un repas, — parfois deux, le « dîner » et le

---

(1) Bonnabelle, *Notice sur Montiers-sur-Saulx*, dans *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1880, p. 89. — La *livre tournois* valait alors 2f 04 (De Riocour, *Monnaies lorraines*).

(2) Arch. de Vigneulles (Arch. M.-et-M., E. *suppl.*, 1594). — Le *franc barrois* valait alors 37 centimes (De Riocour, *ibid.*).

Digitized by Google

« souper », comme à Lenoncourt (1) et à Maxey-sur-Vaise (2) — au curé et aux dignitaires de l'association. A Lagney (3), c'étaient tous ses confrères qu'il recevait à sa table; il leur servait « deux pièces de bœuf, une pièce de porc, un plat de riz ou de choucroute, des tripes, à l'entrée, et du fromage »; mais chacun lui payait une somme déterminée, pour l'indemniser de ses débours.

A Gondreville (4), les statuts étaient plus explicites encore : ils datent de 1416. Le bâtonnier devait, le jour de la Conception Notre-Dame, à tous ses confrères et « consœurs », le dîner et le souper; il lui était recommandé d'avoir « bon pain, bon vin et bon potage ». Maris et femmes avaient droit à une pièce de bœuf et de « chastron » ou de porc. Et, quand la fête tombait un jour maigre, on leur fournissait « aultres choses à l'avenant ». Chaque convive versait deux gros d'argent; ...mais s'il ne pouvait se rendre aux repas pour cause de maladie ou autre nécessité, sa part lui était envoyée à domicile : il n'était privé que de la compagnie de ses confrères.

Cette coutume, si ancienne, des repas de confréries

(1) *Loc. supr. cit.*

(2) GÉNIN, *Maxey-sur-Vaise,* dans *Mém. Soc. Bar,* 1901.

(3) Arch. paroiss. — DEBLAYE, *Quelle est l'origine des Congrégations de la Sainte-Vierge,* dans *Journ. Soc. Arch. lorr.,* 1857.

(4) GUILLAUME, *Confréries à Gondreville, à Rosières-aux-Salines et à Lenoncourt,* p. 7. — Les nombreuses variations du cours des monnaies au quinzième siècle ne permettent pas de préciser exactement la valeur du gros d'argent, en Lorraine, en 1416. — En 1496, le *double gros* ne valait plus que 75 centimes environ (DE RIOCOUR, *op. cit.*).

Digitized by Google

se conserva longtemps : elle subsistait encore en 1513 à Maxey-sur-Vaise et elle ne disparut à Lagney que sous l'épiscopat de Scipion-Jérôme Bégon, en 1747, lors de la transformation de la confrérie en congrégation par le curé Blampain. Aujourd'hui encore, notamment dans certains pays vignobles, celui qui a la statue du saint, offre « un verre » de vin à ses confrères, au retour de la procession : c'est un vestige du « past » d'autrefois.

Le lendemain de la fête patronale, un service était célébré, aux frais de l'association, pour le repos de l'âme des confrères décédés, et tous les membres devaient y assister.

Les membres de ces pieuses et charitables unions se rendaient tous les services de fraternelle dilection qui pouvaient contribuer à leur bien spirituel et temporel. « Celui ou celle qui saura, disent les règlements de Lenoncourt (1), quelqu'un ou quelqu'une de la confrérie vivre en dispute, procès et inimitié contre un confrère ou sœur, sera tenu d'en avertir le curé et les maîtres de la confrérie, afin de les rapatrier. » — « Arrivant maladie ou autre nécessité à quelqu'un des confrères, portent les statuts de la Confrérie Saint-Nicolas-des-Clercs, de Toul (2), le receveur sera tenu d'en avertir l'official (président-né de la société), pour l'aller visiter ou faire visiter, comme aussi de l'assister de tout ce qui lui sera possible. » — « Pour chacun des confrères malades, ils (les membres) diront trois

(1) *Loc. supr. cit.*

(2) LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, II, 586.

Digitized by Google

Pater et trois *Ave*, tous les jours, jusqu'à ce qu'il soit hors de danger », lit-on dans les règlements de la Confrérie Sainte-Barbe, de Maidières, en 1609 (1). Des prescriptions analogues se rencontrent dans tous les codes des sociétés de ce genre; elles ne sont d'ailleurs que l'application des principes de l'Évangile et elles répondent, non seulement à l'esprit, mais au nom même de ces groupements : confrérie, cela ne signifie-t-il point famille de frères?

Lorsque l'un des membres payait sa dette à l'humaine nature, les confrères devaient assister aux funérailles; c'étaient eux qui portaient le cercueil, et la statue du saint patron paraissait au cortège, accompagnée de deux torches de cire, pour bien montrer la confiance que l'on avait en sa médiation. Le plus tôt possible après l'enterrement, la confrérie faisait célébrer un service pour le défunt, auxquels les membres devaient également se rendre. A Gondreville, l'absence était frappée d'un demi-gros d'argent, qui était mis « en la boîte » de la société (2). Chaque confrère, à Maidières, avait un chapelet à dire pour le trépassé (3); à Gondreville, il devait faire chanter une messe, dans le délai de deux mois, sous peine d'une amende d'un demi-gros d'argent (4).

Les confréries étaient plus ou moins riches : elles pouvaient avoir des maisons, des terres, des « cens »

(1) LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, I, 684.

(2) GUILLAUME, *op. et loc. cit.* Même remarque qu'à la note 4 de la page 232.

(3) LEPAGE, *op. cit.*, I, 684.

(4) GUILLAUME, *op. et loc. cit.*

Digitized by Google

en argent et en nature, que leur avaient donnés ou légués des bienfaiteurs, soit à titre gracieux, soit plutôt à charge de services religieux ou charitables; mais, souvent, elles ne subsistaient que des cotisations de leurs membres et des quêtes, des « cueillettes », comme l'on disait. Elles étaient alors nommées « confréries de dévotion », par opposition aux « confréries fondées », celles dont les archives, on le conçoit, nous ont été plus soigneusement conservées.

Riches et bien dotées, elles se payaient des diplômes sur beau parchemin, bien calligraphiés et somptueusement enluminés : telle, la Confrérie touloise de Saint-Nicolas-des-Clercs, dont la charte d'érection, datée du 29 janvier 1356, encadre, finement dessinée dans le galbe de sa lettre initiale G, une Vierge de Miséricorde (1); telle encore, la Confrérie de Notre-Dame du Chapelet dont l'acte d'institution canonique (1628), orné de miniatures et d'un encadrement en couleurs, était exposé dans l'église paroissiale de Magnières (2). Elles décoraient leur chapelle et leur autel, commandant aux bons faiseurs statues, tableaux et garnitures. Sans doute, le ciel lorrain n'était point inspirateur d'art, comme le ciel vénitien, siennois ou florentin; pourtant, nombre de statues nous sont restées, témoins précieux du goût d'autrefois, que les confréries nous avaient léguées et qui méritaient, souvent par une réelle valeur, de ne point céder la place devant des productions banales, fabriquées au moule à la

(1) Arch. M.-et-M., G. 1201. — PERDRIZET, *La Vierge de Miséricorde*, 75.

(2) Arch. de Magnières (Arch. M.-et-M., E. *supp.*, 2304).

Digitized by Google

douzaine et polychromées vaille que vaille... Mais où sont les statues d'antan?

Les confrères faisaient célébrer, dans leur chapelle ou à leur autel, plus ou moins souvent, selon leurs ressources ou les intentions des fondateurs, des messes et des services, auxquels les membres étaient invités à assister, et elles fournissaient aux frais de certains offices qui étaient devenus paroissiaux : les Confréries du Saint-Sacrement prenaient à leur charge l'octave de la Fête-Dieu; les Confréries des « Ames », l'octave des Morts.

Parfois, elles pouvaient supporter des dépenses plus considérables. Elles contribuaient à la décoration de l'église et aidaient la paroisse de leur concours financier. La Confrérie de la Nativité Notre-Dame, à Vacqueville, après s'être donné un bel autel, commanda, en 1728, deux statues dorées de saint Étienne, patron de la paroisse, et de saint Laurent, à Huguenin, sculpteur à Rambervillers, et six grands chandeliers argentés : le tout lui coûta 46 écus de Lorraine (1). La Confrérie de la Nativité Notre-Dame, d'Herbéviller, paya, en 1790, la seconde cloche de l'église et fit refondre, en 1728, la grosse cloche qui pesait 1.100 livres (2). La Confrérie Sainte-Barbe, à Maidières, versait, tous les ans, une somme d'argent, pour fournir au traitement du maître d'école qui était en même temps son clerc (3).

---

(1) Arch. de Vacqueville (Arch. M.-et-M., E. *supp.*). — L'*écu de Lorraine* valait 21 francs environ (De Riocour, *op. cit.*).

(2) Arch. d'Herbéviller (Arch. M.-et-M.. E. *suppl.*. 1865. 1866).

(3) Lepage, *op. cit.*, I, 684.

Digitized by Google

Elles servaient même de caisses de secours pour leurs membres dans l'embarras et elles avançaient de l'argent, non seulement aux paroissiens, mais encore parfois aux villages voisins : en 1636, les habitants de Vigneulles, ne pouvant satisfaire à une contribution qui venait d'être imposée à leur communauté, empruntèrent 500 francs barrois à la Confrérie du Rosaire, de Rosières-aux-Salines (1).

On devine l'influence que ces pieux et charitables groupements avaient sur une paroisse. Ils y entretenaient et développaient la vie chrétienne, les habitudes de piété, l'assistance aux offices, la fréquentation des sacrements; ils y contrariaient les entraînements au mal, l'attrait des plaisirs dangereux; ils y faisaient régner la charité fraternelle et l'observance des commandements de Dieu. Les membres, non seulement, devaient le bon exemple à leurs concitoyens; mais ils étaient engagés à procurer le bien autour d'eux par leurs conseils discrets et par une action sage et prudente.

Voilà pourquoi, à l'envi, durant le cours des siècles, avec les encouragements de l'autorité épiscopale, les curés s'employèrent à doter leurs paroisses d'un ou même de plusieurs de ces foyers de ferveur, de zèle et de charité. Mais il advint de ces institutions comme de toutes les œuvres où l'homme a sa part. Peu à peu, le but principal en fut oublié : on eut moins souci

(1) GUILLAUME, *op. cit.*, 6. — Le *franc barrois* valait alors 1f 50 environ (DE RIOCOUR, *op. cit.*).

Digitized by Google

d'y trouver les moyens de s'aider à pratiquer les devoirs de l'Évangile, ni même de se ménager de précieux suffrages durant sa vie et après sa mort, que de donner son nom, comme tous les autres, et d'obtenir aux enchères le bâton d'une « royauté » temporaire. Les confréries, ainsi, devinrent, trop souvent, des cadres purement extérieurs; elles continuèrent à célébrer leurs fêtes, à assurer leurs services, à entourer les funérailles de leurs membres d'une pompe plus solennelle; mais elles n'eurent plus guère d'action sur la vie chrétienne de la paroisse. Aussi, ne serons-nous point surpris d'en voir un bon nombre transformées, au dix-huitième siècle, par des pasteurs préoccupés des intérêts spirituels de leurs ouailles, en Congrégations de la Sainte-Vierge ou en Associations de Dames de Charité. Les autres poursuivirent leur existence plutôt effacée, ne s'affirmant qu'au jour de leur fête ou aux obsèques de leurs affiliés; elles disparurent sous les coups de la Révolution et, si beaucoup d'entre elles furent rétablies après la tourmente, ce fut, à tout bien prendre, comme un héritage du passé et non comme un instrument de défense religieuse et de conquête spirituelle.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES

RELATIONS DE MONTESQUIEU

AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Par M. Gaston MAY

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* contiennent, dans le volume de l'année 1888, un travail intitulé : « Montesquieu et l'Académie de Stanislas, par MM. Meaume et Ballon » (1). Il est composé de deux parties : l'une qui rapporte les relations de Montesquieu avec l'Académie; l'autre qui contient les pièces justificatives distribuées en deux appendices. Une note de M. Ch. Guyot avertit le lecteur que la partie narrative fut composée par Meaume seul, vers 1879, alors qu'il était à Paris. Mais, avant de la publier, Meaume s'avisa qu'il était prudent de contrôler ses assertions en demandant au bibliothécaire de l'Académie, M. Ballon, la copie des procès-verbaux de

(1) *Mémoires de l'Académie,* 139e année, 1888, p. 421 et suiv.

Digitized by Google

cette Compagnie, concernant Montesquieu (1). Ils lui furent en effet adressés, et Meaume, en les conférant avec son travail, s'aperçut sans peine qu'il n'avait fait là qu'une ébauche, qui appelait de sérieuses retouches. Il avait même, dans une note inscrite au bas de la dernière page, exprimé l'intention de recommencer entièrement son travail. Mais il n'eut pas le loisir de mettre son projet à exécution.

M. Guyot a cru néanmoins qu'il y avait quelque utilité à publier tel quel le texte de Meaume, en le faisant suivre des pièces copiées par Ballon. Il estimait sans doute et l'Académie pensait avec lui qu'un lecteur attentif ne manquerait pas de recourir aux sources sûres transcrites par un archiviste consciencieux et qu'il rectifierait, en faisant les rapprochements indispensables, ce que le mémoire de Meaume pouvait contenir de fautif.

Amené par le hasard d'une recherche à consulter ce mémoire, j'ai éprouvé quelque difficulté à combiner les éléments de vérité que j'avais sous les yeux, et ce n'est pas sans quelque effort que j'ai réussi à faire cadrer les assertions de Meaume avec les précisions fournies par Ballon. J'ajoute que ni l'un ni l'autre n'ont fait état de tout ce qu'on savait déjà de leur temps des rapports entretenus par Montesquieu avec notre Académie et que, depuis ce moment, des publications érudites ont ajouté encore quelques lumières à celles qu'on pouvait avoir à ce sujet.

Toutes ces raisons m'ont paru suffisamment dé-

(1) Arthur Ballon (1816-1883) fut conservateur de la Bibliothèque de Nancy et bibliothécaire archiviste de l'Académie.

Digitized by Google

terminantes pour tenter d'apporter au mémoire de Meaume les corrections et additions nécessaires. Non que j'aie recherché la vaine satisfaction de prendre un érudit tel que Meaume en défaut, mais parce que j'estime que ce travail de mise au point éclairera d'un meilleur jour l'histoire des relations du grand écrivain avec l'Académie lorraine dont il fut l'un des premiers associés étrangers (1).

I

Il est exact, ainsi que le rapporte Meaume (p. 421), que Montesquieu, avant d'être reçu de l'Académie fondée par Stanislas, avait été l'hôte du Roi de Pologne à Lunéville. Nous possédons deux lettres de lui qui parlent de ce séjour (2). L'une que Meaume néglige de citer est du 2 mars 1753, adressée à l'abbé de Guasco. Il y rappelle sa visite déjà ancienne et « la satisfaction qu'il eut dans ce voyage ». Comme Guasco venait d'être reçu de l'Académie de Nancy, Montesquieu, déjà associé à cette Compagnie, terminait en disant : « Nous voilà donc encore une fois confrères en Apollon; en cette qualité, recevez l'acco-

(1) Cf. la liste des associés étrangers dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*, t. I, 1754, p. 152.

(2) Dans les *Voyages de Montesquieu*, publiés par le baron Albert DE MONTESQUIEU, t. II, 1896, p. 389, 390, on trouve entre autres souvenirs de la Cour de Stanislas, une description détaillée des jardins créés par Stanislas au château de Lunéville et des autres résidences du Roi de Pologne : Inville (*sic*) et la Male-Grange (*sic*).

Digitized by Google

lade (1). » La seconde lettre dont Meaume ne donne qu'une courte phrase, sans mentionner ni la date ni sa source, est du 17 juillet 1747, adressée également à l'abbé de Guasco. Montesquieu, qui revenait de Lorraine, écrit de Paris : « J'ai été comblé de bontés et d'honneurs à la cour de Lorraine, et j'ai passé des moments délicieux avec le roi Stanislas (2). » Cette lettre doit d'ailleurs être rapprochée d'une autre, datée de Paris, 30 mai 1747, à l'abbé de Guasco, et qui commence ainsi : « Étant aussi en l'air que vous, mon cher ami, et prêt à partir pour la Lorraine avec Madame de Mirepoix... (3) ». Meaume n'a pas jugé

(1) La lettre a été publiée dans les *Lettres familières à divers amis d'Italie*, 1767. Elle est reproduite dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 409-412. Notons une fois pour toutes que l'édition Laboulaye étant des années 1875-1879, Meaume (mort en 1886) pouvait avoir cet élément d'information sous la main.

(2) Elle est reproduite dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 298, 299. Meaume ne cite que la première partie de la phrase.

(3) La lettre est dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 296. Cf. même édition, t. II, p. 345. Les poésies de Montesquieu contiennent un gracieux portrait versifié de la duchesse de Mirepoix (édition Laboulaye, t. VII, p. 197, 198). Dans une lettre à l'abbé Venuti, à laquelle on attribue la date de 1750, Montesquieu parle de cette pièce comme d' « une badinerie qui fut faite à Lunéville pour amuser une minute le Roi de Pologne » (Édition Laboulaye, t. VII, p. 364). J'imagine que le portrait n'a pas moins plu au modèle, pour lequel l'écrivain paraît avoir eu un sentiment très marqué de sympathie. Cf. *Pensées et Fragments inédits* de Montesquieu, publiés par le baron Gaston de MONTESQUIEU, t. II, 1901, p. 102, 169. La duchesse de Mirepoix, née Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauvau, était la sœur de la favorite de Stanislas, Madame de Boufflers. Veuve de Jacques-Henri de Lorraine, prince de Lixin, elle était mariée en secondes noces au maréchal de Mirepoix. Cf. Maugras, *La Cour de Lunéville au dix-huitième siècle*, Paris, 1904, p. 22, 31, 33.

Digitized by Google

à propos de rappeler cette lettre qui permet de dater exactement le séjour que fit Montesquieu à la Cour de Lunéville et de le placer entre le début de juin 1747 et le milieu de juillet de cette même année. La date de 1747 paraît contredite par un ouvrage postérieur à l'étude de Meaume. M. Pierre de Ségur, dans le livre qu'il a consacré à Madame Geoffrin et à sa fille, Madame de La Ferté-Imbault (1), rapporte, d'après les mémoires inédits laissés par cette dernière, la rencontre qu'elle fit de Montesquieu à la Cour de Lunéville en juin 1748 (2). Madame de La Ferté-Imbault insiste sur l'état de fatigue où se trouvait Montesquieu qui venait de terminer l'*Esprit des lois*. Or, la correspondance de Montesquieu prouve, sans discussion possible, que c'est précisément en 1747, que le grand écrivain a mis la dernière main à son fameux ouvrage (3). La date de 1747 donnée par Meaume doit donc être maintenue.

---

(1) Pierre DE SÉGUR, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré*, Paris, 1897, p. 131.

(2) Gaston MAUGRAS, *La Cour de Lunéville au dix-huitième siècle*, qui suit presque littéralement Ségur, ne donne pas de date, mais parle (p. 169) d'un séjour prolongé auprès de Stanislas. S'il s'agit de l'année 1747, on peut affirmer que la visite de Montesquieu n'a pas dépassé six semaines.

(3) Cf. dans l'édition Laboulaye, t. VII, les lettres du 31 mars 1747 à Ceruti : « Je suis accablé de lassitude », des 4 mai et 30 mai 1747 à Guasco, tandis que dans sa lettre du 28 mars 1748 à Ceruti il écrit : « Je dois quitter Paris dans une quinzaine de jours et passer quatre ou cinq mois dans ma province. » L'éditeur des *Voyages de Montesquieu*, dans la préface qu'il met en tête du tome II de cette publication, p. XIX, n'hésite pas à placer le séjour de Montesquieu à Lunéville, en juin 1747.

Digitized by Google

II

Dès qu'il eut connaissance de la fondation par Stanislas d'une Académie, Montesquieu, déjà membre de l'Académie de Bordeaux, de l'Académie française, de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin, ne dédaigna pas de solliciter une place d'associé dans la Compagnie savante récemment créée. La lettre par laquelle il demande directement au Roi de Pologne d'être nommé et la réponse favorable de Stanislas, sont reproduites textuellement dans le corps de l'article de Meaume qui les donne d'après l'édition Lefèvre (1826), laquelle présente les deux pièces comme des *Fragments* (1). Ces deux lettres, affirme Meaume, ne sont pas datées. Cela est vrai pour la lettre de Stanislas, mais inexact pour celle de Montesquieu, qui est du 20 mars 1751, ainsi que l'établit le premier des documents transcrits par Ballon (2).

(1) On les trouve dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 368, 369. Dans l'édition Lefèvre, elles sont au t. VIII, p. 320, 321. C'est sans raison aucune que la réponse de Stanislas est appelée *Fragment*, et Meaume a raison quand il fait observer que cette réponse paraît être entière. Mais la lettre de candidature de Montesquieu commençait par la phrase suivante : « Sire, j'appris hier chez M. le maréchal de Belle-Isle que Votre Majesté venait d'établir une Académie à Nancy, et ma première idée fut de lui demander une place. » La suppression de cette phrase dans l'édition Lefèvre explique pourquoi la lettre est présentée comme un *Fragment*.

(2) Ballon reproduit le texte de la lettre dans l'Appendice I, p. 430, d'après les procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie (Reg. I, du 28 décembre 1750, au 28 novembre 1754, p. 139), que nous avons vérifiés à nouveau. La réponse de Stanislas, qui est sans date, est au même registre, p. 140.

Digitized by Google

Meaume toutefois conjecturait, avec raison, que les deux lettres étaient du mois de mars 1751.

Montesquieu n'avait eu qu'à manifester le désir d'être élu pour l'être. Nous avons la lettre par laquelle Solignac, le secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, annonce à Montesquieu sa nomination (1). Meaume n'en cite qu'un fragment, néglige d'en donner la date et d'indiquer sa source. Cette lettre est du 26 mars 1751, ayant été approuvée en séance par l'Académie et insérée au procès-verbal de la séance de ce jour (2).

III

Pour ne pas demeurer en reste avec l'Académie qui, si promptement, lui avait fait place dans ses rangs, Montesquieu, sans même qu'on l'en eût sollicité, voulut s'acquitter de son « devoir d'académicien » comme il le dit et « payer le tribut » qu'il devait. Par lettre du 4 avril 1751, il envoya de Paris l'écrit intitulé *Lysimaque*. La lettre est reproduite partiellement dans le texte de Meaume et transcrite dans sa totalité par Ballon (3).

---

(1) Sur Solignac, cf. Pierre Boyé, *Éloge historique du Chevalier de Solignac* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1904-1905, p. xliii-civ).

(2) Le texte intégral se trouve dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 370. Il a été transcrit par Ballon, Appendice I, p. 431, 432, et figure dans les procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie (Reg. I, p. 140, 141, 142).

(3) (Appendice I, p. 432.) Elle figure en copie dans les procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie (Reg. I,

Digitized by Google

Meaume, que son éloignement de Nancy mettait dans l'impossibilité de faire des investigations personnelles, se demandait si la lettre d'envoi existait encore dans les Archives de l'Académie et signalait surtout l'intérêt qu'il y aurait à reproduire dans les Mémoires de l'Académie le texte exact du *Lysimaque*. S'il avait eu la pensée de consulter les Mémoires imprimés de l'Académie, sa curiosité eût été satisfaite. Au tome I, il eût trouvé dans l'histoire des débuts de l'Académie, la copie de la lettre d'envoi de Montesquieu et plus loin, dans la partie réservée aux Mémoires, le texte intégral du *Lysimaque* (1).

IV

Le *Lysimaque* devait encore fournir à Montesquieu l'occasion de correspondre avec l'Académie de Nancy. Une lettre de l'auteur à Solignac, du 31 mars 1753, et non 1764 comme le dit fautivement Meaume (2), lettre que Meaume cite partiellement, fait savoir au

---

p. 148, 149), et elle est reproduite dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 371, 372, où Gaston Maugras, qui donne cette lettre comme inédite (*Dernières années du Roi Stanislas*, Paris, 1906, p. 445), aurait pu facilement la trouver.

(1) *Mémoires de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*, t. I (1754) p. 56, pour la lettre d'envoi et p. 118-123 la reproduction du *Lysimaque* qui se trouve en copie dans les procès-verbaux manuscrits (Reg. I, p. 150-155), reproduits par Ballon, Appendice I, p. 433 et suiv.

(2) *Mémoires de l'Académie*, 1888, p. 426. Montesquieu étant mort le 10 février 1755, la date erronée de 1764 ne peut s'expliquer que par une faute d'imprimerie, qu'il nous a paru indispensable de corriger.

Digitized by Google

Secrétaire perpétuel qu'il court à Paris des copies de son ouvrage où il est « tellement défiguré, mutilé et estropié qu'il me fait pitié à moi-même », et il demande l'autorisation de le faire imprimer. La lettre, continue Meaume, ne se trouve plus dans les Archives de l'Académie, ce qui est exact, puisque, au dire de Meaume, elle a été vendue dans une vente d'autographes dirigée en 1877 par l'expert Charavay (1). Mais Ballon, dans l'Appendice I, donne la copie de cette lettre avec sa date véritable et aussi la transcription de la réponse de Solignac (2). Celui-ci, parlant au nom de l'Académie, accordait de bonne grâce l'autorisation sollicitée avec tant de condescendance, tout en annonçant que l'ouvrage serait publié dans les *Mémoires*. Montesquieu a-t-il profité de cette autorisation si libéralement accordée? Cela est douteux, écrit Meaume, qui déclare n'avoir trouvé aucun ouvrage de bibliographie mentionnant l'impression du *Lysimaque*, du vivant de l'auteur.

Si Meaume avait ouvert la collection du *Mercure de France*, il aurait trouvé dans le deuxième volume de décembre 1754, pages 31 et suivantes, de quoi lever tous ses doutes. A la page 31, se lit un avis ainsi conçu : « L'auteur de l'*Esprit des Lois* nous a permis

(1) Cf. *Catalogue Charavay*, qui la décrit ainsi : lettre autographe signée, 1 p. 3/4 in-4, cachet armorié.

(2) Les deux lettres sont transcrites dans les procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie, dans le compte rendu de la séance du 12 avril 1753 (Reg. I, p. 443, 444, 445). On ne trouve dans l'édition Laboulaye, t. VII, p. 412, 413, que la lettre de Montesquieu à Solignac avec la note « Communiqué par M. E. Charavay ».

Digitized by Google

d'imprimer le morceau suivant qu'il a fait pour l'Académie de Nancy; cette fiction est si intéressante et si noble, qu'il n'est pas possible de la lire sans aimer et sans admirer le grand prince qui en est l'objet. » Suit le texte intégral de *Lysimaque* qui, contrairement à ce que pensait Meaume, a été imprimé du vivant de Montesquieu. Il est d'ailleurs peu vraisemblable, étant donnés cette publication et aussi le peu d'étendue du morceau, que Montesquieu ait, comme l'insinue Meaume, fait imprimer une édition à part qu'il aurait distribuée à ses amis (1).

Dans le moment même où Montesquieu donnait son *Lysimaque* au *Mercure de France*, le premier volume des *Mémoires* de l'Académie de Nancy était sous presse (2). Avant d'y insérer le texte de *Lysimaque*, Solignac a voulu s'assurer si l'auteur n'y avait pas apporté quelque changement. A la question qu'il avait posée à ce sujet, réponse fut faite dans une lettre écrite de Bordeaux, le 17 décembre 1754, où Montesquieu dit entre autres : « Je ne sache pas avoir fait de changement à l'ouvrage que vous voulés bien mettre dans votre recueil, depuis que j'ay eu l'honneur de vous l'envoyer, mais il s'en est répandu des copies très peu exactes que j'ay quelquefois corrigées. J'ai été ravi d'apprendre que le premier volume des Mémoires de l'Académie de Nanci allait paraître et que c'est vous, Monsieur, qui êtes notre Fontenelle... ».

(1) Il est exact que *Lysimaque* figure dans l'édition des œuvres de Montesquieu, publiée à Londres en 1757, in-12. On le trouvera au t. IV, p. 323-329.

(2) On a vu plus haut qu'il porte le millésime de 1754.

Digitized by Google

Il est curieux que cette lettre ait échappé à Meaume qui aurait pu la trouver dans l'édition Laboulaye. Elle eût complété fort utilement son dossier (1).

V

Une chose que Montesquieu ne disait pas et ne pouvait pas dire à Solignac, c'est qu'en effet il avait fait des retouches au texte primitif du *Lysimaque* avant de l'envoyer à Nancy, comme don de joyeux avènement. La publication toute récente des inédits du grand écrivain, conservés dans les Archives du château de la Brède, nous a révélé l'existence de trois fragments qui originairement devaient figurer dans le texte et n'ont pu, comme le note Montesquieu lui-même, entrer dans son discours ou, comme il le dit aussi, dans le *Dialogue de Lysimaque* (2). On sait que le *Lysimaque* tel qu'il a été envoyé à l'Académie de Nancy, finit ainsi : « Je suis le roi d'un peuple qui m'aime. Les pères de famille espèrent la longueur de ma vie comme celle de leurs enfants. Les enfants craignent de me perdre comme ils craignent de perdre leur père. Mes sujets sont heureux *et je le suis.* » Flatterie délicate adressée à Stanislas, cet autre Lysi-

(1) Édition Laboulaye, t. VII, p. 446, 447. Une note de l'éditeur indique que la lettre fait partie de la collection Cousin, à la Sorbonne. Je complète cette mention trop sommaire en signalant que la lettre fait partie de la collection d'autographes de la Bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne, t. V, ff. 60, 61.

(2) Ces trois fragments portent les nos 439, 440, 441, dans le tome I des *Pensées et Fragments inédits,* publiés par le baron Gaston DE MONTESQUIEU, Bordeaux, 1899-1901.

Digitized by Google

maque! Mais l'un des trois fragments conservés dans les papiers de la Brède est rédigé ainsi : « ...Mes sujets sont heureux, *mais moi je ne le suis pas.* L'État est tranquille et ma maison est toujours troublée. Tout rit dans mon empire et je n'ai de chagrin que dans mon palais. Que sais-je les malheurs qui me seraient arrivés si Callisthène n'avait sans cesse calmé mon âme? Étrange condition des Roix! Ils n'ont que de grandes passions; leur force n'est que pour agir; ils sont toujours faibles pour se défendre. O Callisthène, vous me faites craindre les remords lorsqu'à peine je crains les crimes. Je frémis des horreurs dont vous m'avez sauvé (1). » Et comme pour commenter cette fin tourmentée, Montesquieu avait noté également cette pensée d'une inspiration vraiment païenne : « Autant que j'ai eu confiance aux Dieux dans l'adversité, autant les crains-je dans ma fortune (2). » On comprend sans peine pourquoi Montesquieu a supprimé ces deux passages et s'est décidé à finir son « chef-d'œuvre » de réception par une phrase qui est le contrepied de celle qu'il avait dans ses notes (3).

VI

Le second Appendice placé dans les *Mémoires de*

(1) C'est le fragment nº 441 dans l'édition des *Pensées et Fragments inédits.* Il porte en tête « Choses qui n'ont pu entrer dans le *Dialogue de Lysimaque* ».

(2) C'est le fragment nº 439.

(3) Il serait intéressant de rechercher les sources de *Lysimaque.* Mais cette étude que peut-être je tenterai de faire serait ici hors de propos.

Digitized by Google

l'Académie, à la suite de l'article de Meaume, contient aussi des pièces transcrites par Ballon, d'après les procès-verbaux de l'Académie. Elles concernent l'annonce de la mort de Montesquieu et les manifestations auxquelles cet événement a donné lieu dans les séances de l'Académie, notamment l'éloge historique qui fut fait, par le secrétaire perpétuel, Solignac. Si nous mentionnons ce second Appendice, c'est pour signaler une légère erreur du transcripteur. Ballon donne l'extrait de la séance du 27 février 1755 où, sur la nouvelle de la mort de Montesquieu, il a été décidé, bien qu'il ne fût qu'un associé étranger, qu'on ferait son éloge en séance publique et que seul le secrétaire perpétuel serait chargé désormais de rendre cet hommage aux Académiciens décédés. D'après Ballon, cette copie est extraite des procès-verbaux manuscrits, tome IV. Or c'est dans le tome II qu'on la trouve. Cette rectification s'applique à tous les autres extraits qui suivent celui-là, et qui sont indiqués fautivement comme tirés du tome IV. Il importe que les chercheurs soient mis en garde contre cette inexactitude minime.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1916.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1914 (*sujet de science* [*sciences mathématiques, physiques ou naturelles*] *ou de linguistique*).

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Le concours est ouvert pour 1915.

Digitized by Google

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1914.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Digitized by Google

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1918.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1916.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1916.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1914.

Digitized by Google

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1914.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ou-

Digitized by Google

vrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1914.

14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

15° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de M^lle^ Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par M^me^ Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1914

L'Académie décernera en 1914 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Concours Dupeux. — Prix de 350 francs attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1903, qui aura été présenté sur un sujet **de science (sciences mathématiques, physiques et naturelles) ou de linguistique,** se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué, au plus tard, le 31 décembre 1913, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 francs ayant pour objet de **récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.** Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1913.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

Digitized by Google

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

5° Prix René de Goussaincourt, de 500 francs, pour récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis par d'anciens sous-officiers, caporaux ou soldats ayant pris part à la défense de Toul en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy).

6° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser les ouvriers et ouvrières de l'industrie.

7° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser le dévouement d'un infirmier militaire de la garnison de Nancy.

8° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour actes de dévouement chez des enfants âgés de moins de vingt et un ans.

Digitized by Google

9° Prix Cardin-Roussel, de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.

(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

10° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

11° Prix Charles Bour, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

12° Prix Clotilde Humbert, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

13° Prix Prosper Simonin, de 150 francs, pour récompenser le dévouement familial.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé, avant le 1er mars 1913, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, à Nancy.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1917

PRIX HERPIN

L'Académie décernera en **1917** le prix de 1.000 francs de la fondation Herpin, au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Étude d'un château ancien de la région lorraine présentant un sérieux intérêt au point de vue historique et archéologique. — Qu'il s'agisse soit d'un château ruiné (tel que Prény, Custines, etc.), soit d'un château actuellement existant (tel que Cons-la-Grandville, Haroué, Fléville, etc.).

N. B. — Sont de fait hors concours les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1912

Abeille havraise (L'), 1910-1911. Le Havre, 1911, 1 vol. in-12.

Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

Azan (Paul). — Souvenirs de Casablanca. Paris, 1911, 1 vol. in-8.

Badel (Émile). — Association des amis de Saint-Pierre-Bonsecours. Compte rendu de 1910-1911. Malzéville-Nancy, 1912, 1 br. in-8. — Nos ministres lorrains, MM. Poincaré et Lebrun dans l'Est. 27-28 juillet 1912. Nancy, 1912, 1 plaq. in-8.

Beaupré (Cte J.). — Note sur une fibule d'or trouvée aux environs de Vittel (Vosges). Paris, 1911, 1 plaq. in-8. — Les tumulus de Bouxerules et de Savigny. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — La grotte du géant (fouilles de 1907 et 1908). Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — Note sur deux fers à chevaux trouvés en Lorraine dans les gisements hallstattiens. Le Mans, 1912, 1 br. in-8.

Digitized by Google

BINET. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1910-1911. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

BOSSU (Louis). — La maison d'Anneville de l'ancienne chevalerie lorraine. Paris, 1912, 1 br. in-8. — Une taque de foyer ardennaise en Morvan. Paris, 1912, 1 br. in-8.

BRUNEL (Clovis). — Bulle sur papyrus de Benoît III pour l'abbaye de Corbie (855). Atlas. Amiens, 1912, 1 vol. in-folio, cart.

BURTON ADAMS (George). — The origin of the english Constitution. New-Haven, 1912, 1 vol. in-8, cart.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : 1° Archives de la Guerre, par L. Tuetey. T. I. Paris, 1912, 1 vol. in-8. — 2° Bibliothèque de la Guerre. Paris, 1911, 1 vol. in-8.

CHARPY. — Études d'anatomie. Toulouse, 1891, 1 vol. in-8.

CHATELAIN (E.). — Le problème de la variation de la répartition du revenu total croissant entre le capital et le travail. Bruxelles, 1912, 1 br. in-8.

CHATTON (Abbé Edm.). — Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domêvre. 1010-1789. Nancy, 1897, 1 vol. in-8. — Itinéraire des ravages des Reîtres en Lorraine sous la conduite du duc de Bouillon (1587). Nancy, 1911, 1 vol. in-8.

CHEVALIER (M. le chanoine Ulysse), membre de l'Institut. — Son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie. Valence, 1912, 1 vol. in-8.

COLLIGNON (A.). — Notice sur J.-B.-Théodore Hanriot, ancien recteur des Ardennes, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Lille. Paris, s. d., 1 br. in-8.

Digitized by Google

COUDERC DE FONLONGUE (G.). — La pierre de touche. Essai sur l'autorité dans l'armée. Paris, 1907, 1 vol. in-12. — L'officier et ses ennemis. Paris, 1907, 1 vol. in-12.

COURONNE DE XANTHIPPE. — Vers socratiques. Traduits en vers français par Martin Petitclerc. Paris, 1912, 1 vol. in-32.

DELAFARGE (D.). — La vie et l'œuvre de Palissot. 1730-1814. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

DENIS (Albert). — Le comité de surveillance révolutionnaire de Toul (1793-1795). Toul, 1911, 1 vol. in-8.

DICTIONNAIRE historique et archéologique de la Picardie. T. II. Paris-Amiens, 1912, 1 vol. in-8.

DUCROCQ (Georges). — Pauvre et douce Corée. Paris, 1904, 1 vol. petit in-4. — Du Kremlin au Pacifique. Paris, 1905, 1 vol. in-8. — Les matins lumineux. Paris, 1907, 1 vol. petit in-4. — La blessure mal fermée. Notes d'un voyageur en Alsace-Lorraine. Paris, s. d., 1 vol. in-8.

DUMAST (Bon René DE). — Relation de l'arrivée et du séjour de S. A. R. l'archiduc Maximilien en la ville de Nancy, les 4, 5 et 6 mars 1775. Bar-le-Duc, 1908, 1 br. in-8. — Les vieux bancs de l'église Saint-Étienne à Bar. — Bar-le-Duc, 1908, 1 br. in-8. — Les finances de l'État et l'administration financière à Rome sous la République. Historique et théorie du budget de l'État. Thèses pour le doctorat présentées à la Faculté de droit de Nancy. Nancy, 1886, 1 vol. in-8. — La Chambre des Comptes du duché de Bar. Manuscrit de C.-P. de Longeaux, publié et annoté par le baron de Dumast. Bar-le-Duc, 1907, 1 vol. in-8.

DUVERNOY (É.). — De l'actualité de l'étude du Moyen Age. Nancy, 1912, 1 br. in-8. — Une enclave lorraine en

Digitized by Google

Alsace. Liepvre et L'Allemand-Rombach. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

EGUÉTHER (Michel). — La divine tragédie. Scènes bibliques. Du paradis perdu à la terre promise. Nancy, 1911, 1 vol. in-32. — Glanes inédites. Malzéville, 1911, 1 vol. in-32.

ESPÉRANDIEU (E.). — Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. T. IV. Paris, 1911, 1 vol. in-folio.

ESTÈVE (Edmond). — Byron et le romantisme français. Essai sur la fortune et l'influence de l'œuvre de Byron en France de 1812 à 1850. Paris, 1907, 1 vol. in-8. — Alfred de Vigny. Héléna, poème en trois chants, réimprimé en entier sur l'édition de 1822 avec introduction et des notes. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

FANUM VACUNÆ, accedunt quatuor carmina laudata. Amstelodami, 1911, 1 vol. in-8.

FAVIER (J.). — Les thèses du prince Nicolas-François de Lorraine. Notes biblio-iconographiques. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

LOQUET (G.). — A propos du moteur de MM. Dusaulx et Lafrogne. Nancy, 1912, 1 plaq. in-8. — L'exposition rétrospective des sciences. Nancy, 1912, 1 vol. in-4. — Sur les éclipses de soleil. L'éclipse du 17 avril 1912. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

FOURIER-BONNARD. — Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris (1re période, 1113-1500; 2e période, 1500-1791). Paris, s. d., 2 vol. in-8. — Au pays de saint Pierre Fourier. Histoire du village de Mattaincourt en Lorraine. Paris, s. d., 1 vol. in-8. — L'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-

Digitized by Google

Sèvre) de l'ordre de Saint-Augustin. Ligugé (Vienne), 1900, 1 vol. in-8. — Saint Pierre Fourier. Lille-Paris-Bruges, 1912, 1 vol. in-8.

FRIREN (Abbé A.). — Le genre Azolla aux environs de Metz en 1911. Metz, 1911, 1 plaq. in-8. — Promenades bryologiques en Lorraine. 6e série. Metz, 1911, 1 br. in-8.

GAFFAREL (Paul). — La France à Taïti et l'affaire Pritchard. Dijon, 1912, 1 br. in-8.

GAVET (G.). — Diarium Universitatis Mussipontanæ. Nancy, 1911, 1 vol. in-folio.

GEORGEL et DIDELON. — Rapport sur les opérations de la caisse d'épargne de Nancy pendant l'année 1911. Nancy, 1912, 1 br. in-4.

GERMAIN DE MAIDY (Léon). — Anoblissement expectatif de la postérité d'un Thionvillois en 1818. Nancy, s. d., 1 plaq. in-8. — Le « grimé » de Saint-Dié. Étude sur d'anciens lutrins fixes pour le chant et la lecture de l'épître et des prophéties. Nancy, 1909, 1 plaq. in-8. — L'étymologie du nom de Cléry. Montmédy, 1910, 1 plaq. in-8. — Note sur l'église de Senon (Meuse). Montmédy, 1920, 1 plaq. in-8. — Sur la prétendue armoire au cierge pascal de l'église d'Avioth. Montmédy. 1910, 1 plaq. in-8. — Le duc Antoine de Lorraine et les « saints auxiliateurs ». Observations sur une peinture religieuse du seizième siècle publiée par M. P. Morey en 1879. Nancy, 1910, 1 plaq. in-8. — La légende de la famille de Tillon. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — « L'arbre des fées » à Domremy se trouvait-il en un lieu mal famé ? Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — « Bacchi Ara » et la « tour du Bacha ». Note brève à propos d'un article paru dans la Semaine religieuse. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — Sur Stenay

Digitized by Google

et le culte de saint Dagobert. Compte rendu critique. Nancy, 1912, 1 plaq. in-8.

GRAHAM-SUMNER (William). — War and other essays. New-Haven, s. d., 1 vol. in-8, cart.

GRANGE (Henri). — Sommaires des lettres pontificales concernant le Gard (quatorzième siècle, Ire partie). Nîmes, 1911, 1 vol. in-8.

GROSS (Dr F.). — Allocution à la réunion obstétricale et gynécologique de Nancy le 6 mars 1912. Paris, 1912, 1 br. in-8.

GUYOT (Ch.). — Cours de droit forestier. T. III, fasc. 2. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

HERMITE. — Discours de M. Hermite, président de l'Académie des sciences, lu dans la séance publique annuelle du 30 décembre 1889. Paris, 1889, 1 br. in-4.

HERSCHER (Mgr). — École Massillon. Distribution des prix présidée par Mgr H..., archevêque de Laodicée. 18 juillet 1912. Paris, 1912, 1 br. in-8.

HINZELIN (Émile). — La terre et la maison. Paris, 1912, 1 vol. in-12. — Images d'Alsace-Lorraine. 3e édition. Paris, s. d., 1 vol. in-12.

HOTTENGER (G.). — Le pays de Briey. Hier et aujourd'hui. Nancy, 1912, 1 vol. in-12.

INSTITUT français d'archéologie orientale du Caire : Bulletin. T. IX, X. — Mémoires. T. XIII, XVIII, XXVII, XXX. Le Caire, 1911-1912, 5 vol. in-folio.

JADART (H.). — Cadrans solaires, légendes et devises horaires à Reims, dans la région, en France. Reims, 1912, 1 vol. in-8. — Le mariage de Henri III à Reims et son épithalame par Noël Gillet, poète rethélois du seizième siècle. Reims, 1912, 1 br. in-8. — Noël Gillet.

Digitized by Google

poète ardennais du seizième siècle, et ses œuvres publiées en 1574 et 1575. Paris, 1912, 1 br. in-8.

JOLY (Henry). — Géographie physique de la Lorraine et de ses enveloppes (3 exemplaires). Nancy, 1911, 1 vol. in-8.

KINGSLEY PORTER (Arthur). — The construction of lombard and gothic voults. New-Haven, 1911, 1 vol. in-4.

KOLODZIEJCZYK (Edm.). — Bibliographie polonaise-slave. Cracovie, 1911, 1 vol. in-8.

LACROIX (A.). — Discours prononcé à la séance de clôture du congrès des Sociétés savantes à Paris, le 13 avril 1912. Paris, 1912, 1 br. in-8.

LAFFITTE (Louis). — L'Exposition internationale de l'Est de la France (double exemplaire). Nancy, 1912, 2 vol. in-4. — L'expansion économique de la France par l'amélioration et le développement de ses moyens de transport. Paris, 1904, 1 vol. in-8. — Étude sur la navigation intérieure en Allemagne. Nantes, s. d., 1 vol. in-4, br.

LASTEYRIE (R. DE) et VIDIER (Al.). — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. 1907-1908, 1908-1909. Paris, 1910-1911, 2 vol. in-folio. — Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. T. V, 4e livr. Paris, 1911, 1 vol. in-folio.

LEMASSON (C.). — Plantes nouvelles et rares de la flore des Vosges. Malzéville-Nancy, 1912, 1 plaq. in-8.

LINNÉ. — Bref och Skrifvelser af och Till Carl von Linné. Deel V. Stockholm, 1911, 1 vol. in-8.

MAGNANT (Dr Ernest). — Le Tasse. Drame en cinq actes et en vers. Neufchâteau, s. d., 1 vol. in-32.

Digitized by Google

MAHUET (Cte A. DE). — Journaliers de la famille de Marcol. Nancy, 1909, 1 vol. in-8. — Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du parlement de Nancy. 1641-1790. Nancy, 1911, 1 vol. gr. in-8.

MAHUET (Cte A. DE) et Edmond DES ROBERT. — Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains. Nancy, 1906, 1 vol. gr. in-8.

MALGRAS (Léon) [René D'AVRIL]. — Les impalpables. Paris, 1912, 1 vol. in-18.

MANGENOT (E.). — Les travaux de critique et d'exégèse bibliques depuis dix ans (1888-1898). Paris, 1899, 1 br. in-8. — La version latine des Actes des apôtres. Lille, 1905, 1 br. in-8. — Le Comma Joanneum. Arras, 1907, 1 plaq. in-8. — La conception virginale de Jésus. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Jésus, messie et fils de Dieu, d'après les Actes des apôtres. Paris, 1907, 1 br. in-8. — L'inspiration de la sainte Écriture. Paris, 1907, 1 br. in-8. — L'authenticité mosaïque du Pentateuque. Paris, 1907, 1 vol. in-12. — La religion des primitifs. Lille, s. d., 1 plaq. in-8. — Une période (septième-quinzième siècle) de l'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Église grecque. Lille, 1909, 1 br. in-8. — Les éléments secondaires et rédactionnels du discours des paraboles. Marc, IV, 1-34. Paris, 1909, 1 br. in-8. — Le paulinisme de Marc. Paris, 1910, 1 vol. in-8. — Jésus, messie et fils de Dieu, d'après les Actes des apôtres (2e édition). Paris, 1908, 1 vol. in-32. — La résurrection de Jésus, suivie de deux appendices sur la crucifixion et l'ascension. Paris, 1910, 1 vol. in-12. — Patrie et date de la première version latine du Nouveau Testament. Lille, 1911, 1 br. in-8. — Les évangiles synoptiques. Conférences apologétiques faites

Digitized by Google

à l'Institut catholique de Paris. Paris, 1911, 1 vol. in-12.

MARTZ (René). — Monnaies barroises rares ou inédites. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Monnaies et médailles. Acquisitions récentes du Musée lorrain. Nancy, 1910, 1 br. in-8.

MATHIEU (S. E. le cardinal). — Œuvres diverses. Mélanges historiques et littéraires, sermons, discours de circonstances. T. II (double exemplaire). Paris, 1912, 1 vol. in-8.

MATHIOT (Charles). — Nocturnes vosgiens. (Poésies.) S. l. n. d., 1 br. in-8.

MAY (Gaston). — La lutte pour le français en Lorraine avant 1870. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

MICHON (L.). — Quelques lettres inédites de Voltaire. Nancy, 1912, 1 br. in-8. — Une interprétation de Fr. Vat., § 283 (Extrait de la nouvelle Revue historique de droit français et étranger). Paris, 1912, 1 br. in-8.

MILLOT (Ch.). — Comment la lune pourrait influencer le temps. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

MONCEAUX (Paul). — Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. T. IV. Paris, 1 vol. in-8.

MORETTE (C.). — Valleroy. Monographie historique, géographique et économique. Briey, s. d., 1 vol. in-8.

MOUILLARD (Louis-Pierre). — A la mémoire de . . . . — Hommage de l'Institut égyptien. Le Caire, 1912, 1 vol. in-4.

NORMAN HAPGOOD. — Industry and progress. New-Haven, 1911, 1 vol. in-8, cart.

Digitized by Google

OLLONE (Commandant D'). — La Chine novatrice et guerrière. Paris, 1906, 1 vol. in-12. — Les derniers barbares. Chine, Tibet, Mongolie. Paris, 1911, 1 vol. gr. in-8.

OLLONE (Commandant D'), FLEURELLE, LEPAGE et DE BOYVE. — Recherches sur les musulmans chinois. Paris, 1911, 1 vol. in-8.

PARISET (Georges). — Discours prononcé le 13 septembre 1911 aux obsèques de M. Edgard Audiat, membre titulaire de l'Académie de Stanislas. Nancy, 1912, 1 br. in-8. — Discours prononcé le 30 septembre 1911 aux obsèques de M. Gabriel Thomas, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

PARISOT. — La famille Parisot, de Plombières. Nancy, 1911, 1 vol. in-8.

PARISOT (Robert). — Charles IV et Marie Mancini. Nancy, 1910, 1 plaq. in-8. — L'invasion prussienne de 1792 en Lorraine et en Champagne (XVI[e] conférence faite à l'École d'instruction des officiers de réserve de la 20[e] région). Nancy, 1910, 1 br. in-8. — « Rammon » (Messein)? et « Mamilis Teutberti », Richardménil. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — Tables alphabétiques et méthodiques des Annales de l'Est (T. I à XVIII, 1897-1904) et des Annales de l'Est et du Nord (T. I à V, 1905-1909). Nancy, 1911, 1 vol. in-8. — Esquisse d'une histoire de la région lorraine. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

PERDRIZET (Paul). — Némésis (Extrait du Bulletin de correspondance hellénique). Paris, 1912, 1 br. in-8.

PFISTER (Chr.). — La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés. Paris, 1912, 1 vol. in-8. — Gabriel Monod.

Digitized by Google

1844-1912. Paris, 1912, 1 br. in-8. — Les députés du département de la Meurthe sous la Révolution (1791-1799). Nancy, 1911, 1 vol. in-8. — La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés. IV (Extrait de la Revue de synthèse historique). Paris, 1911, 1 vol. in-8.

PHILIPON (Édouard). — Dictionnaire topographique du département de l'Ain. Paris, 1911, 1 vol. in-folio.

POTTECHER (Maurice). — L'exil d'Aristide. Paris, 1899, 1 br. in-18. — Lettres à un patriote sur la patrie française. Paris, 1900, 1 vol. in-18. — Le chemin du repos. Paris, 1900, 1 vol. in-18.

RAPPORTS scientifiques sur les travaux entrepris en 1911 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques. Melun, 1912, 1 vol. in-4.

ROSEN (P.-G.). — Meridian gradmatning vid sveriges västra Kust. Upsala et Stockholm, s. d., 1 vol. in-folio, cart.

ROY (Hippolyte). — Les enluminures. Paris, 1910, 1 vol. in-12.

SÉANCE de rentrée de l'Université de Nancy, 16 novembre 1911. Nancy, 1912, 1 vol. in-8.

SOIL DE MORIAMÉ. — Exposition des anciennes industries d'art tournaisiennes. Catalogue. Tournai, s. d., 1 vol. in-12.

STEEG. — Discours prononcé à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à Paris, le 13 avril 1912. Paris, 1912, 1 br. in-8.

THALLUSA. — Carmen praemio aureo ornatum in certamine poetico Hoenfftiano, accedunt novem carmina laudata. Amstelodami, 1912, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

THÉVENOT (Arsène). — Quarante ans après. Les corps francs pendant la guerre franco-allemande 1870-1871. Troyes, 1912, 1 vol. in-18. — Souvenirs de l'année terrible. Nouveaux détails sur l'affaire de Chennezy (Annexe de la brochure « Les corps francs »). Troyes, s. d., 1 br. in-18. — Recettes culinaires et l'art de manger. Arcis-sur-Aube, s. d., 1 vol. in-12. — Fête du 15 août 1912 à Troyes organisée par les plébiscitaires de l'Aube. Arcis-sur-Aube, 1912, 1 br. in-12.

THÉVENOT et LESOURD. — L'escargot et la grenouille comestibles. Nouvelle édition. Paris, s. d., 1 vol. in-18.

THOULET (J.). — Mémoires de lithologie marine. Paris, s. d., 1 vol. in-folio. — Étude bathylithologique des côtes du golfe du Lion (fasc. VI du tome IV des Annales de l'Institut océanographique [texte et atlas]). Paris, 1912, 2 vol. in-folio, cart.

TISSERANT (Abbé Eug.). — Un manuscrit palimpseste de Job (Extrait de la Revue biblique, octobre 1912). S. l. n. d., 1 br. in-8.

TUETEY (Louis). — Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts. T. I. Paris, 1912, 1 vol. in-4, cart.

VACANT et MANGENOT. — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. XXXVI-XXXIX. Paris, 1912, 4 vol. in-folio.

WEYLAND. — La famille Huyn en Lorraine et en Allemagne, sa parenté avec la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Metz, 1912, 1 br. in-8. — Amanvillers et ses annexes. Essai d'histoire locale. Metz, 1911, 1 vol. in-8.

ZAPALOWICZ (Hugo). — Conspectus floræ Galiciæ criticus. T. III. Cracovie, 1911, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

ZILGIEN (Dr Henry). — Le présent dans le passé ou quelques pages d'histoire de la médecine. Paris, 1910, 1 br. in-8. — Manuel théorique et pratique des autopsies (2e édition). Paris, 1911, 1 vol. in-12, cart. — Notes du cours de thérapeutique. 1er fascicule (lithographié). Nancy, 1912, 1 vol. in-8. — Picardie historique et monumentale (La). T. IV (texte et planches). T. V, fasc. I, par Ph. des Forts. Amiens, 1907-1912, 3 vol. in-folio.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1912-1913

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (80, rue Laurendeau).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (au Musée).

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (44, quai Carnot).

BEAUVAIS. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des Antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Palais de justice).

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Digitized by Google

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture (à l'Hôtel de ville).

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique (Musée communal).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine (11, Grande-Rue).

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (13, boulevard René-Levasseur, 2e étage).

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin (au Musée national Adrien Dubouché).

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Palais des Arts).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (12, rue Alphonse-Fochier).

MÂCON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

Digitized by Google

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Paradis).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais (4, rue de Michel-de-L'Hospital).

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1, rue Suffren).

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NÎMES. — Académie.

Digitized by Google

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (96, rue Bannier).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (2, square de Luynes, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société héraldique de France (5, rue Mornay, 4e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (rue des Grandes-Écoles).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue du Marché).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Digitized by Google

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (42 *bis*, Grande-Place).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (46, rue Madier-de-Montjau).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique (4, rue des Vierges).

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (2, rue des Réservoirs).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

Digitized by Google

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

BRUXELLES. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols, Université libre, salle 27).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (122, boulevard Saint-Michel).

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle (au Muséum d'histoire naturelle).

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HALLE-SUR-SAALE. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

HARLEM. — Société hollandaise des sciences (Spaarne, 17).

Digitized by Google

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein (Grossh. Universitäts Bibliotek).

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte (Gebaüde der Provinzial-Werwaltung).

KIEL. — Naturwissenschaftliche Vereine für Schleswig-Holstein.

KIEW. — Société des naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (Salle Tissot, Palais de Rumine).

LÉOPOL (Galicie). — Kwartalnik historyczny (56, rue Syxtuska).

LIÉGE. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

LIÉGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (2, rue Bonne-Fortune).

LIÉGE. — Société géologique de Belgique (25, rue Nysten).

LONDRES. — Geological Society (Burlington House, W.).

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst (Gesellenhaus, Casino-Strasse).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle (25, rue de l'Évêché).

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (6ª Del Cyprès, nº 176).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (22, avenue d'Havré).

Digitized by Google

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes, à l'Université.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NAMUR. — Société archéologique (Musée archéologique).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77th. Street and Central Park, West).

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei (Palazzo della Cancellaria).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences (3817, Olive Street).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (10, place Gutenberg).

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

VARSOVIE. — Towarzystwa Nankowego Warszawskiego (Société scientifique de Varsovie) (Krakowskie Przedmiescie, 7).

VIENNE. — K. k. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

Digitized by Google

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft (III/3, Mechelgasse n° 2).

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United States Geological Survey (Government printing office).

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

Digitized by Google

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, *16e*).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (31, rue Louis-Blanc, *10e*).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX-EN-PROVENCE. — Annales des Facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).

Digitized by Google

BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).
PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
REMIREMONT. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1913

BUREAU

Président : M. G. Melin.
Vice-Président : M. Ch. Dessez.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. L. Michon.

I

MEMBRES TITULAIRES

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.,

Digitized by Google

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 13, rue de Lorraine, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Févr. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

Digitized by Google

1900. 21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1904. 2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1909. 19 Mars. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences (Associé du 28 juin 1900), 4, rue des Jardiniers, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

Digitized by Google

1910. 21 Oct. M. DE LARDEMELLE (le Général de brigade Marie-Georges), du cadre de réserve (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. MICHON (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. SCHAUDEL (Louis), Receveur principal des Douanes (Associé du 6 décembre 1907), 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1912. 2 Févr. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1897), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

Id. M. PROUVÉ (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Associé du 20 juillet 1906), 6, avenue de la Garenne, Nancy.

29 Mars. M. CHATELAIN (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

1913. 24 Janv. M. BEAUPRÉ (le Comte Jules), Conservateur au Musée historique lorrain (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy).

Id. M. SADOUL (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. ESTÈVE (Edmond), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 29 mars 1912), 5, rue de Lorraine, Nancy.

7 Mars. M. SOURIAU (Paul), Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

Digitized by Google

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

II

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Févr. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

Digitized by Google

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

22 Nov. M. Viansson (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1875. 5 Mars. M. Rousselot (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Pierre-Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président honoraire de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Feister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 10, rue Leneveux, Paris (14e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Digitized by Google

1892. 15 Juill. M. VILLARD (Évrard), Président de Chambre honoraire (Titulaire du 3 juin 1898 au 10 janvier 1913), 64, rue Charles III, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. IMBEAUX (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

1900. 16 Mars. M. BLONDEL (Raymond), Doyen et Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 21 juin 1901 au 17 novembre 1911), 13, rue Hermite, Nancy.

1902. 24 Oct. M. GASQUET (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. LAMBERT (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon, 11, rue Littré (Vendée).

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1867. 29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 73, rue de Toul, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 19, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (Hippolyte), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, à Saint-Dié.

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), à Marce, par Chattancourt (Meuse).

Digitized by Google

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), du cadre de réserve, 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 44, rue de Toul, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 59 *bis*, avenue de France, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

Digitized by Google

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 83, rue de Monceau, Paris (8e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 7, rue de la Rivière, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).

Digitized by Google

1912. 2 Févr. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

Id. M. d'Ollone (Henri-Marie-Gustave), Lieutenant-Colonel au 86e de ligne, au Puy.

19 Avril. M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 44, rue de Cronstadt, Nancy.

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de Lettres, 3, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de Lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, à Villemonble (Seine).

6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. Couderc de Fonlongue (Georges), Capitaine en retraite, 6, rue du Manège, Nancy.

Id. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. Laffitte (Louis), Secrétaire de la Chambre de Commerce, 25, rue Hermite, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

7 Févr. M. Binet (Édouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université, 36, rue Grandville, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

Digitized by Google

1913. 21 Févr. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École nationale des Eaux et Forêts, 13, rue des Bégonias, Nancy.

Id. M. Zilgien (le Dr Henry), Professeur de Thérapeutique à la Faculté de Médecine de l'Université, 34, rue Grandville, Nancy.

2°

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1882. 1er Déc. M. Babeau (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e), et 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, Troyes (Aube).

1883. 16 Mars. M. Deny (Édouard), Ingénieur en retraite, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 6, rue Fabert, Paris (7e).

1888. 2 Mars. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

1890. 10 Janv. M. Chervin (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. Boutroux (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. Dollfus (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 3, rue Fresnel, Paris (16e).

15 Déc. M. Pingaud (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

Digitized by Google

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française, Résident général au Maroc, à Rabat.

1903. 4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e).

1904. 22 Janv. M. APPELL (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Id. M. PICARD (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. HOMOLLE (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu, Paris (2e).

1907. 15 Févr. M. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. HALLAYS (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. HARMAND (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. INGOLD (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), Directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace).

1909. 5 Févr. M. CHUQUET (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, à Villemonble (Seine).

1912. 2 Févr. M. FOURIER-BONARD (l'abbé), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. ADAM (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

Digitized by Google

1912. 3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 41, boulevard Henri IV, Paris (4e).

7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des Marches de l'Est, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1870. 17 Mars. M. Bernardakis (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

Id. M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas (îles Canaries).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West Goth. Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 29 mai 1913

Pages

Rapport sur les prix de vertu, par M. E. Ambroise (Discours de réception). I

Rapport sur le concours pour le prix Herpin, par M. Robert Parisot (Discours de réception) XXII

Rapport sur le concours pour le prix Dupeux, par M. Edmond des Robert. XLII

Quelques dictons de l'ancienne Lorraine, par M. L. Michon (Discours de réception) LI

Réponse du président, M. l'abbé L. Jérôme, aux récipiendaires, MM. R. Parisot, L. Michon et E. Ambroise. LXXIV

Compte rendu de l'exercice 1912-1913, par M. Louis Schaudel, secrétaire annuel. XCVII

Discours prononcé le 24 juillet 1912, aux obsèques de M. Ch. de Meixmoron de Dombasle, membre titulaire, par M. l'abbé L. Jérôme, président CXXXI

Discours prononcé le 10 août 1912, aux obsèques de M. le doyen Albert Martin, membre titulaire, par M. l'abbé L. Jérôme, président. CXXXIX

Mémoires dont la Société a voté l'impression

Au sujet d'un brevet de chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine, par le général de Lardemelle, membre titulaire. 1

Les passages de Napoléon Ier et de Joséphine dans le département de la Meurthe, par M. Chr. Pfister . . 8

Comment la lune pourrait influencer le temps, par M. Ch. Millot. 95

Digitized by Google

Pages

Un joyau de la Renaissance toscane, par M. l'abbé Eugène MARTIN 103
Souvenirs de la première invasion, d'après le journal de Charles d'Espinal, maire de Fouchécourt (25 décembre 1813-1er mai 1814), par M. Charles GUYOT 128
Petite contribution aux études d'économie sociale dans la région Lorraine. La vie à Vaudoncourt aux dix-septième et dix-huitième siècles, par M. l'abbé J. ROGIE. 147
Étude de folk-lore. Saint Langueur, par M. Léon GERMAIN DE MAIDY, membre titulaire 185
La verrerie de Gironcourt. Étude sociale, par M. Charles GUYOT 199
Essai sur les confréries de dévotion dans le diocèse de Toul, par M. l'abbé Eug. MARTIN 219
Notes sur les relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas, par M. Gaston MAY, associé-correspondant 239

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 252
Concours de 1914 258
Concours de 1917. Prix Herpin 261
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1912 262
Liste alphabétique des sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1912-1913 275
Publications périodiques adressées à l'Académie 284
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 285
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 287

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YB 78532

276725
AG
162
A12
Ser. 6
v. 10
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

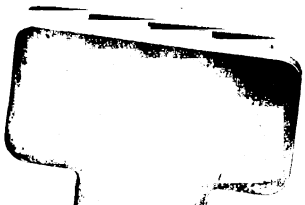

Digitized by Google

Digitized by Google

YB 78532

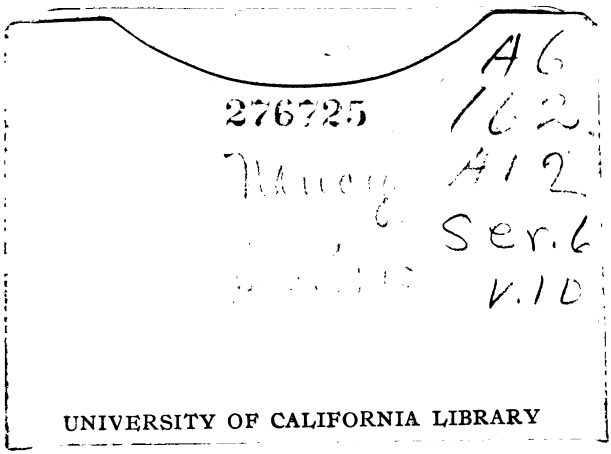
276725
AG
162
A12
Ser.6
v.10
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google